
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01482563 2
LIBRARY

COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ARSÈNE DARMESTETER

COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

QUATRIÈME PARTIE : SYNTAXE

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

M. LÉOPOLD SUDRE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1897

AVERTISSEMENT

Je commençais à peine la révision du manuscrit de ce quatrième et dernier volume quand la mort a cruellement ravi James Darmesteter à ses amis et à la science. Elle m'enlevait aussi, pour l'achèvement de ma tâche, un guide d'autant plus précieux que c'est dans la publication de la Syntaxe que ses excellents conseils m'eussent été le plus nécessaires, et que sa sollicitude fraternelle eût pu le mieux exercer ses droits. Arsène Darmesteter, en effet, n'avait revu aucune des rédactions d'élèves que j'avais en mains. Or la plupart renfermaient un exposé trop succinct; les exemples, surtout en ce qui concerne l'ancien et le moyen français, étaient en nombre insuffisant; certains paragraphes, ceux du pronom personnel (§ 390-499), du pronom relatif (§ 410-415), du mode subjonctif (§ 442-447), des temps autres que le conditionnel et le participe (§ 452-456), du nombre et des personnes du verbe (§ 459 et 460) étaient à compléter ou à refondre;

enfin tout un chapitre, celui de l'ordre des mots, bien qu'annoncé dans le reste du cours, n'était pas rédigé. J'ai essayé de combler ces lacunes en respectant toutefois scrupuleusement le plan et les idées générales de l'auteur. Je l'ai fait, aidé à mainte reprise par mon ami Jeanroy auquel je dois pour ce volume plus encore que pour les deux précédents, et mettant largement à contribution les nombreux travaux publiés sur la syntaxe française, en particulier ceux de MM. Tobler, Haase, Étienne et Huguet. Dans le chapitre de l'ordre des mots, j'ai adopté le cadre du chapitre correspondant du *Tableau de la langue française au XVI*[e] *siècle* (§ 303 sq.). Puissé-je, dans cette reconstitution, n'avoir pas dénaturé la pensée d'Arsène Darmesteter et avoir reproduit d'une façon digne de lui cette partie de son enseignement dont il était fier à juste titre !

Pour la troisième fois, je prie mon cher collègue Laurent d'agréer mes remerciements pour l'obligeance qu'il a eue de relire après moi les épreuves.

L. SUDRE.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES CITÉS

Aimeri de Narbonne, p. p. Demaison. Paris, 1887.
Alain Chartier, *Œuvres*, p. p. Du Chesne Tourangeau. Paris, 1617.
Alexis (*La Vie de saint*), p. p. G. Paris. Paris, 1885.
Aliscans, p. p. Guessard et Montaiglon. Paris, 1870.
Amis et amiles und Jourdains de Blaivies, hgg. v. Dr C. Hofmann. Erlangen, 1852.
Amyot, *Vie des hommes illustres*. Paris, 1567.
Barbazan et Méon, *Fabliaux et Contes*. Paris, 1808.
Bastars de Buillon, p. p. Scheler. Bruxelles, 1877.
Bauduin de Sebourc (*Li Romans de*). Valenciennes, 1841.
Beaudouin de Condé (*Dits et Contes de*), p. p. Scheler. Bruxelles, 1866-67.
Du Bellay, *Œuvres*, p. p. Marty-Laveaux. Paris, 1866-67.
Berte aus grans piés (*Li Roumans de*), par Adenès li Rois, p. p. Scheler. Bruxelles, 1874.
Bonaventure des Périers, *Œuvres*, p. p. Lacour. Paris, 1856.
Brut de Munich (*Der Münchener Brut*), hgg. v. K. Hofmann u. K. Volmöller. Hulle, 1877.
Cent Nouvelles Nouvelles, p. p. Th. Wright. Paris, 1858.
Calvin, *Institution chrétienne*, éd. princeps de Genève, 1561.
Charron, *Traité de la sagesse*, éd. princeps de 1601.
Chevalier au lion (*Der Löwenritter*) von Christian von Troyes, hgg. v. W. Foerster. Halle, 1887.
Chrestomathie de Bartsch et Horning. Paris, 1887.
Christine de Pisan, *Chemin de long estude*, hgg. v. R. Püschel. Berlin, 1881. — *Trésor de la cité des dames*. Paris, 1586.
Commynes, *Mémoires*, p. p. Chantelauze. Paris, 1881.
Couronnement Looïs, p. p. Langlois. Paris, 1888.
Dolopathos (*Li romans de*), p. p. Brunet et de Montaiglon, Paris, 1856.

Erec und Enide von Christian von Troyes, hgg. v. W. Foerster. Halle, 1890.
Eulalie, dans *les plus anciens monuments de la langue*, p. p. Koschwitz. Heilbroun, 1888.
Fierabras, p. p. Kroeber et Servois. Paris, 1870.
Froissart, *Chroniques*, p. p. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1863-68.
Gautier de Coincy (*Les miracles de la Ste Vierge de*), p. p. Poquet. Paris, 1857.
Gaydon, p. p. Guessard et Luce. Paris, 1862.
Gerard de Viane (*Le roman de*), par Bertran de Bar-sur-Aube, p. p. Tarbé. Reims, 1850.
Gui de Bourgogne, p. p. Guessart et Michelant. Paris, 1869.
Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri*, p. p. de Wailly. Paris, 1872.
Heptaméron des nouvelles de la Reine de Navarre, p. p. Le Roux de Lincy et de Montaiglon. Paris, 1880.
Jehan de Paris (*Le Romant de*), p. p. de Montaiglon. Paris, 1867.
Joinville, *Histoire de Saint Louis*, p. p. de Wailly. Paris, 1868.
Le Maire de Belges, *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troyes*. Lyon, 1549.
Marie de France (*Die Lais der*), hgg. v. Warnke. Halle, 1885.
Marot (Clém.), Poésies, p. p. du Fresnoy. La Haye, 1731.
Ménagier de Paris, p. p. la Soc. des Bibliophiles français. Paris, 1846.
Montaigne, *Essais*, p. p. Motheau et Jouaust. Paris, 1873-80.
Noel du Fail, *Œuvres facétieuses*, p. p. Assézat. Paris, 1874.
Pascal, *Provinciales*, p. p. de Sacy. Paris, 1877. — *Pensées*, p. p. A. Molinier. Paris, 1876-79.
Perceval le Gallois de Chrestien de Troyes, p. p. Potvin. Mons, 1865-71,
Philippe de Thaon, *li Cumpoz*, hgg. v. Mall. Strasburg, 1873.
Prise d'Orange, dans : *Guillaume d'Orange*, p. p. Jonckbloet. La Haye, 1854.
Psautier d'Oxford. Libri Psalmorum versio antiqua gallica, p. p. Michel. Oxford, 1860.
Quatre Livres des Rois, p. p. Le Roux de Lincy. Paris, 1841.
Quinze Joyes de mariage. Paris, 1857.
Rabelais, *Œuvres*, p. p. Marty-Laveaux. Paris, 1868-81.
Renaut de Montauban, hgg. v. Michelant. Stuttgart, 1862.

Romans d'Alixandre (*Li*), par Lambert li Tars et Alexandre de Bernay, hgg. v. Michelant. Stuttgart, 1846.
Roman du Renart p. p. Martin. Strasbourg, 1882-85.
Roman de la Rose, p. p. Michel. Paris; 1864.
Ronsard, *OEuvres*, p. p. Blanchemain. Paris, 1857.
Rou (Maistre Waces, *Roman de*), hgg. v. Andresen. Neilbronn, 1877-79.
Rutebeuf, *OEuvres*, p. p. Jubinal. Paris, 1839.
Saint Léger (*La Vie de*), dans : *Romania* I.
Saint Thomas le martir (*La Vie de*), p. p. Hippeau. Paris, 1859, et Bekker. Berlin, 1838.
Saintré (*L'Hystoire et plaisante Cronicque du petit*), p. p. Marie Guichard. Paris, 1843.
Théâtre français au moyen âge, p. p. Monmerqué et Michel. Paris, 1839.
Troie (*Le Roman de*) par Benoît de Saint-More, p. p. Joly. Paris, 1870-71.
Turpin (*La Chronique dite de*), p. p. Wulff. Lund, 1881.
Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, p. p. Chassang. Paris, 1880.
Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, p. p. de Wailly. Paris, 1872.
Voyage de Charlemagne (*Karls des Grossen Reise*), hgg. v. Koschwitz. Heilbronn, 1883.

Les exemples de Malherbe, Corneille, Racine, La Rochefoucauld, La Fontaine, Molière, Mme de Sévigné, et la Bruyère sont donnés d'après les *Grands Écrivains de la France*.

LIVRE QUATRIÈME

SYNTAXE

INTRODUCTION

359. — De la syntaxe et de l'étude de la syntaxe. — Les mots sont faits pour exprimer les idées. Mais comme nous ne pensons point des idées isolées, que nous pensons des jugements, c'est-à-dire des combinaisons d'idées, nous parlons par phrases. Les mots se combinent donc suivant un certain ordre déterminé par le caractère de la langue et les façons de parler qu'elle adopte.

La partie de la grammaire qui étudie cet ordre des mots a reçu le nom de **syntaxe**, du grec **syntaxis** (arrangement combiné) [1].

La syntaxe est donc la partie de la grammaire qui pénètre le plus profondément dans l'analyse de la pensée, puisqu'elle a comme objet la combinaison des mots pour l'expression de la pensée.

Elle peut être didactique ou historique.

La *syntaxe didactique* établit les lois actuelles qui règlent les combinaisons des mots.

La *syntaxe historique* demande aux usages antérieurs de la langue l'explication des usages actuels.

Dans la phrase, les mots sont reliés les uns aux autres

1. De syn, avec, et taxis, arrangement. taxis se retrouve dans le mot *tactique*.

par une série de rapports qui se ramènent à deux principaux : les rapports de **coordination** et les rapports de **subordination**.

Les premiers embrassent tous les rapports particuliers d'accord entre les substantifs et les adjectifs, les sujets et les verbes.

Les autres embrassent tous les rapports de dépendance, de sujet à régime, de proposition principale à proposition dépendante ou subordonnée.

Dans ce dernier cas, les rapports peuvent présenter divers degrés de complexité, les propositions dépendantes pouvant se rattacher aux principales à divers degrés, et chacune d'elles pouvant être simple ou composée, positive ou négative, directe ou interrogative.

La complexité des faits syntactiques est telle qu'il n'est pas un élément de la proposition qui ne doive être considéré sous les aspects les plus divers et ne se relie à des séries d'autres faits.

D'un autre côté, il est nécessaire de suivre la langue dans son développement historique.

Enfin il ne faut pas perdre de vue, dans l'analyse du détail, les principes généraux de logique qui dominent la syntaxe.

De là trois points de vue différents dans l'exposition de cette partie de la grammaire. Si l'on suit l'ordre logique, très simple en apparence, on se perd bientôt dans une multiplicité inouïe de détails, et l'on perd de vue le développement historique. — Si l'on prend chaque partie du discours à part pour l'étudier dans son développement historique, on perd de vue les lois générales de la pensée qui dominent la syntaxe. — Si enfin l'on part de la syntaxe latine pour suivre les transformations de la phrase dans le cours des temps et son aboutissement à la phrase moderne, on se heurte à une quantité infinie de problèmes scientifiques, dont la plupart ne sont pas encore résolus.

De là la difficulté d'une exposition à la fois scientifique, précise et claire.

Pour résoudre cette difficulté, il nous faudrait la

diviser, c'est-à-dire commencer par établir d'une façon générale les principes de logique qui dominent la syntaxe, puis étudier chacune des parties du discours dans son développement historique. Mais ces principes de logique sont exposés dans tant de bonnes grammaires que nous nous contentons de renvoyer à ces ouvrages [1]. Nous aborderons donc immédiatement le développement historique de la syntaxe dans chacune des parties du discours.

CHAPITRE I

SUBSTANTIF

360. Du substantif. — I. Le substantif peut être sujet, prédicat ou objet du verbe : **Pierre** *est bon. Il est* **philosophe**. *Aimons nos* **parents**.

Il peut être remplacé dans ces diverses fonctions : par un adjectif pris substantivement ; nous avons déjà parlé (§ 123, I et 305) de cette substitution, qui de nos jours est de plus en plus fréquente : *le* **vague** *de ses pensées* ; — par un pronom (§ 307) : *le* **moi** *est haïssable* ; — par un infinitif (§ 308, IV) : **mentir** *est un péché* ; — par un participe présent ou un participe passé pris substantivement (§ 308, I et II) : *les* **aboutissants**, *un* **insurgé** ; — par un mot invariable (§ 309) : *le* **dedans**, *les* **que**, *des* **holà** ; — par une proposition : **ceux qui liront** *ce livre* pour *les lecteurs de ce livre*.

II. Le substantif est sujet à deux sortes de variations, dites : le **genre** et le **nombre**.

1. Voir spécialement Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*, 4e éd., Genève et Lyon, 1885.

I. Des genres

361. Des genres. — La théorie du genre a été exposée dans l'étude de la morphologie (§ 151-166). On y a examiné non seulement les origines des genres en français, mais encore les changements apportés au genre par certains emplois syntactiques. Il était impossible de séparer ces cas particuliers dans la théorie générale, et, à propos de formes, nous avons dû faire de la syntaxe.

Pour le nombre, au contraire, la théorie du pluriel, dans la plupart des cas, relève de la syntaxe et non de la morphologie.

II. Des nombres

362. Pluriel des noms propres. — Les noms propres, quels qu'ils fussent, suivaient pour le nombre, dans l'ancienne langue et en moyen français, la règle des noms communs ; ils prenaient tous la marque du pluriel[1]. Cet usage s'est maintenu jusqu'au xvii[e] siècle, et les éditions originales de nos grands écrivains nous montrent une application presque constante de cette règle, qu'il s'agisse de noms propres de personnes ou de pays, que les uns et les autres soient employés au propre ou au figuré. Racine écrit encore : *comparables aux Eschyle*s, *aux Sophocle*s, *aux Euripide*s, *dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocle*s, *des Périclès, des Alcibiade*s *qui vivoient en même temps* (iv, 360).

Pourtant on constate dès cette époque, chez certains écrivains et surtout chez les grammairiens, une tendance à distinguer les cas où le nom propre de personnes désigne l'individu de ceux où il marque une classe d'individus. Port-Royal fait observer que, si l'on met les

1. Sauf quelquefois les noms étrangers, dont la terminaison de la langue d'où ils sont tirés marquait le pluriel. Ainsi l'on rencontre au xvi[e] siècle *les Valachi*, à côté de *les Strozzis*, *les Médicis*.

noms propres de personnes quelquefois au pluriel, comme quand on dit *les César*s, *les Alexandre*s, *les Platon*s, c'est par figure, en comprenant dans le nom propre toutes les personnes qui leur ressemblent.

Cette théorie passa décidément dans la pratique à partir du XVIIIe siècle. Mais, comme elle était en contradiction avec les habitudes de la langue, il en est résulté toutes sortes de difficultés au milieu desquelles les grammairiens se débattent en vain.

D'après la théorie nouvelle, les noms propres d'individus ou de familles sont invariables au pluriel. Toutefois ils prennent la marque du pluriel s'ils sont communs à une famille. On dirait donc : *les Corneille*s *étaient de race bourgeoise.* Pourquoi dit-on alors : *les deux Corneille étaient frères*? A partir de quel nombre d'individus doit-on mettre le pluriel? D'autre part, il faut, pour qu'on mette s, que la famille soit royale ou illustre : *les Gracque*s, *les César*s, *les Bourbon*s, *les Stuart*s. Mais à quel degré d'illustration commence la règle? On dit, en effet, *les Bonaparte*, et doit-on dire *les deux Carnot* ou *les deux Carnot*s? Enfin pourquoi les exceptions s'étendent-elles aux noms des auteurs désignant leurs œuvres : *avoir plusieurs Virgile*s, *plusieurs Raphaël*s, et aux noms géographiques : *Il y a plusieurs Cambridge*s *en Amérique*?

Cette multiplicité de règles qui s'entrecroisent, se détruisent et sont le plus souvent contredites par l'usage des écrivains vient de ce que les grammairiens ont méconnu la tendance de la langue et ont remplacé des règles grammaticales par des règles logiques.

363. Pluriel des noms composés. — Lorsque les noms composés sont réduits par l'usage à des mots simples, il n'y a aucune difficulté.

Lorsque l'usage, au contraire, a maintenu séparés les éléments composants, il y a lieu de considérer les différentes sortes de composition pour déterminer les règles de la formation du pluriel.

I. Dans les juxtaposés formés d'un nom et d'un

adjectif, les deux éléments varient naturellement : *des basses-tailles, des coffres-forts*.

Dans les juxtaposés formés de deux noms, le deuxième complément du premier, le premier varie naturellement encore : *des boîtes à lait, des moulins à vent.*

Dans les juxtaposés figurés, c'est-à-dire qui présentent une métonymie, une métaphore ou une synecdoque, il est évident encore que les termes varient comme s'ils étaient pris au propre : *des rouges-gorges*[1], *des pieds-plats, des becs de cane*, etc.

Certains grammairiens, ne comprenant pas cette formation, ont déclaré que des mots comme *rouge-gorge* devaient être invariables au pluriel. A ce compte, il faudrait écrire : *Voilà deux gros mangeurs, ce sont deux bonne fourchette*; ou : *quelles mauvaise tête que ces enfants !*

II. Dans les composés formés par apposition, les deux termes varient de même, puisque l'un des deux qualifie l'autre : *des chefs-lieux*.

Le nom varie ordinairement dans les composés formés :

1° d'un verbe et d'un nom : *des chausse-trapes, des prête-noms*.

2° d'un adverbe et d'un nom : *des arrière-cours, des avant-coureurs*.

2° d'une préposition et d'un nom : *des sous-lieutenants*.

Dans le premier cas, il est parfois nécessaire de recourir à l'analyse de la pensée : il est évident que le nom doit rester au singulier quand il désigne un objet singulier par sa nature : *abat-jour, casse-tête, gagne-pain, passe-temps, prie-Dieu*, etc.[2] Inversement le

1. *Rouge-gorge, rouge-aile, rouge-queue*, étant devenus de véritables mots simples, comme le prouve le changement de genre; le pluriel correct devrait être : *les rougegorges, les rougeailes, les rougequeues*.

2. Signalons l'exception bizarre : *des gardes-chasse, des gardes-malade*, où le verbe est transformé en substantif et prend l's sous prétexte qu'il désigne une personne, un gardien ; *garde* reste verbe quand le nom suivant désigne un instrument, un objet : *des garde-manger, des garde-robes*,

nom a toujours une **s**, même au singulier, quand l'idée de pluralité y est inhérente : *un couvre-pied***s** [1], *un essuie-main***s**, etc.

Enfin les deux éléments sont invariables dans les composés formés de mots invariables ou de locutions toutes faites : *des branle-bas*, *des on-dit*, etc.

364. Pluriel des noms abstraits. — En général, les noms abstraits ne prennent point la marque du pluriel, sauf s'ils passent au sens concret : *faire des* **politesses**, c'est-à-dire des actes de politesse, ou s'ils marquent les différentes manières d'envisager l'idée exprimée : *Il y a plusieurs espèces de* **libertés**, *de* **courages**.

Mais il faut noter que le latin avait déjà une tendance à mettre au pluriel les noms abstraits : *vit***ae**, *mort***es**, *ris***us**, *odi***a**, etc. Cette tendance se retrouve dès les plus anciens temps de la langue :

> *E endurer e granz* **calz** *e granz* **freiz.**
>
> (Rol. v. 1011)

Elle s'accentue à l'époque classique. « Il est à remarquer, dit Ménage, que, comme la poésie est hyperbolique, elle aime les pluriers et que les pluriers ne contribuent pas peu à la sublimité de l'oraison. » Mais ce ne sont pas les poètes seuls qui étendirent le procédé; c'est presque un trait caractéristique de la prose du XVIIe siècle. Citons seulement ces trois exemples bien curieux dans Mme de Sévigné : *Il a des* **bontés** *d'Henri IV... et des* **justices** *de Sylla* (VI, 208). *Mon fils a des* **besoins** *de moi très pressants* (II, 505). *Les* **confiances** *à un homme qu'on croyoit habile* (VII, 113). Les écrivains du XIXe siècle, sans obéir à la même préoccupation de noblesse du style, poussent la chose à l'abus : des mots, dont l'idée n'est rien qu'abstraite, comme *abnégation*, *amour-propre*, *aridité*, *désespérance*, *désespoir*, *enivrement*, *enthousiasme*, *fanatisme*, *fluidité*, *infélicité*,

1. L'Académie écrit pourtant : *un couvre pied* sans **s**.

inquiétude, *lassitude*, *probité*, *susceptibilité*, *véhémence*, etc., sont sans cesse mis au pluriel.

En somme, la limite réelle qui séparait au point de vue du nombre les noms abstraits des noms concrets en ancien français, tend de plus en plus à disparaître.

365. Pluriel des noms concrets pris au sens général. — Les noms concrets exprimant des choses matérielles peuvent désigner soit le genre soit l'espèce : dans *manger du* **fruit**, *fruit* désigne le genre ; dans *manger des* **fruits**, *fruits* désigne l'espèce. La langue emploie aussi facilement le genre que l'espèce, et c'est là un des traits caractéristiques du français ; elle dit indistinctement : *les* **blés** *ont réussi cette année*, et *le* **blé** *a réussi cette année*.

Or, quand un substantif désignant un nom de matière est régime d'un autre substantif, on peut hésiter, quand il n'est pas accompagné d'un article, pour savoir s'il est employé dans le sens général ou dans le sens spécifique : dans *gelée de groseille*, *groseille* doit-il être mis au singulier ou au pluriel ? Jusqu'au XIXe siècle, la question n'était résolue ni dans un sens ni dans l'autre : les Dictionnaires de l'Académie de 1798 et 1835 écrivent *pâte d'amande* ou *d'amande*s, *gelée de pomme* et *marmelade de pomme*s, *un pied d'œillet*s et *d'œillet*. Les grammaires actuelles ont établi des distinctions la plupart du temps arbitraires. En général, le sens indique si l'on a affaire au genre ou à l'espèce : *de l'eau de rose*, *un bouquet de rose*s ; *il vit de poisson et de légume*s.

Quand le sens n'est pas apparent, on est libre de laisser le mot au singulier, quoi qu'en disent les grammairiens. La langue, en effet, préfère ordinairement exprimer le genre plutôt que l'espèce.

366. Noms employés seulement au pluriel. — Un certain nombre de substantifs ne s'employaient en latin qu'au pluriel. Quelques-uns de ces substantifs ont passé au français : *annale*s, *obsèque*s, *ténèbre*s. Le français a continué la tradition. En général, ces mots expriment des objets essentiellement doubles ou collectifs :

affres, *armoiries*, *décombres*, *dépens*, *hardes*, *matériaux*, *vêpres*.

Il faut mettre à part les mots en *-ailles* où il semble que l'idée de pluriel contenue dans le type latin **intraliA funeraliA** a introduit le pluriel dans la forme : *accordaille*s, *entraille*s, *épousaille*s, *fiançaille*s, *funéraille*s, etc. Il faut noter toutefois que, conformément à la règle phonétique, ces mots, en ancien français, n'ont pas l's : *broussaille*, *entraille*, *funéraille*.

D'autres sont employés au singulier, mais avec sens différent de celui qu'ils ont au pluriel : *ciseaux*, *lunettes*, *mouchettes*. Pour ces derniers, l'ancienne langue les faisait précéder du pluriel de *un* : *uns ciseaus*, *unes forches*, *unes letres* (Cf. § 136, 1).

CHAPITRE II

ADJECTIF

367. Emplois de l'adjectif. — 368. De l'accord de l'adjectif. — 369. Adjectif se rapportant à plusieurs substantifs. — 370. Adjectifs ne s'accordant pas ou s'accordant irrégulièrement avec le substantif. — 371. Accord des adjectifs qualifiant d'autres adjectifs. — 372. Des noms de couleurs employés comme adjectifs. — 373. Des degrés de comparaison. — 374. Comparatif. — 375. Superlatif absolu. — 376. Superlatif relatif.

367. Emplois de l'adjectif. — L'adjectif peut se faire remplacer : par un substantif sans article précédé de la préposition **de** : *une maison royale*, *une maison* **de roi** ; — par une périphrase : *la gent* **trotte-menu**, *une beauté* **sans pareille** ; — par une proposition relative : *des personnes charmantes*, *des personnes* **qui charment**.

Pour le premier cas, l'usage moderne a établi une différence à peu près constante entre l'adjectif et la combinaison de la préposition et du substantif. En effet, la tendance de la langue a été, depuis ses débuts,

de remplacer par cette combinaison l'adjectif de nature dont le latin se servait en général pour marquer : soit la provenance : **bestiæ aquatiles**, fr. *quadrupèdes d'eau* ; soit la matière : **statua argentea**, *statue d'argent*; soit l'espèce animale ou végétale : **lac asininum**, *lait d'ânesse*; **glandes quernæ**, *glands de chêne*; soit le temps : **menses hiberni**, *mois d'hiver;* **dies festus**, *jour de fête*; soit le lieu : **pugna Cannensis**, *la bataille de Cannes*, etc. Le latin avait une grande variété de terminaisons : toutes disparurent en latin populaire devant **-inum** et **-atum**. De là, au moyen âge, chez les prosateurs et les poètes, un certain nombre d'adjectifs de nature comme : *chesnin* (de chêne), *fraisnin* (de frêne), *ivorin* (d'ivoire), *marbrin* (de marbre), *perrin* (de pierre), *terrin* (de terre), *oré* (d'or) et *doré*. Dans la Chanson de Roland, à côté d'expressions qui annoncent l'usage moderne comme *hanstes* **de fraisne** *et* **de pumer** (v. 2537) et *helmes* **d'acer** (v. 2539), on trouve : *hanste* **fraisnine** (v. 720), *l'***oree** *bucle* (v. 1283). On a dit longtemps *l'age* **doré**, et l'on trouve encore dans Malherbe *l'age* **ferré**. D'autre part, la traduction des auteurs latins mit en circulation une foule d'adjectifs de nature comme *maritime*, *terrestre*, *canin*, *lupin*, *ovin*, *nocturne*, *diurne*, *virginal*, *servile*, etc. Au XVI[e] siècle enfin, certains écrivains, surtout Rabelais, tentèrent d'en augmenter le nombre. Mais leur exemple ne fut pas suivi, et la plupart des adjectifs savants introduits dans la langue à partir du XII[e] siècle ont cédé la place à la combinaison du substantif et de la préposition **de**. Beaucoup de ceux qui ont subsisté ont été utilisés pour exprimer une nuance particulière de l'idée : on dit *du lait de brebis*, mais *la race ovine*; *une poule d'eau*, mais *la race aquatile*; d'autre part *une plume d'or* et *l'âge de fer* à côté de *plume dorée* et *souliers ferrés*.

Le nombre des adjectifs de nature peut s'accroître dans le langage scientifique ; il ne peut que diminuer dans le langage courant; les créations de certains écrivains de nos jours, qui veulent faire revenir la langue en arrière, n'ont pas chance de durée.

368. De l'accord de l'adjectif. — L'adjectif latin s'accordait en genre, en nombre et en cas avec le substantif. Cette règle s'est continuée dans l'ancien français qui connaissait encore deux cas. Dans la langue moderne qui a perdu la notion des cas, cette règle se réduit et l'accord porte sur le genre et le nombre.

Cette règle présente deux sortes d'anomalies : la première, qui concerne l'adjectif se rapportant à plusieurs substantifs ; la seconde, qui concerne certains adjectifs ne réclamant pas l'accord avec le substantif.

369. Adjectif se rapportant a plusieurs substantifs. — I. Quand un adjectif détermine plusieurs substantifs singuliers ou plusieurs substantifs pluriels de genre différent, l'ancienne langue, conformément à la tradition latine, usait de la liberté de faire accorder l'adjectif avec un seul des substantifs, le plus voisin. Nous retrouvons cette liberté chez les écrivains du XVIIe siècle : *Un ordre et un habit* **particulier** (Rac. IV, 405). *Joie et tristesse* **attachée** *à la vie* (VI, 213). *Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances* **attachées** *aux lieux, aux temps et aux personnes* (La Bruy. II, 95). Nous disons encore *certificat de* **bonne** *vie et mœurs*. C'est Malherbe le premier qui a posé la règle moderne d'après laquelle l'adjectif attribut doit être au pluriel quand il se rapporte à plusieurs substantifs singuliers, et au masculin si ces substantifs sont de genres différents : Vaugelas et l'Académie confirmèrent cette théorie, tout en gardant certaines expressions consacrées comme : *le cœur et la bouche* **ouverte**, *les pieds et la tête* **nue**. Il faut donc dire :

> *Son honneur et sa gloire* **entiers**.
> *Sa gloire et son honneur* **entiers**.
> *Des dignités et des titres* **mérités**.
> *Des titres et des dignités* **mérités**.

Nos grammaires actuelles admettent, elles aussi, quelques exceptions, par exemple quand les substantifs

sont synonymes : *Il a une aménité, une douceur* **enchanteresse**, ou quand ils se suivent sans conjonction. Mais ces exceptions ne sont, en réalité, que des archaïsmes.

II. L'ancienne langue usait aussi de la liberté de n'employer qu'un seul adjectif déterminatif devant plusieurs substantifs qui semblent réclamer chacun un déterminatif spécial, et elle pouvait indifféremment le faire accorder avec le premier des substantifs ou avec tous. Ainsi encore au XVIIe siècle : **La** *justice, probité, prudence, valeur et tempérance sont toutes qualités qui...* (Malh., II, 98) : **L'***ingratitude et peu de soin que* (Id. I, 286). **Ses** *domestiques, carrosses, chariots et toute sorte d'équipage* (La Rochef. III. 122). On dit de même encore : *en* **mon** *âme et conscience*; *en* **son** *lieu et place*; **ses** *père et mère*. Mais, dans tous les autres cas, la langue actuelle réclame impérieusement la division des idées et la répétition des déterminatifs.

La liberté était la même quand deux adjectifs se rapportaient à un substantif de façon à désigner deux choses distinctes ; l'ancienne langue disait indifféremment : **la** *langue anglaise et française* et **les** *langues anglaise et française*. Les grammairiens modernes ont décrété que l'adjectif reçoit la loi du substantif et ne la lui impose pas, qu'il faut donc dire : **la** *langue anglaise et* **la** *française*.

370. Adjectifs ne s'accordant pas ou s'accordant irrégulièrement avec le substantif. — **Autre** et **chacun**. Ces deux adjectifs s'employaient volontiers au XVIIe siècle au masculin, alors qu'il s'agissait d'une femme :

J'étois un peu honteuse
*Qu'***un autre** *en témoignât plus de ressentiment.*
(Corn. I, 228)

Monsieur, vous me prenez pour **un autre**, *sans doute.*
(Rac. II, 272)

Je marche tout comme **un autre**. (Sév. VII, p. 365). Dans ces trois exemples, *un autre* désigne une femme. —

Ici les trois princesses prennent **chacun** *un fauteuil.* (Corn. V, 426. L'édition de 1660 changea *chacun* en *chacune*).

Demi. Dans l'ancien et le moyen français, *demi* s'accordait avec le substantif, qu'il en fût précédé ou suivi : *Duze* **demies** *hures* (Ph. de Thaon, Comput, v. 2073) ; **demie** *douzaine* (Rabelais, I, 2). On en trouve de nombreux exemples au XVIIe siècle, et La Bruyère écrit encore : *une* **demie** *lieue* (II, 261). Mais Vaugelas avait déjà énoncé et fait accepter la règle d'après laquelle *demi* reste invariable quand il précède le substantif. On ne s'explique guère la raison de cette distinction. Sans doute il y a eu confusion avec d'autres composés de *mi* devenus adverbes et prépositions : *enmi*, *parmi*. D'ailleurs, on trouve quelquefois *demi* en ancien français employé comme adverbe :

> **Demi** *Espaigne vos vuelt en fieu doner*
> (Rol., v. 432)
>
> *Ains eussiez allé bien* **demi** *liue a pié*
> (Gui de Bourgogne, v. 3129)

Malherbe en écrivant des **demi** *hommes* et Racine *la* **demi** *pique*, *une* **demi** *portée*, ont sans doute, eux aussi, considéré ici *demi* comme la première partie d'un mot composé.

Nu. Dans l'ancien et le moyen français, *nu* aussi s'accordait avec le substantif, qu'il en fût précédé ou suivi. On trouve encore cette liberté au XVIIe siècle : *Elle y alla* **nus** *pieds comme toutes les religieuses* (Rac. IV, 509) ; Marivaux en 1733 encore écrivait : *Je suis* **nue** *tête* (Marianne, 3e partie). C'est dans Malherbe que l'on rencontre pour la première fois un exemple de l'orthographe actuelle ; il déclare que l'on peut dire par élision *nu tête* et *nu jambes* au lieu du *nue tête* et *nues jambes.* Vaugelas et l'Académie rendirent cette élision obligatoire. Comme *demi*, *nu* placé devant un substantif a été désormais considéré comme le premier terme d'un mot composé et faisant corps avec lui. Les deux excep-

tions à la règle, **nue** *propriété* et **nus** *propriétaires*, sont de véritables archaïsmes, quoi qu'en disent les grammaires qui expliquent l'accord dans ce cas par le fait que *nu* est pris au sens figuré.

Feu. Cet adjectif, qui en ancien français était *fedut*, *feü*, et avait été tiré d'un dérivé du mot latin **fatum** (destinée), **fatutus**, avec le sens de « qui a rempli sa destinée, qui est mort », s'accordait avec le substantif, quelle qu'en fût la place. Mais, au XVI[e] siècle, on confondit ce mot avec l'italien *fu* (du lat. **fuit**, il a été, il a cessé d'exister) employé dans le même sens, au point que l'on en vint à écrire : *le tien* **fut** *père*, au lieu de : *le tien* **feu** *père*. Par suite de cette confusion, les grammairiens du XVII[e] siècle décidèrent que *feu* serait invariable. Certains furent plus subtils ; remarquant que, chez certains écrivains considérables, on avait des exemples où *feu* précédant par hasard le substantif variait, ils admirent que ce prétendu adverbe s'accorderait avec le substantif quand il le précéderait immédiatement. De là cette contradiction absurde qui fait écrire : **feu** *la reine*, et *la* **feue** *reine*.

Même. D'après la grammaire actuelle, *même* marquant l'identité est toujours variable. Mais, s'il correspond au latin **ipse** et désigne expressément la personne ou l'objet dont on parle, la chose est moins simple. Modifie-t-il un adjectif, un verbe, ou un adverbe, il est invariable. Suit-il plusieurs substantifs pluriels, il est invariable. Suit-il un seul substantif pluriel, il varie ou ne varie pas, à volonté, si le sens permet de le placer avant le nom. Suit-il enfin un pronom personnel, il varie toujours. D'où provient cette bizarre multiplicité de règles ?

Même s'employait en ancien et en moyen français à volonté comme adjectif et comme adverbe. En qualité d'adverbe, il pouvait se faire suivre de l'**s** adverbiale (§ 259) et déterminer non seulement un verbe, mais encore un substantif ou un pronom. C'est ainsi qu'au XVII[e] siècle encore Corneille peut écrire : *Moi* **mesmes** *à mon tour* (IV, 235, corrigé dans l'édition de 1660 en : *Je*

ne sais plus moi mesme). Vaugelas proposa un moyen de distinguer *mesme* adverbe de *mesme* adjectif : « Quand il est proche d'un substantif singulier, je voudrois, dit-il, mettre *mesmes* avec **s**, et quand il est proche d'un substantif pluriel, je voudrois mettre *mesme* sans **s**, et l'un et l'autre pour éviter l'équivoque et pour empescher que *mesme*, adverbe, ne soit pris pour *mesme*, pronom » (I, p. 80). Il aurait donc fallu écrire, d'après Vaugelas : *les choses* **mesme** *que je vous ai dites*, et *la chose* **mesmes** *que je vous ai dite*. Par suite, il considérait comme un solécisme de mettre l's, quand *même* était adjectif et se rapportait à un substantif ou pronom au pluriel : *eux-mêmes*, *elles-mêmes*. Cette distinction bizarre ne fut pas acceptée. Boileau écrit encore : *des discours* **mesmes** *académiques* (Ep. VIII, v. 58), et d'autre part des poètes de la même époque se permettent encore d'écrire *eux*-**même**, *elles*-**même**, comme Malherbe et Racine :

> *Les Immortels eux* **même** *en sont persécutés.*
> (Malh., I, 279)
>
> *Va ; mais nous-***même**, *allons, précipitons nos pas.*
> (Rac., II, 539)

Mais les grammairiens du XVIIIe siècle, ignorant la règle de l's adverbiale, se perdirent dans les exemples qu'ils trouvaient contradictoires, et, tout en décrétant d'une façon générale l'invariabilité de *même* adverbe et la variabilité de *même* adjectif, ils ne réussirent pas à distinguer avec précision les cas où il est adverbe de ceux où il est adjectif. De là l'incohérence des règles actuelles.

Quelque. Il faut distinguer un adjectif simple *quelque* d'un adjectif composé *quel que*. Nous commencerons par ce dernier.

I. *Quel que*. Les grammaires actuelles distinguent en général un adjectif conjonctif *quel que* dans **quel qu**'*il soit*, un adjectif indéfini *quelque* dans **quelques** *vains lauriers que promette la guerre*, et un adverbe indéfini *quelque* dans **quelque** *bons musiciens qu'ils soient*. Nous

allons voir qu'au regard de l'histoire ces trois constructions ont une origine commune et ne sont pas des faits d'ordre différent.

De même que l'on dit *tel que*, de même l'on a dit, dès l'origine, *quel que*, adjectif composé qui correspondit pour le sens au latin **quicunque**, **qualiscunque**, et employé dans les propositions secondaires exprimant une concession :

> **Quel** *part* **qu'***il alt, ne poet mie caïr*
> (Rol. v. 2034.)

(fr. mod.: quelque part qu'il aille, il ne peut tomber). Dans cette construction, *quel* est l'adjectif déterminatif; *que* est le pronom relatif (qui se trouve dans les tournures analogues : *malheureux* **que** *nous sommes*; *le sot* **qu'***il est*). L'adjectif *quel*, exprimant de sa nature un doute sur la qualité du sujet, entraîna de bonne heure le subjonctif [1]. Cette construction resta en vigueur durant tout le moyen âge; on la retrouve au XVIe siècle : *que chacun, en* **quel** *lieu* **qu'***il habite*, **quelle** *aage et* **quelle** *complexion* **qu'***il ait, pense eviter tels perils* (Amyot, Marcellus 945). On la constate encore dans Molière : *En* **quel** *lieu* **que** *ce soit* (III, 92).

Mais elle était devenue rare au XVIIe siècle et Vaugelas l'avait combattue : « Que si entre *quelle* et *que* il y a quelques syllabes qui les séparent, alors il faut dire *quelque* et non *quelle*, comme **quelque** *enfin* **que** *puisse estre la cause*, et non pas **quelle** *enfin* **que** *puisse estre la cause* » (I, 55).

Cette construction *quelque* ... *que* au lieu de *quel* ... *que*, préconisée par Vaugelas, avait commencé en effet à paraître dans la langue d'assez bonne heure :

> *En* **quelque** *leu* **que** *ele soit.*
> (Chev. au lion, v. 4346.)

En **quelque** *leu* **que** *il alassent* (Villeh. 13). Elle s'était

1. On trouve çà et là l'indicatif dans les textes du moyen âge: *Et quels bestes que je voloie* (Chrest. Bartsch, 256, 10); *Or chevauchiez queil part que vous voulez* (Menest. de Reims, § 383).

sans doute introduite sous l'influence analogique des cas où *quel* ne déterminant pas un substantif était immédiatement suivi de *que* : *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle fût*, et encore des constructions elliptiques assez fréquentes, comme *à quel que peine*, *à quel qu'ennui* (= quelle que peine, quel que ennui qu'il eût). Par suite, l'on commença à écrire : **quel que** *part j'aille*, au lieu de **quel** *part* **que** *j'aille*, mettant après *quel* le pronom *que* qui en était originairement séparé par un substantif :

> **quiexque** *meffaiz*
> *Cil las de chevaliers ait faiz*
>
> (G. de Coincy, p. 497)

Puis l'on prit l'habitude de répéter le pronom *que* : **quel que** *part* **que** *j'aille*. Au XVIIe siècle, cette nouvelle construction supplanta décidément l'ancienne [1].

Celle-ci a pourtant laissé des traces dans la langue actuelle : 1° *Quel* est encore séparé forcément de *que* dans le tour d'ailleurs assez rare : *Quel des deux partis que vous choisissiez, vous aurez tort* ; 2° Quoique rapproché de *que*, il est encore traité à part, quand il est prédicat des verbes *être*, *paraître*, *sembler*, etc. : *Quelle que soit sa puissance*, *quelle que soit la cause*. Vaugelas aurait voulu qu'ici l'on écrivît *quelque*.

Dans les autres cas, depuis le XVIe siècle, *quel* et *que* ont été réunis en un seul mot, *quelque*, qui, contre l'usage actuel, variait en nombre aussi bien devant les adjectifs que devant les substantifs ; les exemples en sont nombreux :

> *et n'oser de ses feux,*
> *Quelque*s *ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux.*
>
> (Corn. VII, 400)

*Quelque*s *grands principes qu'on eût à Port-Royal*

1. Patru alla plus loin et voulut étendre la répétition de *que* à tous les cas. De même que l'on dit *quelque grand que vous soyez*, on devait dire, d'après lui, *quel*que que *puisse être la cause*.

(Rac. IV, 501); *quelque*s *méchants que soient les hommes* (La Rochef. I, 206).

Mais les grammairiens du XVIIe siècle établirent pour *quelque* placé devant un adjectif attribut une distinction. S'il détermine à la fois le substantif et l'adjectif, et, par suite, indique le doute sur l'espèce ou la manière, il varie :

*Mais, quelque*s *vains lauriers que promette la guerre,*
On peut être héros sans ravager la terre.
(Boileau, Ep. I, v, 93)

Si, au contraire, *quelque* détermine seulement l'adjectif et signifie « à quelque point que », « à quelque degré que », il est traité comme un adverbe et est invariable : *Quelque bons musiciens qu'ils soient, ils ne pourront exécuter ce morceau.* Telle est encore la règle dans la langue actuelle.

II. A côté de *quelque* sorti du déterminatif *quel*, existe un adjectif *quelque* tiré du latin populaire **qualis quam** et signifiant « plusieurs ». Il varie en nombre : *quelques-uns.* Les grammairiens du XVIIe siècle en ont fait arbitrairement un adverbe invariable quand il précède un nom de nombre, sous prétexte que *quelque* a alors le sens de l'adverbe « environ » : *quelque dix mille hommes.* Mais il n'est pas rare de trouver l'accord même dans ce cas chez nos grands écrivains : *quelque*s *soixante ans* (Rac. II, 163).

371. Accord des adjectifs qualifiant d'autres adjectifs. — Dans l'ancien et le moyen français, tout adjectif déterminant un autre adjectif ou un participe variait en genre et en nombre comme s'il déterminait un substantif. On disait : *une femme* **demie** *morte*, *des œufs* **durs** *cuits*, *des perdrix* **fraîches** *tuées*, *des oignons* **menus** *hachés*, etc. De cet usage la langue a conservé : *fleurs* **fraîches** *écloses*, *fenêtres* **grandes** *ouvertes*, *ils arrivent* **bons** *premiers*. Dans tous les autres cas, l'adjectif est invariable.

Pour *nouveau* s'est établie cette règle bizarre qui en fait un adverbe dans *une fille* **nouveau**-*née* et un adjectif

variable dans *les* **nouvelles** *converties*, *une* **nouvelle** *mariée*, *les* **nouveaux** *venus*, sous prétexte que dans ce dernier cas les participes sont de vrais substantifs. En réalité ces dernières expressions sont des archaïsmes comme *fleurs* **fraîches** *écloses*, etc.[1]

Parmi ces adjectifs, *tout* demande des observations particulières.

Tout. Accompagnant un adjectif ou un participe, *tout* suivait la règle commune et variait en genre et en nombre. Tel était encore l'usage au XVIIe siècle chez la plupart des écrivains : *Pour moi, j'étois* **toute** *ébaubie* (Sév. VII, 222). *C'est* **toute** *la même chose* (Ibid. 22). On constate toutefois des hésitations. Dans Racine, quand *tout* se rapporte à des féminins, il prend toujours l'accord : **toute** *écorchée* (V, 588), **toute** *interdite* (III, 491); s'il se rapporte à des masculins pluriels, tantôt il prend l'accord, tantôt il ne le prend pas :

> *Tes yeux ne sont-ils pas* **tous** *pleins de sa grandeur ?*
> (II, 387)
>
> *Vous êtes en des lieux* **tout** *pleins de sa puissance.*
> (II, 287)

De même, dans La Bruyère, on trouve : *des habits* **tous** *neufs* (I, 44) à côté de : *deux personnages* **tout** *différents* (II, 103); *une île* **toute** *entière* (II, 131) à côté de *choses* **tout** *opposées* (II, 148). En effet, Vaugelas et la plupart des grammairiens avaient décidé que *tout* devant un adjectif signifiant « tout-à-fait », était adverbe, et, par suite, ils cherchèrent à le rendre invariable.

Au masculin singulier, *il est tout aimable*, *il est tout gracieux*, la prononciation ne distinguait point l'adjectif de l'adverbe et l'on vit dans *tout* un adverbe. Au pluriel, *ils sont tous aimables*, *ils sont tous gracieux*, la prononciation ne faisait point non plus de différence entre

1. Il faut distinguer de ces expressions, qui sont des juxtaposés, les expressions comme *aigre-doux*, *clair-obscur*, *ivre-mort* où les deux adjectifs varient. Ici les deux adjectifs ne se qualifient pas l'un l'autre; ils qualifient également le substantif auquel ils sont joints.

l'adjectif et l'adverbe devant le mot commençant par une consonne, ce qui était le cas le plus habituel. On écrivit : *ils sont tout gracieux*; puis, le cas moins fréquent se soumettant au cas général : *ils sont tout aimables*. Et voilà comment au masculin *tout* fut changé en adverbe.

Au féminin, Vaugelas reconnaissait encore l'ancien usage : *elle est tout*e *aimable*, *elles sont tout*es *aimables*; *elle est tout*e *gracieuse*, *elles sont tout*es *gracieuses*, et les grammairiens tâchèrent en vain de le modifier. C'est au XVIIIe siècle que l'invariabilité de *tout* s'établit devant l'adjectif féminin commençant par une voyelle : dans *elle est toute aimable*, *elles sont toutes aimables*, la prononciation d'alors ne faisait plus de différence entre *tout* adjectif et *tout* adverbe, et l'on écrivit désormais *tout*.

Mais la théorie nouvelle resta impuissante devant la prononciation trop fortement établie *toute gracieuse*, *toutes gracieuses*, et les grammairiens, impuissants à modifier l'usage sur ce point, en donnèrent cette explication bizarre que l'adjectif *tout* variait dans ce cas par euphonie.

Toutefois d'excellents écrivains ont défendu la vieille tradition contre les règles arbitraires des grammairiens, et l'on trouve des exemples de *tout* variable au sens adverbial jusqu'au XIXe siècle.

372. Des noms de couleurs employés comme adjectifs. — La langue moderne emploie volontiers les noms d'objets désignant des couleurs ou des nuances en qualité d'adjectifs invariables. Cette invariabilité s'explique par l'ellipse.

A. Des *couleurs feuille-morte*, c'est-à-dire « de feuille morte ». Des *étoffes feuille-morte*, c'est-à-dire « de couleur de feuille morte ».

B. *Couleur brun foncé*, c'est-à-dire « d'un brun foncé ». *Ruban brun marron*, c'est-à-dire « d'un brun de marron ».

373. Des degrés de comparaison. — I. Bien que les adjectifs, par leur nature, soient seuls susceptibles des degrés de comparaison, il n'est point rare de rencontrer

des substantifs avec la marque du comparatif ou du superlatif. Cela d'ailleurs est naturel, puisque l'apposition peut en faire de véritables adjectifs : **Les plus gens de bien** *auront l'âme ravie* (Corn. IX, 303). *Un* **très homme de bien** (Rac. VII, 36).

II. Les grammairiens philosophes interdisent le comparatif et le superlatif d'adjectifs exprimant des idées absolues concrètes, comme *carré*, *circulaire*, *triple*, *quadruple*, ou abstraites, comme *divin*, *éternel*, *excellent*, *unique*, *parfait*, etc. C'est confondre la logique et la grammaire [1]. Si l'écrivain emploie ces adjectifs au sens relatif, il peut leur attribuer des degrés de comparaison : *Mon* **plus unique** *bien* (Corn. III, 288); *l'auteur* **le plus divin** (Boil. Art. poét., I, v. 141). Nous disons communément *plus parfait*, *plus impossible*.

III. Les comparatifs et les superlatifs synthétiques eux-mêmes peuvent être précédés de la marque du comparatif ou du superlatif, perdant souvent leur valeur primitive avec le temps et finissant par être considérés comme de simples positifs. En vieux français, on trouve *plus hauçor* (*hauçor* est le comparatif de *haut*) ; la langue populaire dit *plus meilleur* et *plus pire*, *plus supérieur* et *le plus supérieur*.

374. Comparatif. — Le régime du comparatif se construisait en latin de deux façons. Ou bien on unissait directement le régime au comparatif en le mettant à l'ablatif : **doctior Petro** ; ou bien on le reliait au moyen de la conjonction **quam** à son régime mis au même cas que lui : **doctior quam Petrus**.

Ces deux constructions ont passé dans l'ancienne langue.

Pour la première, on a rendu l'ablatif par une périphrase au moyen de la préposition **de** : *plus savant* **de** *Pierre* :

> **Meillor** *vassal n'ot en la cort* **de** *lui*.
> (Rol., v. 750)

1. C'est ainsi que Malherbe blâme ce vers de Desportes :

> *Je sors des Dieux la* **plus aisnee**.

Appliquée avec le régime de n'importe quel comparatif et surtout avec les pronoms personnels, cette construction a subsisté jusque dans la première moitié du XVIe siècle : *Homme* **de moy** *plus grand* (Marot IV, 124); *nul mieux* **de toy** (du Bellay II, 419). Depuis, elle n'a été conservée qu'avec les noms de nombre dépendant d'un comparatif : *plus* **d'***un ; il a moins* **de** *vingt ans.*

La seconde construction : *plus savant* **que** *Pierre*, où *que* représente le latin **quam**, a subsisté intacte jusqu'à nos jours.

Elle donne lieu toutefois à certaines remarques :

1° Là où le latin dit sans négation : **doctior quam putas**, le français dit avec une négation : *plus savant que vous* **ne** *pensez.*

Tel a été l'usage dès les premiers temps de la langue, qui a exprimé par cette négation l'idée sous-entendue « tu ne penses pas qu'il est aussi savant ».

La langue moderne, depuis le XVIIe siècle, a réduit en certains points l'usage de la négation ; de nos jours, elle a une tendance à la supprimer entièrement : le style négligé et le parler familier l'ignorent presque entièrement.

Plusieurs cas sont à considérer :

A Quand le second terme de la comparaison est formé de deux substantifs, l'ancien français les réunissait par *ne :*

Plus est isnels qu'esperviers **ne** *aronde.*
(Rol., v. 1492)

C'est cette négation que l'on retrouve au XVIIe siècle sous la forme *ni* : *Il ne reste plus à parler que des choses qui servent plus aux délices qu'à la nécessité* **ni** *au profit* (Malh., II, 19).

Patience et longueur de temps
Font plus que force **ni** *que rage*
(La Font., I, 163)

Racine (VI, 355) regardait comme incorrecte cette

phrase de Vaugelas dans sa traduction de Quinte-Curce : *la fortune plus puissante que la raison* ni *la bonne conduite.*

La langue actuelle remplace cette négation par *et* ou par *ou.*

B. De même là où nous emploierions aujourd'hui comme régime du comparatif soit un substantif, soit tout autre mot sans négation, l'ancien français introduisait la négation, et cela souvent au moyen des verbes *être* et *faire* :

> *Plus est isnels que* **nen est** *uns folcons.*
> (Rol., v. 1529)
> *Plus curt a piet que* **ne fait** *uns chevals.*
> (v. 890)

En moyen français et au XVIe siècle, le régime est accompagné de *pas* ou *non pas*, de *point* ou *non point* : *Il vouloit que l'on acquist des héritages et maisons où il y eust plus a semer et a pasturer que* **non pas** *a balayer et a arroser* (Amyot, Philop., 27). Cette construction était encore en pleine vigueur au XVIIe siècle ; on la rencontre souvent dans Molière et Racine ; Vaugelas y trouvait fort bonne grâce et écrivait lui-même : *J'aimerois mieux dire « il vesquit »* *que* **non pas** *« il vescut »* (I, 196). Elle fut, peu après, définitivement bannie par l'Académie.

2° Après *mieux* au sens de « plutôt », l'ancienne langue supprimait généralement la négation dans la phrase complétive ; mais à la différence de la langue actuelle elle employait le subjonctif :

> *Mielz vueil morir qu'entre paiens* **remaigne** (reste).
> (Rol., v. 2336)

C'est la construction du latin : *potius quam* **remaneam.** Depuis le moyen français, l'on dit : *J'aime mieux mourir que rester.*

3° Dans certains cas, la conjonction *que* remplit une double fonction, par exemple dans : *je ne demande pas mieux qu'il vienne.* Cette phrase est en réalité incor-

recte. On dit : *je demande* **qu**'*il soit mon ami* ; ici *que* sert à introduire la phrase complétive du verbe de désir *demander*. Par suite, dans la phrase *je ne demande pas mieux qu'il vienne*, *que* sert en même temps à introduire le complément du comparatif *mieux* et à introduire la proposition complétive du verbe *demander*. La construction pleine serait : *je ne demande pas mieux que qu'il vienne*. Certains écrivains du moyen âge, ayant conscience de cette irrégularité, employèrent *que que* séparés par *ce* : *j'ameroie mieus qu'un Escos venist d'Escoce et gouvernast le pueple deu roiaume* ... **que ce que** *tu le gouvernasses malapertement* (Joinv., 21). Leur exemple ne fut pas suivi et la langue conserva cette ellipse hardie.

375. Superlatif absolu. — Le superlatif absolu est composé du positif précédé d'un adverbe. Nous avons vu (§ 190) que le vieux français employait un certain nombre d'adverbes qui ont cédé la place à *très*, le plus usité aujourd'hui à côté de *bien*, *extrêmement*, *fort*, etc. On peut y ajouter les adverbes de la langue familière *fameusement*, *joliment*, *rudement*, *ultra*, *supra*.

Notons aussi en vieux français la construction du positif avec un régime de la préposition *sur*[1] :

> **Sur** *toz les altres est Carles anguissos.*
> (Rol., v. 823)

Cette construction s'est maintenue jusqu'au XVIIe siècle :

> *Mes petits sont mignons,*
> *Beaux, bien faits et jolis* **sur** *tous leurs compagnons.*
> (La Font., I, 422)

1. On la rencontre même avec un comparatif, et alors elle forme pléonasme : *E sur altres plus delitable* (Ben., I, v. 36). Cette construction rappelle le **præter ceteros** ou **præ ceteris** des Latins. **Praeter** et **præ** avaient été remplacés par **super** ; on trouve dans Suétone : **famosissima super ceteras**. Il n'est pas rare non plus en latin de trouver cette construction avec le comparatif.

On peut rapprocher la façon de parler : *C'est une chose injuste* **entre** *toutes.*

376. Superlatif relatif. — I. Le superlatif relatif est rendu par le comparatif précédé de l'article ou d'un autre déterminatif : *les plus beaux jardins*, *mes plus beaux jardins*. La présence d'un déterminatif supprime l'article, et le français ne dit pas comme l'italien : *i miei più belli giardini* (les miens plus beaux jardins).

Cette construction du superlatif relatif peut amener une confusion apparente avec le comparatif; l'analyse seule peut indiquer si l'on a affaire à un superlatif ou à un comparatif dans des phrases comme celle-ci : *les plus savants triomphent* et *les plus savants triomphent des ignorants*.

II. Il faut distinguer deux cas pour le superlatif relatif : celui où l'adjectif précède le substantif et celui où il le suit.

A. *L'adjectif précède le substantif.* — L'article, dans ce cas, se rapporte à l'adjectif et au substantif. Dans *la plus belle chose*, *la* non seulement détermine *chose* mais transforme *plus belle* en superlatif. Il suit de là que le substantif qualifié par un superlatif est toujours déterminé.

B. *L'adjectif suit le substantif.* — La construction actuelle *la chose la plus belle*, où l'article se répète devant le comparatif, n'a commencé à s'introduire dans l'usage qu'au XVe siècle et n'a été définitivement admise qu'au XVIIIe. Malgré Vaugelas et l'Académie, la plupart des écrivains du XVIIe siècle emploient encore l'ancienne construction *la chose plus belle* :

> *Chargeant de mon débris les reliques* **plus** *chères.*
> (Rac. II, 519)

De même avec *plus* et *moins* accompagnant un verbe : *La chose du monde qui pouvoit* **plus** *gagner le Pape* (Id. IV, 455). *Les discours* **moins** *sérieux plaisent plus aux enfants* (Id. VI, 303).

Cette répétition de l'article que la langue a graduel-

lement imposée est due à une analyse plus fine et plus délicate de la pensée. On a voulu distinguer plus nettement l'idée superlative qui se confondait avec l'idée comparative. Un autre avantage de cette construction est de pouvoir donner le superlatif à des noms indéterminés : *un ouvrier le plus habile du monde.*

III. Quand plusieurs superlatifs se suivent, le XVIIe siècle admettait encore que le premier adjectif seul reçût la marque du superlatif : *La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la foiblesse* (Pascal, Pens , I, 82). Vaugelas tolérait cette ellipse à condition que les adjectifs fussent synonymes : *il pratique les plus hautes et excellentes vertus*; mais il voulait qu'on dît : *c'est l'homme le plus riche et* **le plus** *libéral*, les adjectifs n'étant point synonymes (II, 256). L'Académie et les autres grammairiens condamnèrent l'ellipse alors même qu'il y avait synonymie. Cette modification tient à la même cause que la précedente, au désir de distinguer de plus en plus nettement la forme du superlatif.

IV. Les grammaires modernes distinguent le superlatif neutre *le plus* du superlatif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, *le plus*, *la plus*, *les plus* : *la rose est* **la** *plus belle des fleurs* ; *c'est au matin* que la rose est **le plus** *belle*. Cette distinction, comme les deux précédentes, est l'œuvre des grammairiens du XVIIe siècle, et elle est loin d'être observée par tous les écrivains de cette époque : *Je les ai faits* (les a parte) **les plus** *courts que j'ai pu* (Corn. IV, 137) ; *il faut se servir au théâtre des vers qui sont* **les** *moins vers* (Id. V, 309). *Vous me retrouverez toute entière comme dans le temps où vous avez été* **la** *plus persuadée de mon amitié* (Sév. VIII, 371). *La personne du monde qui m'est* **la** *plus sensiblement chère* (Id. III, 335).

CHAPITRE III

NOMS DE NOMBRE

377. Noms cardinaux. — 378. Noms ordinaux.

Comme pour les noms substantifs, nous avons dû faire de la syntaxe à propos de la morphologie des noms de nombre. Aussi aurons-nous peu d'observations à ajouter ici.

377. Noms cardinaux. — I. Nous avons vu (§ 136, *Observations générales*) que, dans les nombres formés par addition, les divers éléments composants étaient, à l'origine, réunis par la conjonction **et** qui n'a disparu définitivement qu'au XVIII[e] siècle, sauf devant *un* : *vingt et un*, *trente et un*, etc., *soixante et onze* et dans quelques expressions consacrées.

II. Les noms cardinaux ne varient pas au pluriel : *Trois* **un** *de suite font 111.*

Cependant *vingt*, *cent* et *mille* présentent quelques particularités :

Vingt et **cent** multipliés par un nombre précédent prenaient régulièrement l'*s* du pluriel dans l'ancienne langue comme dans la moderne : *quatre*-**vingts**, *trois* **cents**. Jusqu'au XVIII[e] siècle, cet accord était admis alors même que *vingt* et *cent* étaient suivis par addition d'un autre nom de nombre : *Une armée* de *trois* **cens** *mille hommes* (La Bruy. I, 370). Les éditions du Dictionnaire de l'Académie de 1762 et de 1798 écrivent encore *neuf* **cents** *mille*. Pourquoi les grammairiens du XVIII[e] siècle ont-ils supprimé ici l'accord et institué une règle condamnée non seulement par la tradition de la langue, mais encore par la logique? Sans doute ils ont considéré le nombre total comme formant une unité propre indiquée par la chute de la conjonction *et*. Ce point de

vue est faux : *trois cent quatre* ressemble, pour la construction à *trois maisons*, *quatre jardins*, et la chute de la conjonction *et* ne doit pas plus empêcher l'expression du pluriel que dans des mots comme *point virgule*, pluriel *points virgules*.

Mille. Nous avons vu (§ 136, 4°) que l'ancienne langue distinguait *mil*, (singulier) de *mille* (pluriel) : *od* **mil** *de mes fedeilz* (Rol. v. 84), *vint* **mille** *homes* (v. 13). *Mil* s'est maintenu dans la numération des années parce qu'on a toujours eu affaire à un singulier. Ailleurs le pluriel l'a emporté, parce qu'il était beaucoup plus fréquent. — *Mille* est, nous l'avons dit aussi (§ 153), le seul débris des quelques pluriels neutres de l'ancienne langue ; aussi est-il resté invariable, sauf quand il est employé comme nom substantif : *Trois* **milles** *d'Angleterre*. Pourtant il n'est pas rare de rencontrer *mille* avec le signe du pluriel dans l'ancienne langue : *Nos ferons uissiers* (vaisseaux) *a passer quatre* **milles** *cinq cens chevaus* (Villeh. 14). De même les grammairiens du XVIIe siècle signalent la tendance qu'on avait de leur temps à faire varier *mille*, surtout devant un substantif commençant par une voyelle.

III. En ancien français un nom de nombre formé de l'unité et d'un nombre supérieur comme *vingt et un* n'imposait pas au substantif qu'il déterminait l'accord avec le total : *Trente et un* **an** *regnad en Jerusalem* (Livres des Rois, p. 422). *Vingt et un* **an** *tot accompliz aveit* (Chron. des d. de Norm., 39271). Tel était l'usage au XVIe siècle ; Palsgrave pose qu'il faut écrire *vingt et un* **homme**. Au XVIIe siècle, il y a hésitation : d'une part, on conserve le singulier pour des évaluations de prix et de temps : *vingt et un* **écu**, *vingt et une* **semaine** ; mais le pluriel est admis dans les autres cas : *vingt et un* **chevaux**, *vingt et un* **volumes** [1]. Depuis, l'union entre les

1. Vaugelas (I, 246) dit que la cour hésite parce qu'elle dit *vingt et un an* et *vingt et un chevaux*. On ne s'apercevait pas qu'on écrivait à tort *an* parce que dans la prononciation *ans* n'en différait pas. L'Académie consultée se déclara pour *vingt et un* **an** *accompli***s**.

deux parties composant le nombre est devenue intime, et le substantif s'accorde avec la totalité. Le français moderne a résolu la question laissée indécise au XVIIe siècle et ne considère plus le nom de nombre composé que comme un nom simple.

IV. En latin, pour exprimer un nombre considérable indéterminé, on se servait de **centum**, de **mille**, et le plus souvent de **sexcenti** (six cents). La langue populaire employait aussi **quingenti** (cinq cents). C'est sans doute à ce dernier emploi que remonte l'expression indéterminée si fréquente dans l'ancien français, *cinc cenz*[1]. Il employait aussi *cent* et *mille*. La langue moderne a ajouté *million* qu'elle multiplie quelquefois par *mille* dans les jurons : *Mille millions de tonnerres !*

378. Nombres ordinaux. — I. L'ancienne langue ignorait à peu près complètement l'emploi du cardinal pour l'ordinal. On ne le rencontre guère que pour la désignation des dates. L'usage de lire les nombres ordinaux comme ils étaient écrits étendit cet emploi, qui triompha définitivement à la fin du XVIIe siècle pour la mention des pages, des quantièmes, des séries de personnages, etc. Corneille dit encore : *le* **neuviéme** *de janvier* ; La Bruyère : *Henri* **second**, *Louis* **onzième**. Ces emplois ont disparu, sauf pour *premier* : *Henri* **premier**, *tome* **premier**, *page* **première** (à coté pourtant de *tome* **un**, *page* **un**).

II. Sur *vingt quatrième* pour *vingtième quatrième*, voir § 137, 10.

1. Il faut noter aussi l'emploi de *tant* considéré comme un substantif et précédé d'un nombre cardinal quelconque : *deux, trois, cent* **tanz** *que nuls ne pourroit dire* « deux, trois, cent fois plus qu'on ne pourrait le dire ».

CHAPITRE IV

ARTICLE

379. De l'article. — L'article se présente en français sous trois aspects : l'**article défini**, l'**article indéfini** et l'**article partitif**.

L'article défini est sorti, nous le savons (§ 199), du démonstratif latin **ille**, qui, par un affaiblissement graduel de sa signification, a abouti à la simple fonction d'individualiser le nom qu'il accompagne. Bien que le latin mérovingien offre d'assez nombreux exemples de **ille** avec cette nouvelle valeur, les *Serments de Strasbourg* ne l'ont point employé une seule fois. Il aurait dû, semble-t-il, figurer au moins dans une phrase : *Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat* (Si Louis [le] serment, que à son frere Charles jura, conserve); peut-être faut-il voir là une omission du scribe. Dans la *Cantilène de sainte Eulalie*, qui est peu postérieure aux *Serments*, l'article est plusieurs fois employé, et même dans des cas où, comme on le verra plus loin, l'ancien français peut s'en passer : *li Deo inimi* (les ennemis de Dieu), v. 3 ; *les mals conseliers* (les mauvais conseillers), v. 5; *la polle* (la jeune fille), v. 10; *lo nom christiien*, v. 14, etc. Ainsi, au IXe

siècle, l'emploi de l'article défini est consacré et il ne fera que s'étendre.

L'article indéfini, qui sert à mettre en relief un objet indéterminé, a été tiré pour le singulier de l'adjectif numéral **unus**, **una** (*un*, *une*) qui, à partir du ve siècle, avait pris çà et là le sens du latin **quidam** (un certain). Le premier exemple de *un* au sens indéfini nous est aussi fourni par la *Cantilène de sainte Eulalie* : *ad* **una** *spede* (avec une épée), v. 22. Mais l'emploi de l'article indéfini fut loin de s'étendre aussi rapidement que celui de l'article défini ; cela se comprend, puisqu'on pouvait, à l'origine, plus facilement s'en passer. Ce n'est guère que depuis le XVIIe siècle que son emploi est devenu général.

Pour le pluriel, l'ancien français employait quelquefois le pluriel de *un*, surtout quand il s'agissait d'objets qui vont par paires ou collections, ou qui ne sont employés qu'au pluriel (cf. § 136, note 1). *Uns*, *unes* furent de bonne heure remplacés par l'article contracté *des* et ne subsistèrent que dans *les uns ... les autres*, *les unes... les autres*.

Les règles d'emploi étant à peu près les mêmes pour l'article défini et l'article indéfini, nous les réunissons dans une même étude.

Au contraire, l'**article partitif** formé de l'article précédé de la préposition *de* et servant à marquer qu'on considère un objet non dans sa totalité, mais dans une partie indéterminée, demande un examen particulier.

I. Article défini et indéfini

380. Article avec les noms de personnes. — L'individualité étant le caractère même des noms de personnes, ils peuvent se passer de l'article en ancien français comme en français moderne, sauf dans quelques cas :

1° A partir du XVIe siècle, les noms de famille italiens désignant une personne prennent l'article : **l'***Alighieri*, **le** *Corrège*, **le** *Tasse*. Mais c'est une faute d'écrire : *le*

Dante, *le Guide*, *le Titien*; ce ne sont point, en effet, des noms de famille, mais des petits noms.

2° Au XVIe siècle aussi, on écrivait souvent, dans des locutions désignant des personnages connus : **le** *Camille*, **le** *Tantale*, **la** *Niobé*, **l'***Hélène*, donnant ainsi à l'article la valeur emphatique qu'a l'adjectif démonstratif **ille** en latin dans **Alexander ille** (le fameux Alexandre). L'article semble avoir le même sens dans cette phrase de Madame de Sévigné : *J'en demande pardon* **au** *Bourdaloue et* **au** *Mascaron* (II, 100). De même, nous faisons précéder de l'article les noms d'actrices et de cantatrices célèbres : **la** *Champmeslé*, **la** *Malibran*.

Par contre, déjà au XVIIe siècle, l'article précédant un nom de personne marquait un ton familier ou une nuance de dédain, sinon de mépris. Cette tendance s'est accentuée dans la langue actuelle. Dans le parler populaire et dans celui des campagnes, ce procédé n'implique qu'une idée de familiarité.

Jusqu'au XVIIe siècle, on a dit : **le** *Lazare*, **la** *Magdelaine*. Pour *Lazare*, ce mot a pu, dès l'origine, subir le traitement d'un nom commun à cause de l'adjectif *lazer*, plus tard *ladre* ; dans **la** *Magdelaine*, *la* a une valeur démonstrative comme dans **la** *Niobé*, etc.

3° Quand le nom d'homme est pris en qualité de nom commun, il reçoit naturellement l'article : **le** *Mécène et l'appui des Muses*, **la** *Vénus de Praxitèle*; **l'***Agrippine et* **la** *Cléopâtre de l'histoire sont différentes de celles du théâtre*.

4° Un grand nombre de noms de personnes, qui ont été à l'origine des appellatifs, ont conservé l'article : *Claude le Lorrain*, à côté de *Claude Lorrain*. C'est ainsi que beaucoup de noms de personnes, désignant en général un pays, ont une double forme : *Allemand*, *Lallemand*; *Breton*, *Lebreton*; *François*, *Lefrançois*, etc. Ils conservent l'article alors même que celui-ci est précédé d'un autre article : *un Lefrançais*, *les Lefrançais*. C'est à tort que La Bruyère a écrit : *Ces gens chez qui un Nautre* (= *le Nostre*) *va tracer et prendre des alignements* (II, 258).

381. Article avec les noms de peuples. — En vieux français les noms de peuples au pluriel[1] se passaient généralement de l'article, surtout au cas sujet : *Dient Franceis* (Rol. v. 192). *Sarrazin ne sont mie doutés* (craints) (v. 1186). Il faut y joindre les mots *Chrétiens, Païens*, qui étaient traités comme des noms propres. Cette règle s'appliquait alors même que ces noms étaient accompagnés d'adjectifs. Cet usage disparaît à partir du XIIe siècle, et on ne le constate guère au XVIe siècle que chez les poètes.

382. Article avec les noms géographiques. — Jusqu'au XIIIe siècle, les noms de pays et de villes étaient employés sans article. Il en était de même des noms de montagnes et de vallées ; seuls les noms de fleuves prenaient l'article quand ils étaient féminins. A partir du XIIIe siècle, des hésitations se sont produites, sauf pour les noms de villes qui ont continué à se passer d'article à moins d'avoir été formés à l'origine de noms communs, comme *le Havre*, *Lamothe*, etc. Depuis le XVIIe siècle, les noms de fleuves ont reçu décidément l'article, bien que Corneille écrive encore *le Passage de Loire* (X, 106), Racine, *les bords d'Asopus* (VI, 215) et Boileau, *de Styx et d'Achéron* (Art poét. III, v. 285)[2], et que nous continuions à dire *Bar-sur-Aube*, *Nogent-sur-Seine*, etc. Il en a été de même des noms de montagnes.

Quant aux noms de pays, ils sont restés sujets à de nombreuses contradictions : *histoire de France* à côté de *histoire littéraire de la France* ; *l'empereur d'Autriche* à côté de *l'empereur du Japon* ;

Il vient d'Italie	mais	*il part pour l'Italie*
Il va en Chine	—	*il arrive à la Chine*
Il est en France	—	*il est au Mexique*

1. Quand on se servait, en effet, d'un nom de peuple pour désigner un seul individu, l'article était de rigueur : *Ço dist* **li** *Sarrazins* (Rol. v. 147) ; *enveier* **al** *Sarrazin* (v. 253).

2. Si l'on dit *eau de Seine*, c'est moins un archaïsme qu'une locution formée par analogie avec *eau de source*, *eau de puits* ; c'est une sorte de mot composé.

On peut toutefois remarquer que l'absence de l'article avec les prépositions *en* et *de* est un trait archaïque et ne se constate guère qu'avec les noms de pays entrés depuis longtemps dans la langue.

383. Article avec les noms communs concrets. — Dès l'origine de la langue, les noms concrets ont été pourvus de l'article.

Cette règle a pourtant souffert et souffre encore diverses exceptions :

1° Certains substantifs dont l'idée a un caractère d'unité ont été traités et sont encore traités dans la langue comme des noms propres.

Ainsi le mot *Dieu* n'admet encore aujourd'hui l'article que s'il est accompagné d'un déterminatif : **le** *Dieu de nos pères*, **les** *faux dieux*. Au XVIIe siècle, Pascal et Bossuet, se conformant à un vieil usage, emploient, l'un *Messie*, l'autre *Christ*, sans article. Les locutions *Diable m'emporte si*, *Diable soit de vous* nous reportent à une époque antérieure au XVIe siècle, à partir duquel seulement on a décidément employé ce mot avec l'article. Malherbe dit encore *frappé de foudre* (I, 22). L'ancienne langue construisait de même très souvent *jour*, *nuit*, *soleil*, *ciel*, *terre* et *roi*, ce dernier quand il s'agissait du souverain du pays ; c'est de là que vient la locution longtemps employée, *lieutenant de roi*.

A ces mots, il faut ajouter les termes religieux *messe*, *vêpres*, *complies*. Malherbe écrit : *Je fus hier ouïr messe aux Jacopins* (III, 546) ; nous pouvons encore dire : *attendez que vêpres sonnent*, *aller à vêpres*, *sortir de vêpres* ; *chanter complies*.

Signalons enfin l'incertitude sur l'emploi de l'article devant les lettres de l'alphabet jouant le rôle de substantifs : *A* ou *l'A se prononce la bouche ouverte*.

Des expressions comme *remuer ciel et terre*, *il ne voit ni terre ni mer*, ne sont pas à ranger dans le même cas. L'absence de l'article provient ici de l'habitude qu'avait l'ancienne langue de le supprimer devant chacun des substantifs unis par une conjonction, alors qu'elle les

en faisait précéder quand ils étaient isolés. C'est ainsi que *lune*, employé régulièrement en vieux français avec l'article, n'en a point dans *soleil et lune*, *soleil ni lune*.

2° Les substantifs désignant des phénomènes périodiques, comme les saisons, les mois, les jours, les parties de la journée et certaines fêtes, pouvaient être employés sans article. La langue actuelle l'a donné aux noms de saisons, mais elle persiste à dire, sans article : *Avril a été chaud*, *il viendra lundi*, *midi sonne*, *demain matin*, *lundi prochain*, *Noël approche*, *Pâques est tard cette année*, etc.

3° Quand le substantif concret désigne, non un individu ou un objet de l'espèce, mais l'espèce, l'ancien et le moyen français omettaient volontiers l'article. Les exemples abondent encore chez les écrivains du XVIe siècle : *Gaudebillaux sont grasses tripes* (Rabel. I, 3) ; *Quelle différence est entre bouteille et flacon ?* (Id. 5). L'usage d'employer ainsi sans article le nom concret pris dans un sens général et indéterminé n'a pas entièrement disparu de la langue. Il faut remarquer toutefois qu'elle répugne à se passer de l'article si ce n'est dans les propositions négatives et interrogatives (§ 386). Dans *souvent femme varie*, nous avons affaire à une locution proverbiale très ancienne et conservée telle quelle Au contraire, quand le substantif est complément soit d'un verbe, soit d'une préposition, l'absence de l'article était très fréquente dans l'ancienne langue, et la langue moderne en a conservé d'assez nombreuses traces : *lâcher pied*, *fermer boutique*, *rendre gorge*, *perdre de vue*, *sortir de table*, *aller en bateau*, *aller par mer*, *aller à cheval*, etc. Dans beaucoup de cas, l'introduction de l'article changerait le sens de l'expression et lui enlèverait son caractère de généralité et d'indétermination.

4° L'article se supprime devant certains noms concrets sujets dans les formules narratives :

Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes.

(La Font. I, 173)

384. Article avec les noms communs abstraits. — Pour la même raison que les noms communs pris dans un sens général ou indéterminé, les noms abstraits ont été plus lentement pénétrés par l'article. Les proverbes, qui remontent pour la plupart à une période ancienne de la langue, nous fournissent de nombreux exemples de l'absence de l'article : *Pauvreté n'est pas vice*, *Noblesse oblige*, *Contentement passe richesse*, *Plus fait douceur que violence*, etc. Il est vrai que souvent l'absence de l'article peut être due à une personnification des qualités ou des vices ; ç'a été, on le sait, un procédé fréquent à une certaine époque de notre littérature. Mais, en dehors des proverbes, les mots *nature*, *foi*, *amour*, *fortune* et beaucoup d'autres désignant soit des manières d'être, soit des sentiments, ont été longtemps employés sans article. Depuis le xvii[e] siècle, l'analogie avec les noms concrets l'a décidément emporté, sauf dans des cas assez nombreux où les noms abstraits, comme les noms concrets pris dans un sens général, sont compléments soit de verbes, soit surtout de prépositions : *avoir courage*, *perdre patience*, *prendre peur*, *avoir faim*, *avoir soif*, *courir risque*, *entendre raillerie*, *trouver moyen*, *tenir tête*, *mettre fin*, etc.; — *agir par intérêt*, *par peur*, *manquer de courtoisie*, *tirer de peine*, *mettre en peine*, *être en danger*, *en peur* ; *donner en récompense*, *entrer en possession*, etc.

Ces expressions, qui présentent une unité à l'esprit et sont comme des noms composés, étaient très nombreuses dans l'ancienne langue; elle disait couramment : *avoir temps*, *loisir*, *permission ; faire guerre*, *oraison*, *récit; donner réponse*, *victoire ; rendre mal*, *bien ; dire raison*, *dire vérité*, etc. Elles sont encore d'un usage constant au xvii[e] siècle :

Il vous assure vie, et gloire et liberté.

(Corn. V, 584)

... dût-il m'en coûter trône et vie.

(Id. VII, 243)

Par contre, nous supprimons quelquefois l'article dans des cas où on l'employait au XVIIe siècle : *Rendons-lui* **du** *service* (Corn. I, 400).

385. Article avec les noms attributs. — 1°. Après les verbes *être*, *devenir*, *paraître*, etc., le nom attribut n'a pas, en général, d'article. De même que l'on dit : *il fut*, *il devint bon*, on dit : *il fut*, *il devint roi* ; *il est père de quatre enfants*, *il paraît vainqueur*. On peut néanmoins dire : *cet homme est un ouvrier*, aussi bien que : *cet homme est ouvrier*.

2°. Pour l'apposition, il y a deux cas à considérer :

A. L'apposition précède : *le roi Charles*. L'usage paraît avoir d'abord hésité. On trouve dans la *Chanson de Roland* : **li** *reis Marsilies*, **la** *reine Bramimunde* à côté de : *reis Marsilies*, *reine Bramimunde*, etc. A partir du XIIe siècle, l'habitude fut prise d'employer l'article. Toutefois, certains noms désignant soit un titre, une condition sociale, soit un lien de parenté, comme *roi*, *empereur*, *comte*, *dom*, *clerc*, *maître*, *prêtre*, *mère*, *sœur*, *tante*, continuèrent à se passer, en général, de l'article. La langue moderne a conservé quelques traces de cette ellipse : *Dom Mabillon*, *Frère Guillaume*, *sœur Hyacinthe*. *Sultan* peut aussi, comme du temps de Racine et de la Fontaine, ne pas avoir d'article.

B. L'apposition suit. Dès l'origine de la langue, l'emploi de l'article a été général. Il l'est encore dans la langue actuelle : *Denys le tyran*, *Arcésilaus le philosophe*, etc. Toutefois nous disons : *Alexandre Dumas fils*, alors qu'au XVIIIe siècle on disait *Racine le fils*.

386. Article dans les propositions négatives et interrogatives. — Toute proposition négative ou interrogative impliquant une idée d'indétermination exclut en général l'article du substantif qu'elle renferme :

Jamais contre un tyran **entreprise** *conçue*
Ne permit d'espérer une plus belle issue.
(Corn. III, 391)

On ne voit âme qui vive. Y a-t-il au monde homme qui? Où trouver meilleur conseil? C'est à cette influence de la négation que les substantifs *pas*, *point*, *mie* doivent leur changement de signification et de fonction. Si l'article les avait pénétrés, ils seraient restés substantifs.

Sans se comporte comme un mot négatif: *Il est sans amis. Il est sorti sans chapeau.* Le substantif ne peut recevoir, en ce cas, qu'une détermination très caractéristique : *Il est sorti sans* son *chapeau.* On dit toutefois : *Il est sans le sou*, tournure qui est une véritable exception, amenée sans doute par besoin d'euphonie.

L'absence de l'article se constate aussi dans les phrases comparatives comme *plus heureux que roi* ou *que prince*, qui sont, on le sait, de véritables propositions négatives. Toutefois, comme cette négation n'est pas apparente, on comprend l'introduction de l'article : *plus heureux qu'un roi.*

387. Article avec les substantifs accompagnés d'adjectifs. — Il faut distinguer le cas où il s'agit de l'article défini de celui où il s'agit de l'article indéfini.

1° *Article défini.* — Dès l'origine, la langue a employé l'article devant les noms accompagnés d'un qualificatif, sauf quand un nom propre se présentait ordinairement accolé à un adjectif, comme dans les groupes épiques : *belle Aude*, *douce France*, *Charlemagne*, etc. De même *saint* précédant un nom propre de personne excluait l'article : *saint Léger* ; nous avons conservé cet usage, ainsi que pour *feu* : *feu Toupinel.*

2° *Article indéfini.* — L'emploi de l'article indéfini avec les substantifs accompagnés d'adjectifs est loin d'être rigoureux. Sans doute la langue a renoncé à ne pas employer l'article quand le substantif est sujet véritable ou sujet grammatical annoncé par le sujet logique *ce. Bon chien chasse de race* et *c'est grand dommage*, *c'est chose fâcheuse* sont des archaïsmes. Depuis le XVII[e] siècle, on dit : **Un** *grand malheur est à*

redouter. C'est **une** *triste chose*, etc. Mais quand le substantif est prédicat ou complément soit d'un verbe soit d'une préposition, la langue actuelle rejette encore fort souvent l'article, surtout si l'adjectif précède le substantif : *Vous êtes bon fils*, *je vous trouve honnête homme*, *en pareille occurrence*, *en vilaine posture*, *être de mauvaise humeur*; tandis que Molière fera dire à Alceste : *J'entre en une humeur noire.* Des exemples comme *mourir de mort violente*, *de mort naturelle*, sont des archaïsmes, des expressions toutes faites restées telles quelles dans la langue.

Comme en ancien et en moyen français, l'adverbe de comparaison *si* peut encore exclure l'article : *Vous aviez si piteuse mine. Je vous ai trouvé en si misérable état.*

Enfin certains adjectifs appellent des remarques particulières :

Tout. En ancien français, *tout* pouvait supprimer l'article au pluriel ; il nous est resté de cet usage *la Toussaint* (= *la* [*fête de*] *tous* [*les*] *Saints*), *toutefois* (= *toutes voies*), *tous deux*, *tous quatre* à côté de *tous les deux*, *tous les quatre.* Au singulier, l'article était moins souvent supprimé. Chez Malherbe pourtant, l'ellipse de l'article, même au singulier, est assez fréquente, et les expressions *par toute terre*, *en tout pays* se rencontrent assez souvent au XVIIe siècle.

Dès l'origine de la langue, et suivant la tradition latine, qui plaçait le déterminatif entre **totus** et le substantif (**totas illas terras**), la règle a été de placer l'article entre *tout* et le substantif qu'il détermine.

Mi. L'ancien français plaçait de même l'article entre *mi*, qui était adjectif, et son substantif : *par mi un val erbos* (herbeux) (*Rol.* v. 1018), *par mi la boche* (Id. v. 1763). De même aujourd'hui la préposition *parmi* veut toujours son complément accompagné de l'article.

Même et **seul**, dans la langue actuelle, prennent, on le sait, un sens différent suivant qu'ils sont à côté de l'article ou en sont séparés ; *seul* peut même prendre

trois places différentes : *seule l'équité*, *la seule équité*, *l'équité seule*. Ces distinctions sont toutes modernes.

II. Article partitif.

388. De l'article partitif. — Cet emploi particulier de l'article précédé de la préposition *de* n'est guère devenu régulier dans la langue qu'à partir du XV[e] siècle. L'ancien français disait *manger pain*, *manger fruits*, aussi bien s'il s'agissait de *pain* et de *fruits* en général, que s'il s'agissait d'une partie déterminée de pain ou de fruits.

Toutefois, on rencontre déjà en vieux français une construction qui contient en germe notre article partitif. A côté de **edere panem**, le bas-latin avait créé la tournure **edere de pane**, où **de** a une valeur nettement partitive : *manger* **de** *pain*. Cette tournure elliptique devait donner naissance à l'article partitif. Nous disons encore aujourd'hui *manger un peu*, *beaucoup*, *assez*, *trop* **de** *pain*, et, dans les phrases négatives, *il ne prend pas* **de** *vin*, *il ne mange point* **de** *pain*. Puis, comme le régime dans les constructions de ce genre est le plus souvent déterminé, l'article a paru : *manger* **du** *pain*, c'est-à-dire une partie du pain.

Cette construction une fois créée, l'article, accompagné de la préposition, *du*, *de*, *la*, *des*, s'appliqua même aux substantifs indéterminés : *manger* **du** *pain*, *boire* **de l'***eau*, *acheter* **des** *livres*.

Enfin son emploi s'étendit graduellement de manière à atteindre un grand nombre de constructions qui paraissent ne pas y avoir droit. Il atteignit, en effet, non seulement les compléments directs, mais encore les compléments indirects, prépositionnels et les sujets : *travailler pour de l'argent*, *réussir par des efforts*, *se promener avec des amis*, *du courage est nécessaire*. *Des gens sont venus*. Si le substantif ne comporte pas d'article, comme le nom indéfini *aucun*, alors on a seulement la préposition *de* : *D'aucuns prétendent*.

Il n'y a qu'un cas où la langue a été obligée de renoncer non seulement à la combinaison de l'article avec la préposition partitive *de*, mais encore à la préposition elle-même : c'est lorsque le régime est amené lui-même par la préposition *de*. On dit *manger* **du** *pain*, *se nourrir avec* **du** *pain*, mais *se nourrir* **de** *pain*. **De du** *pain* était inacceptable.

L'article partitif se présente devant des noms d'objets qui se comptent : *acheter* **des** *livres*, et devant des noms d'objets qui ne peuvent pas se compter ou qui sont censés, d'après le sens de la phrase, ne pas se compter : *boire* **de** *l'eau*, *manger* **des** *fruits*. Dans le second cas, *des* correspond à un singulier *du* : *manger du fruit* ; dans le premier, il correspond à un singulier *un* : *acheter un livre*, résultat curieux qui montre au singulier un nom indéterminé, au pluriel un nom déterminé ; en d'autres termes, *des* article déterminé est devenu le pluriel de l'article indéfini *un*.

389. Article partitif avec un substantif déterminé. — Il faut distinguer le cas où le substantif est au pluriel et celui où il est au singulier.

1° *Pluriel.* — Au XVIIe siècle encore, la langue emploie l'article partitif aussi bien si l'adjectif est placé avant le substantif que s'il lui est postposé : **Des** *grosses larmes lui tomboient des yeux* (Sév., IV, 532). *Vous aurez passé sur* **des** *petits ponts* (II, 205). Mais déjà Vaugelas et les autres grammairiens condamnaient l'emploi de *des* dans le cas où l'adjectif précède. L'article a fait place à la simple préposition *de*, sauf quand l'adjectif et le substantif forment un véritable nom composé : *de petits enfants*, *de grandes filles*, mais *des jeunes gens*, *des jeunes filles*, *des petits maîtres*, *des beaux esprits*, etc.

L'article, au contraire, a subsisté quand l'adjectif suit : *des maisons neuves*, *des enfants obéissants*.

On comprend fort bien que l'article se soit maintenu dans ce dernier cas, car l'adjectif postposé au substantif forme apposition ; c'est un prédicat, qui, en fait, est séparé du substantif par certains termes sous-entendus

d'une véritable proposition : *des maisons neuves* revient à dire *des maisons* **qui sont** *neuves*. Il ne peut donc pas y avoir de différence, au point de vue de l'article, entre *acheter des livres* et *acheter des livres rares*.

Pourquoi, au contraire, l'article est-il tombé quand l'adjectif précède ? Pourquoi dit-on *acheter des livres* et *acheter de précieux livres*? Ce n'est pas seulement, comme l'avait indiqué au XVIIe siècle le P. Bouhours, pour éviter l'équivoque présentée par des expressions comme *un livre plein des bons mots de Lucien*. C'est aussi parce que la langue, par un esprit plus développé d'analyse, a considéré l'adjectif comme un déterminatif suffisant. Dans *acheter de précieux livres*, l'adjectif *précieux* déterminant *livres* rend inutile la seconde détermination qu'apportait l'article en moyen français et au XVIIe siècle.

2° *Singulier.* — Quand le substantif déterminé est au singulier, la même distinction a été adoptée par les grammairiens du XVIIe siècle ; mais elle n'est vraiment rigoureuse que si le substantif est pris dans un sens général :

> *Il a* **du** *pain excellent.* — *Il a* **d'***excellent pain.*
> *Il boit* **de l'***eau claire.* — *Il boit* **de** *bonne eau.*

Si le substantif est pris dans un sens particulier, l'article est employé alors même que l'adjectif précède : *Je veux boire* **de l'***excellent vin qui est dans votre cave.*

Remarquons toutefois que la langue populaire n'a pas encore admis ces distinctions, un peu subtiles, quoique nécessaires pour la clarté du discours ; elle continue à dire : *il a* **des** *grandes filles*, *je veux boire* **du** *bon vin.*

CHAPITRE V

PRONOMS

I. — PRONOMS PERSONNELS

390. Pronom personnel sujet. — I. La vieille langue, suivant la tradition latine, supprimait souvent le pronom personnel sujet. Elle ne l'exprimait guère que lorsque le verbe ou un pronom personnel régime auraient été en tête de la phrase :

> *Dist Oliviers* : **Jo** *ai paiens veduz.*
> (*Rol.*, v. 1039).

> **Jo** *l'ai laissiet en une marche estrange.*
> (*Rol.*, v. 839)

Quand, au contraire, et ces cas étaient très fréquents, la proposition commençait par un complément direct ou indirect, par un participe ou un adjectif prédicat, par un mot invariable, ou quand elle était précédée d'une autre proposition, l'ellipse du pronom sujet était générale : *Par son cors les peust delivrer de prison* (Joinv. 9). *En grant avanture de mort fumes lors* (11). *Envieus estes et vilains* (*Ch. Lyon*, v. 90); *Comander vos vuel et prier* (id. 549) *Or vous vueil faire une demande* (Joinv. 48).

Nous avons vu (§ 193) que l'affaiblissement graduel des flexions verbales imposa de plus en plus la présence du pronom personnel sujet pour marquer la personne grammaticale. On trouve toutefois des exemples nombreux, au XVI[e] siècle, de l'ancien usage : *Et le feray imprimer, a ce que chascun y apreigne, comme je ay faist* (Rab. I, 320). *Ny ne veux guester ses meurs genereuses* (Mont. I, 25). *Ce sont eux qui nous guident et emportent, et avons à les suivre* (Id. III, 2). *Ainsi diront leurs victoires apertes* (Marot, II, 48). Au XVII[e] siècle, en particulier chez La Fontaine, on rencontre encore des exemples d'omission du pronom sujet; mais ce sont des archaïsmes. Depuis Malherbe, l'emploi du pronom sujet est devenu une règle absolue. Il faut toutefois noter deux exceptions.

1° Dans certaines tournures impersonnelles, le pronom *il*, sujet grammatical ou logique, est encore supprimé : *Tant y a que. N'importe. Si bon vous semble. D'où vient que...? A Dieu ne plaise. Cinq et trois font huit; ôtez deux, reste six.* C'est là un reste de la construction primitive. L'analogie qui, à partir du milieu du XII[e] siècle (§ 198), avait étendu graduellement à tous les verbes impersonnels le pronom *il* des verbes personnels, a laissé ces expressions hors de son atteinte. Au XVI[e] siècle, les cas d'omission de ce pronom sont encore très nombreux. Hors des archaïsmes actuels, ils sont rares au XVII[e] siècle : *De cette confusion arrive* (Pascal, *Pensées*, I, 93). *Mais à quoi sert, mes pères, d'opposer...?* (*Prov.* XVI). *Et quels avantages, Madame, puisque Madame y a* ? (Molière, VI, 519). La Fontaine, seul, a

une prédilection pour cette ellipse : *N'a pas longtemps* (IV, 85). *Comment vous va* (VII, 128). *Non sera sur mon âme* (IV, 346). *Toujours falloit forger de nouveaux tours* (IV, 342), etc.

2° Dans les propositions composées, formées de deux verbes consécutifs ayant le même sujet, le sujet peut n'être exprimé qu'une fois : *J'admets et prétends. Il désire et demande.* C'est là un archaïsme que la langue a pu conserver sans inconvénient, la construction étant suffisamment claire. Mais cette ellipse n'est guère tolérée que quand les verbes sont au même temps et lorsqu'ils sont peu séparés l'un de l'autre; nous n'écririons plus comme Racine : *Je le recueillis et l'ai nourri avec grand soin* (VI, 100), ni comme Mme de Sévigné : « *Hi, hi, hi, hi, hi, lui fit-elle, en lui riant au nez; voilà comment on répond aux folles* » *et passe son chemin* (III, 3).

II. Si l'ancienne langue supprimait souvent le pronom sujet, par contre elle employait fréquemment les pronoms de la troisième personne pour rappeler un sujet déjà exprimé, mais en général éloigné de son verbe : **Li roys** *de France qui sot que il estoient la*, **il** *s'adreça* (Joinv., 542). **Les sciences** *qui reglent les mœurs des hommes*... **elles** *se meslent de tout.* (Mont., I, 29). Encore au XVIIe siècle et au XVIIIe : **Un noble**, *s'il vit chez lui, dans sa province*, **il** *vit libre* (La Bruy., I, 326). **Les Romains** *se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art*, **ils** *mirent tout leur esprit et toutes leurs pensées à le perfectionner* (Montesquieu, *Grand. et Déc.*, 2).

III. Le pronom pluriel *ils*, au XVIe siècle et au XVIIe, était souvent synonyme de *on* : **Ils** *demeurerent plus tard qu'***ils** *n'avoient coustume* (Noel du Fail, II, 311). *J'allegue aussi volontiers ce que j'ay veu, que ce qu'***ils** *ont escrit.* (Mont., III, 13). *Pour le regard de ce qu'***ils** *disent*... (Malh., II, 106).

De nos crimes communs, je veux qu'on soit instruit...
..... Madame, **ils** *ne vous croiront pas*,

Ils *sauront récuser l'injuste stratagème*
D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même.
(Rac. II, 295)

C'est là un véritable latinisme. De même qu'on disait en latin, en mettant le verbe à la 3ᵉ personne du pluriel, **dicunt** (ils disent, on dit), de même, en ancien français, la 3ᵉ personne du pluriel sans pronom sujet exprima l'idée indéterminée marquée aujourd'hui par *on* : *Et mult en* **orent** (= on eut) *grant joie par l'ost* (Villeh., 299). L'habitude d'exprimer le pronom sujet s'étant imposée, on employa naturellement dans ce cas le pronom *ils*.

IV. Le pronom neutre *il* était encore au XVIIᵉ siècle d'un emploi plus étendu que dans la langue moderne. Celle-ci le remplace volontiers par le démonstratif *ce* : *Quand cela paraîtra, je ne doute point qu'***il** *ne donne matière aux critiques.* (Corn., X, 486).

A-t-on jamais plaidé d'une telle méthode?
Mais qu'en dit l'assemblée? — **Il** *est fort à la mode.*
(Rac., II, 211)

Peut-être cela étoit-il vrai, mais **il** *n'étoit pas vraisemblable.* (Sév., VII, 199). *Goûtez bien cela;* **il** *est de Léandre et* **il** *ne me coûte qu'un grand merci* (La Bruy., I, 194). L'usage actuel ne conserve guère *il* que lorsque la proposition impersonnelle est déterminée par quelque complément. Comparez : *il est vrai que j'ai eu tort* et *c'est vrai*, *— il en est ainsi* et *c'est ainsi*.

391. Origine de la tournure interrogative. — Quand l'interrogation repose sur le verbe, on place indifféremment le pronom personnel sujet après le verbe : *Vient il?* ou devant le verbe : **Il** *vient?* Dans ce dernier cas, le ton de la voix suffit pour marquer la question. Mais lorsque l'interrogation ne retombe pas sur le verbe, le pronom personnel sujet se place toujours après : *Quand arriverez*-**vous**? *D'où viennent*-**ils**? *Que faisons*-**nous**? Le français, n'ayant pas, en effet, conservé les particules interrogatives latines, a eu

recours à l'inversion du sujet : *Viendra Pierre ?* Les pronoms furent traités comme les substantifs et se placèrent après le verbe :

> *Ço dist Rollanz : Compainz, que faites* **vos** ?
> (*Rol.*, v. 1360)

> *Gentilz quens, sire, vaillant hom, ou ies* **tu** ?
> (v. 2045)

La postposition pour le substantif sujet ne s'est point maintenue dans le cas où l'interrogation repose sur le verbe. Si l'on dit encore : *Quand viendra Pierre?* on ne dit plus : *Viendra Pierre?* Cette dernière tournure n'était plus qu'un archaïsme au XVIe siècle :

> *Las! pourra bien ceste blanche vieillesse*
> *Porter le fais d'une telle tristesse ?*
> (Th. de Bèze, *Abraham*)

Nous disons *Pierre viendra-t-il ?* Et de même la tournure encore usitée : *Quand viendra Pierre?* peut être remplacée par : *Quand Pierre viendra-t-il ?*

D'où vient cet emploi du pronom personnel, comme sujet logique, après le verbe des propositions interrogatives ? De bonne heure, dans l'ancien français, l'habitude se prit de mettre dans les interrogations le sujet en tête de la phrase :

> **Damoiseles** *que j'ai veues*
> *En cest chastel dont sont venues ?*
> (*Chev. Lyon*, v. 5219)

Je *que savoie ?* (Barb. et Méon, *Fabliaux* III, 55, 159). **Tu** *que quiers ?* (*Cour. Loois*, v. 305). Cette nouvelle tournure, amenée par la tendance de plus en plus caractérisée du français à donner à la phrase une construction uniforme, où le sujet occupe la première place, était, d'autre part, en contradiction avec le besoin logique de commencer par le verbe lorsqu'il y a interrogation. De

là, de bonne heure, l'addition, après le verbe, d'un pronom rappelant le sujet déjà exprimé :

L'aveir Charlon est **il** *apareilliez ?*
(*Rol.*, v. 643)

Cette construction devint de plus en plus fréquente à partir du XIIIe siècle ; mais peu à peu on perdit conscience du véritable rôle du substantif préposé qui était de mettre en quelque sorte le sujet en relief. On regarda le substantif comme le sujet réel du verbe, et le pronom postposé, de sujet réel qu'il était d'abord, passa au rôle de sujet logique.

392. Substitution des formes du régime aux formes du sujet. — Les pronoms sont accentués ou atones (§ 193). Dans l'ancien français, tous les pronoms sujets étaient accentués. Les écrivains de la première moitié du XVIe siècle nous présentent encore d'assez nombreux exemples de cet usage, bien qu'il eût à peu près disparu au XVe siècle : *Pour ce que* **je** *Mercure ay cogneu que* (Le Maire de Belges, 1). **Tu**, *princesse pacifique* (Id. 2). *Je auserois jurer qu'***ilz** *autres foys avoient Andouilles combattu* (Rabel. II, 406). De cette tournure, la langue n'a gardé que la formule **Je** *soussigné.* Dès le XIIe siècle, nous l'avons vu, on commença d'employer ces pronoms sujets comme atones en les transformant en simples substituts des flexions verbales trop effacées, qui étaient chargées d'exprimer les personnes grammaticales. Ils deviennent ainsi des flexions préposées qui prennent la place des flexions postposées.

Mais, dans beaucoup de cas, il est nécessaire d'exprimer plus fortement l'idée inhérente au pronom, pour appuyer sur l'idée de la personne qui est le sujet de l'action. Aussi, à partir de ce même XIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque où le pronom personnel commença à devenir atone, la langue recourut, pour exprimer cet état emphatique, à la forme accentuée du pronom régime. Comparez le vers 2501 du *Chevalier au lyon :*

S'irons tornoier **moi** *et vos*

aux deux vers suivants du même poème :

> **Tu**, *fet la dame, qui tant sez.*
> (v. 6564)

> *Que* **il** *et tuit ses chevalier*
> *Venissent.*
> (v. 2303)

La langue est alors hésitante entre l'emploi de la forme accentuée du sujet et celui de la forme accentuée du pronom régime, pour marquer l'emphase. Cette hésitation cessera de plus en plus, et, depuis la seconde moitié du XVIe siècle, on dit définitivement : **moi**, *je dis*; **toi**, *tu dis*; **lui**, *il dit*, etc.

L'exemple cité de Chrestien de Troyes, *S'irons tornoier moi et vous*, nous montre que l'ancienne langue, alors qu'elle employait par emphase la forme accentuée du régime, n'exprimait pas deux fois le pronom. C'est en vertu de cette construction qu'on trouve au XVIIe siècle :

> *Et* **nous** *de qui les cœurs sont enclins aux forfaits*
> *Laissons languir sa gloire.*
> (La Font., VI, 289)

Peut-être que **moi** *qui existe n'existe ainsi que par la force d'une nature universelle* (La Bruy., II, 253).

Il en était de même lorsqu'un pronom était coordonné à un ou plusieurs substantifs comme sujet : *Li roys et* **nous** *qui estions avec li demouré... feismes voile* (Joinv. 148). *Le duc de Luynes, Noirmoustier et* **moi**, *fûmes lieutenants généraux* (La Rochef., II, 121).

> **Vous** *et les miens avez mérité pis.*
> (La Font., IV, 350)

La répétition du pronom sujet ne pénétra dans l'usage qu'au XIVe siècle, et, comme on le voit, elle ne s'est imposée que graduellement; elle n'est même pas

encore obligatoire dans le second cas; on dit encore fort bien : *Mes frères et moi arriverons demain* [1].

393. Pronom personnel régime. — La langue moderne n'emploie guère les formes toniques *moi*, *toi*, *soi*, etc., qu'après un impératif positif : *Pousse*-**moi**, *Dérange*-**toi**. *Ecris*-**lui**, etc., ou après une préposition : *C'est à* **toi** *qu'appartient ce livre. J'ai agi ainsi pour* **toi**, etc.

Jusqu'au xive siècle, au contraire, les formes toniques furent employées pour marquer l'accusatif et le datif, facultativement avec un verbe à un mode personnel, régulièrement avec un infinitif et un gérondif : *conseillerent* **soi** (Villeh., 38). *Il* **moi** *samble* (Joinv., 406). Ce n'est qu'au xvie siècle que la règle moderne est instituée; on ne rencontre presque point d'exemples de l'ancien usage dans les écrivains de cette époque. Ils ont gardé toutefois la faculté d'employer le pronom **soi** suivant l'ancienne règle, mais plus souvent avec un infinitif et un gérondif, qu'avec un verbe à un mode personnel : *Pantagruel* **soy** *complaingnoit de ceste guerre* (Rab., II, 416). **Soy** *embarquant pour faire voille* (I, 183). *Contrainte de* **soy** *retirer* (Amyot, *Fabius*, 4). On retrouve cet usage chez La Fontaine :

Tant ne songeoient au service divin
Qu'à **soi** *montrer.*
(IV, 488).

Nous employons bien encore la forme tonique lorsqu'un verbe a deux compléments dont l'un est un pronom; mais, dans ce cas, ce pronom est exprimé une première fois sous sa forme atone devant le verbe : *Nous* **t'***aimons*, **toi** *et ton frère.* Cette répétition du pronom est

1. Il n'est pas rare de rencontrer au xviie siècle la forme atone seule au lieu de la forme toniqne dans ces sortes de phrases, mais alors le pronom est nécessairement en tête, et le verbe s'accorde avec le pronom seulement : **Je** *me porte bien, Dieu merci et toute la famille* (Rac. VII, 245).

ancienne dans l'usage, puisqu'on la constate déjà chez Villehardouin : *Diex les* **nos** *lairra conquerre ensemble* **nos** *et els* (63). *Vos* **l'***avez tant servi et moi et* **lui** (189). Mais elle ne s'est introduite que peu à peu[1].

De même pour l'emploi des formes toniques avec la préposition, il est à observer :

1° Que les pronoms adverbiaux *en* et *y* ont remplacé en français moderne et avaient déjà remplacé en ancien français certaines périphrases formées par des pronoms personnels précédés des prépositions *de* et *en* (§ 399).

2° Que les cas d'emploi du datif analytique sont moins nombreux dans la langue moderne que dans l'ancienne langue. Au XVIIe siècle, on disait encore volontiers *parler* **à moi, à toi**, *attacher* **à soi**, *être semblable* **à toi, à lui**, etc.

394. Pronom réfléchi **soi**. — I. Le pronom réfléchi *soi* marque un rapport d'identité avec le sujet. Dans l'usage actuel, il ne s'emploie que sous la forme atone *se* dans les verbes pronominaux, et sous la forme accentuée après une préposition, après *ne... que*, *comme*, *que*, ou en qualité de prédicat : *Nul n'est prophète chez* **soi**. *N'aimer que* **soi**. *Aimer son prochain comme* **soi**-*même*.

On a souvent besoin d'un plus petit que **soi**.

Il faut toujours être **soi**. L'emploi de **soi** est de même restreint à un sujet indéterminé ou inanimé. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, il n'en était pas ainsi :

Quels démons, quels serpents traîne-t-elle après **soi** ?
(Rac. II, 124)

Il porte de l'argent sur **soi** (La Bruy., I, 69). Si nous ne trouvons pas incorrect le vers de Corneille (III, 529)

Qu'il fasse autant pour **soi** *comme je fais pour lui*,

1. Comme pour le sujet, on rencontre fréquemment au XVIIe siècle la forme atone seule :

Te confondent les dieux et toute ta séquelle !
(La Font. IV, 25)

c'est que l'emploi de *lui* à la place de *soi* eût été impossible. Avec un nom de chose, *soi* est de règle : *L'aimant attire le fer à* **soi**, à moins que ce nom, sujet féminin, ne prête à une personnification : *Les maux que la guerre traîne après* **elle**.

Ainsi la tendance de la langue a été, en général, de restreindre l'emploi de *soi* au profit de *lui*. L'usage moderne se constate déjà au XIIe siècle.

II. *Se*, *soi* ne sont pas exclusivement du singulier, comme le prouvent les phrases : *Ces personnes* **se** *plaisent. Ces* **soi**-*disant personnages*. Il serait donc correct encore aujourd'hui de dire comme Molière :

> *Ce sont choses de* **soi** *qui sont belles et bonnes.*
> (IX, 166)

ou comme Massillon : *Tant de profanations que les armes traînent après* **soi** (*Petit carême*, *Bénéd. des drapeaux*). Cependant on ne peut nier la tendance actuelle de la langue à remplacer *soi* par *lui*, *elle*, *eux*, *elles* quand le sujet est un nom de chose pluriel : *Les regrets que les fautes traînent après* **elles**. Certains grammairiens de nos jours déclarent, par suite, que *soi* est toujours du singulier.

395. Pronoms **le, la, les, lui, leur**. — I. 1° *Le*, *la*, *les*, *lui*, *leur* régimes rappellent un substantif voisin : *Voyez-vous cet* **homme**, *cette* **femme**? *Je* **le** *vois*, *je* **la** *vois*, *je* **les** *vois. Mon* **père** *m'ayant écrit*, *je* **lui** *ai répondu. Vos* **parents** *sont absents;* **leur** *avez-vous écrit ?*

Ces pronoms régimes étaient souvent, en ancien français et encore au XVIIIe siècle, employés d'une façon explétive pour donner plus de clarté à des phrases longues : *Presque toutes les choses que nous estimons icy tant, et* **les** *tenons nous avoir este premierement revelees et envoyees du ciel estoient en creance* (Charron, *Sagesse*, II, 2). *Ce qu'il faut entendre un peu plus généralement que les termes ne semblent porter et* **l'***étendre à la récon-*

ciliation de toute sorte de mauvaise intelligence (Corn. I, 50) *Défaut naturel au sexe qu'on doit combattre de bonne heure et non* l'*entretenir et* l'*augmenter en s'y livrant* (Rollin, *Traité des Ét.*, I, ch. II, 2).

2° Le neutre logique **le** rappelle, soit un pronom neutre : **Ce** *que vous dites, je* **le** *comprends;* soit un infinitif sous-entendu : *Travaillez, puisque vous* **le** *pouvez*; soit une proposition : **L'affaire est autre** *que je ne* **le** *pensais.* Cette dernière construction a été utilisée pour modifier le sens d'un certain nombre de verbes en les accompagnant du neutre *le* : l'*emporter*.

3° Dans l'ancienne langue on supprimait fréquemment *le, la, les* et le neutre logique *le*, régimes directs, lorsque la proposition renfermait *lui* ou *leur* (et aussi *vous*) régime indirect : *Et lor fu a toz* ceste *parole retraite si con l'emperere lor ot requise* (Villeh., 453). Cette ellipse était encore très fréquente au XVII[e] siècle : *Le pape envoya le Formulaire tel qu'on lui demandoit* (Rac., IV, 492). *Comme les hommes ne se dégoûtent point du vice, il ne faut pas aussi se lasser de leur reprocher* (La Bruy., I, 105). *Ils ont plus d'esprit que ne porte leur condition* (I, 349). Encore au XVIII[e] siècle :

> *Je ne suis point ingrat, et je lui rendrai bien.*
> (Gresset, *le Méch.*, act. I)

Cette ellipse était condamnée par Vaugelas, qui n'autorisait la suppression du pronom régime qu'avec un infinitif précédé d'une préposition, suppression qui est encore quelquefois tolérée par la langue actuelle dans des phrases telles que celle-ci : *Il ne fut pas difficile de trouver un homme pour mettre à sa place.*

4° La langue moderne exige que, lorsque le substantif représenté par le pronom régime est pris dans un sens indéterminé, on emploie le neutre *le*, et non *la*. C'est Vaugelas qui a posé cette règle. « Le pronom, dit-il, est comme une chose fixe et adhérente, et le nom sans article ou avec un article indéfini est comme une chose

vague et en l'air où rien ne se peut attacher (I, p. 87). » Cette règle était loin d'être encore observée au XVII[e] siècle :

> *Permettez que j'achève, et je ferai* **justice** :
> *J'aime à* **la** *rendre à tous, à toute heure, en tout lieu.*
> (Corn., III, 347)

Je n'ai pas encore choisi de lecture, je vous **la** *manderai* (Sév., VI, 434). *Tout est tentation à qui* **la** *craint*[1] (I, 180).

5° Notons enfin un emploi plus fréquent dans l'ancienne langue que dans la langue moderne, lequel consiste à faire annoncer par le neutre *le* une proposition suivante : *Henris* **le** *sot que mult granz ost venoit a lui* (Villeh., 322). *Et Diex* **le** *dist de sa bouche que il ont povoir de li donner a nous* (Joinv., 450).

> *Je* **l'***avois bien, prévu que pour un tel ouvrage,*
> *Cinna sauroit choisir des hommes de courage.*
> (Corn. III, 391)

> *Qui* **l'***eût dit, qu'un rivage, à mes yeux si funeste,*
> *Présenteroit d'abord Pylade aux yeux d'Oreste.*
> (Rac., II, 41)

II. 1° *Le*, *la*, *les*, employés comme prédicats, s'accordent en genre, mais non en cas, avec le substantif qu'ils représentent : *Êtes-vous la reine? Je* **la** *suis. Êtes-vous les frères de mon ami? Nous* **les** *sommes*. Et non : *Je suis* **elle** ; *Nous sommes* **eux**. Cet emploi curieux tient à ce fait que le verbe *être* met son prédicat à l'accusatif quand c'est un pronom. Comparez les phrases : *Malheureux* **que** *nous sommes* ! et non *Malheureux* **qui** *nous sommes* !

2° Quand le pronom représente un adjectif, un nom pris dans un sens indéterminé, ou une proposition, on

1. Cet autre exemple de La Bruyère : *S'il a de la laideur*, **elle** *ne fait pas son impression* (II, 94), où nous remplacerions *elle* par *cela*, montre que cet usage de la langue s'appliquait aussi au cas où le pronom représentant un substantif indéterminé était sujet.

emploie comme attribut le neutre logique *le* : *Êtes-vous habile? Je* le *suis. Êtes-vous reine? Je* le *suis. Serez-vous satisfaite? Je* le *serai.* Cette règle n'est de rigueur que depuis le XVIIIe siècle, bien que Vaugelas l'eût posée au siècle précédent. Les exemples de *le*, *la*, *les* employés où nous emploierions le neutre *le* fourmillent au XVIIe siècle. Le grammairien Restaut (1774) nous dit que de son temps les femmes s'obstinaient à dire : *J'ai été malade, je* la *suis encore. Êtes-vous malades? Nous* les *sommes*; et Piron, dans la première édition de sa *Métromanie*, écrivait encore :

J'étois indifférente et je ne la *suis plus,*
Et je sais que sans vous je la *serois encore.*
(IV, 9).

396. Emploi des formes du pluriel pour celles du singulier. — L'usage de la Rome impériale introduisit la tradition, qui se perpétua chez tous les peuples modernes, de l'emploi du pluriel, dit *pluriel de majesté*. Les empereurs romains, à partir de Dioclétien, pour agrandir leur importance, dirent *nos* au lieu de *ego*, en parlant d'eux-mêmes. L'exemple venant de haut se propagea. De là l'usage sans cesse grandissant d'employer le pluriel de la 1re et de la 2e personne à la place du singulier, que reconnaissaient seul les mœurs anciennes. *Vos* est employé pour *tu* dès les plus anciens textes français. Toutefois, il faut remarquer que la vieille langue passe avec beaucoup plus d'aisance que la langue moderne, dans le même dialogue, du *vous* au *tu* et du *tu* au *vous*; l'usage actuel n'admet cette variation que dans quelques cas particuliers bien déterminés.

Aujourd'hui le langage de l'intimité, de l'affection, de la passion, du mépris, emploie le *tu*, qui sert encore aux supérieurs s'adressant aux inférieurs. Il y aurait à étudier sur ce point les variations de l'usage qui correspondent à certaines variations dans les mœurs.

Sous l'influence de la Bible (l'hébreu ne connaît que

le tutoiement), le *tu* s'est maintenu en parlant à Dieu et aux saints, et, chez les poètes, en s'adressant aux puissances terrestres. C'est par souvenir des mœurs de la cour de Louis XIV que, dans la tragédie racinienne, le tutoiement est à peu près inconnu.

Au point de vue de la syntaxe, notons le désaccord entre le sujet et l'attribut du verbe ; l'attribut est au singulier, alors qu'en latin, dans ce cas, il était au pluriel : *Vous êtes* **bon**, *vous êtes* **bonne**. Avec le pluriel réel, la langue ne donne point à entendre si le singulier exigerait *tu* ou *vous* : *Vous êtes bons*, *bonnes*, au pluriel, répond, soit à *tu es bon*, soit à *vous êtes bon* ; *tu es bonne*, *vous êtes bonne*.

397. Emploi explétif des pronoms personnels. — Les pronoms de la première et de la seconde personne s'emploient souvent d'une manière explétive : *Je vais* **te** (**vous**) *le fustiger d'importance*.

> *Prends-***moi** *le bon parti* ; *laisse-là tous les livres.*
> (Boileau, *Sat.* VIII, v. 179)

*Faites-***moi** *taire ces gens-là. Allons, Monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-lui-***moi** *son procès comme larron et comme suborneur* (Mol., VII, 192).

> *On lui lia les pieds, on* **vous** *le suspendit.*
> (La Font., I, 201)

Cet emploi explétif, qui sert, en quelque sorte, à marquer l'intérêt que porte la personne qui parle ou que doit porter la personne à laquelle on parle à la chose en question, était déjà d'un usage constant en latin. L'ancien français l'a connu, mais plus spécialement pour le pronom de la 1re personne :

> *Franc chevalier, dist l'emperedre Charles,*
> *Car* **m'***eslisez un baron de ma marche.*
> (*Rol.*, v. 274)

On peut toutefois signaler l'emploi explétif de *vous* dans la locution *ez vos*, *estes vos* (§ 205, note).

398. Périphrases remplaçant les pronoms personnels. — L'ancienne langue employait souvent une périphrase à la place du pronom personnel. Au lieu de *moi*, *toi*, *soi*, *lui*, elle disait *mon corps*, *tes membres*, *son nom*, *sa jovente* (jeunesse), *sa chair*, *sa personne*, etc.

Jo conduirai **mon cors** *en Rencesvals.*
(*Rol.*, v. 892)

S'en la merci du roi **vos membres** *ne metés.*
(*Ren. de Montauban*, 236)

La **jouvente** *du roy ont tost ensevelie.*
(*Beaud. de Seb.* XXIII, 886)

Dans ces trois exemples, *mon cors*, *vos membres* et *jovente* ne sont que les équivalents des pronoms *moi*, *vous*, *eux*. Cet usage a disparu, sauf avec les deux mots *corps* et *personne* dans les expressions : *à* **son corps** *défendant*, *venir* **en personne**, *parlant à* **sa personne.**

399. Pronoms adverbiaux **EN** et **Y**. — Les adverbes *en* et *y* ont pris graduellement une valeur pronominale :

EN. 1° La valeur adverbiale de *en* se retrouve encore dans les cas où, rappelant toute une proposition qui précède, il marque un rapport de cause : *Faites cela, je vous* **en** *aimerai davantage.*

Elle se reconnaît en outre dans une grande quantité d'expressions où *en* ne représente pas un mot spécial, mais exprime un rapport vague : *n'***en** *pouvoir mais*, *c'***en** *est fait*, etc. La langue actuelle a une tendance à augmenter le nombre de ces locutions. Au XVII[e] siècle encore, on disait couramment : *se tenir à*, *il est ainsi*, *demeurer là*, *se prendre*, *vouloir à*, *avoir à quelqu'un*, *imposer à*, etc.

2° Comme pronom véritable, il marque :

A. la possession : *J'aime Paris*, *j'*en *admire les monuments*. Dans ce cas, le pronom *en* renvoie surtout, dans la langue actuelle, à un nom de chose : de plus en plus on en bannit l'emploi quand il s'agit de renvoyer à un nom de personne ; nous ne dirions plus guère :

Sans l'avoir jamais vu, je connois son courage :
Qu'importe après cela quel en *soit le visage ?*
(Corn., IV, 359).

Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en *démêler les vices et le ridicule* (La Bruy., I, 127). L'usage actuel remplace dans ce cas *en* par l'adjectif possessif.

B. un complément indirect. Dans ce cas, il s'applique encore indifféremment aux personnes et aux choses. Toutefois, nous ne l'employons plus avec autant de liberté que dans l'ancienne langue pour rappeler un pronom de la 1re ou de la 2e personne :

Ne n'i trovai qui me deist
De vos chose qui me seist,
*Car il n'*en *savoient noveles.*
(*Ch. Lyon*, v. 3689).

Encore au XVIIe siècle : *Quant à moi, mon père, il* en *faut juger autrement* (Pascal, *Prov.* 316). *Il vous aime et s'*en *est fait aimer* (Corn. VII, 507).

C. un complément partitif. — La langue moderne a étendu considérablement cet emploi, qui était assez restreint jusqu'au XVIIe siècle. L'ancienne langue n'usait guère régulièremeut de *en* au sens partitif que lorsque la proposition renfermait une détermination numérale précise : *Li semble bien que uns seus jors* en *dure quarante* (Henri de Valenciennes, 555).

Si perdu avez une femme,
Cent en *arez, se vous voulez.*
(*Th. frs*, 413)

Hors de ce cas, *en* n'était point obligatoire :

Tybert comença à chanter
Une chançon tote de Rome :
Onques si bele n'oï home.
(*Rom. de Renart*, br. XII, 524)

Bientôt à cet effort fais succéder un autre.
(Corn. X, 130)

Tous d'une commune voix vous nommèrent et il n'y eut pas un seul (La Bruy. II, 272).

Il faut remarquer que *en*, qui joue le rôle d'un génitif quand il marque la possession, et d'un ablatif quand il est complément indirect, remplace un accusatif quand il est partitif : *Ce fruit est excellent, goûtez-***en**. *Il a élevé plus de monuments que d'autres n'***en** *ont détruit.* En pareil cas, le nom dont on rappelle l'idée peut avoir un attribut, qui prend la place de l'accusatif après le verbe : *Avez-vous lu les drames de Shakespeare? J'***en** *ai lu* **quelques-uns**. Cette construction nous montre le passage de *en* employé comme génitif à *en* employé comme accusatif : *Avez-vous lu ces livres? J'***en** *ai lu quelques-uns*, c'est-à-dire j'ai lu quelques-uns d'eux. Supprimons le régime direct *quelques-uns*, et nous aurons l'accusatif partitif : *J'***en** *ai lu*. Le sens n'a pas changé, mais bien la construction.

Y. 1° La valeur adverbiale de *y* se retrouve dans les locutions *il y a*, *il y va de*. L'ancienne langue disait plutôt *il a* et *il va*, et l'absence de *y* était d'autant plus logique pour *il a* que *y* forme pléonasme quand, à la suite, se trouve une détermination précise de lieu : *il* **y** *a* **à Paris**. De même encore au XVIIe siècle : *Il m'a paru que la véritable cause est qu'***il en a** *de vrays* [miracles] (Pascal, *Pens.* II, 71). *Procès où* **il ne va** *jamais moins que de sa vie* (Sév. I, 453). D'autre part, au XVIIe siècle, l'emploi de *y* était souvent pléonastique, pour rappeler un lieu déjà précisé : *Mille gens à la cour* **y** *traînent leur vie à embrasser*. (La Bruy. I, 316).

La valeur adverbiale de *y* se reconnaît aussi dans un grand nombre de locutions où *y* représente l'idée plutôt qu'un nom précédent : *Vous dépendez, dans une affaire..., du consentement de deux personnes. L'un vous dit : « J'***y** *donne les mains, pourvu qu'un tel* **y** *condescende », et ce tel* **y** *condescend. Cependant rien n'avance... « Je m'***y** *perds, dites-vous, et je n'***y** *comprends rien; il ne s'agit que de faire... qu'ils se parlent. » Je vous dis, moi, que j'***y** *vois clair, et que j'***y** *comprends tout : ils se sont parlé* (La Bruy. I, 333). Comparez les locutions *n'y voir goutte, vous n'y êtes pas*, etc.

2° Comme pronom véritable, *y* tient lieu d'un nom précédé d'une préposition et fait l'office de complément indirect. La langue moderne, dans ses différents emplois, tend à n'en faire usage que pour représenter des noms de choses. Déjà Vaugelas blâmait la phrase : *J'ay remis les hardes de mon frere a un tel afin qu'il les* **y** *donne* et, ajoutait-il, « c'est une faute toute commune parmy nos courtisans » (I, 177). C'était aussi l'usage de beaucoup d'écrivains : *Il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'***y** *suis* (La Rochef. III, 138). *Rien ne peut me distraire de penser à vous; j'***y** *rapporte toutes mes choses* (Sév. VI, 318). *Un vieillard est un trésor inestimable; il est plein de faits; l'on* **y** *trouve l'histoire du siècle* (La Bruy. II, 54). — Notons de même au XVIIe siècle et au XVIIIe l'emploi de *y* remplaçant un nom de personne précédé de la préposition *avec* ou *chez* : *Je vois Madame de Villars, je m'***y** *plais parce que...* (Sév. II, 66). *On se fait un plaisir de vivre avec les comédiens, et on ne veut pas* **y** *être enterré.* (Voltaire, *Lettr.* 18 juill. 1762).

Ainsi *en* et *y*, dans l'ancienne langue, s'appliquaient indifféremment aux personnes et aux choses. C'est une tendance de la langue que d'en restreindre l'emploi aux noms de choses, et nous avons l'occasion de constater ici, une fois de plus, cette distinction que la langue fait, pour les pronoms, entre les noms de personnes et les noms de choses. Cette distinction est absolument inconnue pour les noms et les verbes; il est bizarre qu'on

l'ait peu à peu adoptée pour les pronoms personnels et relatifs.

II. — Pronoms possessifs

400. Des pronoms et adjectifs possessifs. — Nous avons vu (§ 202) que peu à peu la langue avait distribué en deux séries et appliqué à deux emplois différents les possessifs, suivant qu'ils étaient accentués ou atones. Les pronoms accentués sont devenus pronoms substantifs : *le mien*, *le tien*, *le sien ; la mienne*, etc.; *les miens*, *les miennes*, etc. Les pronoms atones sont devenus pronoms adjectifs : *mon*, *ton*, *son ; nos*, *vos*, *leurs ; ma*, *ta*, *sa ; mes*, *tes*, *ses*, etc.

Les formes accentuées étaient, dans l'ancienne langue, employées en qualité d'attributs et en qualité de prédicats.

Comme attributs, elles se plaçaient soit avant, soit, mais plus rarement, après le substantif, que celui-ci fût seul ou accompagné d'un déterminatif (article défini ou indéfini, démonstratif, nom de nombre); on disait : *en mien pays*, *le mien pays*, *un mien pays*, *ce mien pays*, *ces deux vostres amis*, etc. Cet emploi, encore très vivant dans la première moité du xvi[e] siècle, n'existe plus qu'à l'état d'archaïsme au xvii[e]; on le rencontre surtout dans les *Plaideurs* de Racine et chez La Fontaine; il était d'ailleurs condamné par tous les grammairiens de l'époque. On le retrouve dans *un mien ami*, *ces miennes choses*, du langage familier. On ne peut que regretter la perte de cet emploi. Dans la plupart des cas où l'ancienne langue use des formes accentuées, il serait impossible à la langue actuelle de rendre le sens complet par les simples formes atones; *un mien ami* est autre chose que *mon ami* et doit se traduire par une périphrase : *un ami à moi* ou *un de mes amis*[1]; *aucune vostre entreprise* signifie *aucune entreprise de votre part*.

1. Cette périphrase se trouve déjà en ancien français : *Lors me dist* **uns de mes** *mariniers* (Joinv. 320).

L'idée marquée par le possessif accentué est de même marquée aujourd'hui par l'adjectif *propre* qui accompagne quelquefois le possessif atone : *ma propre expérience*, a. fr. *la mienne expérience.*

L'emploi, comme prédicats, des formes accentuées sans article était de même régulier dans l'ancienne langue : « *Dient-il voir que la garde de l'abaie est* **moye**? — *Certes, sire, fis je, non est, ains est* **moie**. » *Lors dist li roys* : « *Il puet bien estre que li eritaiges est* **vostre** (Joinv. 676-77). Au XVIe siècle, toutefois, les grammairiens Palsgrave et Garnier réclamaient la substitution aux pronoms possessifs des périphrases *à moi*, *à toi*, *à lui*, etc., et la phrase suivante de Rabelais nous montre les deux tournures : *Voire mais, ce champ n'est pas* **tien**, *il est* **a moy** *et m'appartient* (II, 427). Au XVIIe siècle, l'emploi ancien a presque complètement disparu, et il ne subsiste guère que dans quelques locutions familières.

401. Possessif remplacé par l'article. — On supprime l'adjectif possessif dans la langue actuelle quand l'idée possessive est déjà clairement exprimée : *Il a mal à* **la** *tête.* **La** *jambe me fait mal. Il s'est coupé* **le** *doigt.* Au XVIIe siècle encore, comme dans l'ancienne langue, on n'hésitait pas à employer dans ce cas l'adjectif possessif; mais il est à remarquer que le verbe pronominal était alors remplacé par un verbe simple : *Il frotte* **ses** *mains* (La Bruy. II, 135) et non *Il se frotte* **ses** *mains*. De même : *Un homme superstitieux, après avoir lavé* **ses** *mains, se promène une grande partie du jour avec une feuille de laurier dans* **sa** *bouche.* (I, 65). La construction actuelle se constate déjà au XIIe siècle :

Vers la terre tint **le** *chef enclin.*
(*Chev. Lyon*, v. 3954)

Bien que Palsgrave, au XVIe siècle, demande qu'on dise définitivement : *il me lava* **les** *mains* et non *il lava* **mes** *mains*, elle n'a triomphé qu'au XVIIIe siècle. Par

suite, on a établi des distinctions assez subtiles pour l'ellipse et l'emploi du substantif. Comparez *se couper les cheveux* et *couper ses cheveux*, *se former le goût* et *former son goût*, etc.

402. Emploi du possessif de la 3e personne. — I. En latin, le possessif de la 3e personne **suus, sua, suum** renvoyait à un sujet possesseur pluriel aussi bien que singulier; on disait : *mater amat* **suos** *liberos*, *la mère aime* **ses** *enfants*; *matres amant* **suos** *liberos*, *les mères aiment* **ses** *enfants*. Cette construction s'est maintenue en espagnol et en portugais. On la retrouve çà et là en ancien français :

> *Li soleil e la lune perdirent* **ses** *clartez.*
> (*Rom. d'Alex.*, 23)

Mais elle n'a pas subsisté, et, pour le possessif de la pluralité à la 3e personne, on a eu recours à **illorum**, *leur* : *La mère aime* **ses** *enfants ; les mères aiment* **leurs** *enfants*. On a vu (§ 202) que, jusqu'au xive siècle, *leur*, d'après son étymologie, était resté invariable et qu'on disait **leur** *amis*. On trouve encore des traces de cette invariabilité et, par suite, de cette signification démonstrative de *leur* chez Malherbe et jusque dans les traductions de la jeunesse de Racine.

II. Ce même possessif **suus**, en latin, ne renvoyait généralement au possesseur que si celui-ci se trouvait dans la même proposition que l'objet possédé ou s'il était sujet de la proposition principale. Dans les cas contraires, le possessif **suus** était remplacé par le génitif du pronom de la 3e personne. La phrase suivante : *J'ai vu cet homme*, *ces hommes*, *et j'admire* **son** *talent*, **leur** *talent* était en latin : *J'ai vu..... j'admire le talent* **de lui**, *le talent d'***eux**.

Cette distinction n'était pas tout à fait inconnue de l'ancienne langue, grâce à la faculté qu'elle conserva jusqu'au xvie siècle de remplacer l'adjectif possessif par les périphrases *de moi*, *de toi*, *de lui*, etc. Par suite,

pour la 3e personne, se trouvaient évitées bien des équivoques de sens qu'amène forcément dans la langue actuelle l'emploi de *son*, *sa*, *ses* : *Car elle avoit consenty apres sa defense le deshonneur* **de luy** (*Cent Nouv.* I, 30). *Et si vous voulez avoir bonne grace* **d'elle**, *je vous conseille de vous faire amy et serviteur* **de luy** (*Heptaméron*, I, 348)[1]. Cette dernière phrase ne présenterait aucun sens si l'on remplaçait *de lui* et *d'elle* par *son* et *sa*, comme l'exige la syntaxe moderne; force serait, pour la rendre claire, d'exprimer les possesseurs par des substantifs. Comparez ce passage de La Bruyère : *Il descend du Palais et, trouvant au bas du grand degré un carrosse qu'il prend pour le sien, il se met dedans; le cocher touche et croit ramener* **son** *maître dans* **sa** *maison* (II, 8).

D'autre part, on pourrait croire, par la construction *j'aime Paris et j'***en** *admire les monuments*, où *en* est l'équivalent de *de lui*, que le français a conservé une trace de la règle latine interdisant l'emploi du possessif quand le possesseur n'est point dans la proposition. Il n'en est rien. Cette règle, qui exige l'emploi du pronom *en* quand le possesseur nom de chose appartient à une autre proposition, est d'une application récente. Bien que formulée déjà au XVIIe siècle par Port-Royal, elle a été peu observée par nos grands écrivains; Voltaire ne craignait pas d'écrire :

> *Mais la mollesse est douce, et* **sa** *suite est cruelle.*
> (*Zaïre*, I, sc. 11)

De nos jours encore, cette règle souffre de nombreuses violations à côté de nombreuses exceptions.

1. Cette construction ne se rencontre que très rarement au XVIIe siècle, et il faut la distinguer de celle où la périphrase *de moi*, *de toi*, etc., au lieu de *mon*, *ton*, etc., est amenée par la coordination d'un substantif qui suit : *J'assembleray les iniquités* **de vous** *et de vos pères* (Pascal, *Pensées*, I, 224). Dans la langue actuelle, l'on emploie généralement en ce cas l'adjectif possessif et l'on fait précéder le substantif coordonné d'un pronom démonstratif : **vos** *iniquités et* **celles** *de vos pères*.

403. Possessifs se rapportant a un seul substantif. — Deux possessifs ne peuvent aujourd'hui précéder le substantif; nous disons : *mon père et le tien*. La vieille langue connaissait cette tournure; mais elle pouvait employer une seule fois le possessif, tantôt en le faisant accorder avec le premier nom, tantôt en le mettant au pluriel. La règle était ici la même que pour l'article (§ 369, II), et elle persista jusqu'au XVII[e] siècle. Nous en avons conservé **ses** *père et mère*.

De plus, s'il n'y avait qu'un substantif, jusqu'au XVI[e] siècle, on put dire *le mien et sien père* au lieu de *mon père et le sien*.

404. De l'emploi des possessifs avec le sens objectif. — Il faut noter enfin l'emploi du possessif dans le sens d'un génitif objectif. Quand Corneille dit (II, 299) *j'irai semer partout* **ma** *crainte*, *ma crainte* ne signifie pas la crainte que j'ai (cf. *ma maison*), mais la crainte que l'on a de moi. Cet emploi du possessif était assez étendu dans l'ancienne langue, et l'était plus encore au XVII[e] siècle que dans la langue actuelle. Malherbe, qui raillait Desportes d'avoir écrit : *eut-il pitié de* **ma** *fatalité*, écrit lui-même : **son** *mépris* = le mépris éprouvé pour elle (I, 39); **ton** *amour et* **ta** *crainte* = l'amour et la crainte dont tu es l'objet (I, 72). La langue moderne se montre plus réservée dans cet emploi. Pourtant nous disons : *à mon aide*, *à sa suite*, *en mon honneur*, *à mon égard*; ici l'adjectif possessif représente le complément, l'objet de l'idée verbale transitive renfermée dans le substantif : *Venez à mon aide* est l'équivalent de *Venez m'aider*; *il a fait cela en mon honneur*, de *il a fait cela pour m'honorer*. Dans d'autres cas, l'adjectif possessif ne représente pas le complément d'un verbe, mais ne peut s'expliquer que par l'ellipse d'une proposition : *à mon endroit*, *avoir de ses nouvelles*, *porter son deuil*, etc. Il en est de même dans les phrases telles que : *Il est bien de* **sa** *personne*. *Ce que vous avez écrit à* **son** *sujet*; et aussi dans *Cela sent* **son**

vieillard, **son** *vieux temps*, dans l'expression populaire *faire* **son** *malin*. Dans toutes ces façons de parler, le possessif tient lieu de toute une proposition, et celle-ci varie suivant chaque cas.

III. — Pronoms démonstratifs

405. Pronoms et adjectifs démonstratifs. — Nous avons vu (§ 207 et 208) comment, dans la déclinaison ancienne des démonstratifs, les formes du nominatif disparurent à la fin du XIV[e] siècle devant celles de l'accusatif; comment, au XV[e] siècle et au XVI[e], les formes du datif se réduisirent également dans les composés de **iste** et dans ceux de **ille**, si bien que, de réduction en réduction, la famille de **iste** ne représenta plus que l'adjectif démonstratif, et la famille de **ille** le substantif démonstratif : *ce* ou *cet*, *ces*, au masculin, *cette*, *ces*, au féminin, d'un côté; *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, de l'autre.

Dans l'ancienne langue, quand la famille de *cest* servait de substantif et d'adjectif, et de même la famille de *cel*, *celui*, chacune d'elles avait une fonction déterminée : la première désignait les choses rapprochées, la seconde, les choses éloignées. Mais, les deux familles s'étant ainsi réduites et recevant des fonctions grammaticales spéciales, la langue moderne dut recourir à un procédé nouveau pour rendre les idées de rapprochement et d'éloignement; elle fit servir à cet usage les adverbes *ici* et *là*; *ici*, qui vit encore dans la langue populaire, se réduisit, dans la langue commune, à *ci*. Pour l'adjectif, on dit donc : *ce livre-ci*, *cette feuille-ci*, *ces choses-ci*, *ce livre-là*, *cette feuille-là*, *ces choses-là*; pour le substantif, on dit : *celui-ci*, *celle-ci*, *ceux-ci*, *celles-ci* et *celui-là*, *celle-là*. Ajoutons le neutre *ce*, qui donne *ceci*, *cela* (dans le langage familier *ça*). Grâce à ce changement de fonction, la langue arrive à des tournures telles que : *Cet homme est celui dont je vous parle*, qui étymologiquement signifie : *cet homme*-**ci** *est celui*-**là** *dont je vous parle*.

406. Pronom **celui**. — I. *Celui* placé devant un génitif prend la place d'un substantif qui précède : *le livre de Pierre et* **celui** *de Paul*. Le latin, dans ce cas, sous-entendait ou répétait le substantif; il disait : *La vie des hommes est plus courte que* **des** *corneilles* ou *que* **la vie** *des corneilles*. Tel était l'usage dans l'ancienne langue : *E mes piez fait ignels cume* **de** *cerf* (*Quatre L. Rois*, 208). *L'eaue devenoit aussi froide come* **de** *fonteine* (Joinv., 189). *Et lors je pris le pan de son seurcot et* **deu seurcot** *le roi* (Id. 36). De même encore au XVIIe siècle : *Ma femme et mes enfants ne me laisseroient pas hasarder ma foi, mon honneur et mon repos, et* **de** *ma famille* (La Rochef., III, 242). *Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout* **de** *respecter les gouverneurs* (Sév. IV, 207). *Pleurer tous franchement et sans autre embarras que* **d'***essuyer ses larmes* (La Bruy. I, 137).

L'ancienne langue pouvait encore exprimer ce rapport par l'article (§ 199, 2) : *E sewid* (suivit) *les males traces sun pere e sa mere, e* **les** *Jeroboam* (*Quatre. L. Rois*, 342). *Je n'i vi cotes brodees, ne* **les** *le roi ne* **les** *autrui* (Joinv. 25). Cet emploi particulier de l'article n'avait pas encore tout à fait disparu de la langue populaire au XVIe siècle; H. Estienne constate qu'elle disait de son temps : **les** *d'Henri*, et nous disons encore *Mesnil*-**le**-*Roi*, *Villeneuve*-**la**-*Guyard*.

Toutefois, l'emploi du démonstratif n'était pas inconnu de l'ancienne langue. Ainsi Joinville, qui, nous venons de le voir, suit la syntaxe latine et a aussi recours à l'article, se sert non moins fréquemment du pronom démonstratif : *Se logea entre le flun de Damiette et* **celui** *de Rexi* (191). Mais l'emploi du démonstratif n'est devenu véritablement régulier qu'à partir du XVIIIe siècle.

II. *Celui*, dans la langue actuelle, ne peut être employé absolument, c'est à dire sans la particule *ci* ou *là*, que lorsqu'il est suivi immédiatement d'un génitif : *celui de Pierre*, ou d'une proposition relative : *celui qui*

vient. L'ancienne langue l'employait absolument dans tous les cas. Jusqu'au XVe siècle, il pouvait être sujet, prédicat ou complément : **Ceulx** *furent prins* (Jeh. de Paris, 13). *Avec* **celuy** *se festoya le grand empereur Alexis* (Le Maire de Belges, 20).

Au XVIe siècle, cette liberté disparut, sauf dans deux cas :

1° Quand *celui* était séparé du pronom relatif par une incise. R. Estienne déclarait qu'il était incorrect d'écrire : *Celui-là est homme de bien qui...* et voulait que l'on écrivît : *Celui est homme de bien qui...* Un siècle plus tard Vaugelas édictait le contraire et n'admettait que : *Celui-là est homme de bien qui...* C'est là en effet la construction la plus fréquente au XVIIe siècle : **Celui-là** *n'est pas raisonnable à qui le hasard fait trouver la raison* (La Rochef. I, 76). **Celui-là** *est bon qui fait du bien aux autres* (La Bruy. I, 169). Certains grammairiens du temps, trouvant cette construction dure, en préconisèrent une autre qui a triomphé et qui consiste à faire suivre *celui* de la proposition relative : **celui qui.....** *est homme de bien.* De l'ancien usage d'employer *celui* absolument, séparé de la proposition relative, il est resté une trace : c'est quand l'incise est formée par un adjectif ou un participe : *Votre exemple, et celui si généreux qu'a donné votre lettre. Ma lettre, et celle, écrite par mon ami, qui vous sera remise.*

Par contre, il n'était pas rare, au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe, de rencontrer *celui-ci* et *celui-là* immédiatement devant une proposition relative :

> *Or entre tous* **ceux-là qui** *nous viennent reprendre.*
> (Regn. *Sat.* X, v. 279)

La Fontaine à peu près seul, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, a recours à cette tournure.

2° Quand *celui* était accompagné d'un adjectif ou d'un participe ou d'un autre déterminatif non suivi d'une proposition relative. Les grammairiens modernes

blâment des tournures comme *Ajoutez ce service à* **ceux** *déjà rendus*, et, par suite, considèrent comme incorrecte cette phrase de Voltaire : *Nous sommes incertains si le paquet pour votre altesse royale et* **celui** *pour votre aimable ambassadeur*... (*Lettr. au roi de Prusse* 30). La règle, d'après laquelle *ceux déjà rendus* et *celui pour* devraient être remplacés par une proposition relative, est loin d'être universellement acceptée. La langue populaire et le style négligé continuent à suivre l'ancien usage.

III. *Celui qui* (*cil qui* ou *cel qui* en vieux français) avait fréquemment jusqu'au XVIIe siècle : *a*) accompagné de *comme*, le sens général de « une personne » ; *b*) avec une négation, le sens général de « pas une personne » :

a) *Li cuens de la Marche*, **come cil qui** *ne le pot amender* (Joinv., 203). *Ils marchoient en desordre*, **comme ceux qui** *cuidoyent bien estre hors de tout danger* (Mont., I, 45). *Elle vous parle* **comme celle qui** *n'est pas savante, et elle vous écoute* **comme celle qui** *sait beaucoup* (La Bruy., II, 92). Le verbe pouvait même être à une personne autre que la troisième : **comme celui qui suis** *autant jaloux des droits de* (Mont., III, 2). *Je le dis* **comme celuy qui y estois** *present* (Pasquier, *Recherches*, VII, 6). C'est ainsi que Bossuet a pu écrire : *Je suis* **celui qui suis.** Cette construction est restée dans les locutions familières : *Il fait* **celui qui** *ne comprend pas. Elle fait* **celle qui** *est sourde.*

b) **N'i ad icel qui** *un sol mot respondet.*
(*Rol.*, v. 3540)

Car il **n'i a celui qui** *autant n'aint* (aime) *sa vie* (Joinv., 628). **Il n'y eut celluy qui** *ne beust vingt cinq ou trente muys* (Rabel., I, 320). *Il* **n'y avoit celui qui** *ne prevît une prochaine rupture avec la famille de Lorge* (St-Simon, 28, 72).

IV. *Ceux* suivi d'un génitif était, très souvent dans

l'ancienne langue, et peut être encore pris absolument dans le sens de « les hommes, les gens » :

> *E* **cil** *d'Espaigne s'en claiment tuit dolent.*
> (*Rol.*, v. 1608)

Cil *de Venise* (Villeh., 49). **Ceus** *deu chastel* (Joinv., 536). **Cil** *de son conseil* (Id. 678). *Il s'étend merveilleusement sur le combat célèbre que* **ceux** *de Lacédémone ont livré aux Athéniens sous la conduite de Lysandre* (La Bruy. I, 49), et dans Fénelon : **Ceux de** *Crotone ont perdu contre lui deux batailles* (*Télém.*, XI). La langue actuelle, tout en en faisant un emploi plus réservé, a conservé cette construction : **Ceux** *de la ville*, **ceux** *de Paris.*

405. Pronom neutre **ce**. — I. **Ce** *sujet* s'emploie sans corrélatif et comme sujet du verbe *être* pour rappeler le sujet logique : *Vous avez tort*, **c**'*est évident*; ou pour l'annoncer : **C**'*est une vilaine chose que l'orgueil.* **Ç**'*a été la cause de bien des erreurs*, etc. La très ancienne langue se passait fréquemment de ce pronom comme sujet; l'emploi n'en est guère devenu régulier qu'à partir du xiii[e] siècle. Et encore, la langue moderne en a-t-elle développé le domaine au détriment de *il*, qui, comme nous l'avons vu, était jusqu'au xvii[e] siècle employé dans beaucoup de cas où nous employons *ce*. C'est ainsi que nous disons, dans les propositions absolues : **c**'*est bon*, **c**'*est vrai*, et non plus **il** *est bon*, **il** *est vrai.*

Dans les constructions précédentes, l'on comprend l'emploi du neutre. Il n'en est pas de même dans les phrases : *c'est moi*, *c'est mon père*, où le verbe est suivi d'un substantif de personne. En latin, le sujet logique n'était pas annoncé par le démonstratif neutre; ce sujet, qu'il fût un substantif de chose ou de personne, était annoncé par un démonstratif du même cas, du même genre et du même nombre que lui : **ce** *sont les qualités de la vieillesse* se traduisait par **celles** *sont les qualités de la vieillesse*, **eæ** (et non **id**) *sunt virtutes senectutis.*

Cette construction n'a pas été inconnue de l'ancienne langue; le membre de phrase **ciz** *estoit vrais Fiz Dieu* (Joinv., 797), où *ciz* s'accorde en cas, genre et nombre avec *fiz*, se traduirait aujourd'hui par : **c'***était le vrai fils de Dieu*, où *ce* est neutre. Mais cette construction, conservée dans les autres langues romanes, est rare en ancien français, et, d'ailleurs, dans le latin du haut moyen âge, on trouve des phrases comme **hoc** *sunt villas nostras*, tournure équivalente à notre construction actuelle.

La construction que nous venons d'analyser est utilisée par la langue pour mettre en relief un des termes d'une proposition principale en transformant cette dernière en relative. Là où le latin dit : **Darium vicit Alexander**, le français dit : **C'est** *Darius* **que** *vainquit Alexandre*; si le latin disait : **Alexander Darium vicit**, le français dirait : **C'est** *Alexandre* **qui** *vainquit Darius*. On a là une construction emphatique qui sert à rendre ce que la langue latine exprimait par l'ordre des mots.

Nous retrouvons *ce* dans un emploi emphatique, lorsqu'il rappelle un substantif placé en tête de la phrase et sujet du verbe *être* : **Le talent** *où il excelloit le plus*, **c'***étoit dans la conduite des âmes* (Rac. IV, 474). *Tout* **ce** *qu'il a pu souhaiter pendant le cours d'une longue vie*, **ç'***a été de...* (La Bruy., I, 272). Cette construction emphatique, rare dans l'ancienne langue, était loin d'être aussi fréquente au XVIIe siècle que de nos jours. Vaugelas, — et sa manière de voir était celle des écrivains de son temps, — n'admettait la présence de **ce** que lorsque le sujet était très éloigné du verbe *être*. Au XVIIIe siècle on disait encore : *Ce qui me frappoit le plus* **étoit** *de voir*. La langue actuelle, d'ailleurs, n'exige réellement l'emploi de *ce* que lorsque le verbe *être* est suivi d'un substantif au pluriel : *Ce qui l'accable*, **ce sont** *ses malheurs*. Là encore, *ce* n'était pas indispensable au XVIe siècle et au XVIIe : *Ce que j'ai d'ailleurs* **sont** *seulement quelques accessoires* (Amb. Paré, *Avertiss. au*

lecteur). *Ce qui plaît aux hommes* **sont** *ses lumières* (Pascal, *Pensées*, II, 51).

Avec d'autres verbes, *ce* n'est guère employé que dans les locutions *ce semble*, *ce peut être vrai*. Au XVIIe siècle, on disait encore couramment : *ce vient*, *ce vint*, expressions conservées par la langue populaire. L'ancien et le moyen français, au contraire, employaient *ce* comme sujet de n'importe quel verbe :

> **Ço** *senefiet pais e umilitet.*
> (*Rol.*, v. 73)

Quant **ce** *fu fait* (Joinv. 278), *Et se* **ce** *ne vous plaist a faire* (Id. 453). Nous le remplacerions par *cela*.

Un autre emploi fréquent de *ce* sujet avec n'importe quel verbe, emploi conservé au XVIe siècle et dont on retrouve quelques traces au XVIIe, consistait à lui faire annoncer une proposition :

> **Cô** *peiset mei que ma fin tant demoret.*
> (*Alexis* 92 c.)

Comment **ce** *pouroit estre que li roys peust* (Joinv. 426). Nous remplaçons, dans ce cas, *ce* par *il*, qui est loin d'avoir la même valeur annonciative et sert simplement de sujet grammatical au verbe.

II. **Ce** *régime*. L'ancienne langue employait le neutre *ce* comme régime soit de verbes, soit de prépositions. Bien que *cela* ait commencé à le remplacer au XVIe siècle, il n'avait pas encore tout à fait disparu au XVIIe : *ce dit il*, *ce dit on*, *outre ce*, *à ce faire*, *en ce faisant*, et de même *ce* résumant une proposition précédente [1] étaient d'un emploi courant, malgré Vaugelas et l'Académie. Nous avons conservé *sur ce*, *pour ce faire*, *ce faisant*. Au même usage se rattachent l'adverbe *cependant* et les locutions *parce que*, *de ce que*, etc.

1. Il est resté en style de pratique et de chancellerie : *Et* **ce** *conformément à. En vertu de* **ce** *que dessus.*

Dans ces locutions, *ce* s'explique par le fait que l'ancienne langue annonçait une proposition subordonnée par le pronom démonstratif :

> **Ço** *sent Rollanz que la mort li est pres.*
> (*Rol.*, v. 2259)

Ce *je ne vueil que nulz face jamais bien* (Joinv., 445).

Elle abandonna de bonne heure cet emploi de *ce* régime des verbes, mais elle conserva très longtemps celui de *ce* régime de prépositions ; celles-ci devaient être unies à *que* par l'intermédiaire du démonstratif :

> *Sonent mil graisles por* **ço** *que plus bel seit.*
> (*Rol.*, v. 104)

De là, encore au XVIIe siècle, les locutions *à ce que* [1], *à cause de ce que*, *avec ce que*, *pour ce que*, *sans ce que*, et, de nos jours, *parce que*, *de ce que*, où *ce* a perdu sa valeur primitive, qui était d'annoncer la proposition suivante.

Enfin, la langue actuelle emploie encore *ce* comme régime direct de tous les verbes, mais à la condition qu'il soit l'antécédent d'un pronom relatif. Par contre, l'ancienne langue jusqu'au XVIIe siècle employait fréquemment le pronom relatif ou le pronom interrogatif sans l'antécédent *ce* jouant le rôle de complément direct ou résumant la proposition précédente. Tel était encore l'usage au XVIIe siècle : *Voilà* **qui** *ne se peut contester* (Sév. VII, 199). *Je lui demandai* **que** *c'étoit* (Id. IV, 88). *Vous êtes sans doute devenu impatient*, **qui** *est une qualité inséparable des poëtes* (Rac. VI, 393). *L'on me mande que vous n'avez plus guère de fièvre*, **dont** *je me réjouis* (La Rochef. III, 101). Cf. plus loin § 410.

408. EMPLOI DE **ceci** ET DE **cela**. — *Ceci*, *cela* expriment étymologiquement une opposition. Ils sont

1. *A ce que* avait le sens de *afin que*, qu'il a gardé en style de pratique : **à ce qu'***il n'en prétend à cause d'ignorance.*

employés, *ceci* pour désigner des objets rapprochés, *cela* pour désigner des objets éloignés : *Prenez* **ceci**, **cela** *est moins bon.*

Ils peuvent encore s'employer sans idée d'opposition ; ils indiquent alors un fait présent, une chose dont on parle, dont on va parler : **Ceci** *ne me plaît pas. Ils ont* **cela** *de commun que...* Mais ordinairement *ceci* désigne ce qui précède et *cela* ce qui suit.

Dans les phrases interrogatives, on trouve quelquefois *ceci*, *cela* écrits en deux mots : *Qu'est-***ce là** *que je vois? Sont-***ce là** *nos gens?* On trouve aussi : *Qu'est-***ce ceci***? Qu'est-***ce cela***?* Ces dernières formes tendent pourtant à disparaître. *Cela*, précédant une proposition relative et accompagné d'une négation, peut de même être écrit en deux mots ; on dit indifféremment : *Ce n'est pas* **cela** *que j'ai demandé* et *ce n'est pas* **là ce** *que j'ai demandé.*

409. Adjectifs **ce, cet, cette, ces.** — Les adjectifs démonstratifs *ce*, *cet*, *cette*, *ces* se construisent de même avec les adverbes *ci* et *là*. On sait (§ 208.4, n. 1) que *ci*, en moyen français et jusqu'au xviie siècle, était fréquemment remplacé par *ici* ; Vaugelas préférait *cet homme ici* à *cet homme-ci. Ici* est encore en usage dans certaines provinces.

La valeur démonstrative peut s'affaiblir dans ces adjectifs dont la fonction, par suite, se réduit à celle d'un simple déterminatif qui ne diffère guère de l'article. Le cas se présente moins souvent dans la langue actuelle que dans l'ancienne langue, où l'article était plus rapproché de son origine démonstrative et, par suite, pouvait plus facilement être remplacé par le pronom ; nous écrivons toutefois encore **ce** *10 mars*, **ce** *2 juin* dans les datations des lettres. Au xviie siècle, on trouve çà et là *ce jour d'hui* ; Vaugelas n'osait blâmer *il m'a fait* **ce** *bien de me dire* pour *il m'a fait* **le** *bien de me dire*. Dans certains patois du Nord, en picard, en wallon, etc., on retrouve encore cette valeur déterminative donnée à l'adjectif démonstratif.

IV. — Pronoms relatifs

410. **Qui, que.** — Le pronom relatif est accentué ou atone.

I. Atone, il est, au sujet, *qui* : *L'homme* **qui** *est venu* ; au régime direct, *que* : *L'homme* **que** *j'ai vu.*

Il se rapporte toujours à un antécédent exprimé, substantif ou pronom : *C'est* **Pierre**, *c'est mon* **ami qui** *vient. C'est* **moi qui** *l'ai fait. Je* **l'***aperçois* **qui** *vient. Je* **la** *vois* **qui** *s'avance.* **Il** *est*, **le** *voilà*, *dans la chambre*, **qui** *attend.* On voit par ces exemples que le pronom *qui* n'a le pronom atone comme antécédent qu'à la troisième personne. Cependant, en modifiant légèrement la proposition précédente, on dira : **Vous** *êtes ici plusieurs* **qui** *m'attendez.* **Nous** *sommes deux voyageurs* **qui** *vaquons à nos affaires.* Ici le relatif se rapporte aux pronoms atones *vous*, *nous*, sujets d'une proposition principale.

L'antécédent de *qui* peut encore être un pronom démonstratif : **Celui qui** *règne dans les cieux. Je sais* **ce qu'***il en est* ; — un pronom relatif ou interrogatif : **Quoi que** *vous écriviez* ; **Qu'***avez-vous* **qui** *vous trouble ?* — un adjectif ou un participe pris prédicat : **Infortunés que** *nous sommes !* **Arrivé qu'***il fut, il se mit à la besogne.*

Jusqu'au XVIIe siècle, l'antécédent pouvait être aussi une proposition entière : *Je me suis obligé de découvrir un mystère de votre conduite*, **que** *j'ay promis il y a longtemps* (Pascal, *Prov.* 260). *Je ne veux pas surpasser la mère de Chantal*, **qui** *seroit proprement vouloir aller par delà paradis* (Sév. VII, 217). *Elle jure par le Styx*, **qui** *est le plus grand et le plus terrible jurement des Dieux* (Rac. VI, 101).

> (*Je*) *ne le verrai*, **que** *je crois, de ma vie.*
> (Rac. II, 217)

La langue actuelle exige que la proposition antécédente soit résumée par le démonstratif neutre **ce** ; mais l'an

cienne construction a survécu dans **qui** *plus est*, **qui** *mieux est*, **qui** *pis est*, **que** *je sache*[1].

II. Accentué, le pronom relatif est adjectif avec antécédent, et substantif sans antécédent. L'usage actuel continue, en le restreignant, l'ancien usage qui déclinait *qui* accentué, comme il suit :

Sujet *qui* (l'homme **qui** est venu);

Régime indirect *cui* (l'homme **cui** je parle);

Régime direct *cui* et *que* (l'homme **cui** ou **que** j'ai vu); ou en considérant *qui* comme substantif, c'est à dire sans antécédent : **Qui** *vivra*, *verra*. **Cui** *vous parlez*, *vous écoutera*. **Cui** *vous aimez vous aimera*. Dans le cours du moyen âge, la prononciation confondit les formes *cui* et *qui*, et il ne subsista que *qui*.

Ce pronom accentué *qui* s'emploie, dans la langue actuelle aussi bien qu'en ancien français, comme substantif au sujet : **Qui** *vivra*, *verra*. **Qui** *m'aime*, *me suive*. Toutefois cet emploi ne se rencontre plus guère que dans des expressions toutes faites. Par suite, au sujet, nous ne distinguons pas du pronom relatif atone le pronom relatif accentué.

Au régime indirect, *qui* est employé comme adjectif après une préposition : *l'homme à* **qui** *je parle*; *l'homme de* **qui** *je me plains*. Mais la langue actuelle n'autorise cet emploi que lorsque l'antécédent est un nom d'être animé ou un nom de chose personnifiée. Ainsi, il ne paraît plus correct de dire : *La chose à* **qui** *vous devez faire attention*, *le point sur* **qui** *il faut réfléchir*. Il n'en était pas de même jusqu'au XVIIe siècle : *Et n'oubliez rien*, *s'il vous plaît*, *de ces tendres paroles*, *de ces douces prières*, *et de ces caresses touchantes à* **qui**

1. En moyen français et au XVIIe siècle, on trouve fréquemment, par suite d'une confusion phonétique entre ces deux mots, *qui* pour *qu'il* devant un verbe impersonnel : *Et suis esmerveillé*, **qui** *ne se soit encore trouvé roy*, *ni prince*, *ni seigneur* (Des Périers, *Nouv. Récr.* II, 250). *Il faut accepter et recevoir ce* **qui** *lui plaît de vous donner* (Sév. X, 63). *Vous avez la plus fertile imagination* **qui** *soit possible de concevoir* (La Bruy., II, 515).

je suis persuadé qu'on ne sauroit rien refuser (Mol., VII, 160). La règle de Vaugelas, attribuant *qui* seulement aux personnes et aux choses personnifiées, a triomphé presque définitivement au XVIIIe siècle. Quand l'antécédent est un nom de chose, on emploie *lequel* et *dont*. Encore l'emploi de *qui* avec un nom de personne pour attribut tend-il à se restreindre de plus en plus. Vaugelas conseillait de dire : *J'ay envoyé un courrier exprès au retour* **duquel** *je verray* et non *au retour* **de qui**. Au XVIIe siècle déjà, *dont* et *duquel* étaient, dans tous les cas, non moins usités que *de qui*, et de nos jours *auquel*, *par lequel*, *sur lequel* sont souvent substitués à *à qui*, *par qui*, *sur qui*. Nous écrivons indifféremment : *L'enfant* **à qui** et **auquel** *tout cède sera malheureux.*

Comme régime indirect et comme régime direct, la langue emploie encore régulièrement *qui* comme substantif : *Je sais* **qui** *je choisirai. Je n'ignore pas à* **qui** *j'ai affaire.* Dans ce cas, *qui* peut être régime du premier verbe et sujet du second : *Aimez* **qui** *vous aime. Je m'en rapporte à* **qui** *veut bien entendre*, ou régime des deux verbes : *Je ne sais* **qui** *vous voulez dire. Vous trouverez* **à qui** *parler.*

Notons enfin trois emplois archaïques de *qui*.

1° Répété en tête de deux propositions coordonnées et consécutives, il avait et a encore, mais dans une moindre mesure que dans l'ancienne langue, le sens de *les uns... les autres*[1] : *Les médecins ont raisonné là-dessus comme il faut, et ils n'ont pas manqué de dire que cela procédoit*, **qui** *du cerveau*, **qui** *des entrailles*, **qui** *de la rate*, **qui** *du foie* (Mol., VI, 95).

2° Jusqu'au XVIIe siècle, *qui* suivi d'un verbe à la 3e personne du singulier pouvait avoir le sens de *si on*. Les exemples de cette tournure, dont la perte est regret-

1. La comparaison avec les autres langues romanes porterait à établir que *qui* a ici une valeur interrogative. Toutefois cette construction reste obscure et une explication satisfaisante n'en a pas encore été donnée.

table, pullulent dans nos auteurs. Elle nous est restée dans *comme* **qui** *dirait*, et aussi dans le proverbe : *Tout vient à point* **qui** *sait attendre*, changé par une déformation moderne en *Tout...* **à qui** *sait attendre*.

3° Très fréquemment dans l'ancienne langue, on rencontre deux propositions relatives se suivant et où le premier relatif est complément, le second sujet : *Ce* **que** *je crois* **qui** *ne plaist mie a Dieu* (Joinv., 96). *Celuy* **que** *l'on lui a dit* **qui** *lui faisoit la villanie* (*Les quinze joyes de mariage*, p. 76). Cette construction est continuelle chez nos grands écrivains : *Cinq propositions* **qu'***on doutoit* **qui** *s'y trouvassent* (Rac., IV, 486). *Cette Madame Quentin* **que** *nous vous disions* **qui** *vous ressembloit* (Sév. II, 289). *J'ai reçu le traité de Mouron* **que** *je crois* **qui** *sera très avantageux* (La Rochef., III, 38). *Il s'est fait valoir par des vertus* **qu'***il assuroit fort sérieusement* **qui** *étoient en lui.* (La Bruy., I, 336). Encore au XVIIIe siècle : *Voici cette épître* **qu'***on prétend* **qui** *lui attira tant d'ennemis* (Volt., *Commentaire sur l'épître à Ariste*)[1]. Cette construction, pourtant commode, a disparu pour le cas où le second pronom est sujet; elle a subsisté quand ce dernier est complément : *Les fautes* **que** *j'ai supposé* **qu'***il ferait*. L'exemple suivant de Joinville (665) : *Pour l'amour* **que** *il orent* **veue que** *li rois m'avoit* **moustree**, nous prouve que l'on a affaire à deux pronoms relatifs et que cette construction est différente de la suivante, où *que* dans la deuxième proposition est une conjonction : *La maison dont je sais* **que** *vous êtes propriétaire*.

411. **Quoi.** — Nous avons vu (§ 211) que *quoi*, v. fr. *queid*, *quei*, tiré de l'interrogatif latin **quid**, avait passé en français au rôle de relatif, aussi bien qu'à celui d'interrogatif. Comme relatif, il s'employait quelquefois en ancien français, très souvent à partir du XIVe siècle,

1. Au lieu de *qui*, on rencontre souvent *que il* : *Uns Alemans* **que** *on disoit* **qu'il** *avoit esté*... (Joinv., 96). Cette construction existait encore au XVIIe siècle.

comme régime de prépositions et représentant des noms de choses. Au XVIIe siècle, il était d'un usage constant : *Tous ces millions de* **quoi** *l'Italie est la recéleuse* (La Rochef., II, 441). *La principale chose à* **quoi** *je me suis attaché* (Rac., II, 473). *Madame de Longueville... ouvre la barrière derrière* **quoi** *ils étoient retranchés* (Sév. III, 135). *Les choses avec* **quoi** *il est permis de faire fond* (La Bruy. I, 374). L'emploi de *quoi* avec un nom de personne comme antécédent était plus rare : *Li dus de Bourgoigne de* **quoi** *je vous ai parlé* (Joinv. 559). *Les Esseniens de* **quoy** *parle Pline* (Mont. II, 8).

Dans la langue actuelle, *quoi* ne s'emploie plus guère avec un antécédent que si cet antécédent est un nom indéterminé comme *chose*, *rien*, *ce : Il n'est rien à* **quoi** *je ne me soumette. C'est en* **quoi** *vous vous trompez.* Hors de ce cas, *quoi* s'emploie absolument : *Il n'a pas de* **quoi** *payer. Obéissez, moyennant* **quoi** *on vous pardonnera.*

412. **Lequel.** — Le pronom composé *lequel* paraît inconnu au plus ancien français. Il semble être entré dans l'usage vers le XIIIe siècle ; son domaine s'étendit singulièrement du XIVe au XVe, pour se restreindre de plus en plus jusqu'à nos jours.

Ce développement se fit naturellement aux dépens de *qui* et de *quoi : Et la royne sa femme,* **laquelle** *estoit de la maison d'Anjou* (Commynes, 462). *Car il y alloit a la reputation,* **laquelle** *les courtisans ne peuvent bonnement desguiser* (Des Pér., II, 189). *Les troys aultres le suyvirent..... excepté Eudemon* **duquel** *le cheval s'enfonça le pied droict* (Rabel. I, 137). Encore au XVIIe siècle, bien que la tournure semble vieillir : *Il n'y avoit que ceux de cette famille* **lesquels** *pussent exercer la sacrificature* (Rac. III, 591). *Je n'avois point lu celle* (lettre) *qui parle de Monsieur de Dauguion l'humeur* **duquel** *je trouve fort extravagante et son procédé insolent* (La Rochef. III, 73). *L'éloquence est un don de l'âme,* **lequel** *nous rend maîtres du cœur des autres* (La Bruy. I, 143).

L'influence des études latines, de plus en plus pré-

pondérante, à partir du XIVe siècle, amena, en outre, des emplois plus particuliers de *lequel* :

1° Avec un participe présent ou parfait, il formait une proposition absolue, correspondant à l'ablatif absolu des Latins :

> **Lesquels entrez** *dedans la maison grande*
> *De leur Seigneur, en brief dire leur vient.*
>
> (Marot, III, 181)

2° Entre une préposition et un infinitif : *Pour* **laquel** *guerre apaisier* (Joinv., 681). *Pour* **laquelle** *chose restituer en meilleur estat* (Marot, IV, 183). *Pareil exemple avons nous de Tite Live, pour* **lequel** *voir et ouïr* (Rabel. II, 18).

3° Il introduisait une proposition subordonnée commençant par n'importe quelle conjonction : *Et tenoient ladicte ville Anguerran de Bournonville et un chevalier...* **lesquels** *pour ce qu'ils avoient tenu la ville contre le Roy... la ville fut pillee* (Al. Chartier, *Hist. de Ch. VII*, 29, 19). *Quelques formes penibles*, **lesquelles** *pourveu qu'on oublie par discretion, non pas par erreur, on n'en a pas moins de grace* (Mont. I, 13).

La plupart de ces constructions se retrouvent encore çà et là au XVIIe siècle.

L'usage actuel a restreint l'emploi de *lequel* aux cas suivants :

1° Après une préposition, surtout quand il se rapporte à un nom de chose : *la table sur* **laquelle** *j'écris.*

2° Pour le génitif d'un nom régi par une préposition : *l'homme à la recherche* **duquel** *il court.* L'ancienne langue, nous le verrons, employait volontiers *dont* dans ce cas.

3° Pour éviter une équivoque : *l'homme qui m'a parlé de cette affaire*, **lequel** *est.....*

4° Comme adjectif attribut d'un substantif : *Dix mille francs*, **laquelle** *somme vous sera remise.* Cet emploi, très fréquent au XVIIe siècle, tend à vieillir. Nous disons plus volontiers *somme qui.* De même, au lieu de dire comme La Rochefoucauld : *après* **lequel** *temps on*

lui baillera un passe-port (III, 104), nous dirions : *et après ce temps*; de même, au lieu de : *jusques a mercredi* **auquel** *jour il doit partir* (III, 116), nous dirions : *jour qu'il doit partir* ou *jour où il...* etc.

413. **Dont.** — Ce pronom, tiré du latin **deunde**, est, d'après son étymologie, un adverbe de lieu signifiant « d'où, de quel endroit ». Il avait conservé cette valeur adverbiale dans l'ancienne langue : *Fist David a lui : Ki ez tu ? **Dont** vienz e u vas ?* (*Quatre L. Rois*, 115). Il l'a gardée jusqu'au XVIIe siècle :

> *Et du mont Quirinal et du mont Aventin*
> **Dont** *il l'auroit vu faire une horrible descente.*
> (Corn. V, 579)

> *Rentre dans le néant,* **dont** *je t'ai fait sortir.*
> (Rac. II, 503)

Lés Pères de l'Eglise **dont** *sa seconde proposition étoit tirée* (Id. IV, 464). Toutefois Vaugelas et l'Académie n'en autorisaient plus l'emploi que pour marquer la descendance, l'origine : *la race, la maison* **dont** *je sors*. Dans les autres cas, ils exigeaient que *dont* fût remplacé par *d'où* : *Le pays* **d'où** *je reviens. La maison* **d'où** *je sors est peu habitée.* Tel est l'usage actuel.

Cette valeur adverbiale se retrouve dans le fréquent emploi de *dont* en ancien français pour exprimer un rapport de cause : *Il tomba malade,* **dont** *tost apres il mourut* (Commynes, 469). *Au bout de quelque temps, vint encore ung autre advertissement...* **Dont** *le gouverneur, bruslant de l'amour de son maistre, luy demanda congé de le chasser* (*Heptam.*, II, 96).

> *Autour de moy je ne vey que les boys :*
> **Dont** *maintefois t'appellay : Pierre, Pierre.*
> (Marot, I, 129).

D'autre part, dès l'origine de la langue, on voit *dont* employé avec la valeur d'un pronom relatif et servant à

exprimer tous les rapports marqués au moyen de la préposition *de* :

> *Il li enortet,* **dont** *lei nonque chielt,*
> *Qued elle fuiet lo nom christiien.*
> (*Eulalie*, v. 13).
>
> *Tant i avrat de besanz esmerez*
> **Dont** *bien porrez voz soldeiers loer.*
> (*Rol.* v. 132).
>
> *Le blanc osberc* **dont** *la maile est menue.*
> (Id. v. 1329).

Dont servait même à marquer d'autres rapports que nous exprimons par les diverses prépositions ; nous trouvons encore au XVIIe siècle des traces de cette liberté : *L'inquiétude* **dont** *vous m'écrivez n'est pas une petite marque de votre amitié* (Corn., X, 478). *Ils ont mis du canon sur les hauteurs*, **dont** *ils ont rasé les deux tours* (La Rochef. III, 175). *Les Religieuses lui parloient avec tout le sens froid et la gravité* **dont** *un archevêque auroit dû parler* (Rac. IV, 579). *Certaines couleurs changeantes, et qui sont diverses selon les divers jours* **dont** *on les regarde* (La Bruy. I, 298).

Enfin, d'après l'usage actuel, *dont* ne peut être complément d'un nom précédé lui-même d'une préposition ; nous disons : *l'homme à la réputation* **duquel** *vous voulez nuire*, et non *l'homme dont à la réputation vous voulez nuire* ni : *l'homme dont vous voulez nuire à la réputation*. Il n'en était pas de même, encore au XVIIe siècle :

> *Il est des nœuds secrets, il est des sympathies*
> **Dont** *par le doux rapport les âmes assorties*
> *S'attachent l'une à l'autre.*
> (Corn. IV, 444).

Je ne vous les donne point dans le même ordre que je vous ai donné le Cid et Pompée, **dont** *en l'un vous avez vu les vers espagnols et en l'autre les latins* (Id. I, 310).

> *L'objet de votre amour, lui,* **dont** *à la maison*
> *Votre imposture enlève un puissant héritage.*
> (Mol. I, 430).

414. **Où.** — Comme *dont*, le pronom *où* (latin **ubi**) est d'origine adverbiale. Et, de fait, la langue actuelle ne l'emploie guère qu'avec sa signification étymologique : *l'endroit* **où** *je vais*, **d'où** *je viens*, **par où** *je passe*, **jusqu'où** *je puis aller*[1].

L'emploi de **où** jusqu'au XVIIe siècle était beaucoup plus étendu :

1° Il se disait aussi bien des personnes que des choses :

> *Fors seulement Bertain* **ou** *out tant d'amisté.*
> (*Berte* LXII)

...*rendit joyeusement son ame a celluy* **ou** *de tout temps elle avoit sa parfaite confiance* (*Heptam.* II, 152). *Voilà la doctrine de Vasquez* **où** *vous renvoyez vos lecteurs pour leur édification* (Pascal, *Prov.* XII). *Ce fils* **où** *mon espoir se fonde* (Mol. I, 198). *Les Égyptiens sont les premiers* **où** *l'on ait su les règles du gouvernement* (Boss. *Hist. un.*, III, II). *Il a trois ou quatre fils* **où** *son cœur s'intéresse bien tendrement* (Sév. III, 73). *Il peut haïr les hommes en général* **où** *il y a si peu de vertu* (La Bruy. II, 22).

2° Avec un nom de chose, non seulement il pouvait remplacer comme aujourd'hui le pronom *lequel* précédé d'une préposition marquant le lieu, mais encore les pronoms *lequel* ou *quoi* précédés de diverses prépositions sans aucun rapport local déterminé : *Fois et creance estoit une chose* **ou** *nous devions bien croire* (Joinv. 45). *Porter patiemment les inconvenients* **où** *il n'y a point de remède* (Mont. I, 25).

> *D'où me vient ce bonheur* **où** *je n'osois penser ?*
> (Corn. II, 173)
>
> *Rallumez cette ardeur* **où** *s'opposoit ma mère.*
> (Id. V, 207)

1. Au XVIIe siècle, on disait même : *l'endroit* **vers où** *je puis aller.*

La Bretagne et la Bourgogne me paroissent dans le pôle **où** *je ne prends aucun intérêt* (Sév. II, 158). *J'aimerois bien mieux être... à lire le Tasse* **où** *je suis d'une habileté qui me surprend moi-même* (Id. II, 285). *Un engagement* **où** *il n'est point propre* (La Bruy. I, 157). *Ce genre d'écrire* **où** *je me suis appliqué* (II, 137). — *Il se voit dans les histoires force gens.....* **d'où** *la plupart ont suivi le chemin de courir au devant des conjurations* (Mont. I, 23). *Il a gagné un procès*, **d'où** *on lui a compté une grosse somme* (La Bruy. I, 269). *Je viens tout à l'heure de recevoir des lettres* **par où** *j'apprends que mon oncle est mort* (Mol., VI, 119), etc.

Vaugelas (II, 23) trouvait l'emploi de *où* élégant et commode; il préférait : *le mauvais état* **où** *je vous laisse* à *le mauvais état* **auquel** *je vous laisse*, disant que ce dernier pronom « est d'ordinaire si rude en tous ses cas que nostre langue semble y avoir pourveu, en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts, pour substituer en sa place, comme *où* en cet exemple ». Il avait raison, et la restriction imposée à partir du XVIIIe siècle à l'usage de *où* est regrettable.

415. Adverbe relatif **que**. — Le pronom relatif est quelquefois remplacé par l'adverbe *que*, en particulier pour indiquer le temps : *La dernière fois* **que** *je le vis. Le jour* **qu'***il naquit. Y a-t-il longtemps* **que** *vous êtes ici?* etc. Ce *que*, on le voit, équivaut au relatif précédé d'une préposition.

Ces façons de parler sont des restes d'une construction plus étendue dans l'ancienne langue et qui s'appliquait à d'autres rapports que des rapports de temps [1] : *Il les tendroit as us et as costumes* **que** *li empereeur les avoient tenuz* (Villeh. 280). *Nous sommes ou plus grant peril* **que** *nous fussions onques mais* (Joinv. 204). *Eussent tousjours esté en l'excellence* **qu'***on les a veues* (du Bellay,

1. Même pour exprimer un rapport de temps, la langue usait d'une plus grande liberté : *Depuis que nous savons l'heure* **que** *vous recevez vos lettres* (Sév. VIII, 506). *Pour un an qui est le temps* **que** *vous avez affermé le Buron* (*Id.*, VII, 513).

Illustr.. I, 3). *Mercure gagne aussitôt le ciel avec la même vitesse* **que** *il étoit descendu* (Corn., V, 291).

> *Me voyoit-il de l'œil* **qu'***il me voit aujourd'hui?*
> (Rac., II, 63).

Je mets les choses au rang **qu'***elles doivent être* (Sév. III, 479). *Je ne puis me résoudre à finir ma lettre avec toute la cérémonie* **que** *je dois* (La Rochef. III, 229). Vaugelas blâmait l'emploi de *que*, pour *avec* suivi d'un relatif, dans la phrase : *dans la confusion* **que** *d'abord elles se présentent à elles.* Ménage de même blâmait ces vers de Malherbe :

> *Que de la même ardeur* **que** *je brûle pour elle*
> *Elle brûle pour moi.*

Le langage populaire a gardé cet emploi si commode et si vif de *que*, qui a disparu de la langue littéraire et y a subsisté seulement dans les quelques archaïsmes que nous avons signalés.

D'autre part, c'est ce même adverbe relatif qu'il faut reconnaître dans les phrases : *C'est à vous* **que** *je m'adresse. C'est de vous* **que** *je parle.* Jusqu'au XVIIIe siècle, le relatif était d'un usage constant : *Je m'assure que vous aurez de la peine vous-même à reconnaître que c'est à vous* **à qui** *je dédie cet ouvrage* (Corn. V, 291). *C'est à vous* **à qui** *je me fie* (Sév. IX, 299). *C'est du fils du duc de Grammont* **dont** *je veux parler* (*Id.*, VIII, 30). A côté de cette construction où antécédent et relatif sont compléments indirects, le XVIIe siècle en connaissait une autre, non moins fréquente, qui faisait de l'antécédent le prédicat de *c'est* :

> *C'est votre illustre mère* **à qui** *je veux parler.*
> (Rac. III, 655)

Quelle est l'origine de ce *que*? Il faut y voir, sans doute, un pronom neutre ayant étendu son domaine, ou bien le relatif *que* si souvent employé dans l'ancien français comme nominatif, avec un nom de personne ou de chose masculin ou féminin pour antécédent (§ 209), ou

comme accusatif, pour remplacer le pronom *cui* désignant des personnes.

V. — Pronoms interrogatifs

416. **Qui.** — En latin, la distinction entre le relatif et l'interrogatif était si faible qu'elle disparut en roman (§ 210). Le pronom interrogatif désignant les personnes est exactement le même que le pronom relatif employé absolument. Tout ce que nous avons dit de *qui* sans antécédent s'applique à l'interrogatif. Le passage de l'un à l'autre est visible dans les phrases citées plus haut, comme : *Vienne* **qui** *voudra*, et dans la suivante : *Ils disputent à* **qui** *l'emportera*. Certains grammairiens considèrent même ces constructions comme relevant de la syntaxe de l'interrogatif. C'est ce qui explique qu'à l'interrogatif on n'a, pour désigner les personnes, que la forme *qui* : **Qui** *êtes-vous? De* **qui** *me parlez-vous? Pour* **qui** *me prenez-vous?* **Qui** *cherchez-vous?*

Jusqu'au XVIIe siècle, la langue employa la forme *qui* pour désigner les choses aussi bien que les personnes : **Qui** *rend les tyrans si sanguinaires? C'est le soin de leur seureté* (Mont., II, 27). **Qui** *bailla le consulat au fils de Cicéron que la mémoire de son pere?* (Malh., II, 121).

> *Après ce coup, Narcisse, à* **qui** *dois-je m'attendre?*
> (Rac. II, 288)

> **Qui** *fait l'oiseau? c'est le plumage.*
> (La Font. I, 143)

Qui *fait cela en eux et en nous? Ne seroit-ce point la force de la vérité?* (La Bruy. II, 248).

Cet emploi n'a pas disparu tout à fait; mais *qui* ne désigne plus les choses qu'au moyen d'une périphrase. Le besoin de distinguer les antécédents de personnes des antécédents de choses a, en effet, amené les circonlocutions **qui** *est-ce* **qui**, **qu'***est-ce* **qui** : **Qui** *est-ce* **qui** *frappe à la porte?* **Qu'***est-ce* **qui** *m'arrive?*

417. **Que, quoi.** — Les formes *que*, *quoi* représentent le latin **quid** (§ 211). *Quoi* est la forme accentuée et *que* la forme atone. Ils désignent les choses sans distinction de genre.

I. *Que* atone ne peut être précédé d'une préposition. Il est usité à l'accusatif, soit comme complément direct : **Que** *dites-vous?* — soit comme prédicat avec *être*, *devenir*, pour marquer la qualité : **Qu'***êtes-vous?* **Que** *devient-il?* — soit comme sujet logique d'un verbe impersonnel : **Que** *vous faut-il?* **Que** *vous en semble?* — soit enfin, par une extension curieuse, comme substitut de *à quoi*, *pour quoi*, *combien* : **Que** *sert la science sans la vertu?* **Qu'***avez-vous à gémir?* **Que** *n'obéissez-vous?* **Que** *je suis malheureux!* Nous avons ici un emploi absolu de l'accusatif.

La périphrase *qu'est-ce qui*, dont nous venons de parler (§ 416), a amené, par analogie, la locution *qu'est-ce que*[1] : **Qu'***est-ce* **que** *vous cherchez?* L'usage populaire l'allonge en *qu'est-ce que c'est que*, qui, si on l'analyse, équivaut à : « Quelle chose est la chose laquelle est cela que..... »

II. *Quoi*, étant la forme accentuée, se rencontre après les prépositions : *C'est à* **quoi** *je pense. De* **quoi** *s'agit-il?*

L'ancien français l'employait quelquefois comme régime direct : **Quoi** *ferai-je?* Cet emploi a disparu, sauf devant les infinitifs monosyllabiques : **Quoi** *faire?* **Quoi** *dire?* à côté de **que** *faire?* **que** *dire?* Devant un infinitif disyllabique et un mode personnel, *quoi* est remplacé par l'atone : **Que** *penser?* **Que** *ferai-je?*

Aujourd'hui, toutefois, l'emploi le plus ordinaire de *quoi*, outre celui dont il vient d'être parlé, est l'emploi absolu : *Qu'y a-t-il?* **Quoi?** — **Quoi** *de plus beau!*

418. **Quel, lequel.** — La langue moderne distingue un adjectif interrogatif *quel* employé comme attribut :

1. On trouve trace de cette périphrase dans l'ancien français : **Que** *est iço* **que** *est avenud a Saül?* (*Quatre L. Rois*, 34). **Quei** *est iço, firent li altre,* **que** *faire devum?* (Id. 20).

Quel *âge avez-vous?* ou comme prédicat : **Quel** *est-il?* d'un pronom interrogatif *lequel* : **Lequel** *des deux préférez-vous?*

Cette distinction ne date que du XVIIIe siècle. L'ancienne langue employait, en effet, *quel* aussi bien comme pronom que comme adjectif : *Quant il veneit devant le rei, si li soleit li reis demander : Sur* **quels** *as ui curud?* (*Quatre L. Rois*, 107). *Retournons à nostre propos* — **Quel** ? *dist Gargantua* (Rabel. I, 54).

> **Quels** *de vos diamants me faut-il lui porter?*
> (Corn. IV, 319)

> *La question fut de savoir*
> **Quelle** *des deux dessus l'emporte.*
> (La Font. IV, 115)

Notons toutefois dans Lamartine :

> **Quelle** *de mes tristes pensées*
> *Avec tes flots n'a pas coulé?*
> (*Harmon.* II, 5)

L'emploi de *quel* comme adjectif n'était même pas, dans l'ancienne langue, tout à fait identique à celui qu'il a dans la langue actuelle. Aujourd'hui il désigne la nature de la personne ou de la chose et n'est qu'un équivalent du pronom *qui* : **Quels** *sont-ils?* signifie actuellement la même chose que : **Qui** *sont-ils?* Aussi rencontre-t-on fréquemment jusqu'au XVIIe siècle *qui* comme prédicat au lieu de *quel :*

> *Entre tant d'animaux,* **qui** *sont ceux qu'on estime?*
> (Boil., *Sat.* V, 30)

De même, et très fréquemment dans des interrogations indirectes : *Pour juger* **qui** *est le bien d'une chose* (Malh. II, 587). *Que le lecteur apprenne* **qui** *sont les principaux des Grecs* (Rac. VI, 198). *Si vous observez* **qui** *sont les gens qui ne peuvent louer* (La Bruy. I, 235).

Quel désigne aussi, dans la langue actuelle, l'ordre, le rang : **Quel** *âge avez-vous?* **Quelle** *heure est-il?* L'ancien et le moyen français employaient volontiers dans ce

cas l'adjectif *quant* : *Et a* **quanz** *ans enfant sont en aage por. tere tenir?* (Beaumanoir, XV, 1). **Quantes** *heures sont? Neuf heures et d'advantaige* (Rabel., IV, 64).

Par contre, jusqu'au XVIIe siècle, *quel* désignait en outre la qualité et, par suite, correspondait exactement au latin **qualis** :

> *Quelle fut sa réponse! Et* **quel** *devins-je, Arcas!*
> (Rac. III, 153).

Il faut regarder **quel** *est un prince et non* **quels** *ont été ses pères* (Id. VI, 296). *Vous savez* **quels** *ils sont* (La Rochef. III, 120). *Il s'insinua dans un cercle de personnes respectables et qui ne savent* **quel** *il est.* (La Bruy. I, 165). La langue actuelle remplace ordinairement dans ce cas *quel* par *que* pour les interrogations directes et par *ce que* dans les interrogations indirectes.

II. *Lequel* interrogatif, comme *lequel* relatif, n'a pénétré dans l'usage que vers le XIIIe siècle. L'ancienne langue l'employait aussi bien comme adjectif que comme pronom ; c'est ainsi que La Fontaine dit encore : *L'auteur a voulu éprouver* **lequel** *caractère est le plus propre pour rimer des contes* (IV, 4). Aujourd'hui *lequel* n'est plus que pronom et désigne spécialement des personnes ou des choses déterminées par ce qui précède ou ce qui suit : *Voici deux livres :* **lequel** *désirez-vous ?* **Lequel** *des trois avez-vous vu ?*

L'ancienne langue employait volontiers *lequel* comme neutre, dans le sens de « quelle chose » : *Or vous demant-je, fist-il,* **lequel** *vous ameries miex, ou que vous fussies mesiaus* (lépreux) *ou que vous eussies fait un pechie mortel* (Joinv. 27). *Or regarde doncques.....* **lequel** *des deux tu esliras* (A. Chartier, *le Curial*, 395, 28). Cet emploi, qui n'est pas inconnu aux XVIIe et XVIIIe siècles, semble avoir vieilli.

CHAPITRE VI

VERBE

419. Du verbe. — Les grammairiens de Port-Royal ont défini le verbe un *mot qui exprime l'affirmation*. Ils ont ramené tous les verbes à une proposition formée du verbe *être*, dit verbe substantif, et d'un participe présent. Ils ne reconnaissaient ainsi qu'un seul verbe, le verbe substantif, qui, par son essence, affirme l'existence du rapport entre le sujet et l'attribut.

Cette théorie a dominé tout l'enseignement grammatical à peu près jusqu'à nos jours; elle fait encore le fond de cette analyse qu'on appelle analyse logique. Cette théorie est fausse. Elle est, en effet, contredite par le développement historique des langues et par l'analyse des faits.

On n'a vu nulle part, dans aucune des langues que nous connaissons, le verbe commencer par une combinaison du verbe *être* et d'un attribut. Le verbe *être*, au contraire, semble avoir été un des derniers produits de l'abstraction du langage : telles langues le connaissent à peine ou l'ignorent. Pour nous en tenir au latin et aux langues romanes, on n'y voit nulle trace d'une périphrase de ce genre ayant précédé les formes simples.

D'un autre côté, voyons la valeur de cette analyse. Est-il exact de dire que *le soleil brille* est l'égal de *le soleil est brillant*? Ou *brillant* est adjectif qualificatif, ou il est participe présent. Si *brillant* est adjectif, il exprime une qualité et non un acte; *le soleil est brillant* dit donc tout autre chose que *le soleil brille*. Si *brillant* est participe présent et marque l'action, *le soleil est brillant — en ce moment —*, d'où vient cette propriété

du participe présent de marquer l'action, sinon de ce que ce participe sort lui même d'un verbe? C'est donc faire un cercle vicieux que d'analyser *brille* en un verbe d'affirmation *est* et un participe d'action qui n'a de valeur que parce qu'il sort du verbe.

Comme nous l'avons déjà vu, le verbe a pour fonction d'exprimer l'activité, et il l'exprime à l'aide de modifications diverses dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la *conjugaison*. Nous définirons le verbe : *un mot qui exprime par des flexions diverses quel mode d'activité présentent les personnes ou les choses dont on parle.*

L'activité, en effet, se présente sous des aspects multiples. Tantôt le sujet est considéré comme agissant, tantôt comme subissant l'action : de là les **voix**. Les conditions de cette action peuvent varier de diverses manières qu'on appelle **modes**. L'action sous ces divers modes peut se présenter dans les divers moments de la durée : de là un ensemble de flexions qui constituent les **temps**. Enfin cette activité, variant en modes et en temps, est exprimée par rapport à des personnes grammaticales déterminées : c'est ce qu'on appelle les **personnes** du discours, et ces personnes varient en **nombre**. Nous aurons donc à considérer, dans l'étude syntactique du verbe, les **voix**, les **modes**, les **temps**, les **personnes** et le **nombre.**

Section I. — *Des voix.*

420. — Des voix et des formes verbales.

I. Voix active. — 421. De la voix active. — 422. Verbes transitifs. — 423. Verbes intransitifs. — 424. Passage de l'intransitif au transitif. — 425. Des verbes pronominaux. — 426. Pronominaux propres ou subjectifs. — 427. Pronominaux impropres ou réfléchis. — 428. De l'assimilation des deux classes de pronominaux. — 429. Verbes impersonnels. — 430. Des verbes périphrastiques. — 431. Périphrase formée d'un auxiliaire et d'un participe ou gérondif. — 432. Périphrase formée d'un auxiliaire et de l'infinitif.

420. Des voix et des formes verbales. — Il y a deux voix : la voix **active** et la voix **passive**. Chacune d'elles comprend cinq formes : le **transitif**, l'**intransitif**, le **pronominal**, l'**impersonnel**, le **périphrastique**. De ces cinq formes, les trois premières présentent entre elles des rapports étroits ; la quatrième est une forme spéciale d'expression que peut revêtir chacune des trois premières ; la cinquième, enfin, une autre forme d'expression que peut revêtir chacune des quatre autres.

I. Voix active

421. De la voix active. — La voix active est celle dans laquelle l'action est considérée comme exercée par le sujet : le sujet agit, il est actif.

422. Verbes transitifs. — Le verbe transitif exprime une action dont l'objet (quand elle en a un), marqué par un nom ou un pronom, est relié directement au verbe sans l'aide d'une préposition (exprimée ou sous-entendue). L'action passe directement sans aucun intermédiaire sur l'objet : *Pierre frappe Paul.*

Les rapports du verbe avec le sujet et le régime sont variés.

I. Le régime indirect marquant l'intrument de l'action peut devenir par personnification, par métaphore, le sujet du verbe : *Pierre a frappé Paul* **d'un bâton. Le bâton** *qui a frappé Paul.* Ainsi de *charger*, *coiffer*, *émouvoir*, *encombrer*, *garnir*, *habiller*, *irriter*, *meubler*, *munir*, *remuer*, *toucher*, et de bien d'autres. — De ces constructions métaphoriques, comme de la construction du verbe pronominal, que nous étudierons plus tard, résulte la conséquence que le participe passé peut avoir trois origines différentes : *Coiffé d'un chapeau*

peut être : 1° qui a été coiffé (par quelqu'un) d'un chapeau; 2° qu'un chapeau coiffe; 3° qui se coiffe d'un chapeau.

II. — Les compléments direct et indirect peuvent s'intervertir entre eux, le direct devenant indirect et réciproquement; l'un des deux, dans cette nouvelle construction, peut même se supprimer. Mais ce changement n'a pas lieu sans atteindre plus ou moins profondément la signification du verbe. *Charger un fardeau sur ses épaules* devient *charger ses épaules d'un fardeau*. C'est ainsi que l'on dit :

assurer quelqu'un de son aide,
assurer son aide à quelqu'un ;

changer un livre de place,
changer la place d'un livre ;

débarrasser la table des plats,
débarrasser les plats de la table ;

dépouiller quelqu'un de ses vêtements,
dépouiller ses vêtements,
dépouiller l'artifice ;

dérober quelqu'un de quelque chose (arch.),
dérober quelque chose à quelqu'un ;

(ac)quitter quelqu'un d'une dette : Envoyez-moi cet habit et ces bijoux de Philémon; je **vous quitte de** *la personne* (La Bruy. I, 160); *quitter une dette à quelqu'un :* d'où, par extension, le sens d' « abandonner » : *quitter l'empire, quitter le monde.*

III. Une autre modification consiste à rendre le verbe factitif.

Accompagner signifie « aller, être de compagnie avec quelqu'un » : *Il les accompagne partout*; il signifie aussi « faire aller, faire être de compagnie avec quelqu'un » : *Il accompagne cette ode d'une autre petite* (Rac. VI, 43).

Accoutumer avait anciennement le sens de « rendre d'une pratique usuelle pour soi » : *Ceux qui n'ont pas accoutumé une viande* (D'Urfé, *Astrée*, I, 6). *Saint Paul cite ici selon les Septante comme il avoit accoutumé* (Bossuet, *Hist. un.* II, 20). Encore aujourd'hui au participe passé : *à l'heure accoutumée.* Il a pris le sens de « amener à la pratique » : *Accoutumer les enfants à l'obéissance.*

Allaiter signifiait en vieux français « téter » : *Fist destruire les humes, les femmes, les petiz, les alaitanz* (*Q. Liv. d. Rois*, 88). Il est de bonne heure devenu factitif avec le sens de « faire teter ».

Apprendre est proprement « saisir ». Il s'emploie avec ce sens primitif dans *apprendre sa leçon.* Le vieux français l'employait au sens factitif; Vaugelas écrivait encore : *Oiseaux qu'ils ont appris à chanter toutes sortes de ramages* (*Q. Qurce*, VIII, 9), et nous disons *personne mal apprise.*

Approcher signifie « devenir proche » : *Rien n'approche en rigueur la loi.* Il signifie aussi « faire devenir proche » : *Approchez la chaise.*

Égaler signifie « être égal » : *Le total égale dix francs*, et « rendre égal » : *La mort égale tous les hommes.*

Éloigner signifiait « devenir éloigné » : *N'orent mie eslongiée la ville plus d'une lieue* (Villeh. 406). Il signifiait en même temps, comme de nos jours, « rendre éloigné » : *Éloignez cette chaise.*

IV. Le verbe transitif peut exprimer l'action absolument, sans la faire passer sur un objet. C'était là une propriété du verbe latin que le français a développée : *boire du vin, il aime à boire*; — *chanter un air, il chante bien*; — *écrire une lettre, il ne sait pas écrire.* Les exemples à citer seraient en nombre infini.

Un emploi plus ou moins fréquent de cette forme absolue peut transformer le transitif en intransitif : *Décider une question*; absolument : *Je n'ose décider*; intransitif : *Décider d'une affaire.* Certains verbes ont ainsi passé totalement ou en partie du transitif à l'in-

transitif : *Ignorer une chose. Pour que nul n'en ignore. — Je veux ce morceau. Je veux de ce plat. Je n'en veux point. — Penser quelque chose. Penser à quelque chose.*

Telles sont les observations les plus importantes à faire sur la nature du verbe transitif. L'observation et l'analyse en feront trouver d'autres.

423. Verbes intransitifs. — Il est impossible de dire à priori quand l'action se présente sous la forme transitive ou sous la forme intransitive ; l'analyse de l'idée que renferme le verbe ne peut rien nous apprendre à cet égard. Ce sont seulement des habitudes de langue, et non des habitudes de pensée qui font que l'objet de l'action est relié au verbe à l'aide d'une préposition. Voilà pourquoi tel verbe est transitif en français, quand son correspondant est intransitif en latin. Voilà aussi pourquoi tel verbe transitif peut devenir intransitif et réciproquement, suivant le point de vue auquel on considère l'action verbale.

Avant d'examiner ces changements, il est nécessaire de dire un mot d'un fait sur lequel on reviendra plus loin, à savoir de l'auxiliaire de ces verbes. Les intransitifs se construisent avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, selon qu'ils expriment l'action ou le résultat de l'action. Aujourd'hui, un petit nombre se construisent uniquement avec l'auxiliaire *être* ; un certain nombre, avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires, suivant l'idée qu'on veut exprimer ; un plus grand nombre, uniquement avec l'auxiliaire *avoir*. L'usage, avant de se fixer de la sorte, a beaucoup varié ; l'ancienne langue était beaucoup plus libre : elle suivait avant tout le mouvement de la pensée.

424. Passage de l'intransitif au transitif.— Quels sont maintenant les changements que peut subir le verbe intransitif ?

I. L'intransitif devient directement transitif par une façon nouvelle de concevoir l'action : *aider*, *contredire*,

croire à quelqu'un; *aider*, *approcher de; comencent la rive a aprochier* (Villeh. 172); — *contredire*, *croire quelqu'un*; — *courir vers*, *sur quelqu'un*; *courir le cerf*; — *fuir d'un lieu*; *fuir un lieu*; — *user de quelque chose*; *user quelque chose*; — *servir à quelqu'un*, *servir quelqu'un*, etc. Quelquefois l'intransitif est absolu : *bouder*, *gronder*, *siffler*; il devient transitif : *bouder*, *gronder*, *siffler quelqu'un*.

Dans ce passage de l'intransitif au transitif, le verbe peut s'arrêter quelquefois à mi-chemin. Ainsi *coûter* et *valoir* sont des verbes intransitifs au sens propre, transitifs au sens figuré. Dans *le livre coûte*, *vaut cinq francs*, *cinq francs* est un régime adverbial et non un régime direct, tandis qu'au figuré, dans *les peines que ses travaux lui ont coûtées*, *les dignités qu'ils lui ont values*, les deux verbes deviennent transitifs, signifiant l'un « imposer », l'autre « rapporter », et, par suite, le participe s'accorde avec le régime préposé.

Nous verrons plus loin (§ 435) des intransitifs s'employer au passif comme s'ils étaient transitifs.

II. La langue peut transformer les intransitifs en transitifs en leur donnant un sens factitif. C'est ainsi que *mourir* en ancien français a le sens de « faire mourir », surtout au participe passé : *Il aimeroit miex que li Sarrazin les eussent tous mors et pris* (Joinv. 302); *périr* le sens de « faire périr » : *ne perissons la grant honor* (Villeh. 198); *tomber* celui de « faire tomber » : *le tumbent en un fossé* (*Rom. de la Rose*, v. 12574). *Une tempeste..... qui tomba par terre toutes les maisons prochaines* (A. Paré, IX, 2e *Discours*); la langue populaire a conservé ce sens factitif de *tomber*. C'est ainsi encore qu'*arrêter*, intransitif en ancien français, employé encore comme tel, mais uniquement à l'impératif, *arrêtez !* est devenu transitif factitif dans *arrêter quelqu'un*, c'est-à-dire « faire qu'il arrête ». On dit de même : *le travail cesse* et *cesser le travail*. Les verbes *descendre*, *désespérer*, *monter*, *passer*, *sonner*, *sortir*, et une foule d'autres, essentiellement intransitifs, sont devenus, au sens factitif, *des-*

cendre, *désespérer*, etc., *quelqu'un, quelque chose*, c'est-à-dire « faire qu'il descende, désespère », etc.

III. L'intransitif peut prendre l'apparence d'un transitif en s'accompagnant d'un substantif de même radical ou d'idée analogue employé comme régime direct. C'était là un procédé assez fréquent en latin : **vitam tutiorem vivere** (vivre une vie plus sûre), **justam servitutem servire** (subir un esclavage légitime), **insanire similem errorem** (être fou de la même erreur). Il était excessivement fréquent dans notre ancienne poésie, qui aimait à donner à tout verbe, soit transitif, soit intransitif, un régime de radical identique et à dire *donner grans dons*, *armer d'une armure*, *mourir de mort*, *haïr de haine*, etc. De là dans Chrestien de Troyes :

Que que il son conte contoit.
(*Ch. au lion*, v. 61)

Jorz i sejorna, ne sai quanz.
(id., v. 4700)

Teus cuide avoir
Le jeu joe, qui puis le pert.
(*Erec.*, v. 5924)

Dans la langue moderne, ce procédé n'appartient plus qu'au style élevé : *combattre le bon combat*, *il a vécu sa vie*; *Dormez votre sommeil*, *riches de la terre* (Boss., *Or. fun. de Le Tellier*). On le rencontre aussi dans quelques locutions familières : *jouer un jeu d'enfer*, *dormir un somme*, etc.

IV. Les intransitifs peuvent devenir transitifs avec un régime direct qui exprime la cause de l'action. En latin on disait déjà **lacrimare, plorare aliquid** (pleurer quelque chose). De même, en français, on est passé de *pleurer sur la mort de quelqu'un* à *pleurer la mort de quelqu'un*. Par suite, des verbes essentiellement intransitifs, comme *lamenter*, *plaindre*, *soupirer*, etc., se construisent avec un régime direct. On dit de même *sonner la charge*, *sonner la victoire*. L'expression *crier merci*

ainsi que *crier une marchandise*, *crier un bulletin*, nous reporte au temps où, pour la même raison, *crier* était employé transitivement.

Ce fait se présente encore avec les verbes qui désignent une sensation. Le latin disait **olere vinum** (sentir le vin), **sapere herbam** (avoir un goût d'herbe); le français dit de même : *embaumer la rose*, *sentir le tabac*, etc.

Il se présente enfin avec les verbes de mouvement, pour indiquer le lieu où se passe le mouvement : *courir les rues*, *un danger*, *monter l'escalier*, *passer la rivière;* — ou le mode de mouvement : *aller le galop*, *le trot*, *le pas* en vieux français; ce *cheval va l'amble* encore en français moderne. Remarquons que, comme certains verbes intransitifs se construisent avec l'auxiliaire *être*, on arrive, par suite, à cette construction : *il est allé son chemin* fr. mod., *il est passé la mer* v. fr.

V. L'intransitif peut devenir transitif par composition : *courir par les champs*, *parcourir les champs;* — *monter sur quelque chose*, *surmonter quelque chose;* — *passer sur quelqu'un*, *surpasser quelqu'un*, etc. Ici le français continue une tradition latine; mais il y a une tendance, non une loi. Car beaucoup de composés de verbes intransitifs restent intransitifs, comme *contrevenir à la loi*, et, si l'ancien et le moyen français disent *survivre quelqu'un*, le français moderne dit *survivre à quelqu'un*.

En résumé, la langue recourt à divers procédés pour transformer, en réalité ou en apparence, l'intransitif en transitif. Quelques verbes réunissent la plupart de ces procédés. Ainsi *monter* dans *monter un objet* (transitif factitif), *monter la montagne* (transitif par répétition du radical), *monter l'escalier* (transitif par indication du lieu). — Le sens primitif de *sonner* est donné par *la cloche sonne*; les sens transitifs dérivés se trouvent dans : *sonner la cloche*, *la cloche sonne l'heure*, *la cloche sonne un son fêlé*, *la trompette sonne la charge*, *sonner quelqu'un*. Ces divers changements ne se font point

mécaniquement; il faut y reconnaître l'action toujours vivante de la pensée, qui manie librement le langage.

425. Des verbes pronominaux. — Les grammairiens divisent ces verbes en **essentiellement pronominaux** et en **accidentellement pronominaux**.

Cette division, utile dans la pratique, est artificielle, et ne nous apprend rien sur la nature intime du verbe pronominal. Ce sont de purs hasards qui font un verbe tantôt accidentellement pronominal, tantôt essentiellement pronominal; il peut passer, dans le cours de la langue, d'une classe à une autre. Ainsi, l'on disait anciennement *absenter quelqu'un* : *Quoique le roi de France l'absentast du lit de mort...* (Froiss. II, 70), et encore au commencement du XVIIe siècle : *De toi il m'auroit absentée* (Hardy, *Théagène et Chariclée*, 1re journée, IV, 1); — *donner quelqu'un à quelque chose : A raison de quoy il le fault tousjours adoner à ce qui est le meilleur* (Amyot, *Périclès*, 1); Montaigne écrivait : *Nous repentons, mocquons, escrions, enquerons...* (II, 12), etc. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le principe de la division.

Les verbes pronominaux se divisent en deux classes : les pronominaux **propres** ou **subjectifs** et les pronominaux **impropres** ou **réfléchis**.

426. Pronominaux propres ou subjectifs. — Ce sont ceux dans lesquels le pronom réfléchi a une simple valeur *subjective*.

1° C'est un trait propre aux langues romanes, et qui remonte sans doute au latin populaire, de pouvoir conjuguer les intransitifs exprimant par eux-mêmes une action complète, avec un pronom réfléchi qui a pour unique objet de mieux mettre en lumière le caractère intime et spontané de l'action.

Ainsi l'ancien français dit : *il crie*, *il se crie; il écrie*, *il s'écrie; il apparaît*, *il s'apparaît; il disparaît*, *il se disparaît; il deut*, *il se deut; il dort*, *il se dort; il évanouit*, *il s'évanouit; il hâte*, *il se hâte; il craint*, *il se craint; il doute*, *il se doute; il tait*, *il se tait; il vit*, *il se*

vit; il meurt, il se meurt; il pense, il se pense; il va, il se va; il fuit, il s'enfuit; etc.

On pouvait conjuguer sous cette double forme tous les verbes intransitifs. Ainsi *taisir* (taire) : **Tais**, *Oliviers* (*Rol.*, v. 1026); *Franceis* **se taisent** (Id., v. 217); — *pasmer : quant vit* **pasmer** *Rollant* (Id., v. 2222); *sor son cheval* **se pasmet** (Id., v. 1988); — *périr : senz vus ne puis* **perir** (*Chrestom.* de Bartsch, p. 218); *la crestientés* **se perit** *entre vos mains* (Joinv., 61); — *dormir : li abes de Cheminon* **dormoit** (Id., 121); *toutes les fois qu'elle* **se dormoit** *en son lit* (Id., 397); — *entrer : Si* **s'***en* **entra** *en une chambre* (Villeh. 186); — **penser** : *Il* **se penserent** *que* (Joinv. 219), etc. C'est ainsi que nous trouvons encore au XVII[e] siècle *s'apparaître, se disparaître, s'éclater, s'éclore*, à côté de *apparaître, disparaître, éclater, éclore.*

Il faut signaler, en particulier, les verbes de mouvement, qui se font précéder, dans ce cas, de l'adverbe de lieu *en : aller, s'aller, s'en aller; fuir, se fuir, s'enfuir; courir, se courir, s'en courir,* etc.

Notons enfin que ces verbes intransitifs pronominaux pouvaient être accompagnés, comme les simples intransitifs, d'un régime indirect : *jouer avec quelqu'un, se jouer avec quelqu'un, se jouer de quelqu'un.*

2° Sur le modèle de ces dernières constructions, des verbes transitifs se sont transformés en pronominaux intransitifs avec un régime indirect qui, dans la construction transitive, aurait été le régime direct :

apercevoir quelque chose	— *s'apercevoir de quelque chose*
aviser »	— *s'aviser* »
railler, moquer quelqu'un (v. fr.)[1]	— *se railler, se moquer de quelqu'un.*

Ces tournures, en apparence bizarres, s'expliquent par l'analogie de verbes intransitifs employés avec le pronom subjectif.

1. *Moquer* était jadis verbe transitif, et on dit encore : *il est moqué de tous.*

Jouer était intransitif à l'origine, et l'on dit encore *jouer avec quelqu'un*; comme pronominal subjectif, il donne *se jouer avec quelqu'un*, *se jouer de quelqu'un*. On a modelé cette construction du verbe transitif sur celle du verbe intransitif. Ce serait, par suite, une grave erreur d'expliquer les tournures comme *s'apercevoir d'une chose* en faisant du pronom *se* le régime direct logique du verbe. *S'apercevoir d'une chose* n'est pas *apercevoir soi d'une chose*, cela n'a pas de sens. Quand Malherbe dit *se dédaigner de quelque chose*, il construit cette tournure d'après la tournure *se jouer de quelqu'un* pour faire rendre au verbe *dédaigner* une idée subjective en plus. Or ici, le pronom *se* ayant l'apparence mais non la réalité du régime direct, le vrai régime direct doit se changer en indirect.

Telle est la véritable histoire de ces verbes pronominaux; leur introduction dans l'usage n'est due qu'à l'application à la forme transitive du type imaginé par la langue pour les intransitifs.

Comme les intransitifs purs peuvent se construire avec l'auxiliaire *être*, alors même qu'ils expriment le résultat de l'action, il n'est pas étonnant que les intransitifs pronominaux, qui expriment avant tout le résultat de l'action, se construisent, eux aussi, avec *être*. On disait : *il est évanoui*; on dit de même : *il s'évanouit*, *il s'est évanoui*. Naturellement cette construction s'appliqua aux transitifs pronominaux construits sur le modèle des intransitifs pronominaux : *il s'est aperçu de la chose*.

Il va sans dire que, dans cette construction, le participe s'accorde avec le sujet. Puisqu'il n'y a point de différence entre *il est évanoui* et *il s'est évanoui*, que dans la première construction le participe s'accorde avec le sujet, il devait en être de même dans la seconde. En effet, l'ancien français écrivait :

sg.	*il est évanoïs*	pl.	*il sont évanoï*
	il s'est évanoïs		*il se sont évanoï*

Cette règle ne comportait aucune exception. Dans les

transitifs pronominaux créés sur ce modèle, la construction est identique et le participe s'accorde avec le sujet.

427. Pronominaux impropres ou réfléchis. — Les pronominaux impropres ou réfléchis sont des verbes transitifs ou intransitifs dont l'action se porte, directement (sans préposition) ou indirectement (avec préposition), sur un objet qui, dans ce cas particulier, se trouve être identique au sujet :

Pierre frappe Paul. — Pierre se frappe.
Pierre nuit à Paul. — Pierre se nuit.

Dans certains cas, le sujet est double et l'action est réciproque ; le verbe porte alors le nom de **réciproque** :

Pierre loue Paul et *Paul loue Pierre. — Pierre et Paul se louent.*
Pierre nuit à Paul et *Paul nuit à Pierre. — Pierre et Paul se nuisent.*

La conjugaison des verbes réciproques se confondant avec celle des pronominaux réfléchis, il n'y a pas lieu de les en distinguer.

Les pronominaux réfléchis n'offrent rien de particulier, sauf aux temps composés.

L'emploi de l'auxiliaire aux temps composés a de quoi nous surprendre. Nous disons : *J'ai loué Pierre* et *je me suis loué. J'ai nui à Pierre* et *je me suis nui.* Pourquoi ce changement d'auxiliaire ? L'emploi de l'auxiliaire *être* n'est point primitif, à en juger par le très grand nombre d'exemples de l'emploi d'*avoir* que nous fournissent les anciens textes : *s'***ad** *a Deu cumandet* (*Alexis*, 58, b); *en quel lieu il soi* **avoit** *mis* (*Q. Liv. des Rois*, 425, 26) ; *s'***a** *vestu et chaucié* (*Amis et Amiles*, v. 2321), etc. Mais de bonne heure la langue a confondu avec la conjugaison des pronominaux subjectifs celle des pronominaux réfléchis.

Sempres morrai, mais chier me **sui** *venduz.*
(*Rol.*, v. 2053)
Vengiez m'en **sui**, *mais n'i ad traïson.*
(Id., v. 3778)

En effet, dans tous les temps simples, il y avait identité : *je me dors*, *je me dormais*, *je me dormirai*, d'une part; *je me mors*, *je me mordais*, *je me mordrai*, d'autre part. L'identité s'établit pour les temps composés, et l'on dit : *je me suis*, *je m'étais*, *je me serai mordu*, comme l'on disait *je me suis*, *je m'étais*, *je me serai dormi*. La confusion fut si forte, que la langue en arriva à construire avec l'auxiliaire *être* tout verbe, du moment que, par un hasard de la construction syntactique, il se trouvait être précédé d'un pronom réfléchi, sans être pour cela pronominal subjectif ou pronominal réfléchi. Ainsi, on disait au XVII[e] siècle : *il veut partir*, *il peut partir*; *il se veut*, *il se peut promener*. Ici le pronom *se* se rapporte à l'infinitif. Or, aux temps composés, tandis que nous disons *il a voulu*, *il a pu partir ; il a voulu*, *il a pu se promener*, le XVII[e] siècle disait *il a pu*, *il a voulu partir* et *il s'est pu*, *il s'est voulu promener* : *Il semble que Dieu se* **soit** *voulu jouer dans la construction de l'univers* (Rac., VI, 283).

*Et Mignot aujourd'hui s'***est** *voulu surpasser.*
(Boil. *Sat.* III, v. 124)

Cette action analogique s'étend encore plus loin.

Puisque dans les pronominaux subjectifs, comme nous l'avons vu, le participe s'accorde avec le sujet, il en sera de même dans les pronominaux réfléchis. Ainsi, l'ancienne langue disait : *Il s'est loez*, *il se sont loé*, faisant accorder le participe avec le sujet. Même l'accord avec le sujet avait lieu quand le second pronom était un régime indirect et que le verbe pronominal était accompagné d'un régime direct : *Il s'est donnez un colp ; il se sont donné des cols*.

Ainsi, quelle que fût la valeur du verbe, que ce fût un pronominal subjectif ou un pronominal réfléchi, et,

dans ce dernier cas, qu'il n'y eût qu'un régime direct, le pronom réfléchi, ou qu'il y eût deux régimes, l'un direct et l'autre indirect, le participe s'accordait avec le sujet. L'auxiliaire étant *être*, c'était la forme et non le sens qui déterminait l'accord. La langue moderne, comme nous le verrons à la théorie du participe, a changé tous ces rapports.

428. De l'assimilation des deux classes de pronominaux. — La deuxième classe de pronominaux ayant été assimilée à la première, il en est résulté une série de conséquences qu'il faut mettre en lumière.

I. La plupart des intransitifs proprement dits avaient la faculté de se construire avec ou sans le pronom réfléchi : *il tait*, *il se tait*; *il court*, *il se court* ou *s'en court*. De même, certains verbes pronominaux réfléchis peuvent se passer du pronom réfléchi et se changent de transitifs en intransitifs. On dit ou on a dit :

La lune se lève	à côté de	*la lune lève*
le malade s'affaiblit	—	*le malade affaiblit.*
l'heure s'approche	—	*l'heure approche.*
le pays s'arme	—	*le pays arme.*
les revenus s'augmentent	—	*les revenus augmentent.*
la glace se fond	—	*la glace fond.*
le cœur se gonfle	—	*le cœur gonfle.*
se partir d'un lieu	—	*partir d'un lieu.*

II. Après certains verbes tels que *faire*, *laisser*, *croire*, *entendre*, *voir*, etc., on emploie souvent à l'infinitif le verbe intransitif sans l'accompagner du pronom réfléchi : *faire taire quelqu'un*. C'est l'emploi primitif de *taire* où le subjectif n'a pas encore paru. Par assimilation, les pronominaux réfléchis après les mêmes verbes ont perdu le pronom réfléchi :

Le temps
M'a fait précipiter dans cette extravagance.
(Corn. IV, 291)

D'une part donc l'on disait, conformément à la construction première :

Ceux que l'opinion fait plaire aux vanités.
(Malh. I, 296)
Je vois évanouir ces infâmes portraits.
(Corn. II, 503)

On en a vu qui ont sapé de grands empires et qui les ont fait évanouir de dessus la terre (La Bruy. I, 366). *Ces palais... vous font récrier d'une première vue sur une maison délicieuse* (Id., I, 271). D'autre part, l'on disait, avec ellipse du pronom par assimilation : *Cela m'a fait ébahir* (Malh. III, 15);

C'est peu de laisser assoupir
La ferveur du plus saint désir ;
Par notre lâcheté nous la laissons éteindre.
(Corn., VIII, 107)

Je la laisse expliquer en tout ce qui me touche.
(Rac., II, 306)

Ce n'est pas à dire que çà et là on ne trouve des exemples où l'infinitif est précédé du pronom; mais ordinairement le pronom est mis pour éviter l'amphibologie ou est amené par les exigences du vers. La langue contemporaine, obéissant ici à un scrupule exagéré d'analyse, cherche à dégager plus nettement la forme pronominale de la forme intransitive. Dans certains cas, elle a bien consacré l'emploi d'infinitifs sans pronom réfléchi : *faire taire*, *faire souvenir*, *laisser aller* etc.; mais en général, là où la tradition n'est pas fixée, les écrivains préfèrent sacrifier la vivacité d'expression à la netteté des nuances : on écrit plutôt *voir se lever, se coucher le soleil* que *voir lever*, *coucher le soleil*.

III. Une dernière conséquence de l'assimilation des deux classes de pronominaux est l'emploi du participe passé avec signification active. Le participe passé des verbes intransitifs peut s'employer absolument au sens actif : *le héros est expiré*, *un héros expiré*, aux XVII[e] et

XVIIIe siècles, aujourd'hui *un bail expiré*, *six mois expirés ; il est évanoui*, *une personne évanouie.* Cette propriété se retrouve naturellement dans les pronominaux subjectifs qui ne sont que des intransitifs : *elle s'est repentie*, *les filles repenties.* L'analogie l'a étendue aux pronominaux réfléchis : *une personne appliquée*, *fâchée* « qui s'applique, qui se fâche »; *une femme décidée*, *résolue*; *une fiancée*, etc.

Il y a toutefois une légère différence de sens entre les participes des pronominaux réfléchis et ceux des pronominaux subjectifs. Ces derniers expriment tout naturellement le résultat de l'action, les autres un état habituel. La langue, en présence des deux tournures *une personne qui s'est empressée* et *une personne empressée*, a dû modifier dans la première la signification étymologique du verbe pour exprimer un état durable comme dans la deuxième.

429. Verbes impersonnels[1]. — I. Les verbes **impersonnels** constatent les faits sans les rapporter à des sujets déterminés. Tandis que les verbes personnels présentent l'action en relation avec la personne ou la chose qui la produit, les verbes impersonnels l'expriment sans relation avec cette cause : *Il pleut*, *il neige*, *il grêle.*

Le français a hérité cette construction du latin, qui employait ainsi notamment certains verbes exprimant des phénomènes de la nature : **pluit** (il pleut), **grandinat** (il grêle), **lucescit** (il se fait jour), etc. Comme lui aussi, il a étendu cette construction à des verbes personnels. Et même l'ancienne langue était beaucoup plus riche que la langue moderne tant en verbes proprement impersonnels qu'en verbes accidentellement imperson-

1. On dit quelquefois verbes **unipersonnels** parce que le verbe de cette nature ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier. On ne considère alors que la forme extérieure du mot, tandis que le terme **impersonnel** exprime l'essence même de ces sortes de verbes qui désignent des faits sans les rapporter à une personne, à un sujet.

nels. Nous avons perdu : *il anuite* (il fait nuit), il *ase-rit*, *avesprit* (il fait soir), *il abelit*, *siet* (il plaît), *il loist* (il est permis), il *afiert* (il convient), *il membre* (il souvient), *il duct* (il fait de la peine), *il haite* (il fait plaisir), etc. Au XVIIe siècle, on disait encore : *il me chaut* (il m'importe), *il conste* (il est établi), *il mévient* (il tourne mal), *il m'ennuie*, *il m'apparaît*, *il me déplaît*, *il me souvient* à côté de *je me souviens*.

Le latin employait aussi le passif à l'impersonnel : **dicitur** (il est dit, on dit). L'ancienne langue a connu cette construction, encore en usage au XVIIe siècle : (*Il*) *pense être guéri pour ce qu'il lui est bien amendé* (Malh. II, 560).

Il fut dansé, sauté, ballé.
(La Font. IV, 61)

La langue moderne dit : *On dansa, sauta.*

Enfin ce ne sont pas seulement les verbes transitifs, intransitifs et passifs qui s'emploient impersonnellement; les verbes pronominaux, eux aussi, reçoivent cette forme. Comparez :

Plusieurs conséquences **s'ensuivent** et **Il s'ensuit** *plusieurs conséquences*;
Un homme **s'est montré** et **Il s'est montré** *un homme*;
Des gens **se trouvent** et **Il se trouve** *des gens*.

II. Parmi les impersonnels, ceux qui expriment des phénomènes naturels sont complets par eux-mêmes et n'ont pas besoin de déterminant pour achever la pensée : *Il pleut*. Les autres, qui sont le plus souvent des verbes personnels employés impersonnellement, ont, en général, besoin d'un déterminant, qui est ou un substantif régime direct, ou un infinitif, ou une proposition : *Il faut quelqu'un ici. Il me plaît d'agir ainsi. Il me semble que vous vous trompez*. Les premiers eux-mêmes peuvent être suivis d'un régime quand ils sont pris au figuré : *Il pleut des balles*.

En latin, ce régime des verbes impersonnels se mettait à l'accusatif ou à l'ablatif : **Pluit sanguinem** ou **san-**

guine. De même, l'ancienne langue le mettait ordinairement au cas régime. Par suite, il faut voir un accusatif dans : *Il pleut* **des balles**. *Il est* (= *il y a*) **un Dieu**. La forme établie ne permettait pas d'autre construction pour les sujets logiques *des balles*, *un Dieu*, que celle d'un régime direct grammatical.

Quant au régime désignant la personne, il est régulièrement au datif : *Il* **me** *plaît. Il* **lui** *convient*, etc. Il n'est pas rare toutefois de rencontrer l'accusatif dans l'ancienne langue : *Convint* **l'empereor** *Henri et sa gent que il laissast la voie* (Villeh., 480).

> *Qui plus fera de maus, plus* **le** *faura boulir.*
> (*Bastars de Bouillon*, v. 509)

III. De même que le régime, le sujet du verbe impersonnel est purement grammatical. Nous avons vu déjà (§ 198) que ce pronom impersonnel *il* était entré assez tard dans l'usage et que le vieux français dit longtemps : *pleut*, *i a gens*. On le trouve aujourd'hui partout, sauf dans quelques tournures : *Que vous en semble? Qu'importe? Plaise à Dieu...! De cinq ôtez trois, reste deux.* Un cas particulier de cette construction est donné par le verbe *avoir*. Le latin populaire disait déjà **habet hominem**. L'ancien français dit de même, avec le sujet logique à l'accusatif, *a home*. Peu à peu se prit l'habitude d'introduire l'adverbe *i* :

> *D'Afrique i ad un African venut.*
> (*Rol.* v. 1550)

> *E tante hanste i ad fraite e sanglente.*
> (v. 1399)

C'est au XIIe siècle que *i a* est devenu *il i a*. Durant tout le moyen âge vivent côte à côte les trois constructions *a*, *i a*, *il i a*. Depuis la fin du XVIe siècle, la dernière a triomphé ; mais la première a subsisté dans l'adverbe *pieça* (= pièce a, il y a un peu de temps), encore usité au XVIe siècle, et dans *naguere* (= il n'i a guère) ; la deuxième s'est maintenue dans *tant y a que*.

IV. L'impersonnel se transforme en personnel de deux façons :

1° Ou bien le sujet logique devient le sujet grammatical : *Les canons* **tonnent**. *Les balles* **pleuvent** *de tous côtés*.

2° Ou bien l'impersonnel devient un personnel factitif à sens transitif ou intransitif :

Dieu pour s'y faire ouïr **tonneroit** *vainement*.
(Boil., *Sat*. VI, v. 62)

Notre homme
Tranche du roi des airs, **pleut**, **vente** *et fait en somme*
Un climat pour lui seul.
(La Font., II, 13)

La neige **neigeait** *sa lumière* (Chateaubriand, *Mém*. XI).

V. Certains verbes impersonnels demandent des observations particulières :

Être ne s'est d'abord employé impersonnellement qu'avec un adjectif ou un participe passé : *Il est beau*. *Il est admis*. Encore le nombre de ces prédicats était-il assez restreint. C'est à partir du XIIe siècle seulement qu'il a été employé avec un substantif, soit pour marquer l'existence : *Il est un Dieu*, soit pour marquer des rapports de temps : *Il est midi*. *Il est temps*. *Il est l'heure de partir*, etc.

Falloir (anc. fr. **faillir**) fut employé jusqu'au XIIIe siècle comme verbe personnel avec le sens de « manquer » ; il a encore ce sens et cet emploi dans le proverbe : *Au bout de l'aune faut le drap*. L'ancienne langue l'employait impersonnellement, dès le XIIe siècle, avec cette signification :

Qu'il n'i failloit ne fers ne clos.
(*Chev. au lion*, v. 791).

De l'idée de « manquer » on est passé à celle de « faire besoin ». *L'argent lui faut* signifia non plus « l'argent lui manque », mais « l'argent lui est nécessaire ». En même temps que se produisait ce change-

ment, la langue perdait son verbe impersonnel *estovoir*, *il estuet* (faire besoin, il fait besoin); *falloir*, *il faut* le remplaça. Toutefois il ne fut tout d'abord employé qu'avec des substantifs; c'est seulement à partir du XIVe siècle que l'on put dire : *Il faut que je fasse. Il me faut partir.*

Le sens primitif de « manquer » est encore vivant dans les locutions : *il s'en faut de beaucoup que*, *il s'en faut peu que.*

Faire, de bonne heure, a été employé impersonnellement suivi d'un adjectif :

> *Il le* **feroit bon** *aler querre.*
> (*Chev. au lion*, v. 6593)

Cet emploi s'est continué dans la langue :

> *Qu'il* **fera dangereux** *rencontrer sa colère.*
> (Corn. IV, 336)
>
> *Qu'il ne* **fait** *pas bien* **sûr**, *à vous le trancher net,*
> *D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait.*
> (Mol. IX, 186)
>
> *Il nous* **feroit beau** *voir, attachés face à face*
> *A pousser de beaux sentiments*
> (Mol. VI, 393)

On dit de même : *Il* **fait cher** *vivre à Paris.*

430. Des verbes périphrastiques. — Le périphrastique est une forme verbale qui substitue à un verbe dans toute sa conjugaison une périphrase formée d'un auxiliaire et d'un temps de ce verbe.

Il y a deux sortes de périphrases, suivant que le verbe est au participe (gérondif) ou à l'infinitif.

431. Périphrase formée d'un auxiliaire et d'un participe ou gérondif. — 1° **Être**. Cette périphrase était d'un usage courant en ancien et moyen français :

> *Por Dieu vos pri que ne* **seiez fuiant.**
> (*Rol.*, v. 1473.)

Vos avez juré que, se uns en voloit estre encontre, que vos li **seriez aidant** (Villeh., 260). *Ilz* **sont assaillans**, *vous estes deffendeurs* (Al. Chartier, *Quadr.* 415). Elle devient d'un emploi moins fréquent à partir du XVIe siècle, bien qu'H. Estienne y trouve bonne grâce, et, au XVIIe siècle, on ne la rencontre guère que chez Voiture : *Dans l'innocence où ils estoient, ils* **furent** *quelques mois* **jouissans** *tranquillement de ce plaisir* (II, 65). Aujourd'hui, cette tournure n'est admise que lorsque le participe a la valeur d'un adjectif : *Il est vivant*, ou lorsque l'on veut exprimer une continuité d'action (v. **aller**).

2° **Aller**. L'emploi de *aller* suivi d'un gérondif avec le sens d'un verbe simple a persisté jusqu'au XVIIe siècle :

Les plaisirs nous **vont décevant**.
(Malh., I, 286.)

Mais à la fin, ma douleur s'augmentant,
*Je vis le mal qui m'***alloit tourmentant**.
(Voit., I, 513.)

Quel malheur me **va poursuivant** ?
(Corn., X, 40.)

Vous voyez comme en tous lieux la mort **va prenant** *ceux qu'il plait à Dieu* (Sév., VIII, 225). Vaugelas (I, 313) admettait cette tournure, mais seulement dans le cas où il y a un mouvement visible auquel le mot *aller* peut proprement convenir : *La rivière* **va serpentant**. C'est cette théorie qui a prévalu dans la langue moderne.

3° **Venir**. De même qu'*aller*, *venir* servait à former dans l'ancienne langue un périphrastique, mais spécialement avec le gérondif d'un verbe marquant le mouvement :

E Bramimonde **vient corant** *contre lui.*
(*Rol.*, v. 2822.)

S'en **vindrent** *mout honteusement* **fuiant** *parmi le poncel* (Joinv., 246). Cette construction se retrouve encore de nos jours dans les façons de parler quelque peu vieillies : *Il vient, il s'en vient, il s'en retourne chantant.*

4° **Rendre**. *Rendre* suivi du participe passé rempla-

çait assez souvent un verbe simple en moyen français et encore au XVIIe siècle :

Elle **rend** *pour jamais vos desseins* **avortés**.

(Rac., I, 411.)

C'est que l'amie est d'un orgueil qui la **rend révoltée** *contre les ordres de l'autre* (Sév., IV, 23). Après *rendre*, on n'emploie plus guère, avec le sens d'un verbe simple, qu'un adjectif : *rendre heureux*, *content*, *net*, etc.

5° Rappelons enfin les diverses périphrases, sorties aujourd'hui de l'usage, des synonymes de *être* avec un participe passé : *La chose* **devient faite, vaut faite, s'en va faite**, etc.

Mais aujourd'hui que mes années
Vers leur fin **s'en vont terminées**.

(Malh., I, 286.)

La conjuration **s'en alloit dissipée**,
Vos desseins **avortés**, *votre haine* **trompée**.

(Corn., III, 426.)

432. Périphrase formée d'un auxiliaire et d'un infinitif. — Les périphrases dans lesquelles le verbe est à l'infinitif n'ont pas le même caractère que les précédentes; elles sont rarement les équivalents de verbes simples, parce que l'auxiliaire y exprime une idée de modalité. Les principaux auxiliaires employés ainsi sont : *aller*, *venir*, *faire*, *devoir*.

1° **Aller**. Ce verbe suivi d'un infinitif exprime au propre le mouvement physique pour faire ailleurs une action prochaine : **Allez** *lui* **porter** *ce message*. Ce n'est qu'au figuré qu'il exprime, abstraction faite de tout mouvement, le prochain accomplissement d'une action :

Nous **n'allons** *point de fleurs* **parfumer** *son chemin*.

(Rac., I, 549.)

De même *s'en aller ; Un de ses fils* **s'en va mourir** *encore* (Sév., III, 462).

...Ce triomphe heureux qui **s'en va devenir**
L'éternel entretien des siècles à venir.

(Rac., III, 171.)

Toutefois *aller* et un infinif a quelquefois, au XVIIe siècle, la valeur d'un verbe simple : *On me croyoit trop raisonnable pour* **m'aller souvenir** (La Rochef., II, 448). De même, et encore dans la langue actuelle, cette périphrase, accompagnée d'une négation, marque l'abstention : **N'allez pas** *l'***irriter** *par votre obstination.*

2° **Venir.** Ce verbe suivi d'un infinitif pur marque proprement le but de l'action : *Je suis* **venu** *vous* **voir.** Suivi d'un infinitif prépositionnel, il marque le but de l'action dans *venir pour*, un passé très prochain dans *venir de* : *Je suis* **venu pour** *vous* **voir.** *Il* **vient de sortir.** *S'en venir de* est employé dans le même sens.

3° **Faire** suivi d'un infinitif avait très fréquemment en ancien français la valeur d'un verbe simple : *il* **fait tendre** *son arc* était l'équivalent de *il tend son arc.* De même :

> *Merci, pere, dist-il, or me* **faites entendre.**
> (*Ren. de Mont.*, 355.)

Et me proient que je lor **face moustrer** *le roi* (Joinv., 556). Dans ces deux exemples, *faites entendre* et *face moustrer* ne disent pas plus que *entendez-moi* et *montre.*

Cette construction a disparu de la langue à partir du moyen français ; la langue ne s'est plus servie de *faire* avec un infinitif que pour former les verbes factitifs : *faire acheter*, *faire croire*, *faire venir*, etc.

4° **Devoir** suivi d'un infinitif indique plus ou moins nettement un futur obligatoire avec des nuances variées : nécessité absolue dans : *Les hommes* **doivent mourir** ; obligation morale dans : *Les enfants* **doivent respecter** *leurs parents* ; ordre atténué dans : *On* **devrait planter** *des arbres le long de la route* ; intention dans : *Je* **dois aller** *demain à la campagne* ; futur indéterminé dans : *Il* **doit partir** *demain* ; supposition dans : *C'est lui qui* **doit avoir** *fait cela* ; simple croyance dans : *Il* **doit être** *incapable d'une mauvaise action* ; vraisemblance dans : *Ces choses-là ne* **doivent** *pas* **être** *rares.*

5° Signalons enfin différentes périphrases, comme celles de *vouloir* marquant la volonté, le désir d'une

action future, dans : *Je* **veux partir** ; celle de *pouvoir* marquant une affirmation adoucie, dans : *Il* **peut être** *midi* ; celle de *être pour* marquant, en moyen français et encore au XVIIe siècle, un futur possible ou probable :

Monsieur, je ne **suis** *pas* **pour** *vous désavouer.*
(Rac., II, 178.)

II. Voix passive.

433. De la voix passive. — I. La voix passive exprime l'action en la présentant comme subie par le sujet et causée par l'objet. Nous avons vu (§ 213 b) comment le double système de la conjugaison passive en latin, trop compliqué pour les peuples romans, s'était réduit et avait été remplacé par une conjugaison périphrastique formée du participe passé et de l'auxiliaire *être*. Nous verrons tout à l'heure quelles furent les conséquences de cette substitution.

II. Le passif, à l'infinitif, est quelquefois rendu par l'actif, en sorte que l'objet d'où procède l'action peut être, comme avec un véritable passif, accompagné de la préposition *de*. Cela a lieu :

1° Avec l'infinitif pur, après les verbes *faire*, *laisser*, *entendre*, *voir*, etc. : *Je le ferai voir. Je l'ai laissé prendre.* Nous verrons à la syntaxe de l'infinitif (§ 449, II) par quel procédé délicat la langue arrive à distinguer dans cet infinitif le sens actif et le sens passif : *Je* **l'***ai vu prendre* (= je l'ai vu être pris) et *Je* **lui** *ai vu prendre ce livre.*

2° Avec l'infinitif prépositionnel, en général pour exprimer le but : *Je suis à plaindre. Il est à désirer que... Il est fait à peindre.*

3° Après les adjectifs : *facile à faire*, *agréable à lire*, *vin prêt à boire*. Le moyen français disait de même : *un spectacle digne* **de voir** ; on dit maintenant : *un spectacle digne* **d'être vu**.

434. Passif des verbes transitifs. — C'est dans la forme transitive que la voix passive se développe le plus complètement, comme le fait aussi la voix active. C'est bien là que le sujet subit l'action de l'objet qui la cause : *Paul est frappé par Pierre*. Les autres formes ne présenteront que des emplois spéciaux.

A la voix passive, les transitifs se divisent en deux classes, suivant qu'ils expriment une action momentanée, comme *battre*, *frapper*, *manger*, *tuer*, etc., ou une action plus ou moins durable, comme *aimer*, *haïr*, *louer*, etc.

De la transformation du passif latin dans le roman, c'est-à-dire de sa conjugaison périphrastique à tous ses temps et à tous ses modes avec l'auxiliaire *être* et un participe passé exprimant un fait accompli, il est résulté cette conséquence curieuse que les verbes de la première classe ne peuvent exprimer ni au présent ni à l'imparfait ni au futur l'action s'accomplissant, mais seulement l'action accomplie. Le latin dit à l'actif : **Petrus cædit Paulum** (Pierre frappe Paul), et au passif : **Paulus cæditur a Petro** (Paul est frappé par Pierre). Cette dernière tournure est intraduisible en français, quand le sujet de l'action n'est pas exprimé ; on doit recourir à la tournure active transitive : *On frappe Pierre*, au lieu de *Pierre est frappé*. Il n'en est point de même pour les verbes exprimant une action plus ou moins durable : *Il est aimé*, *il est estimé* sont à la fois les synonymes exacts de *on l'aime*, *on l'estime* et des passifs latins **amatur**, **æstimatur**. Le commencement déjà passé de l'action se confond avec l'action continuant.

Il suit de là que certains verbes de la première classe peuvent passer dans la seconde, lorsque l'on considère l'action comme habituelle : *La Revue des Deux-Mondes* **est lue** *par toute l'Europe*. Ici, *est lue* répond exactement à *on la lit*, parce qu'il marque une action habituelle. Dans la phrase : *Il veut surprendre l'ennemi, mais il est vaincu*, *est vaincu*, au sens propre, exprime l'action accomplie ; mais dans ce vers de Corneille :

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement,

est vaincu est le synonyme exact de *on le vainc*, parce qu'ici il a le sens de vaincre habituellement.

Une autre conséquence importante qui découle de l'analyse précédente est que le participe passé des verbes de la première classe peut renoncer à l'idée de l'action, exprimer au contraire le résultat de l'action, et ainsi devenir un simple adjectif, tandis que les participes passés de la seconde classe, exprimant l'action continue, emportent toujours avec eux cette notion de l'action continuée, et ne peuvent devenir adjectifs. Dans le vers suivant :

Du temple orné partout de festons magnifiques,

orné signifie « qui a été une fois orné » : c'est un adjectif; de même, *composé* dans : *L'homme est composé d'un corps et d'une âme*. Au contraire, *aimée*, *estimée*, exprimant toujours l'action, ne peuvent être adjectifs dans : *Cette personne est aimée, estimée de tous.*

435. Passif des verbes intransitifs. — Le passif ne se rencontre dans les intransitifs que pour un certain nombre de verbes qui sont à mi-chemin du transitif : *Obéir à quelqu'un* : *vous* **serez obéi**; *vivre* : *Cette œuvre* **a été vécue**; *boire à la santé* : *Votre santé* **fut bue** (Sév., III, 402); *répondre à une lettre* : *lettre* **répondue** (terme de chancellerie).

436. Passif des verbes réfléchis. — Le réfléchi s'emploie à la place du passif avec les verbes qui ne comportent point le présent de cette voix : *Ces marchandises ne* **se vendent** *pas* est l'équivalent, non point de « ces marchandises ne sont point vendues », mais de « on ne vend point ces marchandises ». Cette tournure ne date guère dans la langue que du moyen français; mais elle ne présente plus aujourd'hui que l'emploi absolu du réfléchi; entre le xive siècle et le xviiie, au contraire, le pronominal pouvait être suivi d'un complément exprimant la cause de l'action : *Par laquelle*

œuvre **se** *pourra* **congnoistre** *la grandeur du prince* (Comm., 3).

> *Avant que son destin* **s'explique** *par ma voix.*
> (Rac., III, 616.)

Tout **se fit** *par ses prêtres* (Id., V, 207). *Ses desseins* **s'affermiroient** *par l'éloignement de la cour* (La Rochef., II, 309).

437. Passif des verbes impersonnels. — L'impersonnel passif est surtout employé avec des verbes transitifs ou intransitifs dans les constructions qui, à la voix active, auraient pour sujet *on* : *Il* **a été** *mal* **parlé** *de vous. Il* **a été rapporté** *certaines choses sur son compte.* Cette construction, d'un usage général au xvie siècle et au xviie (§ 429), tend à vieillir.

Nous venons de voir (§ 436) que le réfléchi s'emploie avec la signification d'un passif; il s'emploie de même comme passif impersonnel : *Il* **se trouve** *qu'il a raison. Il* **se raconte** *des choses étranges sur son compte. Il* **s'ensuivra** *que.*

438. Passif des verbes périphrastiques. — Il paraît dans ces verbes quand le participe qui se joint à l'auxiliaire est le passé, non le présent. Ce cas est rare d'ailleurs dans la langue actuelle; il était plus fréquent dans l'ancien français, par exemple avec le verbe *aller* : *La chose* **s'en va faite.**

> *Mais aujourd'hui que mes années*
> *Vers leur fin* **s'en vont terminées.**
> (Malh. I, 286.)

ou avec le verbe *tourner* : *La chose* **tourne finie.** La langue populaire a encore recours à la première construction : *La messe* **s'en va dite.**

Section II. — *Des modes.*

439. Des modes. — Les modes sont les aspects sous lesquels l'action verbale est présentée. Le latin avait trois modes : l'**indicatif**, l'**impératif** et le **subjonctif**. On peut y ajouter l'**infinitif**, qui est moins un mode qu'un nom verbal, puisqu'à ses différents temps l'action est présentée impersonnellement et d'une façon indéterminée; ce n'est donc qu'absolument qu'on peut lui donner le nom de *mode*. Ces modes se retrouvent dans le français.

Les grammairiens ajoutent à ces quatre modes un cinquième, le **conditionnel**, aspect de l'action verbale que le latin rendait par les temps passés de l'indicatif ou par le subjonctif. Le conditionnel, nous le verrons, n'est qu'à moitié un mode et sort de l'indicatif.

I. Indicatif.

440. Du mode indicatif. — L'*indicatif* est le mode de la réalité. Il exprime un fait réel, un jugement affirmatif ou négatif, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition soit simple ou subordonnée. Nous verrons (§ 442 sq.) les cas où il est remplacé par le subjonctif.

II. Impératif.

441. Du mode impératif. — L'*impératif* est le mode de la nécessité; il indique une chose commandée ou

souhaitée ; c'est le ton de la voix qui détermine dans lequel de ces deux sens doit être pris ce mode : **Faites** *ceci, je l'exige.* **Faites** *ceci, je vous en prie.*

Comme l'impératif ne possède ni 3e ps. sg., ni 3e ps. pl., il les emprunte au subjonctif : *Qu'il vienne. Qu'ils partent.* Quant à la 1re et à la 2e ps. pl., elles sont empruntées à l'indicatif, quatre verbes font exception et empruntent ces personnes mêmes au subjonctif; ce sont : *être*, *avoir*, *savoir*, *vouloir*. *Veuillons* et *sachons*, *veuillez* et *sachez* sont d'anciennes formes du subjonctif.

L'impératif est quelquefois remplacé par l'infinitif : **Prendre** *tant de grammes de cette potion. Ne point* **faire** *telle chose.* L'ancien français employait, lui aussi, l'infinitif au sens d'un impératif, mais seulement d'un impératif négatif, et à condition que l'ordre s'adressât à une seule personne :

Sire compainz, amis, **nel dire** *ja.*
(*Rol.*, v. 1113.)

Ne **quider** *pas, bel sire, que tuz voz fiz seient ocis* (*Q. Liv. Rois*, 166). Le français moderne, au contraire, remplace par l'infinitif aussi bien l'impératif positif que l'impératif négatif, et l'ordre s'adresse à plusieurs personnes, a un caractère indéfini : **Prendre** *tant de grammes* est l'équivalent de *qu'on prenne*, etc. Il n'y a donc aucun rapport à établir entre les deux constructions.

On ne peut non plus rapprocher cet usage moderne des locutions si fréquentes en ancien français où l'infinitif, précédé de *or* et de la préposition *de*, faisait fonction d'impératif : *Or du bien faire. Or de l'aler. Or du ferir.* Ici l'infinitif était employé substantivement et il y avait ellipse de l'impératif *pensez* : *Or* (*pensez*) *de l'aler, du ferir.*

L'impératif est enfin remplacé par le futur pour marquer le commandement absolu : *Vendredi chair ne* **mangeras**. Cet emploi était connu de l'ancien français.

III. Subjonctif.

442. Du mode subjonctif. — Le *subjonctif* est le mode de la possibilité. Comme son nom l'indique, il appartient essentiellement à la proposition composée et il est dans celle-ci le mode de la proposition dépendante (**sub-junctus**, placé dessous). Toutefois on le rencontre souvent dans la proposition simple.

443. Subjonctif dans la proposition simple. — I. Le subjonctif s'emploie à la 3e personne du présent avec valeur d'impératif : *Qu'il parte. Qu'il vienne.* Dans ce cas, l'ancienne langue ne le faisait pas en général précéder de la conjonction *que*; tel était encore l'usage au XVIe siècle : *Sire*, **souvienne** *vous des Athéniens* (Mont., I, 19). *Ny le plus jeune* **refuie** *a l'usage*, *ny le plus vieil s'y* **lasse** (I, 25). L'absence de la conjonction se remarque encore dans quelques locutions archaïques : **Sauve** *qui peut. Qui m'aime me* **suive**, etc.

II. Le subjonctif présent s'emploie encore à la 3e personne pour marquer une concession : **Aille** *qui voudra.* **Écrive** *qui voudra.* **Advienne** *que pourra. Vous le voulez*, **soit**. *Si sage* **soit**-*il.* Ici la langue a conservé presque toujours l'ellipse de la conjonction *que*.

III. A la 1re personne, il sert à marquer une affirmation adoucie dans quelques locutions consacrées : *Je ne* **sache** *rien de si beau. Il n'est pas venu, que je* **sache**.

IV. Le subjonctif s'emploie encore pour marquer un désir, un souhait, avec valeur d'optatif, au présent, à l'imparfait et au plus-que-parfait.

Au présent, l'ancienne langue l'employait à toutes les personnes, et le plus souvent sans la conjonction *que*; dans ce cas, elle mettait le sujet de la 3e personne après le verbe. Telle est encore la construction au XVIIe siècle et au XVIIIe :

Je **meure**, *en vos discours si je puis rien comprendre.*
(Corn. IV, 167.)

Car **veuille** *ou non son maître, il faut qu'il le lui vende.*
(La Font. V, 259.)

Tombent *sur moi du ciel les plus grands châtiments !*
(Mol., II, 311.)

Si pendant un quart d'heure
Vous suivez ce dessein, c'est beaucoup, ou je **meure**.
(Destouches, *Irrésolu*, IV, 1.)

Nous **préservent** *les cieux d'un si funeste abus !*
(Volt., *Brutus*, II, 4.)

Dans la langue actuelle, le subjonctif présent ne tient plus guère lieu d'optatif, à la 1re et à la 2e personne, qu'avec le verbe *pouvoir* : **puissé-je, puisses-tu, puissions-nous** *réussir !* A la 3e personne, la conjonction *que* est rigoureusement employée : *Que cela vous serve de leçon !* Les exceptions sont des expressions archaïques : *Dieu vous* **garde** ! *Dieu me* **soit** *en aide !* **Fasse** *le ciel !* **Vive** *la France !* etc.

A l'imparfait et au plus-que-parfait, le subjonctif a aussi la valeur d'un optatif, surtout dans les phrases exclamatives : **Plût** *à Dieu qu'il en fût ainsi !* **Fussions**-*nous hors de danger !*

La peste de ta chute, empoisonneur du diable !
En **eusses**-*tu fait une à te casser le nez !*
(Mol., V, 464.)

444. Subjonctif dans la proposition subordonnée. — Les propositions subordonnées se divisent en **substantives, adjectives** et **adverbiales**, suivant qu'elles ont la valeur d'un substantif, d'un adjectif ou d'un adverbe.

Dans *Je souhaite qu'il* **guérisse** (= je souhaite *sa guérison*), *qu'il guérisse* équivaut à un substantif ; c'est une proposition substantive.

Dans *Un bienfait* **qu'on reproche** *est sans valeur* (= un bienfait *reproché* est...), *qu'on reproche* équivaut à un adjectif ; c'est une proposition adjective.

Dans *Je partirai* **quand vous voudrez** (= je partirai *au moment fixé par vous*), *quand vous voudrez* équivaut à un complément circonstanciel ; c'est une proposition adverbiale.

Nous allons étudier le rôle du subjonctif dans ces trois sortes de propositions.

445. Subjonctif dans la proposition substantive. — Le verbe de la proposition substantive se met tantôt à l'indicatif, tantôt au subjonctif.

I. Avec les verbes **de croyance** ou **déclaratifs**, tels que *dire*, *affirmer*, *juger*, *confesser*, *protester*, *soutenir*, *convenir*, *se souvenir*, *penser*, *croire*, *se douter*, *s'apercevoir*, *prévoir*, *espérer*, *admettre*, *promettre*, *jurer*, etc., et les périphrases comme *être certain*, *être sûr*, *il est certain*, *il est vrai*, etc., le verbe de la proposition subordonnée se met ordinairement à l'indicatif[1], parce qu'il marque un fait réel ou tenu pour tel : *Je crois qu'il* **dit** *vrai. Il affirme qu'il* **est** *venu. Vous pensez qu'il* **a** *menti.*

Mais si les verbes de croyance expriment le doute ou l'incertitude, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif : *Supposons que cela* **soit**. *J'admets qu'il* **vienne**. *Je veux bien qu'il* **ait** *tort.*

C'est pour cette raison que jusqu'au XVIIIe siècle un certain nombre de verbes déclaratifs, construits aujourd'hui régulièrement avec l'indicatif, se construisaient volontiers avec le subjonctif; ce sont notamment les verbes *croire* (*cuidier* en ancien français), *dire*, *estimer*, *penser*, *soupçonner*, *tenir*, etc.

*Lors cuidai je que il n'***eüst**
Reison ne parler ne **seüst**.
(*Chev. Lion*, v. 325.)

Cil de Moab penserent que l'ewe (l'eau) **fust** *ensanglentee* (*Q. Liv. Rois*, 354). *J'ay leu qu'un philosophe nommé Patron estoyt en ceste opinion que* **feussent** *plusieurs mondes soy touchans les uns les aultres* (Rab., II, 464). *Philostrate tient que* **soient** *dents, non cornes* (Id., III, 119).

La plus belle des deux, je crois que ce **soit** *l'autre.*
(Corn. IV, 151.)

1. Quand le verbe principal indique une action future, le verbe subordonné se met au futur si le principal est au présent, au conditionnel si le principal est à l'imparfait : *Je crois qu'il* **viendra**. *Je croyais qu'il* **viendrait**. Ici le conditionnel est un mode indicatif; c'est un futur dans le passé.

Vous croyez qu'un amant **vienne** *vous consulter?*
(Rac. II, 60.)

Vous pensez qu'approuvant mes desseins odieux
Je vous **laisse** *immoler votre fille à mes yeux?*
Que ma foi, mon amour, mon honneur y **consente**?
(Id. III, 218.)

Cette lettre, Monsieur, qu'avecque cette boîte
*On prétend qu'***ait** *reçue Isabelle de vous.*
(Mol., II, 395.)

Un Bas-Breton me dit qu'il pensoit que les états **allassent** *mourir* (Sév., II, 356). *Vous diriez qu'il* **ait** *l'oreille du prince* (La Bruy., I, 370). En somme, l'emploi du mode avec un certain nombre de verbes dans la langue ancienne et dans la langue actuelle dépend de la nuance de la pensée.

Lorsque la proposition principale est négative et que la négation est marquée par l'adverbe *ne*, en ancien français et en français moderne, on emploie le subjonctif, à moins qu'il n'y ait aucun doute sur la réalité de l'action : *Je ne crois pas qu'il* **vienne**, mais *Il ne sait pas que je* **suis** *son ami.*

Si le verbe principal est négatif par lui-même, comme *douter*, *nier*, *disconvenir*, *désespérer*, *dissimuler*, etc., il gouverne le subjonctif : *Je conteste*, *je doute qu'il en* **soit** *ainsi. Ignorer* seul veut tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif, suivant le sens : *Il ignore que la terre* **tourne** (indic.), mais : *J'ignorais qu'il* **fût** *arrivé. Ne pas ignorer* et *ne pas nier*, qui, au XVIIe siècle encore, se construisaient avec *ne* et le subjonctif, se construisent aujourd'hui sans *ne* et avec l'indicatif. D'autre part, *il se peut faire que* pouvait se construire au XVIIe siècle avec l'indicatif : *Il se peut faire que leur ressentiment* **part** *de quelque zèle, mais peu éclairé* (Pasc. *Prov.* 186). *Il se peut faire que celui qui m'a conté cette aventure... n'***a** *pas retenu exactement* (Rac. IV, 336). Donc, même avec les verbes exprimant l'incertitude, la langue classique peut employer l'indicatif. La pensée, présentée comme douteuse dans le premier membre, prend brusquement

un caractère de réalité, et la subordonnée devient une sorte de principale.

Si la proposition principale est interrogative, la subordonnée sera mise à l'indicatif ou au subjonctif suivant que celui qui fait la question est sûr ou incertain de la réponse : *Sais-tu bien que l'affaire* **réussit**? mais *Croyez-vous que l'affaire* **aille** *bien?*

Enfin, de même, si la principale est conditionnelle, l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif dépend du sens : *Si vous croyez que je* **puisse** *vous être utile*, ou *que je* **puis** *vous être utile*.

En résumé, tous ces cas particuliers, soit dans l'ancienne langue, soit dans le français moderne, se ramènent à cette règle générale, que les verbes déclaratifs gouvernent l'indicatif, à moins que la forme de la proposition principale ne renferme un doute [1].

II. Avec les verbes de **volonté** tels que *vouloir*, *aimer*, *préférer*, *désirer*, *prier*, *exiger*, *consentir*, *permettre*, *défendre*, etc., comme la réalisation du désir exprimé est plus ou moins incertaine, l'emploi du subjonctif a été général dans tout le cours de la langue [2] :

Por Dieu vos pri que ne **seiez** *fuiant.*
(*Rol.*, v. 1473.)

Mais Dieus ne vuelt qu'il **seit** *morz ne vencuz.*
(v. 3699.)

A ces verbes il faut joindre certains verbes déclaratifs, comme *dire*, *écrire*, *prétendre*, *avertir*, *mander*,

1. En ancien français, il arrive quelquefois que le discours indirect amené par *que* après un verbe déclaratif est brusquement remplacé par le discours direct : *Et après dist Agolanz que : Se ma gent est vaincue*, **je** *prendré baptesme* (*Turpin*, I, 12).

2. Au lieu du subjonctif, on rencontre assez fréquemment, dans l'ancien français, soit l'impératif : *Vous prie et admoneste que, soit en compaignie, soit à table*, **gardez-vous** *de trop habondamment parler* (*Ménagier de Paris*, I, 178) ; soit un infinitif négatif :

Ne te sai plus que enseignier,
Mes dolcement te voil prier
*Que de tot ço riens n'***oblier**.
(*Troie*, v. 1745.)

crier, etc., qui, par ellipse, peuvent prendre le sens de *vouloir* et qui, alors, sont suivis du subjonctif : *Dites-lui qu'il* **fasse** *ce qu'on a commandé*. Par suite, un même verbe peut être suivi de deux propositions, dont l'une est au mode indicatif et l'autre au mode subjonctif, suivant le sens : *Et le dit duc de Touraine luy respondit qu'il* **feust** *le tres bien venu, et qu'il* **estoit** *venu du Royaume d'Escosse pour le trouver en France* (A. Chartier, *Hist. de Ch. VII*, 59). *Ils crioient qu'on les* **menât** *au combat ; qu'ils* **vouloient** *venger la mort de leur père... ; qu'avec lui ils ne* **craignoient** *rien, mais qu'ils* **vengeroient** *bien sa mort ; qu'on les* **laissât** *faire, qu'ils* **étoient** *furieux et qu'on les* **menât** *au combat* (Sév., IV, 3).

Le mode subjonctif semble donc de rigueur avec ces verbes ; et, de fait, on rencontre peu d'exemples de l'indicatif, comme : *Si veult nature, droit et raison qu'elle l'en* **doit** *trop mieulx aimer* (*Saintré*, 29). *Je désire que vous* **continuez** *en moy la faveur de vostre amitié* (Mont., II, 37).

> *Le ciel permit qu'un saule se* **trouva**.
> (La Font. I, 115.)

> *J'attends du moins, j'attends de votre complaisance*
> *Que désormais partout vous* **fuirez** *ma présence.*
> (Rac. III, 53.)

La présence de l'indicatif après ces verbes de volonté a une cause analogue à celle de la présence de l'indicatif après les expressions déclaratives qui expriment l'incertitude.

Seuls les verbes de résolution, comme *arrêter, décider, décréter, résoudre*, qui appartiennent en quelque sorte à la classe des verbes déclaratifs, bien qu'ils expriment une volonté, gouvernent l'indicatif : *Je décide qu'il* **partira**. *La majorité décréta que Louis XVI* **serait jugé** *par la Convention*.

III. Avec les verbes **de sentiment**, c'est-à-dire qui expriment un mouvement de l'âme, étonnement ou surprise comme *s'étonner, être surpris*, joie ou plaisir

comme *s'affliger*, *se plaindre*, *regretter*, *se repentir*, *prendre garde*, *avoir peur*, *être désolé*, etc., la langue actuelle emploie le subjonctif alors même qu'il y a certitude : *Je regrette que cela* **soit** *arrivé. Il se plaint qu'on n'***ait** *rien fait.* L'indicatif n'apparaît que lorsque la conjonction *que* est remplacée par *de ce que* : *Il se plaint de ce que vous le* **négligez**.

Une liberté plus grande régnait dans l'ancienne langue : au XVIe siècle et au XVIIe, nous trouvons beaucoup d'exemples de l'indicatif : *J'ay peur que nous* **avons** *les yeux plus grands que le ventre* (Mont., I, 30). *Je crains que c'***est** *un traître* (Id., I, 30). *Je rougis de honte qu'en l'âge où nous sommes nous nous* **jouons** *d'une chose de telle importance* (Malh., II, 435).

> *C'est moi qui suis marri que pour cet hyménée*
> *Je ne* **puis** *invoquer la parole donnée.*
> (Corn., II, 204.)

> *C'est dommage, Garo, que tu n'***es** *point entré*
> *Au conseil de celui que prêche ton curé.*
> (La Font. II, 376.)

> *Ne vous suffit-il pas que je l'***ai** *condamné ?*
> (Rac. II, 100.)

*Je fus tout étonnée que Gourville l'***envoya** *quérir* (Sév., II, 172). *Ce m'est une honte sensible qu'à mes yeux..., il* **a** *recherché une autre que moi.* (Mol., IV, 212.)

Les verbes indiquant la peur se construisaient aussi assez souvent avec le futur et le conditionnel :

> *Et crient* (craint) *qu'assez tost l'***ocirroit**.
> (*Erec*, v. 229.)

> *... car il ne fault doubter*
> *Qu'on ne* **pourroit** *homme dompter.*
> (Chr. de Pisan, *Chem. de l. est.* v. 84.)

J'ay grand peur que ceste entreprinse **sera** *semblable à la farce du pot au lait* (Rab., I, 128). Cet emploi du futur et du conditionnel n'avait pas encore disparu dans la première moitié du XVIIe siècle.

Observations. Nous devons faire plusieurs observations avant de terminer l'étude des propositions substantives.

I. Les verbes et les locutions impersonnels marquant la certitude ou la vraisemblance gouvernent tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif, suivant la syntaxe des verbes de croyance : *Il paraît, il arrive, il résulte, il est vrai, il est évident qu'il* a *raison. Il n'est pas sûr, il n'est pas vrai qu'il* ait *raison.* Avec *il semble*, on dit suivant le sens : *Il me semble qu'il* a *raison*, ou *Il me semble qu'il* ait *raison.* Quant aux verbes impersonnels qui expriment la possibilité, ils gouvernent toujours le subjonctif : *Il est possible, douteux qu'il* vienne. Il en est de même pour ceux qui expriment une nécessité : *Il est nécessaire, il tient à moi qu'il* vienne.

Toutefois la syntaxe du mode avec ces expressions n'est guère rigoureuse que depuis le XVIII[e] siècle. Les écrivains des âges précédents nous montrent beaucoup d'incertitude : *Et appert* (est évident) *qu'elle ne* soit *pas trouvee par erreur d'ommes* (A. Chart., *l'Esperance*, 357). *Et s'ensuit que le voir* soit *demonstratif plus que nul des autres sens* (Chr. de Pisan, *Tresor de la cité des dames*, 95). *Il se peut faire qu'il* est *déjà venu* (Malh., IV, 68). *Ce n'est pas qu'il* (le titre) m'a paru *le plus convenable* (Rac., VI, 455). *Ce n'est pas qu'il* faut *quelquefois pardonner* (La Bruy., I, 160) ; et avec le futur : *Est-il possible que toujours j'*aurai *du dessous avec elle, que les apparences toujours* tourneront *contre moi, et que je ne* parviendrai *point à convaincre mon effrontée !* (Mol., VI, 565.)

II. Les verbes marquant l'interrogation indirecte se construisent toujours avec l'indicatif : *Dites-moi quelle heure il* est. *Dites-moi s'il* a *raison.* Tel a été l'usage dès les premiers temps de la langue :

> *N'il ne lor dist, n'il ne li demanderent*
> *Quels om* esteit *ne de quel terre il* eret.
> (*Alexis*, 48.)

Toutefois on rencontre çà et là des exemples de l'emploi du subjonctif, comme en latin, jusqu'au XVI[e] siècle;

il est vrai que la plupart du temps ce subjonctif est l'équivalent du conditionnel : *Et ne voi coment elle* **puisse** *estre ferme* (Villeh. 189). *Platon ne sçait en quel rang il les* **doibve** *colloquer* (Rab. II, 157). *Mais si elles demeurent sans effet,... je ne vois pas pourquoi il s'en* **doive** *donner de garde* (Mont. II, 27). Encore dans Molière : *Il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie comment des gens qui savent les secrets des dieux* ...**aient** *besoin de faire leur cour* (VII, 397).

446. Subjonctif dans la proposition adjective. — Nous n'avons pas à étudier la proposition adjective qui s'unit à une proposition entière et équivaut à une proposition coordonnée : *On essaya de le convaincre*, **ce qui réussit** (= et cela réussit). Ici le verbe qui suit le relatif est toujours à l'indicatif.

Quand elle s'unit à un nom isolé, la proposition adjective est **explicative** ou **déterminative**. **Explicative**, elle peut se retrancher, sans que cette suppression nuise au sens général de la phrase : *Chacun a son défaut* **où il revient toujours**; elle a la valeur d'une principale : *J'ai un ami* **que j'attends** (= et je l'attends), ou d'une proposition adverbiale : *Cet élève*, **qui travaille**, *fera des progrès* (= parce qu'il travaille). Dans les deux cas, elle a toujours son verbe à l'indicatif.

Nous n'avons donc à nous occuper que de la proposition **déterminative**, c'est-à-dire qui détermine ou restreint la signification du sujet auquel elle se rapporte : *L'élève* **qui travaille bien** *fera des progrès*. Voici les cas où elle a son verbe au subjonctif :

1° Lorsque le relatif indique un but, une conséquence : *Montrez-moi un chemin qui* **conduise** *à la vérité*. La syntaxe, sur ce point, n'a pas varié dans tout le cours de la langue. Mais l'ancien français était plus près de l'usage latin en ce qu'il employait cette construction après un substantif déterminé aussi bien qu'après un substantif indéterminé :

Quatre homes i tramist armez
Qui lui **alassent** *decoler.*
(*Saint Léger*, 37.)

Voilà que c'est de bien choisir les tresors qui se **puissent** *affranchir de l'injure* (Mont. I, 38).

2° Quand l'action est présentée comme incertaine ou probable, ce qui a lieu après une principale négative de forme ou de sens, ou après une principale interrogative, conjonctive ou conditionnelle :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui **vaille**.
(La Font., I, 258.)

Trouvez quelqu'un qui **sache** *comme moi raisonner de ces choses. Il y a peu d'hommes qui* **soient** *capables de chercher et de trouver la vraie gloire. Qu'y a-t-il qui vous* **fasse** *peur? Si c'est une chose qui se* **puisse** *faire, elle sera faite.*

Tel a été l'usage constant. Toutefois l'on comprend facilement que, suivant le point de vue auquel se place l'écrivain, on ait l'indicatif ou le subjonctif : Comparez, en effet, les exemples suivants : *Quel est celui qui* **meure** *sans quelque regret?* (Malh. II, 157). *Quel conseil... croyez-vous qu'on* **doit** *suivre* (Rac. III, 692).

Seigneur, qu'a donc ce bruit qui vous **doit** *étonner?*
(Id. III, 160.)

3° De même quand la proposition déterminative se rapporte à un superlatif ou aux adjectifs *seul*, *unique*, *premier*, *dernier*, l'usage a toujours été de mettre le subjonctif, à moins que la proposition n'exprime la réalité absolue : *C'est le meilleur homme qu'on* **puisse** *trouver*; mais : *Achetez les meilleurs vins que vous* **trouverez**. *C'est la seule, l'unique place où vous* **puissiez** *aspirer*; mais : *C'est l'unique, la seule, la première, la dernière fin que l'on* **doit** *se proposer*. Ici encore on peut signaler quelques divergences entre la syntaxe du XVIIe siècle et la nôtre :

Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous **met** *en repos.*
(Malh. I, 43.)

Il est le seul des poètes qui **sait** *parfaitement ce qui*

convient au poète (Rac. V, 488). *Je crois que c'est le seul de sa famille qui* **a** *l'âme tendre* (Id. VI, 477). *Il admirera l'armée navale la plus belle qu'il* **est** *possible de voir* (Sév. VIII, 557). *Cette pratique... bannit l'éloquence du seul endroit où elle* **est** *en sa place* (La Bruy. II, 185).

447. Subjonctif dans la proposition adverbiale. — La proposition adverbiale exprime tantôt une circonstance de **lieu** : *Allez où vous voudrez* ; — tantôt une circonstance de **temps**, marquant soit la simultanéité : *Je ferai cela quand vous viendrez*, soit la postériorité : *J'ai fait cela après qu'il est parti*, soit l'antériorité : *Je ferai cela avant qu'il ne vienne* ; — tantôt une circonstance de **cause**, amenée par *parce que*, *puisque*, etc. ; de **but**, amenée par *afin que*, *pour que*, etc.; de **condition**, amenée par *au cas que*, *pour peu que*, *à moins que*, *pourvu que*, etc.; de **concession**, amenée par *quoique*, *bien que*, *soit que*, etc.; de **consécution**, amenée par *de manière que*, *sans que*, *trop... pour que*, *si bien que*, etc. ; — tantôt enfin une circonstance de **comparaison**, amenée par *comme*, *de même que*, *comme si*, *autant que*, *plus que*, *moins que*, *plus... plus*, etc.

I. **Propositions locatives.** — Dans les propositions qui marquent une circonstance de lieu, le mode a été et est invariablement l'indicatif : *Allez où vous* **voudrez**. *Il est bien où il* **est**.

II. **Propositions temporelles.** — Les conjonctions qui amènent ces propositions sont de deux sortes.

Les unes expriment un fait certain et, par suite, gouvernent l'indicatif. Ce sont: *lorsque*, *quand*, *comme*, *aussi longtemps que*, *tant que*, *après que*, etc. Toutefois, en moyen français et encore au début du xviie siècle, *comme*, sous l'influence de la syntaxe du latin **cum**, s'est construit avec le subjonctif : *Comme tous* **eussent** *soupé* (Commines, 36). *Comme le prieur des Augustins se* **pourmenast**, *il fut rencontré* (*Cent Nouv.* I, 38). *Comme ils le* **priassent** *de leur vouloir écrire des lois* (Amyot, *Lucullus*, 14). *Comme quelques-uns le* **priassent** *de se retirer* (Malh. IV, 208).

Les autres, comme *jusqu'à ce que* (a. fr. *jusque*, *tresque*) et *avant que* (a. fr. *primes que*, *ainz que*, *ainçois que*), expriment au contraire un fait plus ou moins incertain. Avec *avant que*, le subjonctif a été généralement de rigueur dans l'ancienne langue comme dans la langue moderne; avec *jusqu'à ce que*, l'indicatif se rencontre assez souvent en ancien et en moyen français :

> *Ensemble furent jusqu'a Deu s'en* **ralerent**.
> (*Alexis*, 121.)

Li reis Salomon... prist sa fille, si la menad a la cited David, de ci que il **out** *parfait sun palais e le temple nostre Seignur* (*Quatre L. Rois*, 233). *Jusqu'à ce qu'il* **rencontra** *un chevalier* (Rab. I, 160). L'indicatif s'explique dans ces exemples par le fait que l'action est considérée comme réelle. Pour une action considérée comme incertaine, il n'est pas rare de rencontrer en moyen français le futur au lieu du subjonctif : *Et ne retournes jamais vers moi jusques a ce qu'il* **aura** *deffait tout ce que par son oultrage il t'a fait* (*Cent Nouv.* I, 47). *Jusqu'a ce que le conte s'***adressera** *à les ramentevoir* (Le Maire de Belges, 52).

III. **Propositions causales.** — Les propositions causales se construisent avec l'indicatif, à moins qu'elles ne soient introduites par *non que*, *ce n'est pas que* : *Je suis venu parce que tu l'***as voulu**. *Je viendrai puisque vous le* **désirez**; mais : *Non que je le* **veuille**. *Ce n'est pas que nous le* **désirions**. Tel était l'usage dans l'ancienne langue; une seule réserve est à faire pour *comme*, qui, en moyen français, s'est construit, par latinisme, avec le subjonctif : *Comme tout le monde se* **trouvast** *estonné d'un conseil si hardy et si avantageux*... (Amyot, *Cimon*, 9.)

IV. **Propositions finales.** — Comme en latin, le mode employé dans les propositions finales qui marquent un but à atteindre et, par suite, plus ou moins incertain, est le subjonctif :

> *Sonent mil graisle pór ço que plus bel* **seit**.
> (*Rol.*, v. 1004.)

Le *pour ce que* de l'ancien français (§ 405, II) a été définitivement remplacé par *pour que*, qui, à partir du XIVe siècle, a partagé le rôle d'introduire la proposition finale avec *afin que*, lequel s'écrit encore au XVIIe siècle *à fin que*.

En ancien français, la conjonction *que* pouvait suffire pour annoncer une proposition finale :

> *Prist l'olifan,* **que** *reproce n'en ait.*
> (*Rol.*, v. 2263.)

D'autre part, après *pour ce*, on pouvait supprimer la conjonction *que* :

> *Nel di* **por ço** *des voz n'ait la martiries.*
> (Id., v. 591.)
>
> **Por ce** *le fist ne fust aparissant.*
> (Id., v. 1779.)

Le futur exceptionnellement a été quelquefois employé au lieu du subjonctif : *C'est assavoir afin que les sujets de nos princes* **entendront** *l'illustrité de leurs princes ancestres* (Le Maire de Belges, 5).

V. **Propositions conditionnelles.** — Les propositions conditionnelles sont généralement introduites par la conjonction *si* (*se* en ancien français).

Lorsque la phrase indique un fait non douteux, la proposition subordonnée est à l'indicatif dans l'ancienne langue comme dans la langue actuelle : *Avertissez-moi s'il* **vient**. *Je serai content si vous* **restez** [1]. Toutefois s'il y a deux propositions, au lieu d'une, après *si*, et que la seconde soit précédée de *que*, le mode de celle-ci est le subjonctif : *S'il vient et qu'il vous* **voie**... L'ancien français pouvait même mettre le subjonctif, sans qu'une seconde conjonction fût exprimée :

> *Se il se muevent et il me* **soit** *conté,*
> *Perdut avrez mon cuer.*
> (*Gaydon*, v. 668.)

1. En latin, lorsque le verbe principal était au futur, le verbe subordonné se mettait, lui aussi, au futur. On trouve çà et là en

Au contraire, dans le cas où la phrase indique un fait douteux, le français moderne se sépare en beaucoup de points de l'ancien français. La plupart de ces divergences s'expliquent par le fait qu'en ancien français le subjonctif et le conditionnel n'étaient pas encore distincts (§ 454).

Pour les phrases hypothétiques, le français moderne offre quatre combinaisons :

Si j'avais, je donnerais.
Si j'avais eu, j'aurais donné.
Si j'eusse eu, j'eusse donné.
Si je bougeais, on me tuait.

La première combinaison « *Si j'avais, je donnerais* » n'a pénétré dans la langue qu'au XIIe siècle. Jusqu'à cette époque, on hésitait entre deux constructions. Ou bien les deux verbes se mettaient à l'imparfait du subjonctif :

S'il **fust** *leials, bien* **resemblast** *baron.*
(*Rol.*, v. 3764.)

Ou bien le principal était au conditionnel et le subordonné à l'imparfait du subjonctif :

Se **veïssons** *Rollant, ainz qu'il fust morz,*
Ensemble o lui i **donriions** *grans colz.*
(*Rol.*, v. 1804.)

Cette double construction existait encore au XVIe siècle : *Se je le* **sceusse**, *je ne le* **demandasse** *pas* (*Heptam*. I, 258). *Si* **feust** *condition a laquelle je peusse obvier, je ne me* **desespererois** *pas* (Rab. II, 147). La seconde se retrouve chez Malherbe : *J'ai reçu votre livre... Quelle vivacité d'esprit n'y ai-je point reconnue! Je* **dirois** *quelle saillie! si en quelque endroit il y* **eût** *des reprises d'haleine...* (Malh. II, 427).

La langue moderne dit : *S'il venait et vous* **disait** ou

ancien français cette construction, en particulier chez des traducteurs.

S'il venait et qu'il vous **dit**, n'employant le subjonctif que dans le cas où devant le second verbe la conjonction *si* est suppléée par *que*. L'ancienne langue employait le subjonctif dans les deux cas : *Se vos li mandiez et li* **donissiez** *la seigneurie de l'ost*, *assez tost la prendroit* (Villeh., 41).

Dans l'ancien français on rencontre quelquefois le conditionnel présent dans les deux propositions :

Se tu ja le **porroies** *a ton cuer rachater,*
Volentiers te **lairoie** *ariere retorner.*
(*Fierabras*, v. 623.)

Cette construction se retrouve au XVIIe siècle : *J'ai à vous dire... que*, *si vous* **auriez** *de la répugnance à me voir votre belle-mère*, *je n'en* **aurois** *pas moins à vous voir mon beau-fils* (Mol. VII, 147).

La seconde combinaison « *Si j'avais eu*, *j'aurais donné* » existait en ancien français; mais elle n'y était point d'un emploi fréquent : elle ne s'est guère développée qu'en moyen français, ainsi que la troisième « *Si j'eusse eu*, *j'eusse donné* ». Voici quelles étaient, jusqu'au XIVe siècle, les principales combinaisons pour exprimer une hypothèse non réalisée dans le passé :

Imparfait du subjonctif, tenant lieu de conditionnel passé, dans les deux membres de la phrase :

S'i **fust** *li reis*, *n'i* **oüssons** *damage.*
(*Rol.*, v. 1717.)

Se Diex ne **amast** *ceste ost*, *elle ne* **peüst** *mie tenir ensemble* (Villeh., 104).

Imparfait du subjonctif, tenant lieu de conditionnel passé dans la principale, et plus-que-parfait du subjonctif dans la subordonnée :

Et s'il **fust venus** *plus par tans,*
Ne **trovast** *pas de si grant sanz*
Les genz, ne de tel volenteit.
(*Dolopathos*, v. 407.)

Plus-que-parfait du subjonctif dans la principale,

et imparfait du subjonctif dans la subordonnée : *Li roys... se* **fust** *bien* **garantis** *es galies, se il* **vousist**. (Joinv. 306.)

Plus-que-parfait du subjonctif dans la principale et plus-que-parfait de l'indicatif dans la subordonnée :

Se tut le mont **aveies** *as povres* **departi**,
La croiz **eüsses prise**.
(*St Thomas*, v. 2871.)

La plupart de ces combinaisons et d'autres encore, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, subsistaient au XVe siècle et même au XVIe.

Signalons toutefois la construction de *si* avec le conditionnel passé, laquelle se retrouve au XVIIe siècle : *S'ils* **auroient aimé** *ces promesses spirituelles....., leur témoignage n'eust pas eu de force* (Pascal, *Pens.* I, 252).

La quatrième combinaison « *Si je bougeais, on me tuait* » est identique pour le sens aux deux précédentes ; elle équivaut à : *Si j'avais bougé, on m'aurait tué* ou *Si j'eusse bougé, on m'eût tué*. On rencontre, mais très rarement, en ancien français cette construction qui donne plus de vivacité à l'idée :

Destruite **esteit** *la vile, se conrei n'en* **preneit**.
(*Rou*, v. 1163.)

Au lieu de l'imparfait de l'indicatif dans les deux propositions, on trouve plus fréquemment l'imparfait de l'indicatif dans la principale et le plus-que-parfait du subjonctif dans la subordonnée : *Tuit* **estoient** *perdu, se ne* **fust** *li cuens* (Joinv., 296). Dans cet exemple, *fust* a la valeur d'un plus-que-parfait du subjonctif et signifie « y eût été ».

Pyrrhus **vivoit** *heureux, s'il* **eût pu** *l'écouter.*
(Boileau, *Ep.* I, v. 88.)

Au lieu du plus-que-parfait du subjonctif, on trouve le plus-que-parfait de l'indicatif : *Si j'***avais dit** *un seul mot, on vous* **tuait**.

VI. **Propositions concessives.** — 1° Dans la langue actuelle, à l'exception de *quand* et *quand même*, qui se

construisent avec le conditionnel, les conjonctions et locutions conjonctives qui marquent la concession veulent le subjonctif. On dit : *Quand même tu* **aurais** *fait cela*, mais : *Quoique*, *bien que tu le* **veuilles**. L'usage était loin d'être aussi rigoureux jusqu'au XVIIe siècle, et l'on rencontre très souvent l'indicatif avec *quoique*, *bien que*, *encore que*, *malgré que*, locutions qui d'ailleurs ne sont entrées qu'assez tardivement dans la langue. Malherbe voulait que l'on gardât les deux constructions *bien que vous* **fussiez** et *bien que vous* **fûtes**, réservant la première pour les choses douteuses, la seconde pour les choses certaines. De là :

*La mienne, quoique aux yeux elle n'***est** *pas si forte.*
(Mol. III, 251.)

L'ambassadeur présenta sa lettre au Roi, qui ne la lut pas, quoique le Hollandois **proposa** *d'en faire la lecture* (Sév. II, 454).

Ménage blâmait Vaugelas d'avoir écrit : *Quoique quelques-uns* **seraient** *d'avis* au lieu de *Quoique quelques-uns* **soient** *d'avis*.

Le subjonctif n'était de rigueur que lorsque la conjonction était sous-entendue ; tel était le cas lorsque deux propositions concessives s'opposaient l'une à l'autre :

Voeillet *o non, tot i laisset son tens.*
(*Rol.*, v. 1419.)

Mais **soit** *cette croyance ou fausse ou véritable.*
(Corn. III, 514.)

La langue actuelle fait précéder l'alternative de la conjonction *que* ou amène la concession par *soit que* répété.

Tel était et tel est encore le cas, lorsque, la conjonction étant supprimée, la proposition concessive se trouve transformée en proposition indépendante :

Ne vous contraignez point : **dût** *m'en coûter le jour,*
Je tiendrai ma promesse...
(Corn. VI, 426.)

2° La concession, au lieu d'être marquée par des conjonctions, peut l'être par *qui que*, *quoi que* suivis d'un verbe, par *quelque... que*, *tout... que* accompagnés d'un nom ou d'un adjectif, par *si... que*, *pour... que*, *tant... que* accompagnés d'un adjectif ou d'un adverbe. Ces diverses constructions veulent toutes le subjonctif, à l'exception de *tout... que* qui gouverne l'indicatif : *Qui que vous* **soyez**. *Quoi que vous* **disiez**. *Quelque part que vous* **soyez**. *Pour sage qu'il* **soit**; mais : *Tout sage qu'il* **est**. Dans l'ancienne langue, de même, on trouve le plus souvent le subjonctif. Les exceptions sont rares[1] et, la plupart du temps, proviennent d'une imitation de la syntaxe latine, qui voulait, dans ce cas, l'indicatif :

> *Donet as povres ou qu'il les* **pot** *trover.*
> (*Alex.*, 19.)

Quel part qu'il se **turnout**, *ses adversaires surmontout* (*Q. Liv. Rois*, 52).

> *Il n'est bon courtisan, tant frisé* **peut**-*il être.*
> (Regnier, *Sat.* XII.)

VII. **Propositions consécutives.** — Le mode, dans les propositions consécutives, est tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif : l'indicatif, si la conséquence est dans le passé : *Il a reçu tant de coups qu'il en* **est mort**; au subjonctif, si la conséquence est dans l'avenir : *Faites en sorte que l'on ne vous* **voie** *pas*. Tel a été l'usage dans

1. Les nombreux exemples qu'offre l'ancien français de *lequel... que* suivi du futur ou du conditionnel ne présentent pas le cas de propositions concessives, mais de simples propositions relatives. Ainsi encore dans Malherbe : *Il aura dent pour dent, ou œil pour œil, lequel qu'il* **voudra**, *c'est-à-dire rien pour rien* (III, 55). Au contraire, quand *lequel... que a* le sens concessif, il gouverne le subjonctif : *Mais lequel des deux qui* **vienne**, *qu'il tâche surtout de venir seul* (J. J. Rousseau, *Lett. à du Peyrou*, 8 sept. 1767). Il en est de même dans des phrases comme :

> *Et dist : Chevaliers, or alés*
> *Quel part que vous onques* **volés**.
> (Chr. de Tr., *Percev.*, v. 8260.)

tout le cours de la langue. Quelquefois pourtant, mais rarement, on trouve le futur au lieu du subjonctif pour marquer que la conséquence est à venir : *Je trouveray assez façon que chacun vous* **aydera** (*Saintré*, 75). *Je ferai en sorte vers mon frere, que sa teste* **sera** *tesmoing* (*Heptam.* I, 291). L'ancien français omettait volontiers la conjonction *que* :

> *L'empereor tant li donez aveir*
> *N'i* **ait** *Franceis qui tot ne s'en merveilt.*
> (*Rol.*, v. 570.)

(c.-à-d. : A l'empereur donnez tant d'argent que...)

VIII. **Propositions comparatives.** — Nous avons vu (§ 374, 2°) qu'après *mieux* au sens de « plutôt » l'ancienne langue employait *que* avec le subjonctif alors que la langue moderne se sert de l'indicatif.

Par contre, elle a employé l'indicatif avec *pour peu que*, et jusqu'au XVII[e] siècle avec *si peu que* :

> *Charles chancelet, por poi qu'il n'***est chaüz.**
> (*Rol.*, v. 3608.)

> *Si peu que j'***ai** *d'espoir ne luit qu'avec contrainte.*
> (Corn. III, 522.)

Avec *comme si*, l'ancien et le moyen français emploient très fréquemment le subjonctif :

> *A l'église se fist porter*
> *Come se il ne* **peust** *aler.*
> (*Rou*, v. 604.)

Comme si ce **fust** *marchandise malaisee que reprehensions et nouvelletez* (Mont. I, 25).

Dans tous les autres cas, le mode est invariablement l'indicatif.

IV. Infinitif.

448. Du mode infinitif. — L'*infinitif* est le substantif verbal. Voilà pourquoi l'ancien français le construisait librement avec l'article :

> *Ja* **li corners** *ne vos avreit mestier.*
> (*Rol.*, v. 1742)

Va, bone femme, a tun ostel dormir, si te desenivrer par **le dormir** (*Q. Liv. Rois*, 4) *Et lui souvint comment a* **son departir** *n'avoit dict a dieu à la dame* (Rab. I, 334). Pascal dit encore au XVIIe siècle : **les marchers, les toussers, les éternuers**, et la Fontaine : **le manger**, **le dormir** *et* **le boire**, et nous avons conservé des traces de cette construction dans : *un être*, *des vivres*, *le devoir*, *le repentir*, etc. ; mais là l'infinitif a renoncé à la notion verbale, et le français n'a pas été jusqu'à dire comme l'italien : « *le se repentir* » (« *il pentirsi* »).

C'est cette valeur substantive de l'infinitif qui permet de l'employer encore comme sujet, prédicat et régime direct : **Mentir** *est une honte.* **Souffler** *n'est pas* **jouer**. *J'aime mieux* **travailler**. Jusqu'au XVIIe siècle, il pouvait être aussi régime indirect, alors même qu'il était joint par la conjonction *et* à un substantif régime indirect au même titre : *Son salut dépendoit* **de** *lui* **plaire** (Rac. II, 487). *On ne parle plus que de guerre et* **de partir** (Sév. III, 18). *A force de goût et* **de connoître** *les bienséances* (La Bruy. II, 221).

449. Infinitif pur. — I. L'infinitif pur se présente après les verbes déclaratifs *croire*, *s'imaginer*, *savoir*, etc., après quelques verbes de sentiment comme *aimer mieux*, *préférer*, *désirer*, après les verbes de mouvement : *aller*, *être* (dans le sens d'*aller*), *courir*, *accourir*, *descendre*, après quelques auxiliaires : *aller*, *devoir*, *vouloir*, *pouvoir* (§ 432), après les verbes *daigner*, *faillir*, *manquer*, *penser*, *oser*, *sentir*, *laisser*, *voir*, *faire*, et après les

prépositions *voici*, *voilà* qui contiennent le verbe *voir* : *Voici venir le printemps.*

L'usage actuel se rapproche et s'éloigne à la fois de celui de l'ancien français dans l'emploi de l'infinitif pur. Il s'en rapproche en ce sens que, contrairement au moyen français et à la langue du XVIIe siècle, il emploie la préposition quand l'infinitif est sujet réel d'un verbe : *Il est beau* de *mourir pour la patrie.* En effet, l'ancien français avait la faculté, dans ce cas, d'employer l'infinitif pur ou l'infinitif prépositionnel ; à côté de phrases construites comme celle-ci : *N'est mie petite chose estre gendre le rei* (*Q. Liv. Rois*, 72), on en trouve de nombreuses avec la préposition *à* ou *de* : *Et fu granz mervoille* a *regarder* (Villeh., 236). *C'estoit trop laide chose* de *soi enivrer* (Joinv., 23). Seuls quelques verbes impersonnels comme *il estuet*, *il convient*, etc., se construisaient généralement avec l'infinitif pur. Au contraire, entre le XIVe siècle et le XVIIIe, il y a eu une tendance à n'employer que l'infinitif pur : *Pour quoy est necessaire se pourveoir d'amys* (Commines, 39). *Puis que vous plaist me faire tant d'honneur* (Rab. II, 204). *Le plus aspre et difficile mestier du monde c'est faire dignement le roy* (Mont. III, 7). *Pourquoi... ne sera-t-il pas capable de le connoistre et de l'aimer en la manière qu'il lui plaira se communiquer a nous?* (Pasc. *Pens.* I, 286.)

Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
(Mol. V, 447.)

Mais l'infinitif pur était, au contraire, d'un emploi beaucoup plus étendu en ancien et en moyen français que dans le français moderne lorsqu'il est complément. Au XVIIe siècle encore, *prier*, *promettre*, *demander*, *tenter*, *feindre* admettaient l'infinitif pur ; la liste serait longue de ceux qui, dans les siècles précédents, avaient cette construction. De même, au XVIIe siècle, les locutions comparatives *à moins que*, *mieux que*, *plutôt que* étaient régulièrement suivies de l'infinitif pur ; aujourd'hui

elles exigent la préposition *de*. Il y a toutefois hésitation encore pour *aimer mieux que*.

II. Les verbes de sensation *sentir*, *entendre*, *voir*, et de même *laisser* et *faire*, construits avec l'infinitif, nous donnent le type de la tournure appelée **proposition infinitive**, c'est-à-dire de la proposition où le nom ou pronom qui accompagne l'infinitif est son sujet. Cette tournure, d'un emploi continuel en latin, se rencontre assez souvent en ancien français, notamment dans les traductions; elle y était même quelquefois précédée d'une préposition : *Et lour donna grans rentes* **pour elles vivre** (Joinv., 480). Elle devient de plus en plus fréquente avec n'importe quel verbe de croyance ou de volonté, comme en latin, aux XVe et XVIe siècles : *Par ce moyen il luy sembloit* **le Roy estre affoibly** *de la tierce partie* (Commines, 80). *Il luy feust respondu qu'ilz demandoient* **les cloches leur estre rendues** (Rab. I, 68). *Vegece veut* **l'homme de guerre estre nourri** *aux champs* (Noel du Fail, I, 8). De même encore au XVIIe siècle : *Il se trouve* **assez de vaillants hommes être prêts** *à toutes occasions d'épandre leur sang* (Malh. II, 472).

> *...La voyant si pâle, il* **la crut être morte.**
> (Corn. I, 233.)

Cette construction s'est réduite dans la langue moderne aux verbes de sensation cités plus haut, et elle appelle les remarques suivantes.

Le sujet de l'infinitif peut être non seulement à l'accusatif, mais encore au datif : *Je* **l'***ai entendu parler*. *Je* **les** *ai vus venir* (*le*, *les*, accusatifs, sont les sujets logiques de *parler*, *venir*). *Je* **lui** *ai entendu dire*. *Je* **leur** *ai vu faire telle chose* (*lui*, *leur*, datifs, sont les sujets logiques de *dire*, *faire*).

Quand le sujet est à l'accusatif, la phrase peut se présenter sous les types suivants : *Il le fait périr* (= il fait lui périr). *Il le fait avouer son crime* (= il fait lui avouer). *Il le fait tuer* (= il fait lui être tué).

Quand le sujet est au datif, *Il lui fait tuer*, le datif

s'explique aisément. Soient les phrases : *Je lui donne un livre* ; *Je lui vois un livre entre les mains*. Dans ces phrases *lui* est au datif. La deuxième amène naturellement cette phrase nouvelle : *Je lui vois lire un livre*. Dans celle-ci la notion du datif s'efface, quoique la forme en soit modelée sur la phrase précédente, et l'on voit dans *lui* le sujet logique de l'action exprimée par *lire*.

Tels sont les deux points de départ de la construction à examiner : d'un côté, *l'infinitif du verbe transitif ayant la signification passive sous une forme active* ; de l'autre, *le datif* **lui** *renonçant à sa valeur étymologique pour prendre une fonction nouvelle*.

1° *Construction avec l'accusatif*. — Dans *il le fait périr*, le pronom *le* est à la fois régime direct de *fait* et sujet de *périr*. Il suit de là qu'aux temps passés le participe **fait** devrait s'accorder avec le complément qui précède. C'est ainsi qu'on trouve au XVIIe siècle :

Qui ma flamme a nourrie et l'a **faite** *ainsi croître.*

Bien que Malherbe reproche cet accord à Desportes, on lit encore dans Montesquieu : *La simplicité des lois les a* **faites** *souvent méconnaître*, et cette tradition a persisté dans la langue populaire.

Il le fait avouer son crime — il les a **faits** *avouer leur crime* ; *Il le fait tuer — il les a* **faits** *tuer* (= il a fait eux être tués), disait l'ancienne langue. Par conséquent, elle n'aurait pas fait de différence entre les deux phrases : *La femme que j'ai* **entendue** *chanter — La chanson que j'ai* **entendu** *chanter*. *Entendu* aurait varié dans les deux cas, parce que le régime de *entendu* est le sujet des deux infinitifs : *J'ai entendu la femme chanter — J'ai entendu la chanson être chantée*. C'est cette construction qu'il faut reconnaître dans ces vers autrement inexplicables :

Par les traits de Jéhu j'ai vu **percer** *le père ;*
Vous avez vu les fils **massacrés** *par la mère.*
(Rac. III, 614.)

C'est-à-dire : j'ai vu le père être percé par les traits de

Jéhu, etc. Si nous modifions la phrase et disons : *Mon père que j'ai vu percer par.....*, là aussi *percer* = être percé, et **vu** aura pour régime *mon père que...* Avec un régime d'un autre genre et d'un autre nombre, il faudrait évidemment que **vu** variât : *Les frères que j'ai* **vus** *percer par les traits de Jéhu*; *La chanson que j'ai* **entendue** *chanter par cette artiste.*

Comme nous le verrons plus loin, la grammaire actuelle ne comprend plus cette construction. Pourtant la règle nouvelle n'a pas atteint le verbe *laisser*, les grammairiens faisant tantôt accorder le participe avec le régime qui précède, tantôt le laissant invariable.

2° *Construction au datif.* — Les deux types de cette construction sont : *il* **lui** *fait périr* et *il* **lui** *fait avouer son crime.* Dans la première phrase, le verbe est intransitif ou sans régime; dans la seconde, le verbe est transitif et accompagné d'un régime.

On ne trouve plus d'exemples de la construction *il lui fait périr*, dans laquelle l'actif *périr* aurait la valeur d'un passif. Mais elle existait en ancien français et a laissé des traces nombreuses en français moderne, avec **faire** : *Vous l'entendez, Monsieur, je ne* **lui fais** *pas* **dire** (Dancourt, *Les Bourgeoises à la mode*, IV, 6); avec **laisser** :

> *Faites votre devoir et* **laissez faire aux dieux.**
> (Corn., III, 312.)

Quant à « *il* **lui fait avouer** *son crime* », c'est une tournure usuelle dans l'ancienne langue et la moderne : *Je ne le* **lui fais** *pas* **dire.**

> *Je me* **laissai conduire à cet aimable guide.**
> (Rac. III, 176.)

Le sujet peut être sous-entendu; la phrase présente alors la construction primitive, sans que l'on sache si le sujet est à l'accusatif ou au datif : *Les marchandises qu'on a fait vendre; Les paroles qu'il a entendu dire.* Dans la langue actuelle, le sentiment de cette construction a presque disparu, comme on le voit, touchant

les règles d'accord du participe passé. Avec le verbe *laisser*, l'usage est encore hésitant; avec les autres verbes, *voir*, *entendre*, etc., la variabilité est déterminée par la construction. Avec *faire*, la construction reste invariable. D'où vient cette différence? Vraisemblablement, de l'emploi plus ou moins facile de ces verbes au passif. On a dit et on pourrait dire encore : *Elle a été laissé*e *chanter*; *Elle a été entendu*e *chanter*; mais on ne dirait pas : *Elle a été fait*e *chanter*.

Par suite, *faire* a été considéré comme ne faisant qu'un avec l'infinitif. A la fin du XVIe siècle, l'invariabilité de *faire* est devenue une règle. Ce vers d'Olivier de Magny,

Ainsi le ciel l'a **faite** *naître*,

devient un solécisme, et la langue crée avec ce verbe une périphrase nouvelle qui lui sert à former les factitifs.

Faire s'emploie encore avec l'infinitif dans l'expression *Il ne fait* **que** *parler*, **que** *jouer*, etc. (c'est-à-dire : il parle, il joue sans faire autre chose). Comment expliquer cette tournure? Suivant les uns, l'infinitif est ici un substantif, et cette construction offrirait un des exemples les plus curieux du maintien, dans la langue moderne, du substantif sous forme d'infinitif : on peut objecter que, dans cette construction, on sent dans le verbe, non un substantif, mais un infinitif. Suivant les autres, l'infinitif aurait sa pleine valeur verbale, mais *faire* aurait une valeur intensive analogue à celle de l'anglais *to do*. On a quelques exemples, mais contestés, de cette tournure anglaise en ancien français, et l'on doit hésiter à admettre l'une ou l'autre explication.

La langue fait en outre un départ, dans la construction infinitive, entre les formes où le sujet est à l'accusatif et celles où il est au datif. Lorsque l'infinitif est employé absolument, il y a tendance à mettre le sujet à l'accusatif : *Je* **le** *laisse faire*; *Je* **le** *fais travailler*; *Je* **le** *vois venir*. On ne dirait plus couramment comme Corneille : *laissez faire* **aux** *dieux*. *Laissons*-**lui** *faire* devient *laissons*-**le** *faire*.

Quand, au contraire, le verbe est accompagné d'un régime direct, le sujet se met plus volontiers au datif : *Laissez*-**lui** *faire son devoir*; *Je* **lui** *vois commencer un grand travail*; et moins bien, quoique cette tournure se rencontre : *Je* **le** *vois commencer un grand travail*. Comparez les deux phrases : *Je* **l'***entends chanter*; *Je* **lui** *entends chanter une chanson*.

450. Infinitif prépositionnel. — Ici le français et les autres langues romanes se séparent du latin. Ce que le latin exprimait par la déclinaison du gérondif est rendu par l'infinitif précédé d'une préposition dès l'époque romane. Les prépositions sont nombreuses : *à*, *de*, *pour*, *sans*, *jusqu'à*, etc. Les plus importantes sont *à* et *de*. L'usage a beaucoup varié relativement à l'emploi de la préposition *à* devant l'infinitif; elle était surtout usitée dans l'ancienne langue : *commencer* **à** *faire*; *espérer*, *tenter*, *essayer* **à** *faire*. Puis, dès le XIIIe siècle, l'emploi de *de* grandit aux dépens de celui de *à*. Cependant l'usage moderne hésite souvent encore entre les deux prépositions.

De. — Le développement donné par la langue à *de* a eu pour résultat de faire de cette préposition une sorte de signe de l'infinitif. Dans bien des cas, elle n'a d'autre fonction que de l'annoncer. *De* garde sa valeur quand l'infinitif est le complément d'un nom ou d'un adjectif : *le désir* **de** *vaincre*; *désireux* **de** *vaincre*; quand le verbe ou l'adverbe qui précède régit la préposition *de* : *accuser quelqu'un* **d'***un crime*, **d'***avoir commis un crime*; *louer quelqu'un* **d'***un travail*, **d'***avoir fait un travail*; *loin*, *près* **du** *départ*, *loin*, *près* **de** *partir*; *hors* **de** *la maison*, *hors* **de** *le battre, il ne pouvait le traiter plus mal*.

Mais *de* semble avoir perdu toute signification dans : 1° *Il est honteux* **de** *mentir*; 2° *Il aime mieux travailler que* **de** *sortir*; 3° *Il me demande* **de** *venir*; 4° *Grenouilles* **de** *sauter*; 5° **De** *dire s'il eut tort ou raison, je ne sais*. Dans ces cinq cas, la préposition *de* annonce l'infinitif : elle a un emploi analogue à celui que présente la préposition anglaise *to*, mais plus richement développé.

D'où vient cet usage? La vieille langue nous l'expliquera.

Là où nous disons : *La paix est une belle chose*, *Le mensonge est une chose honteuse*, l'ancien français disait : *Bonne chose est* **de** *paix*. *Chose honteuse est* **de** *mensonge*, c'est-à-dire : Bonne chose vient de paix, Chose honteuse vient de mensonge. Le substantif pouvant être remplacé par l'infinitif, l'ancienne langue disait donc : *Chose honteuse est* **de** *mentir*, *Honte est* **de** *mentir*; et, en accompagnant le verbe *être* de l'attribut pléonastique *ce* : *C'est honte* **de** *mentir*. Sous cette dernière forme, le sens de *de* s'affaiblit et la langue voit dans cette tournure une construction nouvelle; *ce* est bien vite remplacé par *il* : *Il est honteux* **de** *mentir*.

C'est ainsi que la préposition *de*, perdant toute valeur étymologique, ne fait plus qu'annoncer l'infinitif. De là cette extension que nous remarquons dans les exemples précédemment cités : *Il aime mieux travailler que* **de** *sortir*. *Il fait plus que* **d'***obéir*. Ici la langue peut encore employer l'infinitif pur : *Il aime mieux travailler que sortir*.

Il faut considérer en particulier les tournures 3, 4, 5 :

Dans *Il lui demande* **de** *venir*, *venir* est le régime direct de *demande* : comparez *Il lui demande un service*; la préposition *de* sert simplement à adoucir la rencontre des deux verbes. Dans la phrase *Il* **le** *prie* **de** *venir*, faite sur le modèle de *Il* **lui** *demande* **de** *venir*, la langue arrive à construire un verbe transitif avec deux accusatifs.

Dans *Grenouilles* **de** *sauter*, on a la construction appelée « infinitif de narration ». On l'explique généralement en supposant une ellipse : « Grenouilles *entreprennent* de... » : explication fausse, car aucune ellipse ne rendrait un compte satisfaisant de la tournure. En fait, cette construction vient du latin, qui emploie de même façon l'infinitif pur de narration, et la préposition *de* n'a d'autre fonction que d'amener l'infinitif.

Pour **De** *dire s'il eut tort ou raison*, *je ne sais*, la construction directe montre bien que *de* ne fait qu'annoncer l'infinitif : *Je ne sais dire s'il eut tort ou raison*. Cette

tournure où l'infinitif est placé comme sujet ou régime logique au début de la phrase a vieilli. Elle était, au contraire, très usitée jusqu'au XVIIe siècle : **D**'*appeler les mains ennemies, c'est un conseil peu gaillard* (Mont. I, 13). **De** *m'en deffaire, je ne puis* (Id. III, 9). **De** *les appeler hérétiques, cela n'y a nul rapport* (Pasc. *Prov.*, 348).

> ...**De** *faire fléchir un courage inflexible,*
> **De** *porter la douleur dans une âme insensible,*
> **D**'*enchaîner un captif de ses fers étonné*
> *C'est là ce que je veux.*
>
> (Rac. III, 332.)

Considérons maintenant l'emploi des diverses prépositions autres que *de*.

A. — La préposition *à* s'emploie devant l'infinitif après les verbes marquant une tendance, un but : *inciter*, *encourager*, *exhorter*, *aimer* **à**... D'ordinaire la construction avec l'infinitif est la même qu'avec les substantifs : *contribuer* **à** *faire réussir une affaire*, — **à** *la réussite d'une affaire*.

L'ancienne langue faisait de *à* un emploi beaucoup plus étendu. Devant l'usage grandissant de la préposition *de*, la préposition *à* se restreignit à l'expression de plus en plus nette de l'idée de tendance. Au XVIIe siècle, on discute sur l'emploi de l'une ou de l'autre préposition, et les grammairiens se perdent au milieu de distinctions sans nombre. Il est impossible d'indiquer ici toutes les variations de l'usage sur ce point depuis le XVIIe siècle. On dit ou on a dit indifféremment : *commencer*, *essayer*, *continuer*, *demander* **à** *faire* et **de** *faire*; *s'efforcer*, *s'engager*, *s'occuper* **à** *faire* et **de** *faire*.

Les verbes *contraindre*, *forcer*, *obliger* sont remarquables en ce qu'à l'actif ils sont suivis de *à* : *forcer*, *obliger*, *contraindre* **à**..., et au passif sont suivis de *de* : *Il est forcé*, *contraint*, *obligé* **de**...

La préposition *à* marque, comme nous le verrons, d'autres rapports : la cause, le moyen, l'instrument : *Se battre* **à** *l'épée*; *travailler* **à** *la machine*; *un moulin* **à** *vent*. On trouve aussi à suivi de l'infinitif, avec la même

signification : *On croirait*, à *vous entendre*, *que vous êtes seul maître ici.*

> **A** *vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.*

Signalons enfin la construction spéciale où l'infinitif précédé de *à* forme un attribut ayant la valeur d'un participe futur passif : *C'est* à *craindre. Il est* à *croire. Ce n'est pas* à *dédaigner. C'est un procès* à *ne jamais finir.* Ici, comme nous l'avons vu (§ 433, II), l'actif cache un passif. L'infinitif peut, d'ailleurs, être le régime d'un adjectif au sens actif : *Je suis prêt* à *vous entendre. C'est un homme habile* à *tromper*; d'un adjectif au sens passif : *Le vin est prêt* à *boire. C'est un homme facile* à *tromper*; ou de certains verbes : *Il y a tout* à *espérer. Je vous le laisse* à *faire. Ce que j'ai* à *faire. Cela donne fort* à *penser.*

Après. — *Après*, en ancien et en moyen français, se construisait avec l'infinitif présent ou passé : **après** *écrire*, **après** *avoir écrit.* Aujourd'hui le présent ne subsiste plus que dans quelques locutions : **après** *boire*, **après** *dîner*; l'usage courant réclame le passé.

On trouve quelquefois au xvi[e] siècle, et notamment dans Rabelais, l'ellipse de *après* devant un infinitif passé : *Pantagruel* **avoir** *entierement* **conquesté** *le pays de Dipsodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens* (II, 15).

Depuis. — *Depuis*, jusqu'en plein xvii[e] siècle, s'employait devant l'infinitif passé : **Depuis** *avoir vestu nostre chair* (Calvin, *Instit.*, 374); **Depuis** *avoir connu feu Monsieur votre père* (Mol., VIII, 170).

Par. — *Par*, indiquant le moyen ou l'instrument, s'employait couramment encore au xvii[e] siècle devant l'infinitif :

> *...La nuit des temps! nous la saurons dompter*
> *Moi* **par** *écrire et vous* **par** *réciter.*
>
> (La Font. VI, 90.)

Je rendois mon voyage inutile **par** *être trop court* (Sév.

IX, 188). *Vous le serez davantage par cette conduite que* **par** *ne vous pas laisser voir* (La Bruy. I, 248).

Cette construction ne s'est maintenue en français moderne que dans deux cas, après les verbes *commencer* et *finir* : *Il commença* **par** *dire. Il finit* **par** *avouer.*

Pour. — *Pour*, devant l'infinitif, a deux significations : il exprime le but et la cause.

Exprimant le but, il indique un futur. Sur ce point, la langue n'a pas varié dans l'emploi de *pour* : *Il a travaillé, il travaille, il travaillera* **pour** *réussir.* On peut remplacer *pour* par *afin de.* Dans la locution *quand il fut* **pour** *partir*, *pour* et l'infinitif équivalent à un véritable participe futur actif.

Exprimant la cause, il n'est plus employé qu'avec l'infinitif passé : *Il est puni* **pour** *avoir désobéi.* Jusqu'au XVIIe siècle, il pouvait être suivi de l'infinitif présent : *Ne méprisez point un homme* **pour** *avoir des parents que la fortune n'a pas beaucoup favorisés* (Malh. II, 77). *D'autres vont à la charge* **pour** *n'oser demeurer dans leurs postes* (La Rochef. I, 116). *Un homme d'esprit, et qui est né fier, ne perd rien de sa fierté et de sa roideur* **pour** *se trouver pauvre* (La Bruy. I, 230).

Dans l'ancien français *pour* suivi de l'infinitif avait aussi le sens de *dût-il, dussent-ils* :

Ja **por morir** *ne vos en faldrat nuls.*
(*Rol.*, v. 1048.)

En. — *En* s'emploie uniquement devant le gérondif : **en** *parlant.* On rencontre pourtant quelques exemples de *en* devant l'infinitif dans l'ancienne langue : **en guarder** *les tues paroles* [= en gardant tes paroles] (*Psaut. d'Oxf.*, 118).

Les prépositions *sans*, *entre*, *jusqu'à* (celle-ci contenant la préposition *à*) s'emploient devant l'infinitif ; elles ne présentent rien à remarquer.

Section III. — *Des temps.*

451. Des temps du verbe. — 452. Temps de l'indicatif. — 453. Temps de l'impératif. — 454. Temps du subjonctif. — 455. Temps de l'infinitif. — 456. Des participes. — 457. Participe actif. — 458. Participe passé.

451. Des temps du verbe. — Les temps, au point de vue de la forme, se divisent en deux séries correspondantes : les temps **simples** et les temps **composés**[1] :

Je chante	*J'ai chanté*	*Je suis tombé*
Je chantais	*J'avais* —	*J'étais* —
Je chantai	*J'eus* —	*Je fus* —
Je chanterai	*J'aurai* —	*Je serai* —
Je chanterais	*J'aurais* —	*Je serais* —
Chante	*Aie* —	*Sois* —
Que je chante	*Que j'aie* —	*Que je sois* —
Q. je chantasse	*Q. j'eusse* —	*Q. je fusse* —
Chanter	*Avoir* —	*Être* —
Chantant	*Ayant* —	*Étant* —

Nous voyons qu'aux temps composés certains verbes se construisent avec l'auxiliaire *être*; ce sont les verbes intransitifs. Aujourd'hui, l'emploi de tel ou tel auxiliaire est à peu près réglé. Un certain nombre de verbes intransitifs ne se construisent qu'avec l'auxiliaire *avoir*, un certain nombre avec l'auxiliaire *être*; d'autres, avec les deux auxiliaires : *avoir* quand on veut marquer l'action, *être* quand on veut marquer l'état. L'usage n'a pas toujours été ainsi réglé. Dans l'ancien et le moyen français, il est plus libre, et la plupart des verbes intransitifs se construisent avec l'un ou l'autre auxiliaire, suivant la pensée qu'on veut exprimer. En général, l'auxiliaire *avoir* est employé quand on veut marquer l'action, l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'*état* :

J'ai allé et *Je suis allé*;
J'ai tombé et *Je suis tombé*;
J'ai sorti et *Je suis sorti.*

Au XVII[e] siècle encore, le choix est plus libre. Toutefois, dès cette époque, on voit les grammairiens entraver cette liberté et exposer les principes qui devaient bientôt triompher. Le peuple continue toutefois à dire comme on disait en ancien français : *j'ai tombé*, *j'ai monté*.

Considérons maintenant la valeur et la signification des temps.

452. Temps de l'indicatif. — Au mode indicatif, l'action est donnée comme s'accomplissant dans le temps présent, dans le temps passé, dans le temps futur.

I. Présent. — 1° Le temps présent exprime l'action comme se faisant au moment où l'on parle : *Le voici qui* **vient** *Vous* **écrivez**.

Par extension, le présent peut exprimer le passé lorsqu'on veut rendre l'action d'une façon plus vive ; le narrateur, se transportant en esprit dans le passé, croit y assister et décrit ce qu'il se rappelle comme s'il l'avait sous les yeux ; c'est ce qu'on désigne sous le nom de **présent historique** : *On* **cherche** *Vatel...*; *on* **va** *à sa chambre*; *on* **heurte**, *on* **enfonce** *la porte*; *on le* **trouve** *noyé dans son sang*; *on* **court** *à Monsieur le Prince qui fut au désespoir* (Sév. II, 189).

L'ancien et le moyen français allaient plus loin : ils mélangeaient librement dans une même phrase le présent et un temps passé : *Et maintenant* **traient** *a la terre ferme... et* **pristrent** *port devant un palais* (Villeh. 134). *Si* **sacque** *son espee a deux mains et* **trancha** *le cervelat en deux pieces* (Rabel. II, 414). On trouve encore quelques exemples de cette liberté au XVII[e] siècle : *Mes pères ne* **repondent** *rien*, *et sur cela mon disciple de M. le Moine* **arriva** (Pasc. *Prov.* 10). Dans la langue actuelle, ce mélange ne se produit guère qu'avec les verbes déclaratifs *dit-il*, *fait-il*, *ajoute-t-il*, etc. intercalés dans un discours direct, avec des locutions comme *peut-être*, *naguère*, *voilà*, qui renferment un présent dont la signification s'est effacée avec le temps, de même aussi que dans les expressions verbales *qu'est-ce que*, *c'est que*,

qui sait, *n'est-ce pas*, *n'importe*, et encore *c'est* dans : *C'est lui qui a fait cela.*

2° Le présent s'emploie encore pour exprimer soit une vérité générale : *L'homme* **propose** *et Dieu* **dispose**, soit une action ou un état habituels : *Je* **lis** *tous les jours une heure. Ils se rencontrèrent près de la ville qu'on* **appelle** *Césarée*. Toutefois, on rencontre ici une certaine incertitude en ancien français, lorsque la proposition qui précède est à un temps passé ; la phrase suivante montre un curieux mélange de temps : *Après chevauchierent a une cité que on* **apele** *Corone*, *qui sor mer* **estoit** (Villeh. 330).

3° Enfin le présent peut exprimer un futur très prochain ou considéré comme tel : *Je vous* **suis** *à l'instant. Mon frère* **part** *la semaine prochaine.*

II. Passé. — Le passé est exprimé par plusieurs temps, parce que l'action passée peut être considérée dans divers moments de la durée, soit en elle-même, soit par rapport à une autre action qui est antérieure ou postérieure à la première. Le latin connaissait un imparfait, un parfait et un plus-que-parfait, trois temps pour rendre les rapports du passé. Le français a conservé ces trois temps[1] et y a ajouté un parfait indéfini, un parfait antérieur et un conditionnel.

1° *Imparfait*. — L'imparfait exprime qu'une action a lieu en même temps qu'une autre action passée : *Il* **jouait** *pendant que j'***écrivais**. La seconde action peut être sous-entendue : *C'***était** *par une belle journée de printemps*.

Par une extension naturelle, il est employé aussi dans le style narratif pour exprimer la fréquence ou l'habitude de l'action : *Il* **faisait** *une promenade tous les matins.*

Ces deux emplois de l'imparfait existaient sans doute

1. Pour le plus-que-parfait, il a gardé la valeur du temps, mais non la forme, qui, comme on le sait, de simple qu'elle était en latin, est devenue périphrastique en français.

dès les premiers temps de la langue : *Samedis* **estoit**; *nous feismes la premiere procession* (Joinv. 129).

Ou est Otons e li cuens Berengiers,
Ive et Ivories, que j' **aveie** *tant chiers ?*
(*Rol.* v. 2216.)

Mais, jusqu'au xve siècle, on rencontre beaucoup plus souvent le parfait défini que l'imparfait, dans l'un et l'autre cas, et surtout quand il s'agit d'un fait habituel : *Ensi se partirent del port,... et li jorz* **fu** *bels et clers* (Villeh. 119). *Et par les messaiges envoia li rois une tente.... qui mout cousta, car elle* **fu** *toute faite de bone escarlate* (Joinv. 134). *La premiere enseigne dont il la congneut estoit un livre ancien dont la couverture* **fut** *de coleur obscure* (A. Chartier, *l'Espér.*, 282). La très ancienne langue employa même, au lieu de l'imparfait ou du parfait défini, le plus-que-parfait simple, c'est-à-dire correspondant au plus-que-parfait latin pour la forme :

Bel **avret** *cors, bellezour anima.*
(*Eulal.* v. 2.)

Elle colpes non **avret**, *poro nos coist.*
(Id. v. 20.)

Ces deux vers se traduisent ainsi : « Elle *avait* un beau corps, une âme plus belle. — Elle n'*avait* pas de fautes, pour cela elle ne brûla pas ». Et pourtant *avret* est l'équivalent du plus-que-parfait latin **habuerat** et signifie étymologiquement « avait eu ».

Signalons enfin une autre construction de l'imparfait propre à la langue du xvie siècle et du xviie. En latin classique, le conditionnel était rendu par un indicatif imparfait et parfait avec les verbes marquant l'obligation ou la possibilité : *Pompeius* **erat** *deligendus* (on aurait dû choisir Pompée). *Deleri exercitus* **potuit** (l'armée aurait pu être détruite). C'est cette valeur de conditionnel qu'a l'imparfait dans : *Il* **falloit** *s'enquérir qui est mieux sçavant, non qui est plus sçavant* (Mont. I, 24). *Le cardinal Mazarin ne* **devoit** *jamais l'abandonner*

(Rac. V, 88). *Maint est un mot qu'on ne* **devoit** *jamais abandonner* (La Bruy. II, 206)[1].

Sur l'imparfait après *si* avec la valeur d'un conditionnel, voir p. 159.

2° *Parfait défini* et *parfait indéfini*. — Le parfait défini exprime le passé absolu; il présente l'action comme commençant, se poursuivant, s'achevant dans un moment du passé, sans aucun rapport avec le moment présent : *J'***écrivis** *hier matin*. Le parfait indéfini, au contraire, exprime une action passée par rapport au moment présent, et dont les conséquences durent au moment où l'on parle : *J'***ai mangé**, *j'ai* **fini**, « c'est-à-dire je suis dans l'état d'une personne qui a mangé, qui a fini ».

Telle est la théorie de ces deux temps. La pratique est loin d'y répondre dans la langue actuelle. En effet, lorsque le parfait indéfini est suivi d'un complément direct, sa signification s'est affaiblie, et il désigne un passé absolu : *J'***ai mangé** *mon pain*. De plus, lorsqu'il n'est pas suivi d'un complément, il tient lieu, dans le style négligé et dans le langage de la conversation, du parfait défini. Celui-ci n'a plus qu'une valeur littéraire qu'il est destiné à perdre dans un bref délai.

A vrai dire, dans l'ancienne langue, la distinction n'était pas non plus nettement établie entre ces deux temps[2]. Ainsi, nous voyons d'une part le parfait indéfini

1. On trouve de même le présent : *Il* **est** *à désirer qu'on cherchât une fin aux écritures* (La Bruy, II, 146).

2. Le style épique, en particulier, emploie indifféremment le parfait défini ou le parfait indéfini, surtout quand ils sont précédés d'un présent :

> *Oliviers montet desoure un pui halçor,*
> *Guardet sour destre par mi un val erbos,*
> *Si veit venir cele gent paienor*
> *Sin* **apelat** *Rollant son compaignon.*
> (*Rol. v.* 1017.)
>
> *Lor oirre aprestent, n'i* **ont** *plus* **demoré** ;
> *Congié demendent, es chevaus* **sont monté**.
> (*Aim. de Narb.*, v. 1561.)
>
> *Il garde avant,* **vit** *un espiet forbi,*
> *Il s'***abaissa**, *maintenant l'***a saisi**.
> (*Gir. de Vienne*, éd. Tarbé, 95.)

à la place du défini dans : *Si revenrons a Henri... qui* **a sejorné** *a Panphyle trosque a l'entree de l'iver; et lor* **prist** *conseil* (Villeh. 402). D'autre part, le défini remplace sans cesse l'indéfini : *Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo* **jurat**, *conservat* (*Serm. de Strasb.*). *Sachiez nos ne* **venimes** *mie por vos mal faire, ainz* **venimes** *por vos garder* (Villeh. 146). La seconde substitution était toutefois beaucoup plus fréquente que la première. Le parfait défini s'employait donc non seulement comme représentant le passé absolu, mais aussi pour désigner un passé en rapport avec le présent. Cette confusion s'est continuée en moyen français. Ce n'est guère qu'à partir du XVIe siècle que l'on chercha à régulariser l'emploi de l'un et l'autre temps. Le parfait indéfini représentant l'action passée sans condition, le parfait défini exprimant une action passée dans une période déterminée, les grammairiens imaginèrent une règle « de vingt-quatre heures » ; il fallait qu'il y eût au moins l'intervalle d'une nuit entre le moment où l'on parle et le passé dont il s'agit pour avoir le droit d'employer le parfait défini. C'était là une règle artificielle qui n'a pas empêché ce temps, d'un emploi si général et si étendu en ancien français, de perdre chaque jour du terrain et même de disparaître de la langue parlée.

3° *Plus-que-parfait* et *parfait antérieur.* — Le plus-que-parfait exprime une action qui est complètement passée par rapport à une autre également passée : *Il* **avait dîné** *quand je suis venu.* Si, au contraire, l'action est considérée comme finissant par rapport à une autre action passée, on emploie le parfait antérieur : *Quand* **j'eus dîné**, *je partis.* Cette distinction, quelque peu subtile, était, elle aussi, presque inconnue jusqu'au XIIIe siècle ; la fonction particulière du parfait antérieur n'est pas encore suffisamment établie, et il est sans cesse employé à la place du plus-que-parfait :

Li reis Marsilies **out** *son conseill* **finet**,
Sin apelat Clarun de Balesguet.
(*Rol.* v. 62.)

Il n'est pas rare non plus de voir l'un ou l'autre temps employé à la place soit du parfait défini, soit même de l'imparfait. L'emploi du parfait antérieur pour le parfait défini est surtout très fréquent au moyen âge :

L'emperere le vit, si'st encontre levez
Et **out trait** *son chapel, parfont li at clinet.*
(*Voy. de Charlem.* v. 145.)

Onques nen osat hom en cest mostier entrer,
Se ne li comandai o ne li **oi rovet.**
(Id., v. 150.)

4° *Conditionnel.* — Ce temps, que l'on considère à tort comme un mode, est un futur dans le passé. Il s'emploie généralement dans les propositions subordonnées après les verbes déclaratifs. Nous disons : *Je crois qu'il viendra*, c'est-à-dire « je crois en ce moment à sa venue dans un temps futur ». Transportons cette opinion dans le passé, et nous aurons : *Je croyais qu'il viendrait*; l'idée de sa venue est future par rapport à la croyance, mais l'une et l'autre sont dans le passé. Si d'ailleurs l'on considère l'étymologie, *Je croyais qu'il viendrait* est l'équivalent de *Je croyais qu'il* **avait à venir** : le futur est marqué par l'infinitif, le passé par l'imparfait.

A. *Valeur* **temporelle** *du conditionnel.* — Le conditionnel présent, considéré comme un temps, c'est-à-dire le futur dans le passé, ne s'emploie en français moderne que dans les propositions dépendantes : *Je ne savais pas qu'il* **viendrait** *hier. Il annonçait ce qu'il* **serait** *un jour*; ou dans les propositions en apparence absolues, et qui sont en réalité des propositions dépendantes, la principale étant sous-entendue : *Perrette rêvait tout haut : elle* **vendrait** *son lait*, **achèterait** *des poules*, **vendrait** *ses œufs au marché*, etc.

Deux compagnons, pressés d'argent,
A leur voisin fourreur vendirent
La peau d'un ours encor vivant,
Mais qu'ils tueroient bientôt, du moins à ce qu'ils dirent.
C'étoit le roi des ours, au compte de ces gens.

Le marchand à sa peau devoit faire fortune;
Elle **garantiroit** *des froids les plus cuisants,*
On en **pourroit** *fourrer deux robes plutôt qu'une.*

(La Font. I, 427.)

Dans ces deux exemples, on peut sous-entendre une proposition principale : « Perrette se disait qu'elle vendrait son lait, etc. » « Ils disaient : que le marchand devait faire fortune, qu'elle garantirait ... et qu'on pourrait fourrer..., etc. » Ici l'on a affaire, non au *mode*, mais au *temps* conditionnel, au temps plus justement nommé futur dans le passé. Ce temps peut être remplacé par une périphrase approximative formée de l'imparfait de *devoir* et de l'infinitif : *Elle* **garantirait des froids** ou *Elle* **devait garantir** *des froids*. Comparez le vers précédent :

Le marchand à sa peau **devoit faire** *fortune.*

Partout où le conditionnel peut se traduire par cette périphrase formée de l'imparfait de *devoir* et d'un infinitif, on a affaire au temps et non au mode.

Dans ses significations temporelles, le conditionnel possède un temps composé qui présente les mêmes caractères : *j'aurais chanté*. Au conditionnel simple, deux actions sont en présence, toutes deux passées, et la seconde, qu'exprime le conditionnel, est future par rapport à la première : *Je ne croyais pas qu'il viendrait*. Au temps composé, trois actions sont en présence : dans *Je ne croyais pas qu'il aurait fini quand vous viendriez*, on distingue l'action de *croire*, celle de *finir* et celle de *venir*, toutes trois passées. La plus ancienne est celle de la croyance; les deux autres sont futures par rapport à celle-là; mais, dans ces deux dernières, l'action de *finir* est antérieure à celle de *venir*; c'est un plus-que-parfait par rapport à l'action de venir. Voilà pourquoi cette action est exprimée par le temps appelé improprement conditionnel dans le passé. Transportons dans le passé la phrase : *Je crois qu'il aura fini quand vous viendrez*; et nous aurons : *Je croyais qu'il aurait fini quand vous viendriez.*

B. *Valeur* **modale** *du conditionnel.* — Le conditionnel n'exprime pas seulement une action passée qui est future par rapport à une autre action plus anciennement passée. Il exprime aussi un *mode* d'action future. Soient les deux phrases : *Il partira demain s'il a de l'argent. Il partirait demain s'il avait de l'argent.* Dans la seconde, le conditionnel exprime la même idée que le futur dans la première, en présentant l'action comme dubitative.

Comment se fait-il que ce futur dubitatif soit exprimé par le même temps que le futur dans le passé, c'est-à-dire comment *Je partirais* ou *je partir avais*, *j'avais à partir* exprime-t-il ce futur dubitatif? Il ne faut pas croire que cet emploi nouveau sorte de l'emploi précédent. Il remonte directement au latin, qui, n'ayant ni temps ni mode pour exprimer le conditionnel, le rendait par le subjonctif ou l'indicatif. Ainsi, les temps passés de l'indicatif latin **cantabam** (je chantais), **cantavi** (je chantai), **cantaveram** (j'avais chanté) signifiaient les deux premiers *je chanterais*, le dernier *j'aurais chanté.* Par conséquent, la périphrase **cantare habebam** signifia non seulement *je chanter avais*, *je chanterais*, c'est-à dire *j'avais à chanter* (futur dans le passé), mais il signifia encore *j'aurais à chanter*, *je chanterais* (mode conditionnel). Cette dernière construction était rendue visible à la pensée par la proposition conditionnelle commençant par *si* qui l'accompagnait régulièrement : *Il partirait* **s**'*il avait de l'argent.*

C'est ainsi que s'est formé le mode conditionnel. Ce mode se place dans la proposition principale d'une phrase composée pour exprimer dubitativement une action présente ou future qui dépend d'une condition ou d'une supposition. Il exprime donc la possibilité d'une action présente ou future dans une supposition qui ne s'est pas réalisée, qui ne se réalise pas ou dont la réalisation future est douteuse : *Si on l'eût mieux soigné*, *il aurait vécu longtemps*, l'action passée de vivre eût été possible si la condition eût été réalisée. *Si on l'eût mieux soigné*, *il vivrait encore*; l'action présente de vivre était possible si la condition eût été remplie. *S'il*

était ici, je partirais demain; l'action future de partir se réaliserait si la condition dont elle dépend était actuellement réalisée.

Il n'est pas nécessaire que la condition soit exprimée par *si*; elle peut être rendue de différentes manières : *A ce compte, il céderait. N'agacez pas ce chien : il vous mordrait. Il serait bon de l'avertir. A l'en croire, il réussirait. Il le ferait comme il le dit. On ne saurait trop l'admirer. On croirait qu'il a raison.*

Dans les trois dernières phrases, la condition n'est pas même exprimée. De là vient que le mode conditionnel, affaiblissant graduellement l'idée d'abord essentielle de condition, arrive à n'être plus que l'expression adoucie d'une volonté, d'un désir, d'une réalisation souhaitée mais douteuse : *Il faudrait faire cela. Je voudrais que vous fissiez quelque chose. Il serait possible que je me trompe.* Aussi ce mode s'emploie-t-il dans les phrases interrogatives ou exclamatives ou dans les phrases affirmatives où l'on rappelle l'opinion d'un autre : *Serait-ce vrai? Est-ce qu'il arriverait demain? Ce serait donc lui? On prétend que l'ennemi serait en vue. D'après les dernières dépêches, la guerre serait déclarée. Il paraîtrait que le ministère est constitué.*

Enfin, de là vient encore l'emploi du conditionnel dans les phrases de politesse où l'on met en doute la possibilité d'une chose demandée : *On m'assure que vous auriez l'obligeance de... Voudriez-vous me rendre ce service?*

Tous ces emplois dérivent de la valeur fondamentale que possède le conditionnel : exprimer une action passée, présente ou future dépendant d'une condition.

Dans les phrases conditionnelles, l'usage actuel est de mettre le verbe de la proposition principale au conditionnel et le verbe de la proposition dépendante amenée par *si* à l'imparfait : *Je* **partirais** *si je* **pouvais**. Nous avons ici un emploi de l'imparfait déjà indiqué (§ 447, V) et qui exprime, non une action passée, mais une action présente ou future conditionnelle. *Je partirais aujourd'hui si je le pouvais*, mais je ne le puis aujourd'hui. *Je par-*

tirais demain si je le pouvais, mais je ne le pourrai pas demain.

La langue moderne, ici, se sépare de l'ancienne langue. Celle-ci disait soit *je partisse demain si je pusse*, soit *je partirais demain si je pusse*, soit *je partirais demain si je pourrais*, mettant la proposition conditionnelle à l'imparfait du subjonctif ou au conditionnel. Un souvenir de cette construction s'est maintenu au conditionnel passé : *Je serais parti aujourd'hui si je l'eusse pu* (à côté de *si je l'avais pu*). Au XVIIe siècle encore, quelques écrivains ont employé, comme dans l'ancienne langue, le conditionnel pour rendre des nuances spéciales :

> *Que te sert de percer les plus secrets abîmes,*
> *Où se cache à nos sens l'immense Trinité,*
> *Si ton intérieur, manque d'humilité,*
> *Ne lui* **sauroit** *offrir d'agréables victimes ?*
> (Corn. VIII, 31.)

Lui saurait et non pas *sait*, pour mieux marquer l'incertitude. La phrase simple serait : *Que te sert de percer...*, *si ton âme ne sait...?*

> *...Si d'un sang trop vil ta main* **seroit** *trempée*
> *Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.*
> (Rac. III, 344.)

On explique généralement ce vers par une ellipse : *et si tu crois que ta main serait trempée* ; en fait, il n'y a pas d'ellipse ; le conditionnel ici suffit à exprimer la condition d'une façon dubitative. On disait de même : *Je meure si je* **saurois** *vous lire !* Dans ces derniers cas, nous avons un emploi nouveau du conditionnel : le conditionnel exprimant d'une façon adoucie, à la place du présent de l'indicatif, l'impossibilité d'une action : « *Faites ceci. — Je ne* **puis**, *je ne* **sais**. » « *Faites ceci. — Je ne* **pourrais**, *je ne* **saurais**. » C'est cette valeur nouvelle du conditionnel qui est transportée par Corneille et Racine dans les propositions conditionnelles amenées par *si* : *Si ta main serait trempée* au lieu de *Si*

ta main était. Il faut donc que le verbe de la principale soit au présent, et non au conditionnel.

Ainsi, pour résumer, le verbe de la proposition conditionnelle amené par *si* est au présent de l'indicatif si le verbe de la principale est au présent ou au futur : *Je pars, je partirai, si je puis*; il est à l'imparfait si le verbe de la principale est au conditionnel : *Je partirais si je pouvais.* Dans le premier cas, il se met quelquefois au conditionnel pour exprimer une nuance particulière de doute. L'ancienne langue mettait aussi le verbe de la principale à l'imparfait du subjonctif ou au conditionnel et de même celui de la subordonnée : *Je partirais si je pourrais. Je partirais si je pusse. Je partisse si je pusse.* Cet emploi du subjonctif sera expliqué plus loin.

Il nous reste, pour terminer la théorie du conditionnel, à dire deux mots du conditionnel passé.

De même que le conditionnel présent répond au futur, de même le conditionnel passé répond au futur passé. *Il aurait réussi, s'il avait étudié*; la réussite est future par rapport à l'étude, et toutes deux sont passées. *Je n'aurais jamais fini, si je disais tout*; l'action de *finir* est ici future et passée par rapport à celle de *dire* également future. Le passé du conditionnel peut être, comme nous venons de le voir, remplacé par le plus-que-parfait du subjonctif quand il s'agit d'un passé : *Il eût réussi s'il avait étudié.* Enfin, par une singulière extension, le conditionnel passé arrive à exprimer une sorte de futur négatif conditionné à une action qui n'a pas pu avoir lieu : *Si on avait insisté, il* serait venu *demain. Je ne sais si l'envie de vous voir cet hiver à Paris ne m'*auroit fait *surmonter des impossibilités* (Sév. IX, 494).

III. Futur. — L'expression du futur ne comporte point les mêmes restrictions que celle du passé. Le futur est, en effet, l'inconnu, tandis que les divers moments du passé sont gardés par la mémoire.

Le futur simple exprime l'action dans un temps à venir : *J'*écrirai *demain.* Pour le rapport de deux actions futures, si la première est postérieure à la seconde, elle s'exprime tant bien que mal par une périphrase :

J'aurai à écrire quand il viendra. Quand elle est contemporaine à la seconde, elle s'exprime par le futur simple : *J'écrirai quand il viendra.* Il n'y a donc point là de temps spécial comme pour le passé. Si la première est antérieure à la seconde, elle s'exprime par le futur appelé improprement futur antérieur, et qui devrait s'appeler futur antérieur au futur : *J'***aurai écrit** *quand il viendra.*

Ainsi la langue, pour rendre ces diverses relations de temps entre deux actions futures, n'a créé de formes spéciales que pour l'action future antérieure à une autre action future. Ce temps exprime non seulement une action future antérieure à une autre action future, mais encore, comme dans l'exemple précédent, une action présente et même une action passée quand on la considère par rapport au futur : *Ils sont encore à table ; dès qu'ils* **auront dîné,** *ils partiront.*

Le futur antérieur au futur devient donc un simple antérieur au futur. De là résulte l'emploi familier de l'antérieur au futur pour exprimer un simple passé : *J'***aurai** *mal* **lu.** *J'***aurai** *mal* **entendu.** *Vous verrez qu'il* **aura manqué** *le train.* L'idée complète est : « lorsque demain je me serai assuré de la chose, j'aurai mal lu, entendu. »

On ne saurait trop regretter ce nom de futur antérieur donné à un temps qui exprime le passé ou le présent aussi bien que l'avenir. De pareilles dénominations donnent une idée tout à fait fausse de la valeur du temps et embrouillent à plaisir la théorie de la syntaxe.

453. Temps de l'impératif. — La théorie des temps de ce mode se confond avec la théorie du mode. Nous renvoyons donc à ce que nous avons dit plus haut (§ 441).

454. Temps du subjonctif. — Le subjonctif a quatre temps : le présent et le passé d'un côté, l'imparfait et le plus-que-parfait de l'autre.

Le présent du subjonctif est un futur aussi bien qu'un présent, et le passé du subjonctif un futur passé aussi bien qu'un passé. Ainsi, aux phrases : *Je suis sûr qu'il*

est ici. Je suis sûr qu'il viendra demain, correspondent : *Je suis heureux qu'il soit ici. Je suis heureux qu'il vienne demain* ; aux phrases : *Je suis sûr qu'il écrivit*, *qu'il a écrit hier. Je suis sûr qu'il aura fini avant vous*, correspondent : *Je suis heureux qu'il ait écrit hier. Je suis heureux qu'il ait fini avant vous.*

L'imparfait du subjonctif répond à l'imparfait, au futur dans le passé et au conditionnel présent. Comparez : *Je suis sûr qu'il était ici hier* et *Je suis heureux qu'il fût ici hier. J'étais sûr qu'il viendrait hier* et *J'étais heureux qu'il vînt ici. Je suis sûr qu'il viendrait demain s'il le pouvait* et *Je doute qu'il vînt demain s'il le pouvait.* Pour le plus-que-parfait du subjonctif, il répond au plus-que-parfait, au futur dans le passé de l'indicatif et au conditionnel passé. Comparez : *Je suis sûr qu'il l'avait fait* et *Je doute qu'il l'eût fait. J'étais sûr qu'il aurait fini avant vous* et *Je doute qu'il eût fini avant vous. Je suis sûr qu'il aurait écrit si vous le lui aviez dit* et *Je doute qu'il eût écrit si vous le lui aviez dit.*

Dans cette correspondance des temps on constate l'accord de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif avec le présent et le passé du conditionnel, fait bizarre qui a besoin d'explication.

Nous avons vu (§ 216) que l'imparfait du subjonctif latin **cantarem** (= *que je chantasse* et *je chanterais*) avait disparu dans le langage populaire pour être remplacé par le plus-que-parfait du subjonctif **cantassem** (= *que j'eusse chanté* et *j'aurais chanté*). De cette disparition de **cantarem**, il est résulté que le français *chantasse* avait primitivement quatre valeurs : deux étymologiques (*j'eusse chanté* et *j'aurais chanté*), deux produites par extension (*que je chantasse*, *je chanterais*). Ces quatre valeurs se sont maintenues dans l'ancienne langue ; les deux premières ont disparu dans la langue moderne, qui ne dirait plus :

> *Se jot* **soüsse** *la jus soz le degrét.*
> (*Alex.* 98.)

> *Sem* **creissez**, *venuz i fust mis sire,*
> *Ceste bataille* **oüssum** *faite u prise.*
> (*Rol.* v. 1728.)

Se Diex ne **amast** *ceste ost, elle ne* **peust** *mie tenir ensemble* (Villeh. 104). *Et li firent dire que se ne* **fust** *por l'honour du roy, que il les* **feïssent** *noier* (Joinv. 455). Cet emploi se retrouve au XVIIe siècle avec le verbe *devoir* :

> *Mais puisque son dédain, au lieu de le guérir,*
> *Ranime ton amour qu'il* **dût** *faire mourir,*
> *Sers-toi de mon pouvoir...*
> (Corn. I, 304.)

Cette construction, devenue rare à partir du XIVe siècle, a disparu complètement au XVIIe siècle. L'imparfait du subjonctif répondant au conditionnel passé et au plus-que-parfait du subjonctif a été remplacé par les périphrases créées dès l'époque romane : *j'eusse chanté*, *j'aurais chanté*.

Il reste à considérer les deux significations que le roman a données par extension à **cantassem** pour remplacer **cantarem** disparu.

Je chantasse exprime couramment, dans l'ancien et le moyen français, l'imparfait du subjonctif et le présent du conditionnel. Il est inutile de citer des exemples de cette forme pour l'imparfait du subjonctif, cet emploi existant encore aujourd'hui. En voici quelques exemples où elle est employée pour le conditionnel présent :

> *S'il fust leials, bien* **resemblast** *baron.*
> (*Rol.*, v. 3764.)

Si je le sceusse, je ne le **demandasse** *pas* (*Cent Nouv.* I, 258). *Il est peu d'hommes qui* **osassent** *mettre en évidence* (Mont. I, 56). De cet emploi de l'imparfait du subjonctif comme conditionnel, on trouve des traces nombreuses encore au XVIIe siècle :

> *Voilà trop vous tenir dans une complaisance*
> *Que vous* **dussiez** *quitter du moins en ma présence.*
> (Corn. II, 202.)[1]

1. Comparez cet autre exemple de Corneille (III, 388) :

> *Mais encore une fois souffrez que je vous dic*
> *Que cette passion* **dût** *être refroidie.*

corrigé dans l'édition de 1660 en :

> *Qu'une si juste ardeur* **devroit** *être attiédie.*

Aussi bien, penses-tu que je **voulusse** *vivre.*
(Rac. I, 569.)

Je pensois qu'elle **vînt** *seule* (Sév. VI, 61).

Ce conditionnel, sous forme d'imparfait du subjonctif, se retrouve dans les propositions subordonnées quand la principale est au présent; comparez *Je crois qu'il viendrait s'il le pouvait* à *Je ne crois pas qu'il* **vînt**, *même s'il le pouvait.*

Hélas ! on ne craint point qu'il venge un jour son père,
On craint qu'il **n'essuyât** *les larmes de sa mère.*
(Rac. II, 54.)

Je ne doute point qu'il ne **prêtât** *l'oreille à la proposition* (Mol. VII, 158). Remplaçons dans ces deux derniers exemples *craindre* et *douter* par un verbe exigeant l'indicatif, on dira : *On croit qu'il* **essuierait**... *On croit qu'il* **prêterait**...Ces tournures, en général mal comprises aujourd'hui par les grammairiens, se rencontrent sans cesse au XVIIe siècle. Si elles sont moins employées, cela tient au discrédit où est tombé l'imparfait du subjonctif et à l'habitude erronée de n'employer l'imparfait du subjonctif qu'avec un temps passé dans la principale.

Dans les propositions indépendantes, cet imparfait se maintient aujourd'hui dans deux cas :

1° Quand le sujet du verbe est postposé par une inversion qui remplace une phrase conditionnelle :

Coûtât-il *tout le sang qu'Hélène a fait répandre,*
Dussé-je *après dix ans voir mon palais en cendre,*
Je ne balance point.
(Rac. II, 54.)

2° Au plus-que-parfait du subjonctif avec valeur de conditionnel passé : *J'***eusse aimé** pour *j'aurais aimé.*

455. Temps de l'infinitif. — L'infinitif au présent a la valeur d'un présent, d'un imparfait, d'un futur et d'un futur dans le passé. Comparez :

Il sait y être et *Il sait qu'il y est* ;
Il savait y être et *Il savait qu'il y était* ;
Il compte partir demain et *Il compte qu'il partira demain* ;
Il comptait partir hier et *Il comptait qu'il partirait hier.*

L'infinitif au passé répond à tous les temps passés, sauf à l'imparfait. Comparez :

Il croit avoir fini et *Il croit qu'il a fini.*
Il croyait avoir fini et *Il croyait qu'il avait fini.*
Il compte finir demain et *Il compte qu'il finira demain.*
Il comptait finir hier et *Il comptait qu'il aurait fini hier.*

456. Des participes. — Il y a deux participes : le **participe actif** et le **participe passif.**

Le participe actif est présent : *chantant*, ou passé : *ayant chanté*. Le participe passif est passé : *chanté*, à moins qu'il n'exprime une action durable, qui se continue. Ce dernier peut devenir adjectif, quand, exprimant une action momentanée, il renonce à la notion temporelle pour exprimer le résultat de l'action.

457. Participe actif. — Le participe passé actif étant composé d'un participe présent et d'un participe passif : *ayant chanté*, il se ramène, comme on le voit, au participe présent. Nous n'avons à considérer ici que la forme *chantant*.

Avec cette forme répondant au latin **cantantem** s'est confondu le gérondif latin **cantandi**, **cantando**, **cantandum**. Le gérondif était indéclinable dans le plus ancien français; le participe présent, au contraire, était déclinable dès l'origine de la langue, qu'il exprimât l'action ou l'état; l'histoire de la variabilité du participe présent n'est réellement autre chose que l'histoire de la lutte du participe présent avec le gérondif.

I. Gérondif. — 1° C'est le gérondif qu'il faut reconnaître dans la construction si fréquente de nos jours de *en* avec une forme verbale en *ant*, soit seule, soit accompagnée d'un régime : *en marchant*, *en lisant un livre*.

Jusqu'au XVIIe siècle, on rencontre, dans ce sens, beaucoup plus le gérondif simple que le gérondif prépositionnel :

Asez est mielz que morions **combatant.**
(*Rol.*, v. 1475.)

Une expression courante en ancien français était : *Si com* **lisant** *trovons*.

Et les peuples **voyant** *ce qu'ils n'auroient pu croire,*
Reconnurent sa gloire.
(Corn. IX, 115.)

Crut fléchir un vieux chat, **implorant** *sa clémence.*
(La Font. III, 214.)

Comparez les locutions toutes faites : *donnant donnant*, *généralement parlant*, *chemin faisant*.

De même après les verbes de mouvement *aller*, *venir* : *il s'en va chantant* (§ 431) à côté de *le mal va en augmentant*.

Quand le gérondif a un complément direct, celui-ci lui est postposé; il n'en était pas ainsi dans la très ancienne langue, qui postposait le gérondif à son régime : de là la locution (*en*) *chemin faisant*.

En ancien français, le gérondif pouvait être précédé non seulement de la préposition *en*, mais de toute autre préposition : **à** *joie faisant*, **de** *la teste perdant*, **par** *pais faisant*, **parmi** *droit faisant*, **pour** *mort menaçant*, etc. Nous avons conservé quelques débris de ces constructions : **à** *son corps défendant*, (**à**) *argent comptant*.

De plus, le gérondif étant considéré comme un véritable substantif pouvait être accompagné d'un déterminatif, article, adjectif, démonstratif, possessif. De là encore en français moderne : *en* **son** *vivant*, *sur* **son** *séant*, *à* **mon** *escient*, *à* **bon** *escient*.

2° A côté du gérondif prépositionnel existe aussi le gérondif simple, soit comme complément d'un verbe : *faire semblant*, locution qui remonte aux premiers temps de la langue et y était d'un emploi constant (ainsi que *faire entendant*, qui a disparu); soit comme attribut d'un substantif exprimé ou sous-entendu et formant une proposition absolue :

L'arbre tombant, ils seront dévorés.
(La Font. I, 220.)

Étant sûr que vous avez raison, vous gagnerez votre cause. Les cas où le substantif est sous-entendu sont

rares dans la langue actuelle. Il n'en était pas de même encore au XVIIe siècle : *Elle ne faisoit autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui* **restant** *aucune espérance de secours de la part des hommes* (Rac. IV, 466). *Après une grande sécheresse* **venant** *à pleuvoir..., il s'en prend au ciel* (La Bruy. I, 67).

II. PARTICIPE PRÉSENT. — 1° A côté du gérondif existait le participe présent, toujours variable ; mais ce participe, conformément à son étymologie, ne connaissait pas d'abord la variabilité en genre, qu'il marquât l'action ou l'état : *chantant* était masculin et féminin singuliers ; *chantanz* était masculin et féminin pluriels. L'ancien français disait : *Une mère* **aimant** *son enfant. Des mères* **aimanz** *leur enfant.* Toutefois, dès le XIIe siècle, commence à paraître la forme féminine : *Les femmes... vindrent encuntre le rei Saül.....* **carolantes** *e* **juantes** *e* **chantantes** *que Saül out ocis mil, e David dis milie* (*Q. Liv. Rois*, 70). De même encore au XVIe siècle : *Les filles de Scédase,* **pleurantes** *à l'entour de leurs sépultures et* **maudissantes** *les Lacédémoniens* (Amyot, *Pélop.*, 38). Ajoutons néanmoins que l'accord en genre était plus rare que l'accord en nombre ; il se rencontre beaucoup plus chez les poètes que chez les prosateurs, et Palsgrave avait déclaré dans ce même XVIe siècle que le participe présent ne pouvait avoir en prose de féminin. Au XVIIe siècle, on retrouve la même incertitude. Si Madame de Sévigné écrit : *Je vous trouve si pleine de réflexion, si stoïcienne, si* **méprisante** *les choses de ce monde* (VI, 336), Vaugelas veut que l'on écrive : *Ces femmes* **buvans** *de la limonade*, et n'autorise le féminin que pour les participes des verbes intransitifs.

Cependant, à côté de cette lutte entre les deux formes du participe présent variable, le gérondif exerce à son tour son action et étend graduellement son domaine. Déjà, dans l'ancienne langue, le participe des verbes intransitifs, quand il marquait l'action, était généralement remplacé par le gérondif, c'est-à-dire par une forme invariable. De plus, le gérondif exprimait l'action, tandis que le participe présent exprimait soit l'action,

soit l'état. C'est donc un mouvement naturel qui poussait la langue à faire absorber dans le gérondif le participe présent exprimant l'action. Cette absorption fut facilitée par le maintien de la forme archaïque du participe présent, qui, quand il ne varie pas en genre, se confond le plus souvent dans la prononciation avec le gérondif. Ce ne fut pourtant qu'en 1679 que l'Académie formula la règle d'après laquelle la forme en *ant* devait rester invariable quand elle marquait l'action : *un homme, une femme, des hommes, des femmes* **errant** *dans les bois*; et varier en genre et en nombre quand il marquait l'état : *J'ai vu une tribu* **errante** *de Bohémiens.* Ainsi était supprimée l'ancienne distinction du participe présent et du gérondif pour être remplacée par la distinction actuelle entre le participe présent et l'adjectif verbal.

La plupart des auteurs du XVII[e] siècle, écrivant avant la promulgation de ce décret, font accorder le participe présent en nombre, que le verbe soit transitif, intransitif ou pronominal, et que l'on ait affaire à un participe actif présent : *chantant*, ou passé : *ayant chanté : Je devois... choisir des sujets plus* **répondants** *au goût de mon auditoire* (Corn. IV, 279).

Les canons **quittants** *leurs usages farouches...*
(Id. X, 106.)

Et plus loin, des laquais, l'un l'autre **s'agaçants**,
Font aboyer les chiens et jurer les passants.
(Boileau, *Sat.* VI, v. 37.)

Les morts **se ranimants** *à la voix d'Élisée.*
(Rac. III, 613.)

Le loup reprit : « *Que me faudra-t-il faire?* —
— *Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux gens*
Portants *bâtons et* **mendiants**. »
(La Font. I, 72.)

L'autre extremité est celle où arrivent les grandes ames qui **ayants** *parcouru tout ce que les hommes peuvent sçavoir trouvent qu'ils ne sçavent rien.* (Pasc. *Pens.* I, 126).

Au XVIII[e] siècle même, la règle est loin d'être unanimement acceptée. De là les exemples contradictoires dont se servent les grammairiens de l'époque pour

établir leur règle d'une subtilité inouïe. De là aussi les traces, dans la langue actuelle, de l'ancienne variabilité, soit en nombre : *les* **allants** *et* **venants**, *les* **ayants** *droit*, *les* **tenants** *et* **aboutissants**, etc., soit même en genre : *Toute affaire* **cessante**, *loi* **tendante** *à*..., *maison* **appartenante** *à tel ou tel*.

2° Parmi les participes rangés dans la catégorie des adjectifs verbaux, il en est certains qui méritent un examen particulier :

a) Dans *personne bien portante*, *à jour ouvrant*, *à portes fermantes*, etc., le participe appartient à des verbes pronominaux réfléchis.

b) Dans *couleur voyante*, *école payante*, *chemin roulant*, *rue passante*, *séance tenante*, *café chantant*, le participe est le prédicat, non pas du substantif qui le précède, mais d'un substantif qui est dans l'esprit : « couleur qui attire les regards, école où l'on paye, chemin où l'on roule, rue où l'on passe souvent, etc. ».

458. Participe passé. — I. *Participe construit sans auxiliaire*. — Construit sans auxiliaire, le participe varie comme les adjectifs. Exceptons toutefois les participes *approuvé*, *attendu*, *ci-inclus*, *ci-joint*, *excepté*, *non compris*, *ôté*, *passé*, *supposé*, *vu*, qui, préposés au substantif, ne prennent pas l'accord ; *hormis* (anciennement *hors mis*) est même devenu une préposition. Ces exceptions ne se sont imposées que peu à peu ; elles n'existaient pas encore toutes au XVIIe siècle. Cependant la tendance était de faire des participes préposés des adjectifs neutres pour une raison que nous allons étudier à propos du participe construit avec l'auxiliaire *être*.

II. *Participe construit avec l'auxiliaire* **être**. — Construit avec l'auxiliaire *être*, le participe varie, qu'il appartienne au passif d'un transitif : *Ces marchandises ont été* **vendues** ; ou au passé d'un intransitif : *Elles sont* **tombées**.

Dans l'ancienne langue, le participe construit avec

être étant préposé au substantif, pouvait souvent ne point recevoir l'accord :

> *Car des dames est* **avenu**
> *L'aventure dunt li lais fu.*
> (Marie de Fr. *Elid.* v. 25.)

Cette irrégularité s'explique par la postposition du substantif; comme il n'apparaît pas encore précisément dans sa forme et, par suite, dans son genre à celui qui parle, le participe est invariable. Nous verrons un fait identique s'expliquant par la même cause à propos du nombre du verbe (§ 459, VI), et de même s'explique aussi l'invariabilité des participes cités tout à l'heure, *approuvé*, *attendu*, etc., préposés au substantif.

III. *Participe construit avec l'auxiliaire* **avoir**. — Conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé est soumis dans la langue actuelle à des règles que les grammairiens ont compliquées à l'envi. Dans la très ancienne langue, le participe ne fait pas corps avec l'auxiliaire; il en est distinct, a conservé sa valeur passive et, par suite, est généralement traité comme un adjectif et s'accorde avec son régime, quelle qu'en soit la place :

> *Tot est mudez,* **perdude** *at sa color.*
> (*Alex.* 1.)

Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que le participe commence véritablement à faire corps avec l'auxiliaire, à prendre une valeur active, et c'est cette dernière qui, peu à peu, finira par l'emporter sur la valeur passive. Jusqu'au XVIe siècle, par suite de cette double valeur, on dit donc indifféremment : *j'ai* **écrite** *la lettre*, *j'ai* **écrit** *la lettre*; *la lettre que j'ai* **écrite**, *la lettre que j'ai* **écrit**. Le passage suivant de Ronsard nous montre cette liberté :

> *Mignonne, allons voir si la rose*
> *Qui ce matin avoit* **desclose**
> *Sa robe de pourpre au soleil*
> *A point* **perdu** *ceste vespree*
> *Les plis de sa robe pourpree*
> *Et son teint au vostre pareil.*
> (II, 117.)

Le seul cas, en général, où le participe prît l'accord était lorsque le régime se trouvait entre lui et l'auxiliaire : *J'ai la lettre* **écrite**.

En effet, si l'on considérait *avoir* comme un verbe, le participe avait sa valeur passive, était adjectif et prenait l'accord : *La lettre que j'ai* **écrite** équivalait à « la lettre que j'ai là, sous la main, ayant été écrite ». *J'ai la lettre* **écrite** équivalait à « J'ai là la lettre écrite ». C'est la tournure que présentent les phrases : *Elle a les cheveux* **longs**. *Il a la tête* **nue**. Par suite, l'ancienne langue n'établissait point de différence entre *Il a sa barbe* **rasée** et *Il a* **rasée** *sa barbe*.

Si, au contraire, l'on considérait *avoir* comme un auxiliaire qui, joint au participe, formait une périphrase ayant la valeur d'un temps passé simple, si *j'ai écrit* était le simple équivalent du latin **scripsi**, le participe ne prenait point l'accord : *Il a* **écrit** *la lettre*. *La lettre qu'il a* **écrit**. *Il a* **rasé** *sa barbe*. Chacun de ces participes exprime une idée verbale aussi simple que *il écrivit*, *il rasa*.

Telle fut la syntaxe du participe passé conjugué avec *avoir* jusqu'au XVIe siècle. Toutefois, lorsque le régime suivait, il y avait tendance à unir le participe à l'auxiliaire et, par suite, à le laisser invariable : *Il a* **écrit** *à son frère une lettre*. Quand l'on a prononcé les mots *Il a écrit*, on ne sait pas encore quelle sera la nature du régime, et l'on considère *a écrit* comme l'équivalent de *écrivit*. De là la tendance à laisser le participe invariable quand le régime suit.

D'autre part, le participe variait nécessairement dans la tournure, archaïque depuis le XVIIIe siècle, mais très usitée encore dans la première partie du XVIIe :

> *Aucun étonnement n'a leur gloire* **flétrie**.
> (Corn. III, 323.)

Ici, le participe devait prendre l'accord comme le fait l'adjectif dans : *Il a la tête* **nue**. De là une tendance à faire varier le participe quand le régime précédait.

Cette double tendance, les grammairiens du XVIIe siècle

l'ont exagérée en décrétant le participe variable, quand le régime précédait. Ici, ils avaient tort; car, si dans la phrase : *j'ai la lettre écrite*, *écrite* varie, ce n'est pas parce que *lettre* précède le participe, mais parce qu'il le sépare d'*avoir* et, par suite, laisse à *avoir* sa valeur entière et donne à *écrit* la valeur d'adjectif. C'était donc une erreur d'appliquer la même règle à : *la lettre que j'ai écrite*, où *j'ai écrit* formait au XVIIe siècle comme aujourd'hui une périphrase à valeur simple. Tout au plus devait-on déclarer le participe variable quand il était séparé du verbe par quelques compléments circonstanciels : *La lettre que j'ai sur sa demande et après mûre réflexion* **écrite**.

Quoi qu'il en soit de cette erreur, cette règle de faire accorder le participe avec le régime préposé s'implanta pour la plupart des cas, si bien qu'à partir du second quart du XVIIIe siècle elle fut adoptée par l'ensemble des écrivains. Toutefois, au XVIIe siècle, elle était sujette à d'assez nombreuses et bizarres restrictions. Ainsi le participe ne prenait pas l'accord si le sujet du verbe lui était postposé :

Là, par un long récit de toutes les misères
Que durant notre enfance ont **enduré** *nos pères.*
(Corn. III, 392.)

Ces tristes vêtements où je lis mon malheur,
Sont les premiers effets qu'ait **produit** *sa valeur.*
(Id. III, 166.)

Quelle raison a **eu** *la nature de me la donner telle ?* (Pasc. *Pens.* I, 43. De même, l'on écrivait : *La joie que cela m'a* **donné**, mais *la joie que cet accident m'a* **donnée**. Et encore : *Le commerce de cette ville l'a* **rendu** *puissante*, mais *nous nous sommes* **rendus** *puissants. Elle s'est* **trouvé** *guérie*, mais *ils se sont* **trouvés** *guéris.*

Les grammairiens du XVIIIe siècle cherchèrent à mettre de l'ordre dans ce chaos et instituèrent des règles, plus simples sans doute que celles du XVIIe, mais qui ne laissent point de présenter des complications.

1° Dans les verbes transitifs, le participe s'accorde avec le régime préposé : *Je les ai* **vus**. Cette règle générale présente des applications particulières :

A. *Combien d'erreurs il a* **commises**. *La foule des curieux que ce spectacle a* **rassemblés**. *Un de mes amis que j'ai* **visité** *hier*.

B. *Le peu d'efforts qu'il a* **faits** *lui a été utile. Le peu d'efforts qu'il a* **fait** *l'a empêché de réussir*.

C. *Il a cueilli des cerises et en a* **mangé**. *Combien Dieu en a-t-il* **exaucés** ! *Autant de maux qu'ils en ont* **soufferts**. *Il en a* **mangé** *de ces poires*. La tendance actuelle de la langue est de laisser le participe invariable avec *en*.

D. *La chose est plus sérieuse que je ne l'avais* **cru**. De même pour les participes *dû*, *pu*, *su*, *voulu* contenant une ellipse.

E. *La lettre que j'ai* **cru** *que vous écririez*.

F. *Le participe est suivi d'un infinitif*. — Dans l'ancienne langue, l'accord était général; elle n'établissait point de distinction entre *j'entends chanter l'acteur* et *j'entends chanter la romance*. De là :

En mi le vis li a **faite** *descendre* (l'armure)
(*Rol.* v. 3920.)

Que li reis out **roveiz** *noier*.
(*Brut de Munich*, v. 4040.)

Qui ma flamme a nourrie et l'a **faite** *ainsi croître*.

Dans ce vers de Desportes, Malherbe a corrigé *faite* en *fait*, et pourtant un grammairien de l'époque, Maupas, prétendait qu'il était indifférent de dire en parlant d'une femme : *je l'ai* **vu** *parler* ou *je l'ai* **vue** *parler*. Montesquieu écrit encore : *La simplicité des lois les a* **faites** *souvent méconnaître*[1].

1. Notons toutefois au XVIIe siècle un emploi inverse de l'invariabilité, qui semble traiter les participes suivis d'un infinitif comme des participes ordinaires : *Beaucoup de poèmes que nous avons* **vu** *réussir sur nos théâtres* (Corn. I, 63).

Les a-t-on **vu** *marcher parmi nos ennemis ?*
(Rac. III, 230.)

La langue moderne a détruit cette simplicité de construction de l'ancienne langue qui, dans : *la romance que j'ai* **entendue** *chanter*, considérait *chanter* comme l'équivalent d'un passif, *être chantée*.

Pour le verbe *faire*, il a été considéré comme auxiliaire et est devenu invariable dans tous les cas : *Les édifices qu'il a* **fait** *abattre. Les gens qu'il a* **fait** *périr*. La langue populaire, fidèle à l'ancienne tradition, continue de dire : *L'église qu'il a* **faite** *bâtir*.

Pour les autres verbes, elle fait varier le participe passé quand le régime est le sujet de l'infinitif; elle le laisse invariable quand le régime, d'après le point de vue nouveau, est le régime de l'infinitif : *La personne que j'ai* **entendue** *chanter. La romance que j'ai* **entendu** *chanter*.

Toutefois l'usage est incertain pour les participes *eu* et *donné* suivis d'un infinitif prépositionnel, qui sont traités tantôt comme les précédents, tantôt comme *fait : La romance qu'on m'a* **donné** ou **donnée** *à chanter*, *que j'ai* **eu** ou **eue** *à chanter*.

2° Le participe des verbes intransitifs, sauf de rares exceptions dans l'ancienne langue, a toujours été invariable. Toutefois, quelques participes intransitifs peuvent, au figuré, devenir transitifs : *Les enfants qu'il a* **pleurés**. *Cette partie de ma vie, je ne l'ai point* **vécue**. Ici se placent les règles de *coûté*, *pesé*, *valu*, invariables au sens propre et généralement variables au sens figuré.

En ancien français on rencontre quelques exemples d'accord du participe *été* comme s'il était conjugué, ce qui devrait être logiquement, avec l'auxiliaire *être : Les plus aagez qui en Espaigne avoient* **estez** (*Jean de Paris*, 113).

3° *Participe passé des verbes pronominaux.* — Nous avons vu (§ 426 et 427) que l'ancienne langue faisait toujours accorder le participe avec le sujet, qu'il s'agît d'un pronominal subjectif ou d'un pronominal réfléchi, et même quand le pronom est au datif. Tel était encore l'usage au XVIIe siècle :

Nous nous sommes **rendus** *tant de preuves d'amour.*
(Corn. I, 245.)

Princesse en qui du ciel les merveilleux efforts
Se sont **plus** *d'animer les plus rares trésors.*
(Id. VI, 294.)

Ils se sont **donnés** *l'un à l'autre une promesse de mariage* (Mol. VII, 195). Telle devrait être encore la règle pour les pronominaux subjectifs, qui, comme nous l'avons montré (§ 426), sont des intransitifs ou des transitifs construits comme de véritables intransitifs. Si la règle actuelle qui, par une fausse analyse, fait dans les verbes pronominaux l'auxiliaire *être* un équivalent du verbe *avoir*, est applicable aux pronominaux réfléchis : *Il s'est* **frappé**, *ils se sont* **frappés**, elle est en contradiction avec la nature des pronominaux subjectifs et les grammairiens sont incapables d'expliquer l'accord dans *ils se sont* **aperçus**, *elle s'est* **jouée**. En réalité, l'accord dans ces verbes a sa source dans la syntaxe de l'ancien français.

4° *Participe des verbes impersonnels.* — L'ancienne langue, dans l'expression impersonnelle *il y a un homme*, considérait aussi bien *un homme* comme régime direct que comme sujet logique du verbe. Par suite, le participe d'un verbe impersonnel pouvait prendre ou ne point prendre l'accord suivant l'un de ces deux points de vue. C'est ainsi que Pasquier (*Recherches*, VI, 15) écrit : *Quand quelque faute y eust* **eue**. Mais, depuis le XVIe siècle, le substantif qui accompagne un verbe impersonnel n'est plus traité que comme sujet; on dit donc : *Les chaleurs qu'il a* **fait**, parce qu'on ne pourrait pas dire : *Les chaleurs qui ont été faites.*

SECTION IV. — *Du nombre et des personnes du verbe.*

459. Du nombre. — 460. Des personnes.

459. Du nombre. — Le verbe s'accorde en nombre avec son sujet. L'usage, sur ce point, n'a pas varié

dans tout le cours de la langue. Toutefois l'emploi du nombre donne lieu aux observations suivantes :

I. Quand le sujet est un nom collectif, le verbe se met aujourd'hui au singulier, à l'encontre de la syntaxe latine, qui autorisait le pluriel : *Turba* **ruit** ou **ruunt**. De même qu'en latin, le pluriel était très fréquent dans l'ancienne langue : *La privee maisnee ki* **gardouent** *le cors le rei* (*Q. Livres Rois*, 144). *Ensi se* **herbergierent** *l'ost des François* (Villeh., 137).

> *Car icel gent si* **font** *lor vis*
> *Amegrir...*
> (*R. de la Rose*, v. 436.)

Le singulier, après tout collectif, fut de règle à partir du XVI[e] siècle.

Quand le collectif est partitif, on emploie après lui le singulier ou le pluriel : le singulier, si la pensée s'arrête sur le collectif : *La foule des affaires l'***accable**; le pluriel, si la pensée s'arrête sur le complément du collectif : *Une foule de gens vous* **diront**. De même avec *le peu de*, on met le singulier s'il signifie « le manque de », le pluriel s'il signifie « une petite quantité ». Quelques collectifs, comme *la plupart*, *le plus grand nombre de*, *une infinité de*, *beaucoup*, etc., veulent toujours le pluriel. Ces distinctions étaient inconnues de l'ancien français. Au XVII[e] siècle encore, c'est le pluriel qui est généralement employé :

> *Un million de traits, un million de flèches*
> **Tomberont** *à vos deux côtés.*
> (Corn., IX, 329.)

Une partie des princes **sont revenus** *de l'armée* (Rac. VII, 129). *La guerre engendre beaucoup de maux, entre lesquels* **sont** *le grand nombre d'historiens* (Id., VI, 320). *Tout ce que nous connaissons de courtisans nous* **parurent** *dignes de vous être comparés* (Sév., V, 531). Vaugelas, en effet, édictait comme une règle absolue que l'on pouvait dire seulement *une infinité de gens* **croient**, parce que *gens* est au pluriel : l'accord se réglait d'après le

régime du collectif. Au début du XVIII[e] siècle, l'Académie admit qu'à côté de : *Un grand nombre d'ennemis* **parurent**, on pouvait dire : *Un grand nombre d'ennemis* **parut**. De là les règles actuelles, créées en vue de déterminer les cas où il faut le singulier ou le pluriel.

II. Des distinctions non moins subtiles ont été établies pour le cas où *un* régissant un partitif pluriel est suivi d'une proposition relative. Faut-il dire : *Il est un de ceux qui* **a** *le mieux réussi* ou *qui* **ont** *le mieux réussi* ? Évidemment le singulier est incorrect au point de vue du sens de la phrase ; mais dans l'ancienne langue et jusqu'au XVIII[e] siècle on n'hésitait pas à mettre le verbe de la proposition relative au singulier, c'est-à-dire de régler l'accord d'après *un* et non d'après l'antécédent véritable de *qui* : *Li uns des meillours chevaliers qui* **fust** *en l'ost* (Joinv. 275). *L'une des plus saintes communautés qui* **fût** *dans l'Église* (Rac., IV, 482). *Un grand seigneur qui est un des hommes du royaume qui* **représente** *le mieux* (Montesq., *Lettr. pers.*, 74). De nos jours encore, cette incorrection se retrouve chez beaucoup d'écrivains, et d'ailleurs, le Dictionnaire de l'Académie admet encore le singulier à côté du pluriel. Il y a là, au fond, une attraction exercée par la proposition principale sur la proposition relative.

III. Le sujet, quoique au pluriel, peut être envisagé quelquefois par celui qui parle comme une unité au lieu d'une pluralité ; de là l'emploi du singulier dans des phrases comme *Cinquante mille francs* **est** *une grosse somme*, où toutefois, en général, l'emploi du singulier est atténué par l'introduction du neutre *ce* : *Cinquante mille francs*, *c'***est** *une*... Comparez les exemples suivants :

Ainçois que deus jors **soit** *passez.*
(Baud. de Condé, III, 344.)

Et deux ans dans son sexe **est** *une grande avance.*
(Mol., VI, 165.)

Quatre ou cinq mille écus **est** *un denier considérable* (Id. VII, 332). *Cinquante domestiques* **est** *une étrange chose*

(Sév., VI, 401). *Il est vrai que ces deux bouts de la terre où nous sommes plantés* **est** *une chose qui fait frémir* (Id., VI, 316).

IV. Plusieurs sujets au singulier amènent le pluriel du verbe dans la langue moderne. Le singulier est pourtant toléré lorsque ces sujets, n'étant pas réunis par la conjonction *et*, forment gradation ou synonymie : *Son courage, son intrépidité* **excite** *l'admiration. Une parole, un sourire, un regard* **suffit.** C'est là, en réalité, un archaïsme. Jusqu'au XVIIIe siècle, en effet, l'usage général voulait, alors même que les sujets étaient unis par *et*, qu'on fît accorder le verbe avec le dernier s'ils étaient préposés, avec le premier s'ils étaient postposés : *L'empereres Henris et l'oz des Francois se* **loja** (Villeh. 492). *Une lenteur et une infortune qui les* **exposoit** *à la risée de toute l'Europe* (Rac., V, 261). *Un peu d'esprit et beaucoup de temps à perdre lui* **suffit** (La Bruy., I, 85). *Le chastel* **regarda** *l'empereres et sa genz* (Villeh. 471). *Je ne veux point vous dire l'émotion et la joie que m'***a donnée** *votre laquais et votre lettre* (Sév., III, 409). *De là* **vient** *le soudain assoupissement et cette mort* (La Rochef., III, 163). Malherbe, qui raillait l'emploi du singulier dans les vers de Desportes, n'a pas laissé lui-même d'en faire usage, et Vaugelas ne propose timidement le pluriel que lorsque les substantifs offrent un sens bien différent.

Il y a encore exception dans la langue actuelle, lorsque les sujets sont unis par *ou* et *ni*. Le verbe se met au singulier si l'on considère séparément l'action exercée par chaque sujet. De même avec *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre.* Quant à *l'un ou l'autre*, il veut toujours le singulier. Ces distinctions n'existaient pas au XVIIe siècle : *Le bonheur ou le malheur* **vont** *d'ordinaire à ceux qui ont le plus de l'un ou de l'autre* (La Rochef., I, 233). *Le dégoût ou l'antipathie ne* **sauroient** *nuire* (La Bruy., II, 145).

> *Sans que ni vos respects, ni votre repentir*
> *Ni votre dignité vous en* **pût** *garantir.*
>
> (Corn., IV, 66.)

V. Notons encore un cas d'attraction du prédicat sur le verbe qui est au pluriel alors que le sujet est au singulier. Les exemples en sont assez fréquents au XVII[e] siècle : *L'épisode, selon Aristote, en cet endroit* **sont** *nos trois actes du milieu* (Corn., I, 47). *Tout cela* **sont** *de beaux compliments* (La Rochef., III, 100).

VI. Un cas particulier du nombre dans les verbes est celui que présentent les phrases telles que : *Il* **vint** *trois personnes*. A première vue, on pourrait croire que le singulier est dû ici à la présence du pronom impersonnel *il*. Ce serait une erreur, car l'ancien français, qui n'employait pas ce pronom, met quelquefois le verbe au singulier devant un sujet pluriel postposé :

Parmi Paris en **vat** *trois paire.*
(Ruteb., I, 164)

Ne l'en **demoura** *que sept cens* (Joinv., 147). Ce singulier se retrouve encore au XVII[e] siècle :

De tous côtés lui **vient** *des donneurs de recettes.*
(La Font., II, 234)

N'eût **été** *les misérables fragments qui en ont couru* (Boileau, *Lutrin*, *Au Lecteur*). On dit encore aujourd'hui : **Sera**-*ce vos amis qui vous défendront?* Celui qui parle, plaçant le verbe avant le sujet, n'a pas encore assez conscience de la pluralité qu'exprime ce dernier, pour la marquer par la forme verbale; de là l'emploi du singulier. Mais l'ancien français lui-même, quand le verbe était préposé à un sujet pluriel, le mettait plus souvent au pluriel qu'au singulier, et, chose bizarre, la présence du pronom *il* n'empêcha point, pendant longtemps, que le verbe ne restât au pluriel : *Il* **sont** *quatre* (*S[t] Thomas*, v. 170), *Il se* **partent** *de la ville de Calais six des plus notables bourgeois* (Froiss., IV, 57). Le pronom sert ici simplement à annoncer le sujet et n'influe en rien sur le nombre du verbe. Les exemples du pluriel deviennent de plus en plus rares à partir de Commines, et l'usage actuel s'établit peu à peu.

VII. Reste à expliquer l'accord contradictoire dans

les constructions *c'*est *moi*, *c'*est *nous*, *ce* sont *eux*. En ancien français, la personne et le nombre du verbe se réglaient sur le sujet logique plutôt que sur le sujet grammatical ce. On disait donc, considérant *ce* comme prédicat : *ce* suis *je*, *c'*es *tu*, *c'*est *il*, *ce* sommes *nous*, *c'*estes *vous*, *ce* sont *ils* :

Si demanda : « Qui estes vous ? »
Et il respont : « Ce **somes nous**. »
(*R. de Renard*, br. III, v. 227.)

Se **c'estes** *vous, sel dites.........*
Mais ce ne **sui** *je mie.*
(*Berte*, v. 2502.)

Cette construction était encore usitée au XVIe siècle. Mais il en existait une autre où *ce* était considéré comme sujet, et le substantif ou pronom comme prédicat : *c'est moi*, *c'est toi*,..... *c'est nous*, *c'est vous*, *c'est eux*. Elle a triomphé au XVIe siècle. Toutefois, par une inconséquence inexplicable, les grammairiens du XVIIe siècle qui admettaient *c'est nous*, *c'est vous*, ont remplacé *c'est eux* par *ce sont eux*. *C'est eux* a été gardé par le langage populaire. Dans la langue écrite, *c'est* a subsisté quand il est suivi de deux sujets dont le second seul est au pluriel : *C'*est *la gloire et les plaisirs qu'il a en vue*, et quand il s'agit de la désignation des heures : *C'*est *dix heures qui sonnent*. L'usage, sur ce point, a été lent à s'établir. En dépit des grammairiens, les auteurs du XVIIe siècle et du XVIIIe employaient régulièrement *c'est* : *Puisque c'*est *eux qui demeurent d'accord* (Sév., V, 472). *Ce n'*est *pas seulement les hommes à combattre*, *c'*est *des montagnes inaccessibles*, *c'*est *des ravins et des précipices d'un côté*, *c'*est *partout des forts élevés* (Bossuet, *Or. fun. de Condé*).

*Ce n'*étoit *plus ces jeux, ces festins et ces fêtes.*
(Volt., *Henr.*, X.)

De nos jours encore, certains auteurs n'hésitent pas à mettre *c'est* devant un substantif pluriel.

460. Des personnes. — Dans la langue actuelle, il est de règle que le verbe des propositions relatives se mette à la même personne que l'antécédent du relatif ; *C'est moi qui* **ai** *fait cela. C'est toi qui l'***as** *voulu*, etc. Pourtant, lorsque l'antécédent est suivi d'un déterminatif ou d'un prédicat, la personne du verbe peut se régler aussi bien d'après ce déterminatif ou ce prédicat que d'après l'antécédent : *Vous êtes les seuls qui* **se plaignent** ou *qui* **vous plaigniez**. Dans l'ancienne langue, et jusqu'au XVIIIe siècle, la liberté d'accord en personne existait même pour le cas où l'antécédent était seul :

> *Je ne vois plus que vous qui la* **puisse** *défendre.*
> (Rac., III, 196.)

...*Vous conjurant d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui* **ait** *tort* (Sév., I, 511). Lorsque même il y avait plusieurs sujets de différentes personnes, parmi lesquels se trouvait un pronom de la 1re ou de la 2e personne, le verbe se mettait à la 3e : *Vous aimerez mieux que moi, ma paroisse et ma terre vous* **rendent** *hommage* (Sév., VII, 209). *Un procès que ni moi ni mes juges n'***ont** *jamais bien entendu* (Rac., II, 142).

CHAPITRE VII

MOTS INVARIABLES

461. Des mots invariables.

I. Prépositions. — 462. *A.* — 463. *Avec.* — 464. *Avant.* — 465. *Contre.* — 466. *De.* — 467. *En.* — 468. *Enz* (*dans*). — 469. *Fors* ou *hors.* — 470. *Outre.* — 471. *Par.* — 472. *Pour.* — 473. *Puis.* — 474. *Près.* — 475. (*Ar*)*ière.* — 476. *Sans.* — 477. *Sous.* — 478. *Sur.* — 479. *Vers.*

II. Négation. — 480. *Non.* — 481. *Ne.* — 482. *Ni.* — 483. Mots à demi négatifs. — 484. Négation fortifiée.

461. Des mots invariables. — La syntaxe des mots invariables comprend celle des prépositions et celle des

adverbes de négation. Pour les autres adverbes, leur syntaxe rentre dans celle de l'ordre des mots. Celle des conjonctions se ramène à celle de la proposition composée qui a été exposée précédemment. Enfin il n'y a point de syntaxe de l'interjection.

I. PRÉPOSITIONS

462. **A.** — Elle vient du latin **ad**. La préposition *à* exprime aujourd'hui un grand nombre de rapports que le latin rend les uns par la préposition **ad**, les autres par le datif, d'autres par la préposition **cum** (avec), d'autres encore par la préposition **in** (dans), ou la préposition **ab** (hors de). Ainsi l'on voit que la préposition latine **ad**, en devenant préposition française, s'est graduellement enrichie de sens et d'emplois nouveaux.

D'abord le datif latin a disparu, et l'attribution a été marquée par la préposition *à*. Là où le latin dit : *Dono vestem* **pauperi**, le latin vulgaire a dit : *Dono vestem* **ad pauperem**, et le français : *Je donne un vêtement* **au pauvre**. Ainsi la langue a confondu deux rapports que l'esprit distingue encore nettement : *à* indique une simple attribution dans : *Je donne de l'argent* **à** *mon ami*.

Cette différence est encore nettement observée par la langue avec les pronoms. Le pronom *lui* s'emploie comme datif dans : *Je* **lui** *donne une chose*, mais on ne peut pas dire : *Je* **lui** *pense*, on dit : *Je pense* **à lui**. Cette distinction toujours vivante nous permet de reconnaître dans beaucoup de cas si la préposition *à* indique l'attribution ou la direction.

Si la langue a maintenu avec les pronoms cette distinction entre le datif, c'est-à-dire l'attribution, et la direction, cette différence s'est effacée pour les noms, et une analyse très fine nous permet seule de retrouver les distinctions primitives.

En latin, **ad** exprimait non seulement la direction vers un lieu, mais la proximité d'un lieu : *Esse* **ad** *portam* (être près de la porte). Le latin populaire étendit rapidement cette signification à la situation, et il dit :

Esse ad *campum*, *Être* au *champ*. Voilà comment la préposition *à*, après avoir indiqué d'abord le mouvement : *Aller* à *Rome*, puis la proximité : *Être* à *la porte*, exprima la situation : *Il est* à *Rome*.

Ce sont là les significations les plus importantes de la préposition *à*; de l'espace elle s'étend au temps et aux emplois figurés. Nous verrons plus loin d'autres développements spéciaux.

I. *Destination de lieu.*

1° Avec mouvement : *Aller* à *Rome. Courir* aux *armes. Crier* au *feu*. Dans cet emploi *à* a perdu du terrain graduellement au profit de *dans*, de *en* ou de *sur* et *vers* :

Je méditois ma fuite **aux** *terres étrangères.*
(Rac. II, 519)

Il va se confiner
Aux *lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer.*
(La Font. I, 92)

Accourt, se lance **à** *lui, l'abat et le déchire.*
(Id. VI, 302)

Allant à *l'Amérique* (Id. III, 159). Aujourd'hui, devant les noms féminins, le point d'arrivée se marque par *en* sans article.

2° *A* indique la proximité par rapport à un lieu : *La bataille se livra* à *Valmy. Être* à *droite*, à *gauche*, etc.

3° *A* indique la position dans un lieu : *Il est* à *Paris*. Cet emploi était encore plus étendu au XVIIe siècle, et dans beaucoup de cas nous avons remplacé *à* par *dans* :

Je suis jeune, il est vrai, mais **aux** *âmes bien nées*
La valeur n'attend pas le nombre des années.
(Corn. III, 129)

La retire du mal et l'affermit **au** *bien.*
(Id. VII, 602)

M. de Grignan se résoudra difficilement à ne point passer ses trois mois à *sa bonne ville d'Aix* (Sév. IX, 318).

II. *Destination de temps.*

1° Mouvement vers un temps : *Ajourner* à *huitaine.* **A** *demain les affaires sérieuses.* **A** *bientôt.*

2° Coïncidence par rapport à un temps : *On accourt* à *ses cris.* **Au** *premier signal.*

3° Accomplissement dans un temps : *Il se lève* à *six heures.* **A** *l'âge de vingt-deux ans.* Dans beaucoup de cas, la langue moderne a supprimé la préposition et emploie l'accusatif de temps : *Vous viendrez* **ce soir.** *Il nous a trompés* **cette fois.** *Il a fait beau* **cette année.** Jusqu'au XVIIe siècle, on a dit à *ce soir*, à *cette fois*. Dans certains cas, la préposition a été changée : nous disons **en** *même temps*, alors qu'on disait à *même temps*.

III. *Destination de but.*

1° Tendance vers un but : *Courir* à *sa perte. En venir* **aux** *mains*, et avec un infinitif : *Chercher* à *tromper. Aimer* à *jouer*. De là, jusqu'au XVIIe siècle, les verbes si nombreux construits avec la préposition *à* remplacée aujourd'hui par *de* : *prescrire* à, *rechercher* à, *se proposer* à, *trouver plaisant* à, etc. Jusqu'au XVIIe siècle aussi, devant un nom ou un infinitif, la préposition *à* joue le rôle de la préposition *pour* :

Et je garde, au milieu de tant d'âpres rigueurs,
Mes larmes **aux** *vaincus, et ma haine* **aux** *vainqueurs.*
(Corn. III, 286)

...Mon cœur, accablé de mille déplaisirs,
Cherche la solitude **à** *cacher ses soupirs.*
(Id. III, 288)

Ah! que ce temps est long **à** *mon impatience!*
(Rac. III, 495)

Ne croyez pas que nous perdîmes du temps à *partir* (Sév. III, 63).

2° Conformation en vue d'un but : *Apte* **aux** *affaires. Impropre* **au** *service.* Le nombre des adjectifs ainsi construits était plus considérable dans l'ancienne langue qui disait : *ingrat* à, *sévère* à, *indulgent* à, *aveugle* à, *cruel* à, etc.

Au même emploi se rattachent les expressions *boîte* à *thé*, *service* à *café*, *tabac* à *fumer*, etc.

3° Situation par rapport à un but : *Être* **au** *comble de ses vœux*, **à** *toute extrémité*, **à** *l'abri du danger*.

IV. *Destination de personne.*

1° Mouvement d'attribution : *Écrire*, *parler* **à** *quelqu'un. Gloire* **à** *Dieu. Mort* **aux** *traîtres*.

2° Appartenance : *Ceci est* **à** *moi. Il a une maison* **à** *lui*.

Ces deux rapports pouvaient être, comme on le sait, marqués en ancien français par le cas régime : *Ne placet* **Dieu** (*Rol.*, v. 358). *L'enseigne* **Charle** (Id., v. 1179). Mais de fort bonne heure ils furent marqués par la préposition *à*. Toutefois, quand le substantif possesseur, dans le rapport d'appartenance, dépend directement du possédé, la préposition *à* est remplacée aujourd'hui par *de* : *le fils* **du** *roi*. La langue populaire seule dit encore, comme l'on pouvait dire en ancien français : *la barque* **à** *Charon*, *la fille* **à** *Nicolas*.

V. *Destination de chose.*

1° Avec mouvement ou adjonction : *Mettre les bœufs* **à** *la charrue. Ajouter une chose* **à** *une autre. Allier la modestie* **au** *mérite*.

2° Concomitance : *Un char* **à** *bancs. Une canne* **à** *épée*. Ici, par extension, *à* en arrive à avoir le sens de *avec*, et, comme cette dernière préposition exprime non seulement la concomitance, mais encore l'instrument et le moyen, *à* en arriva à désigner l'instrument et le mode d'action.

A. Instrument : anc. fr. **à** *glaive*, **à** *cisele*, **à** *pois et mesure*.

> *Vous marcherez vers Rome* **à** *communes enseignes.*
> (Corn. VI, 377)
>
> *Le marchand* **à** *sa peau devoit faire fortune.*
> (La Font. I, 427)

Et encore, en ancien français, avec des noms abstraits : **à** *deuil*, **à** *force*, **à** *peine*, **à** *conseil*. Nous disons de

même encore : *Un char* à *bancs.* **A** *force de soins, il a été guéri.* De là, par une nouvelle extension, à en est arrivé à marquer la qualité inhérente et distinctive d'un individu ou d'un objet : *Berte* **aux** *grands pieds. Bottine* à *lacets.*

B. Mode d'action : *Aller* à *cheval. Se sauver* à *la nage. Acheter* à *crédit. Vêtement* à *la dernière mode. Un moulin* à *vent. Un fusil* à *aiguille. Une machine* à *vapeur.* L'ancienne langue disait : à *guise*, à *secret*, remplacés aujourd'hui par : **en** *guise*, **en** *secret*.

A cet emploi se rattachent les locutions, si nombreuses en vieux français, formées de *à* et de diminutifs en *-ons* qui n'existent point en dehors de cette composition : à *genoillons*, à *cropetons*, à *chevauchons*, etc., dont il nous est resté à [*cali*]*fourchons*, à *reculons*, à *tâtons*.

Tels sont les emplois principaux que présente aujourd'hui la préposition *à*. Nous n'avons omis qu'un emploi important, parce qu'il n'est pas un développement naturel des emplois précédents, mais le résultat d'une confusion qui s'est produite au XVIe siècle. A cette époque l'article contracté *ou*, *ès*, c'est-à-dire *en le*, *en les*, a disparu de l'usage et a été remplacé soit par *dans le*, *dans les*, soit par une forme presque homonyme de *ou*, *ès*, à savoir *au*, *aux* : *Se mettre* **au** *lit*; anc. franç. *Se mettre ou* (*dans le*) *lit. Les étoiles brillent au ciel*; anc. franç. .....*ou* (*dans le*) *ciel. Être aux fers*; anc. franç. *Être ès* (*dans les*) *fers.*

463. **AVEC.** — *Avec* est étymologiquement un adverbe; en effet, il est formé de *av* (qui se trouve dans les *Serments de Strasbourg* sous la forme *ad* : **Ad** *Ludher nul plaid avrai*, etc.) venu du latin **apud**, et du pronom neutre **hoc** (*cela*). *Avec* signifie donc proprement : *avec cela.*

Cet emploi adverbial, qui est primitif, se retrouve à toutes les époques de la langue :

Enchalcent Franc e l'emperere **avuec**.
(*Rol.*, v. 3626)

Moy **avec**..... *peut-être m'en devroy taire.* (Mont. II, 17.)

> *Il avoit dans la terre une somme enfouie,*
> *Son cœur* **avec**.
> (La Font. I, 345),

Il est encore aujourd'hui usité dans la langue familière. Mais, dès les premiers temps, *avec* a pris, par extension, la valeur d'une préposition; il exprime en ancien français la concomitance de deux personnes : *Être* **avec** *quelqu'un.* Puis, à mesure que disparaissait de l'usage une vieille préposition *od* ou *o*, qui avait tous les sens actuels de *avec*, et qui sortait, elle aussi, du latin **apud**, la préposition *avec* prenait sa place et exprimait la concomitance des choses : *Prendre ceci* **avec** *cela* ; le mode, l'instrument ou la matière : *Parler* **avec** *courage. Agir* **avec** *prudence. Frapper* **avec** *un bâton. On obtient tout* **avec** *de l'argent. Bâtir* **avec** *du fer. Carreler* **avec** *de la brique. Déjeuner* **avec** *du café.* Notons la locution *d'avec* employée avec les verbes *connaître*, *distinguer*, *séparer*, *sortir*, etc.

> *A connoître un pourpoint d'***avec** *un haut de chausse.*
> (Mol. IX, 107)

Dès l'époque primitive, *avec* prit une *s* adverbiale, et comme le groupe *avecs* était un peu dur, il s'intercala un *e* euphonique entre le *c* et l'*s*, qu'on écrivit *aveques*, *avecques*, *avekes*, et ainsi l'on eut la forme simple *avec* et la forme allongée *avecques*. Ces deux formes se maintiennent jusqu'en plein XVII[e] siècle. On trouve à cette époque la forme *avecque* sans *s*, devant les mots commençant par une consonne. C'est que l'*s*, qu'on ne faisait plus entendre dans la prononciation, est tombée. On la trouve aussi devant des mots commençant par une voyelle; alors l'*e* muet s'élidant, cette forme est identique à celle de *avec*. Dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, *avecques* n'est plus guère employé qu'en poésie pour obtenir une syllabe de plus dans le vers. Il disparaît tout à fait au XVIII[e] siècle.

464. **AVANT.** — *Avant* vient du latin populaire **avante** formé de **av**, et de **ante**. **Ante** lui-même s'est maintenu dans *antan* : *Les neiges d'antan*. Il a donné des dérivés : *ains*, *ançois* qui ont disparu de la langue moderne.

Avant est adverbe ou préposition. En ancien français, il est presque toujours adverbe et exprime un rapport de priorité dans l'espace : *aller* **avant**. Un souvenir de cet emploi se retrouve dans : *aller*, *pénétrer plus* **avant**.

Avant, comme préposition, est à peu près inconnu à la vieille langue. En moyen français, il paraît prendre un développement de plus en plus grand, exprimant la priorité dans l'espace ou le temps : *Il marchait* **avant** *moi*. **Avant**-*hier*.

> **Avant** *ce jour fini, ces mains, ces propres mains*
> *Laveront dans son sang la honte des Romains.*
> (Corn. III, 327)

A partir du XVIe siècle, l'usage de *avant* s'étend au détriment de celui de *devant* qui lui cède graduellement sa fonction.

Avant s'employait jusqu'au XVIIe siècle devant l'infinitif pur : **Avant** *respondre par l'oracle* (Rab. II, 212). *Ma tante avoit payé les dettes de son fils* **avant** *mourir* (Sév. VIII, 7). Toutefois, au XVIIe siècle, on rencontre plus souvent l'infinitif précédé de *que* ou surtout de *que de* :

> ...**Avant que** *partir, je me ferai justice.*
> (Rac. III, 66)

> *Ne verrez-vous point Phèdre,* **avant que de** *partir?*
> (Id. III, 312)

L'usage actuel ne connaît plus guère que *avant de*, qui date du XVIIIe siècle seulement; toutefois, certains lettrés par affectation et le peuple disent encore : **Avant que de** *faire*.

Avant se combine avec d'autres prépositions : **en** *avant*, **par** *avant* (d'où *auparavant*), **de** *avant*, *d'avant*, *devant*.

Devant, dans l'ancienne langue, comme dans la

langue moderne, était préposition et adverbe ; mais son emploi était beaucoup plus étendu. Il exprimait non seulement un rapport dans l'espace, comme de nos jours : **devant** *quelqu'un*, *se tenir* **devant** *quelqu'un*, *se tenir* **devant** ; mais aussi un rapport dans le temps : ainsi encore au XVIIe siècle : *Seroit-il possible que* **devant** *moi tu n'eusses jamais vu d'autres exemples de mortalité ?* (Malh. I, 359).

Ses flots....................
Sont trouvés de ceux qui les boivent
Aussi peu salés que **devant.**
(Id. I, 114)

Encor que vous partiez beaucoup **devant** *le jour.*
(Corn. II, 281)

Elle (Votre Majesté) *me permettra de lui dire que* **devant** *Elle, on n'a point vu de roi qui...* (Rac. I, 514). **Devant** *le jugement du procès* (Sév. I, 478).

De plus, *devant* se faisait suivre d'un infinitif soit pur, soit précédé de *que* ou *que de*, et aussi d'une proposition subordonnée : **Devant** *boire* (Rab. I, 100). **Devant que** *passer plus outre* (Malh. II, 7). *J'ai reçu votre lettre... un moment* **devant que de** *monter en bateau* (Sév. IV, 131). **Devant que** *la philosophie vous eût fortifié* (Malh. II, 305). *Ils partiront tous* **devant** *qu'il soit six jours* (Sév. IV, 131).

Enfin, *devant* s'employait encore au figuré : *Je mettrai désormais ma santé et mes promenades* **devant** *toutes choses* (Sév. IV, 394).

Comme on le voit, *devant* a été remplacé dans beaucoup de ses emplois par *avant*. Voici d'ailleurs quels sont les rapports entre ces deux prépositions dans la langue actuelle.

Avant, comme adverbe, a conservé son sens primitif : *Aller* **avant**, *plus* **avant**. Comme préposition, il indique une priorité de lieu : *Placer le premier volume* **avant** *le deuxième* ; de temps : *Arriver* **avant** *les autres*, **avant** *le lever du soleil* ; de rang : *placer une chose* **avant** *une autre* au propre et au figuré.

Devant signifie du côté où est la face de quelqu'un, de quelque chose ou dans la direction qui s'étend en face de quelqu'un, de quelque chose : *Planter un arbre* **devant** *la maison. Fuir* **devant** *quelqu'un*, et au figuré : *Les hommes sont égaux* **devant** *Dieu*.

465. **CONTRE.** — Signalons certains sens que cette préposition a perdus. Elle marque aujourd'hui la proximité : *Maison située* **contre** *un jardin*; l'opposition : *Il marcha* **contre** *les ennemis*, ou l'échange : *Échanger un mobilier* **contre** *un autre*. Dans l'ancienne langue, cette préposition pouvait marquer une simple direction : *armes qui resplendissent* **contre** *le soleil*; la proximité dans le temps : **contre** *la Pâque* (c.-à-d. au moment de Pâques).

466. **DE.** — La préposition *de* présente une foule d'emplois que l'on peut distribuer de la façon suivante :

I. *De* marque l'éloignement au propre, dans le temps et au figuré.
II. Il est partitif.
III. Il signifie *touchant*.
IV. Il sert à relier les termes de la proposition.
V. Il annonce le complément d'un adjectif.
VI. Il s'emploie dans l'apposition.

De *marque l'éloignement*. Cette préposition qui vient du latin **de**, exprime d'abord, comme ce dernier, l'éloignement d'un point de départ : *descendre* **de** *la montagne*; *sortir* **de** *la ville*; *errer* **de** *lieu en lieu*. Spécialement : *Blancandrin* **del** *Castel de Val Fonde* (*Ch. Rol.*); *Gérard* **de** *Roussillon* (qui est de...); *le prince* **de** *Bourbon*; *le duc* **de** *Richelieu*. C'est ainsi qu'est formée la particule nobiliaire.

Elle marque en outre l'éloignement dans le temps : **de** *ce jour*; **d'***aujourd'hui en huit*; *Ceci date* **de** *trois semaines*; *se lever* **de** *bonne heure*; *partir* **de** *grand matin*. Par analogie : *Il n'a rien fait* **de** *toute la journée*.

Figurément : *tenir, recevoir, apprendre quelque chose* **de** *quelqu'un*; **de** *la part du roi*; *priver, dépouiller*,

délivrer, *préserver*, *acquitter*, *absoudre quelqu'un* **de** *quelque chose*; *né* **de** *parents pauvres*; *délaissé* **de** *tout le monde*; *être loué*, *aimé* **de** *quelqu'un*. Dans un autre sens figuré, *de* marque le lieu d'où part l'action : *prêcher* **de** *la chaire*; *parler* **de** *la tribune*; *une montagne* **d'***où l'on contemple l'horizon*.

Par extension, *de* arrive à indiquer l'instrument : *écrire* **de** *la main droite*; ou le moyen : *payer* **de** *son argent*, **de** *sa vie*; ou la matière : *s'enivrer* **de** *vin*; *vase* **de** *bois*; *colonne* **de** *marbre*; ou la cause : *heureux* **d'***une nouvelle*. De là la locution *de ce que*, qui est restée usitée jusqu'au XVII[e] siècle avec la valeur de *parce que* : *Elle avoit été bien fâchée de la peine que j'avois soufferte, et bien aise* **de ce qu'***elle étoit finie* (La Rochef. III, 18). *Je pleure* **de ce que** *cet enfant n'est pas en état de vous suivre comme les autres* (Rac. V, 147). *Il se plaint de celui qui a écrit ou parlé pour lui*, **de ce qu'***il n'a pas touché les meilleurs moyens de sa cause* (La Bruy. I, 68).

De marque encore la manière : *Aimer Dieu* **de** *tout son cœur*, **de** *toutes ses forces*.

Dans toutes ces extensions, instrument, moyen, matière, cause, manière, on retrouve facilement l'idée primitive du lieu d'où part l'action.

De marque encore la partie, le côté par lequel l'attribut convient au sujet : *petit* **de** *taille*, *sain* **de** *corps*, *habile* **de** *ses doigts*. De là est sorti l'emploi de *de* avec le comparatif en ancien français : *Plus savant* **de** *Pierre* (§ 374).

II. **De** *partitif*. Un cas particulier des emplois précédents a reçu un développement original en français. C'est celui où *de* a le sens partitif : *un* **de** *nous*; *peu* **de** *choses*; *trop* **d'***efforts*; *assez* **de** *bien*; *beaucoup* **de** *mal*; *peu*, *point*, *pas* **d'***argent*; après des verbes : *boire* **de** *l'eau*, *manger* **du** *pain*, c'est-à-dire : boire une partie de l'eau, etc...; avec un substantif sans article : *ce sont* **de** *bonnes gens*, **d'***aucuns prétendent*, **de** *certaines gens affirment* (voir § 388).

Un autre emploi du partitif conduit au génitif subjectif : *enlever les cheveux* **de** *la tête*. Ici *de* exprime l'éloigne-

ment d'un lieu; de là par extension en ancien français : *les yeux* **du** *chef lui fait crever*, *trésor* **de** *froment* (c.-à-d. qui vient du froment), *grand bien est* **de** *paix* (c.-à-d. vient de paix), d'où par une nouvelle extension : *les joies*, *les plaisirs* **de** *la paix*, et à la fin du moyen âge quand le complément est un nom de personne : *le livre* **de** *Pierre* (§ 462, IV 2°). Ainsi s'est constitué graduellement le génitif subjectif, où le deuxième terme est possesseur du premier terme. Il sort, aux premiers temps de la langue, du *de* partitif quand le génitif est un nom de chose; il se développe au XIVe siècle par analogie quand le génitif est un nom de personne.

III. **De** *a le sens de* **touchant**. Cet emploi très fréquent en latin s'étend encore en français : *parler*, *deviser*, *discourir* **d'***une chose*, *avoir pitié*, *peur* **de** *quelqu'un*. *J'ai regret* **de** *lui*, *j'ai regret* **de** *sa mort*. De là, par une extension naturelle, le génitif objectif : *avoir l'ennui* **de** *vivre*, *la crainte* **du** *mal*, *l'amour* **de** *Dieu*. Ainsi le génitif objectif sort de la préposition *de* signifiant « touchant », tandis que le génitif subjectif sort de la préposition *de* au sens partitif. Voilà comment le génitif latin, qui avait les deux significations subjective et objective, disparaissant de la langue populaire à la fin de l'Empire, est remplacé par deux développements nouveaux de la préposition *de*.

IV. **De** *relie les termes de la proposition*. Nous avons vu à la syntaxe de l'infinitif l'origine de la construction : *Il est honteux* **de** *mentir* (§ 450). De la tournure *c'est honte* **de** *mensonge*, qui l'explique, sort également la tournure : *Qu'est-ce* **de** *nous* employée par Bossuet (c'est peu de chose de nous), et avec intercalation du relatif : *Qu'est-ce* **que de** *nous*? (quoi est de nous ?)

V. **De** *annonce le complément des adjectifs*. Le français continue la tradition latine en l'élargissant : *désireux*, *avide*, *jaloux*, *heureux*, *triste*, *capable* **d'***une chose*. Par analogie et par extension naissent les tournures : *homme* **de** *sens*; *homme* **de** *grand talent*. *Nul n'est* **de** *la force de cet homme*.

VI. **De** *marque l'apposition.* Le latin disait habituellement **Urbs Roma** (la ville Rome), en mettant les deux mots au même cas. Toutefois on trouvait la tournure **Urbs Romae**, avec le génitif, construction qui devint de plus en plus fréquente vers la fin de l'Empire et qui triompha dans les langues romanes. On trouve bien en vieux français des exemples tels que *le fleuve Jourdain*, et encore aujourd'hui, quand le déterminant précède : *Paris la grand'ville*; mais la construction avec *de* est usuelle : *le pays* **de** *France*, *la ville* **de** *Paris*, *le titre* **de** *roi*, *le nom* **de** *père*, *le mois* **de** *janvier*, *le jeu* **de** *billard*; l'emploi de *de* est indispensable avec les noms de villes; l'usage est hésitant avec les noms de montagnes, de rivières; mais il faut *de* avec les substantifs signifiant nom, mot, type; il faut encore *de* quand le mot régissant exprime une qualité : *ce diable* **d'***homme*; *cette coquine* **de** *toilette*; *un drôle* **de** *corps*; *une drôle* **de** *personne.* Remarquez qu'ici *drôle* est substantif et non adjectif, car autrement il faudrait *une drôlesse de personne.*

Le moyen français employait encore *de* après les titres : *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*..., *Monseigneur* **du** *Pape*, *La dame* **de** *sa mère.* Encore dans La Fontaine : *Monsieur* **du** *Corbeau.*

Rappelons enfin que *de* entre dans de nombreuses locutions adverbiales. Le deuxième terme est un nom : *derechef*, *de nouveau*, *de raison*, *du tout*, etc., ou un adverbe : *de près*, *de loin*, *dessus*, *dessous.*

En résumé, le français a étendu la signification du latin **de** en le chargeant d'exprimer le génitif latin et les prépositions latines **ex** et **ab** qui avaient disparu.

467. **EN.** — *En* vient du latin **in** qui signifiait « à l'intérieur d'un objet et sur la surface d'un objet ». Ces deux sens se sont continués dans l'ancien français qui dit non seulement *être*, *aller* **en** *prison*, mais *s'asseoir* **en** *cheval.* Ce dernier sens a disparu dans la langue moderne qui n'en conserve plus que quelques traces : *Jésus est mort* **en** *croix*, c.-à-d. sur la croix. *Portrait* **en** *pied*, c.-à-d. sur pied. *Casque* **en** *tête*, c.-à-d. sur la tête, etc. Dans

ces expressions d'ailleurs, le sens ancien de *en* n'est plus compris. Partout ailleurs, *en* a été remplacé par *sur*, *dessus*, etc. C'est la signification de « à l'intérieur *de* » qui s'est seule conservée ; encore les emplois de *en* dans ce sens sont-ils plus restreints que ceux de **in** en latin.

1° La préposition latine **in** distinguait le repos dans un lieu de la direction vers un lieu en mettant le régime tantôt à l'accusatif, tantôt à l'ablatif. La disparition des cas a amené la perte de cette distinction. Il suit de là que le français *en* exprime la situation dans un lieu ou la direction vers un lieu : *errer de lieu* **en** *lieu*, *de ville* **en** *ville*, *mettre* **en** *prison*, *porter* **en** *terre*, *être* **en** *prison*, *tenir une chose* **en** *sa main*. Devant les noms de villes, *en* a été remplacé par *à*. Il semble qu'on ait voulu distinguer le nom du pays de celui de la ville : **en** *France*, mais **à** *Paris*. Cette distinction n'était pas encore tout à fait établie au XVIIe siècle : **en** Lacédémone (Malh. II, 136) ; **en** *Avignon* (IV, 111) ; **en** *Alger* (Corn. IV, 235) ; **en** *Argos* (Rac. III, 155). Ajoutons toutefois qu'au XVIIe siècle l'emploi de *en* devant les noms de villes, comme le fait remarquer Ménage, ne subsistait guère qu'avec ceux qui commençaient par une voyelle.

2° Le rapport de la situation dans l'espace s'étend au temps : **en** *ce temps* ; **en** *tout temps*, **en** *été*, *hiver* ; *c'était* **en** *janvier*, **en** *plein jour*. Ici la construction répond à l'ablatif latin. La préposition peut aussi exprimer une direction dans le temps : *d'ores* **en** *avant*, *d'aujourd'hui* **en** *huit* ; *de semaine* **en** *semaine*. L'ancienne langue employait indifféremment *en* pour marquer la période de temps durant laquelle se faisait l'action : *faire une chose* **en** *huit jours* (ici le régime représente l'ablatif et la période dans laquelle l'action s'accomplit) ; *faire une chose* **en** *huit jours*, c.-à-d. au bout de huit jours (ici le régime représente un accusatif et la période au bout de laquelle l'action commence). La langue moderne a mis à profit la préposition moderne *dans* pour distinguer les deux sens par des particules différentes : *faire une chose* **en** *huit jours*, **dans** *huit jours*.

3° Au figuré, la préposition *en* exprime une quantité de rapports soit qu'elle marque une situation ou une

direction : *se mettre*, *être* en *colère* ; *avoir*, *mettre* en *son pouvoir* ; *être* en *prière*, en *adoration*, en *honneur*, en *grâce*, en *faveur* ; *être* en *pleurs* ; *mettre* en *gage* ; *donner* en *otage* ; *dépenser* en *aumônes* ; en *considération de*, en *haine de*, en *l'honneur de*, en *guise de*, en *sorte que* ; *mettre* en *deux*, en *trois* ; *couper* en *morceaux*, *tailler* en *pointe*, *poème* en *quatre chants*, *pièce* en *trois actes*, en *forme de* ; *changer une chose* en *une autre* ; *traduire* en *plusieurs langues* ; *écrire* en *latin* ; *jouer* en *artiste* ; *agir* en *roi* ; après un adjectif : *riche* en *livres*, *fertile* en *blé* ; *fécond* en *ressources* ; *sage* en *paroles*. On voit que, dans la plupart des cas, le substantif est sans article, ce qui indique des constructions de date très ancienne.

Signalons aussi l'emploi de *en* suivi du gérondif : en *chantant*, *l'appétit vient* en *mangeant* (§ 457, I).

4° Nous savons (§ 199, 4) que *en* se contractait avec l'article en *el*, *ou* et en *ès* ; cet article contracté disparaît dans la seconde moitié du XVIe siècle et ne se rencontre que sporadiquement au XVIIe, époque où la langue dut le remplacer, en ayant recours dans beaucoup de cas à l'article contracté avec *à* : *au* remplaça *ou* et *aux* remplaça *ès*. La vieille langue disait : *en mon nom et* el *sien*, ou *en mon nom et* ou *sien*. *Ou* disparaissant est remplacé par *au*, et nous disons aujourd'hui *en mon nom et* au *sien*. C'est ainsi que nous avons vu, à propos de la préposition *à*, les expressions *se mettre* au *lit*, *être* aux *fers*. Cet emploi est très fréquent au XVIIe siècle, et dans beaucoup de cas on trouve la préposition *à* au sens de *dans*, même quand il n'y a pas contraction de l'article.

La langue a encore remplacé *ou* et *ès* par *dans le* et *dans les* (comme nous le verrons à propos de préposition *dans*). Cette substitution a eu la conséquence suivante : c'est que *en* n'étant plus suivi de l'article a pris une acception de plus en plus générale et indéterminée. En effet *en* ne s'emploie plus, comme on le voit, dans les exemples cités, qu'avec les locutions générales : en *grâce*, en *faveur* ; le substantif régi par *en* n'est déterminé par l'article qu'autant qu'il est féminin : *en* la *circonstance*, ou qu'il est élidé : en *l'état*, ou que le déterminatif est un

pronom : *en* **mon** *nom*, *en* **ce** *jour*, mais ces derniers cas ne sont que l'exception, et la préposition *en* n'a plus guère aujourd'hui qu'un emploi archaïque et, pour ainsi dire, consacré devant les noms propres de pays et devant certains noms communs. L'ancien emploi de *en* a passé de nos jours à *dans*.

468. **ENZ** (DANS). — *Enz* du latin **intus** signifie « à l'intérieur ». Très usité au moyen âge, il s'est maintenu en se combinant avec *çà* et *là* dans les adverbes, quelque peu vieillis, *ceans*, *leans*, c.-à-d. çà à l'intérieur, là à l'intérieur. *Enz* s'est encore combiné avec la préposition *de* et est devenu *denz*, d'où *dans*, et, par redoublement de la préposition, *dedenz*, *dedans*. Il est curieux que *dans* soit à peine usité au moyen âge, tandis qu'au contraire *dedans* se rencontre à chaque pas.

Dedans est adverbe et préposition jusqu'au XVIIe siècle. Mais au XVIe la disparition de *ou* et de *ès* donne à *dans* l'occasion de se produire ; la langue l'adopte d'abord en le faisant suivre de *le* ou de *les* ; *dans le* remplace *ou*, *dans les* remplace *ès*. Cet emploi déterminé par l'article fait que *dans* prend une valeur de plus en plus précise en face de *en* qui prend une valeur de plus en plus générale. C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans le courant du XVIIe qu'a lieu cette révolution qui restreint le domaine de *en* au profit de *dans*. Elle restreint en même temps celui de *dedans*. Comme *dans* est préposition et que *dedans* est adverbe et préposition, l'emploi prépositionnel de *dedans* devient inutile. Tel est l'avis de Vaugelas et de tous les grammairiens, et cet emploi disparaît tout à fait dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

469. **FORS** ou **HORS**. — Du latin **foris** est sorti d'abord *fors*, puis *hors* qui a supplanté *fors* définitivement au XVIIe siècle.

1° *Fors* et *hors* étaient adverbes : *sortir* **hors**. *Hors* ne s'emploie plus guère avec le sens adverbial *que* précédé de la préposition *de* : *sortir* **dehors**.

2° Ils étaient aussi prépositions : *Il se jeta* **hors** *la ville*, et avec la préposition *de* : *Il se jeta* **hors de** *la ville*. Au figuré on dit : *être* **hors** *la loi*, *être* **hors de** *soi*. Dans ces locutions, *hors* a son sens étymologique. Mais, dès les débuts de la langue, il se produisit une extension curieuse : dans la phrase *Ils ont été récompensés* **hors** *lui* (c.-à-d. *lui hors*), *lui* est sujet de *hors*, qui est adverbe. Par une erreur sur la construction, on vit dans *hors* une préposition avec *lui* pour régime, et, par suite, *hors* devint le synonyme d'*excepté* : *Tout est perdu* **fors** *l'honneur*. *Ils ont été récompensés* **hors** *lui* (excepté lui). C'est ainsi que le composé *hormis*, et aussi *devant*, *pendant*, d'adverbes sont devenus prépositions. Dans cet emploi, *fors* pouvait être suivi de la conjonction *que* : *Me voyant grande et estimee belle d'un chascun*, **fors que** *de vous seul* (*Hept.* II, 72). *Hors que* peut être aussi locution conjonctive : *Il l'a traité aussi mal que possible*, **hors qu'***il ne l'a pas battu.*

Dehors, que nous avons vu employé comme adverbe, était aussi préposition :

> *J'en voyois et dedans et* **dehors** *vos murailles.*
> (Rac. I, 418)

Comme *dedans*, il a cessé d'avoir cet emploi à la fin du XVIIe siècle.

470. **OUTRE.** — *Outre*, du latin **ultra**, était en ancien français adverbe et préposition.

1° Comme adverbe, il signifiait « au-delà ». Il nous est resté de cet emploi les expressions *aller*, *passer* **outre**, *percer d'***outre** *en* **outre**, et la locution *en* **outre** avec le sens de « en plus »

En moyen français, l'adverbe *outre* était employé dans un très grand nombre de locutions qui se ramènent à ces deux sens « au-delà de la mesure » et « complètement » : *Les Flameaux... vouloient plus* **outre** (Noël du Fail, *Prop. rust* I, 87). Comparez les mots *outrecuidance*, *outrecuidant.*

2° Comme préposition, il s'employait au propre

Aller **outre** *mer. Louis d'***Outre***-mer. Les gens d'***outre***-monts. Les mémoires d'***Outre** *Tombe.*

> *...Le Rhin,* **outre** *ses bords*
> *Lui vit faire éclater sa gloire.*
> (Malh. I, 115)

Il s'employait aussi au figuré avec son sens étymologique : *Se revancher* **outre** *la volonté de ceux qui nous ont obligés* (Malh. II, 132). Nous disons encore **outre** *mesure*, **outre** *nature*, **outre** *raison* ; mais ce sont des archaïsmes ; car *outre*, comme préposition, n'est plus guère usité qu'au sens de « en surplus de » : **outre** *le rapport que nous avons constaté* ; **outre** *ce que je vous ai dit*, d'où la locution conjonctive : **outre qu'***il a mal agi.*

471. **PAR.** — *Par* vient du latin **per**. 1° Cette préposition signifie d'abord « à travers », dans l'espace et le temps : *Aller* **par** *mer et* **par** *eau.* **Par** *monts et* **par** *vaux. Courir* **par** *le monde. Voyager* **par***tout. Jeter* **par** *la fenêtre. Donner un coup de fouet* **par** *le visage.* **Par** *un beau temps*, **par** *la pluie. Gagner tant* **par** *jour.*

2° Il exprime l'intermédiaire par lequel une chose est faite : *Ces choses ont été accomplies* **par** *des agents intelligents. Agir* **par** *soi-même.* De là l'emploi de *par* pour désigner l'instrument, le moyen : *Prendre* **par** *la main, le cou. Assurer* **par** *serment. Jurer* **par** *Dieu*, **par** *les saints.* **Par** *ma barbe !* etc.

Par exprime encore la cause : *Agir* **par** *envie*, **par** *désir*, **par** *colère. Je conclus* **par** *ce que je vois que.* Spécialement avec l'infinitif : **Par** *noz passages paier* (Villeh. 59). *Ce ne feut accepté*, **par** *ne sembler équitable* (Rab. I, 184).

> *Mais ne confondons point,* **par** *trop approfondir*
> *Leurs affaires avec les vôtres.*
> (La Font. I, 252.)

C'est là une tournure vieillie qui ne s'est conservée qu'avec les verbes *commencer* et *finir* : *Il a commencé* **par** *déclarer* ; *il finira bien* **par** *avouer* (§ 450).

3° Un emploi important de *par* en ancien français était

celui par lequel il exprimait le superlatif : **Par** *est bon*, c'est-à-dire il est très bon. Généralement, *par* était accompagné d'un autre adverbe : *assez*, *mout*, *trop* : *Assez* **par** *fut long. Mout* **par** *fut bon. Trop* **par** *fut bon.* Cette construction a disparu, sauf dans la locution qui n'est plus comprise : *C'est* **par** *trop fort.*

4° *Par* se combinait avec beaucoup d'adverbes et de prépositions : **par** *avant*, **par** *devant*, **par** *après*, **par** *devers.* De l'emploi de *par* au sens causal sort la locution *parce que* qui, en français moderne, a remplacé aussi *pour ce que. Parce que* exprimait le motif, *pour ce que* le but : *Pourquoi êtes-vous en retard?* c.-à-d. par quelle cause? Réponse : *parce que je me suis égaré. Pourquoi faites-vous cela?* c.-à-d. dans quel but? Réponse : *parce que je veux m'amuser.* Ici *parce que* remplace *pour ce que.* Nous allons voir à *pour* cette signification et les deux sens de *pour quoi.*

Le classement des sens offre une difficulté particulière parce qu'il se rattache directement à plusieurs sens latins dont quelques-uns n'existent plus en français. Il en résulte que les sens français paraissent isolés les uns des autres si l'on ne remonte pas au latin.

472. **POUR.** — *Pour*, anc. fr. *por*, vient du latin populaire **por** qui est le latin classique **pro.**

1° **Pro** signifie proprement « devant », **pro rostris** (devant les rostres). De là au figuré : **dimicare pro patria** (combattre devant la patrie, pour la protéger), d'où : *combattre* **pour** *la patrie.* Le sens matériel ayant disparu en français, *pour* n'a plus eu qu'une valeur abstraite, n'a plus exprimé qu'un rapport, est devenu une véritable *préposition.* L'idée de protection qui se dégage de celle de situation, « en face de », a abouti naturellement au sens « en faveur de » : *combattre* **pour** *son pays*, *trembler* **pour** *quelqu'un* ; *être* **pour** *ou contre une proposition.* D'où : *plaider* **pour** *et contre* ; *l'amour d'une mère* **pour** *ses enfants*, et, par analogie : *la haine qu'il a* **pour** *lui. C'est une grande perte* **pour** *nous. Remède bon* **pour** *la fièvre. C'est* **pour** *son malheur qu'il est parti.*

2° Par extension, *pour* indique la destination, le motif : *faire de l'exercice* **pour** *sa santé*; *être dévoué* **pour** *quelqu'un*, **pour** *quelque chose*; **pour** *l'amour de Dieu*; spécialement avec un infinitif : *faire une chose* **pour** *s'amuser*, *travailler* **pour** *réussir*. *Pour*, dans ce cas, est souvent séparé de l'infinitif encore au XVIIe siècle :

> **Pour** *de ce grand dessein assurer le succès.*
> (Corn. IV, 76)

Il parla le premier **pour**, *en découvrant les oppositions, prendre ses mesures et avoir la réplique* (La Bruy. I, 374). Vaugelas proteste contre cette construction et n'autorise entre *pour* et l'infinitif qu'une ou deux syllabes : **pour** *y aller*, **pour** *de là passer en Italie*. *Pour*, au lieu d'un infinitif, peut être suivi d'une proposition personnelle subjonctive. L'ancienne langue disait en ce cas *pour ce que*; comparez *de ce que*, *parce que*; puis, dès le moyen âge, *ce* peut tomber; de là *pour que*, qui s'est peu à peu étendu et a définitivement triomphé vers la fin du XVIIe siècle, malgré les protestations des grammairiens.

Notons encore quelques locutions particulières dont plusieurs ont vieilli où *pour* indique toujours la destination : *Cela n'est pas fait* **pour** *vous plaire*. *Il n'est pas* **pour** *se laisser maltraiter*. *Il y a ici* **pour** *contenter tous les goûts*. *L'affaire n'est pas* **pour** *en demeurer là*. *Il a fait assez* **pour** *sa gloire*, **pour** *réussir*, **pour** *qu'il réussisse*. *C'est* **pour** *en mourir d'ennui*. *Commencer* **pour** *finir*. *Il est fort chagrin* **pour** *s'amuser* (archaïque). *Il est trop faible* **pour** *supporter cette charge*. Un autre emploi de *pour*, qui relève de la destination, est celui qu'indiquent les expressions : *partir* **pour** *Paris*, **pour** *l'Amérique*, *expédition* **pour** *tous pays*.

3° *Pour* a aussi le sens de « à la place de ». Ce sens ne se rattache pas au précédent ; il dérive du latin : *Faire une chose* **pour** *un autre*. *Faire une chose* **pour** *une autre*. *Acheter*, *vendre* **pour** *six francs*. *Œil* **pour** *œil*, *dent* **pour** *dent*. *Traduire mot* **pour** *mot*. *Tenir quelqu'un* **pour** *ami*. *Choisir* **pour** *roi*. *Prendre* **pour** *femme*. De ce

sens sort un sens nouveau, fort important, celui de « à cause de », sens surtout usité dans la vieille langue :

Tuit s'enfoïrent **por** *la pluie.*
(*R. Rose*, v. 6521)

Il pleure **pour** *la souffrance qu'il endure.* Encore aujourd'hui : *C'est* **pour** *cela qu'il pleure, c'est* **pour***quoi il pleure.* L'ancienne langue disait aussi **pour** *ce que* suivi de l'indicatif : **Por** *ce que cil pardons fut issi granz si s'en esmurent molt li cuer des genz; et molt s'en croisierent* **por** *ce que li pardons ert si granz* (Villeh. 2). **Pour** *ce que* disparaît dans ce sens au XVIIe siècle devant *parce que* qui exprime dès lors non seulement l'instrument, mais encore la cause.

Nous avons vu (§ 450) que, dans la langue actuelle, *pour*, au lieu d'être employé comme dans l'ancienne langue avec l'infinitif présent, n'est plus employé que devant l'infinitif passé : *Il a été puni* **pour** *avoir dérobé.* Toutefois il faut considérer ce qui se passe dans les phrases négatives ou restrictives. L'ancienne langue disait : *Il se promène* **pour** *le plaisir qu'il y trouve*; elle disait, par suite, de même : *Il ne se promène pas* **pour** *le plaisir qu'il y trouverait.* Ici *pour* arrive à exprimer la même idée que *malgré.* De là les tournures suivantes : *Ilz ne se lassoient jamais*, **pour** *quelque travail qu'ilz prissent* (Amyot, *Thésée*, 6). **Pour** *peu que vous fassiez, vous réussirez*, et, par oubli de cette construction : **Pour** *peu que vous fassiez cela, vous réussirez*; le pronom *cela* est de trop, puisque *pour peu* signifie *pour le peu.* Or *pour*, dans ce sens, bien que la construction ait vieilli, peut encore être aujourd'hui suivi de l'infinitif présent, comme au XVIIe siècle :

Un roi n'est pas moins roi **pour** *se laisser charmer.*
(Corn. VI, 43)

Ah! **pour** *être dévot, je n'en suis pas moins homme.*
(Mol. IV, 466)

4° *Pour* signifie encore « par rapport à ». C'est un sens dérivé du latin : *Cet habit est bien chaud* **pour** *la*

saison. Argent placé à cinq **pour** *cent.* On dit, par extension : **Pour** *ma part, voici ce que je pense.* **Pour** *moi, c'est autre chose.*

5° *Pour* servait et sert encore pour marquer un rapport de temps. Dans l'ancienne langue, il pouvait désigner le passé, et nous disons encore : **pour** *lors. La cérémonie était* **pour** *hier.* Il ne sert guère aujourd'hui qu'à désigner le présent : *C'est* **pour** *maintenant*, ou le futur : *Je n'en ai que* **pour** *un moment. Ce sera* **pour** *ce soir. C'est* **pour** *toujours*, **pour** *quand vous voudrez.*

473. **PUIS.** — *Puis*, du latin **post**, était préposition et adverbe. Il a été remplacé comme préposition par **depuis**, sauf dans l'ancienne locution *puis ce que*, abrégée en *puisque*, signifiant « après que », laquelle n'a plus aujourd'hui que le sens figuré de « étant donné que » : **Puisqu'***il en est ainsi.*

Depuis était rarement employé comme préposition en ancien français, sauf dans *depuis ce que*, abrégé en *depuis que.* C'est à partir du XVIe siècle que son emploi comme préposition se développa aux dépens de celui de *puis.* Nous avons vu (§ 450) que jusqu'au XVIe siècle il pouvait être suivi d'un infinitif passé.

Comme adverbe, il avait deux sens, celui d' « après », aujourd'hui hors d'usage : *Il souffroit la mesme passion en son cueur que Themistocles longtemps* **depuis** *souffrit* (Amyot, *Thésée*, 6). C'était d'ailleurs ce sens qu'avait aussi *depuis* préposition : *Au reste* **depuis** *la mort de son pere Egeus, il entreprit une chose grande a merveille* (Amyot, *Thésée*, 28). Dans la langue actuelle, il signifie, soit comme adverbe, soit comme préposition, qu'un espace de temps ou de lieu commence à partir d'un terme indiqué : **Depuis** *hier il va mieux.* **Depuis** *les Alpes jusqu'à l'Océan*, etc. *La nuit fut mauvaise, mais* **depuis** *il alla mieux.*

474. **PRÈS.** — *Près*, du lat. pop. **pressum**, est adverbe et marque soit un rapport d'espace : *Il demeure tout* **près**, *ici* **près**.

Plus je l'estime **près**, *plus il est éloigné.*
(Corn. III, 551)

soit un rapport de temps : *Le jour du départ est* **près**. Cette seconde signification a vieilli. Dans les deux sens, *près* entre dans une locution prépositive : *près de. Il demeure* **près de** *l'église. Il est* **près de** *partir.* Au xvie siècle, l'on disait plus volontiers : *il est* **près** *l'église* que **près de** *l'église*, faisant ainsi de *près* une préposition.

De près se dit de l'espace, du temps, et figurément : *Serrer l'ennemi* **de près**. *Les malheurs se suivent* **de près**. Au figuré et par extension, *près* exprime un rapport de quantité : *Il n'est pas riche à beaucoup* **près**. *A peu de chose* **près**. *Il est à peu de chose* **près** *ruiné* (c.-à-d. il est près riche, près de la richesse, il est près ruiné, près de la ruine, à beaucoup de distance, à peu de distance). Dans ces tournures, *près* qui, à l'origine, détermine l'adjectif finit par s'unir aux expressions *à beaucoup*, *à peu* et autres analogues : *Le compte est exact à cinq francs* **près**. La construction première est « le compte est près exact, près de l'exact à cinq francs de distance » ; puis *près* vient se joindre à cinq francs : *à cinq francs* **près**. *Au titre* **près**, *il était roi* (c. à d. il était près de la royauté, le titre s'en manquant) ; puis *près* n'a plus fait qu'un avec *au titre*.

De là *à peu près* au sens de « peu s'en faut » : *L'affaire passera dans un mois à quelques jours* **près**, *en plus ou en moins. A cela* **près**, *il a raison. Un peu sot ; à cela* **près**, *bonhomme.*

Presque est un développement de *près* dans les expressions de l'ancienne langue : *Il est* **près** *mort. L'œuvre est* **près** *toute accomplie.* Dans *Il n'est pas riche à beaucoup* **près**. *Il est à peu* **près** *ruiné*, l'analyse nous montre que *près* a le sens de *presque*. Quelle est la valeur de ce *que* ? C'est le pronom relatif. L'ancienne langue dit : *qu'est-ce la fièvre?* ou *qu'est-ce qu'est la fièvre* ou *qu'est-ce que la fièvre?* (c. à d. qu'est-ce la chose laquelle est la fièvre?). De même, là où l'ancienne langue disait : *Il est près fou*, avec l'intercalation du relatif, elle a pu dire : *Il est* **pres que** *fou* (c. à d. il est près (ce) qu'(est un) fou).

Après signifie « à la suite » dans le temps : **Après** *la pluie, le beau temps.* **Après** *ce que j'ai dit.* **Après** *faire,*

après *avoir fait quelque chose*. *Après ce que* de l'ancienne langue a été abrégé en *après que*.

Après signifie aussi « à la suite » dans l'espace : *Des esclaves marchent* **après** *lui*, absolument : **Après** *venaient des soldats*; *ci*-**après**; spécialement : *courir*, *crier* **après** *quelqu'un*. *Il est toujours* **après** *lui*. *Être* **après** *un ouvrage*. Dans la langue populaire : *La clef est* **après** *la porte*.

475. **RIÈRE**. — *Rière* (lat. **retro**), usité en vieux français, a donné les composés *arrière*, *derrière*.

Arrière était adverbe, et l'est encore dans la locution composée *en arrière*, et en composition : *arrière-cour*, *arrière-neveu*. Il s'emploie même absolument : *Arrière ! Arrière, maudit ! Arrière* était aussi préposition, emploi disparu.

Derrière est adverbe et préposition. L'ancienne langue et la langue moderne présentent le même emploi. Il n'y a rien à remarquer.

476. **SANS**. — *Sans* (du lat. **sine** avec l'*s* adverbiale) présente, dans sa syntaxe, des particularités qui s'expliquent par le fait qu'il contient logiquement une négation. De là on dit *sans peur et sans reproche* et *sans peur ni reproche* (§ 482).

L'ancienne langue disait *sans ce que*, qui a été réduit à *sans que*.

477. **SOUS**. — *Sous* du lat. **subtus**, préposition, a formé *dessous* qui, jusqu'au XVIIe siècle, est adverbe et préposition. Dans la langue actuelle, il n'a guère conservé l'emploi prépositionnel que dans la locution surcomposée *par-dessous*.

478. **SUR**. — *Sur*, du lat. pop. **sopra**, a été confondu en moyen français avec *sus* (lat. pop. **susum**) qui était adverbe et quelquefois préposition, avec le sens de « en haut, en haut de ». De là le composé *dessus*, adverbe et préposition jusqu'au XVIIe siècle, et qui, dans la langue actuelle, n'est guère préposition que dans la locution surcomposée *par-dessus*.

479. **VERS**. — *Vers* du lat. **versus**, indique une direction dans l'espace ou le temps : **Vers** *la montagne*. **Vers** *midi*. Au figuré, il s'est employé jusqu'au XVII[e] siècle avec le sens de « à l'égard de » : *La foy des femmes* **vers** *les hommes estoit inviolable* (Noël du Fail, *Prop. Rust.* I, 7).

> *Par des vœux impuissants s'acquittant* **vers** *leurs princes.*
> (Corn. III, 357)
>
> ...**Vers** *l'un ou* **vers** *l'autre il faut être perfide.*
> (Id. III, 420)

L'usage moderne réclame ici le composé *envers*.

II. Négation

Le français a une négation pleine *non* ou *ne*. Les particules négatives venues du latin ont besoin elles-mêmes de ce *ne* ou de ce *non*. La négation se fait accompagner de noms ou d'adverbes positifs : *ne... pas*, *ne... point* ne sont pas plus énergiques que le latin **non**.

480. **NON**. — *Non*, du latin **non**, s'est maintenu sous cette forme jusqu'à nos jours, quand il est accentué. Mais l'emploi en est beaucoup plus restreint dans la langue actuelle que dans l'ancienne. En effet, en ancien et moyen français, il s'employait devant un mode personnel, surtout avec les verbes *être*, *avoir* et *faire* : « *Dient il voir que la garde de l'abaie est moie ? — Certes, Sire, fi je*, **non** *est, ains est moie* » (Joinv. 676). *Chil Buriles disoit que le terre que Esclas tenoit devoit estre soie, et Esclas disoit que* **non** *faisoit* (H. de Valenc. 545). *Par ma foi* **non** *ay* (*Cent nouv.* I, 31). **Non** *feront, non, disoit la mere* (Bon. des Pér. *Nouv. récr.* II, 21). De même encore au XVII[e] siècle : *Je ferai de même si le puis, mais* **non** *ferai si...* (Malh. III, 55). **Non** *ferai, de par tous les diables* (Mol. VII, 188). **Non** *sera sur mon âme* (La Font. IV, 346). En moyen français, on l'employait en outre fréquemment devant l'infinitif et le participe présent ; c'est de là que nous viennent *nonchaloir*, *nonchalant*,

nonobstant. Il ne s'emploie plus guère, depuis le XVIIe siècle, que comme adverbe absolu déterminant un verbe sous-entendu : *Le ferai-je ?* **Non**. *Je dis que* **non**, ou pour nier un des termes de la proposition : *Je désire du vin et* **non** *de la bière*. Il est resté aussi dans quelques locutions particulières : *sinon*, *sinon que*, *non que*, *non seulement*, et dans d'autres composés que *nonchaloir*, *nonchalant*, *nonobstant*, comme : *chose non faite*, *non-pareille*, *non-sens*, *non-valeur*, etc.

481. **Ne**. — *Ne* est l'affaiblissement de *nen*, qui lui-même n'est, en ancien français, autre chose que la forme atone de *non*. L'ancienne langue employait *ne* aussi librement que *non*. L'usage moderne en a considérablement réduit l'emploi.

A. Emploi de *ne* dans la proposition principale.

1° Jusqu'au XVIe et au XVIIe siècle, *ne* se rencontre dans les phrases optatives ou impératives :

Mes del seiremant **ne** *vos griet.*
(*Chev. Lion*, v. 6626)

Ne *vous en souciez* (*Saintré*, 260). **Ne** *manquez*, *sitôt la présente reçue*, *de m'envoyer* (La Bruy. II, 10). Encore aujourd'hui : *A Dieu* **ne** *plaise*. **Ne** *bougez d'ici* (arch.).

2° *Ne* s'employait dans des constructions où la négation était limitée par quelque terme comme *que*, *fors que*, *mais que*, *se* (si) *non*, etc. La langue moderne a conservé la construction *ne... que* : *Il* **n'***y a que lui*. De même avec *autre* : *Il* **n'***a d'autre ressource que de fuir*. Mais ici *ne* se fait déjà accompagner de *pas* ou *point* : *Je* **n'***ai d'autre désir que de vous plaire*, à côté de *Je* **n'***ai* **pas** *d'autre désir que de vous plaire*.

3° *Ne* était encore employé seul quand le verbe négatif régissait une proposition elliptique.

Mis se voudroit estre a la fuie
Toz seus en si sauvage terre
Que l'an ne le seüst ou querre.
(*Chev. Lion*, v. 2784)

C'est cet emploi que nous retrouvons dans : *Je* n'*ai que faire de vos dons.*

Et de même quand *que*, pris absolument dans le sens de « pourquoi », exprime un désir, une imprécation : *Que* ne *suis-je mort! Que* n'*est-il encore vivant!*

4° *Ne* reste seul quand la proposition négative est complétée par une proposition relative; tel a été l'usage en ancien français comme en français moderne : *Il* n'*y a serment qui tienne. On* ne *voit âme qui vive.*

5° *Ne* restait seul quand il était suivi de *rien* ou de *aucun*. La langue moderne a ajouté *nul* et plus tard *personne* ou tout autre mot restrictif : *Cela* ne *vaut rien. Il* ne *lit guère. Je* ne *dis mot. Je* ne *vous reverrai jamais.*

6° *Ne* seul était de règle avec *avoir cure*, *soin*, *pooir*, *dreit*, *garde*, etc. Nous disons encore : *Je* n'*ai cure. Je* n'*en ai garde. Il* n'*importe. Je* n'*ose. Je* ne *puis. Je* ne *sais*, etc.

7° *Ne* suivi de *plus* ou de *moins*, s'employait seul jusqu'au XII[e] siècle : N'*oserent plus demorer* (Villeh. 44). La langue depuis a distingué deux sens : quand *ne plus* se rapporte au temps, *ne* reste seul : *Je* ne *le ferai plus.* Si *plus* exprime une comparaison, *ne* s'accompagne de *pas*, point, etc.: *Il* n'*y a* pas *plus de cinq mètres.*

B. Emploi de la négation dans la proposition subordonnée.

Dans la proposition subordonnée, *ne* tantôt représente logiquement la négation, tantôt est explétif et est le résultat d'une attraction.

1° Il représente logiquement la négation dans : *Il y a longtemps que je* ne *l'ai vu. Je ne ferai rien si vous* ne *venez.* L'usage actuel a ici, dans la plupart des cas, une tendance à renforcer la négation par les mots *pas* et *point.*

2° *Ne* est le résultat d'une attraction, quand la phrase présente, exprimée ou non, une idée de négation. C'est ainsi que nous avons vu la négation en usage en ancien français et encore, pour certains cas, en français moderne dans le second membre d'une phrase comparative ; *Il est plus sage qu'il* n'*était autrefois.* C'est encore

ainsi que nous disons : *Je crains qu'il* **ne** *vienne. Empêchez qu'il* **ne** *parte. Prenez garde qu'il* **ne** *tombe. On n'agit pas ainsi à moins qu'on* **ne** *soit fou.* En ancien et moyen français, les verbes *nier*, *désespérer*, *défendre*, etc., étaient suivis d'une proposition négative :

Ja ne vos an desesperez
Que je tot mon pooir **n'***an face !*
(*Chev. Lion*, v. 5102)

M. Desmarais... défendit que l'on **n'***y laissât entrer homme du monde* (Malh. III, 379). Mais l'on comprend que l'emploi de la négation dans ce cas ne puisse avoir rien d'absolu. Il dépend du point de vue auquel se place celui qui écrit ou qui parle, et, suivant que sa pensée s'arrête ou ne s'arrête pas sur l'idée négative que contient la phrase, il ajoutera ou non la particule *ne*. Aussi constate-t-on jusqu'au XVIIe siècle de nombreuses incertitudes et une assez grande liberté sur ce point ; et depuis, malgré les discussions très spécieuses, malgré les règles, souvent contradictoires, édictées par les grammaires actuelles, l'usage du *ne* explétif est loin d'être fixé. Bon nombre d'écrivains, et des meilleurs, n'hésitent pas à supprimer *ne* après *à moins que*, comme le faisait régulièrement Corneille, ou à employer des constructions analogues à celles-ci : *Pour empêcher que ceux d'Autriche empiètent cet état* (Malh. III, 96). *Je mourois de peur qu'un autre que moi vous eût donné le plaisir d'apprendre la bonne nouvelle* (Sév. IV, 56). *Personne n'a tiré d'une destinée plus qu'il a fait* (La Bruy. I, 335). En somme, il y a une tendance, dans la langue actuelle, à supprimer ce *ne* explétif.

482. **NI.** — *Ni* vient du latin **nec**. En ancien et moyen français, la forme ordinaire est *ne*, et, dans les premiers monuments de la langue, *ned* devant une voyelle. Par suite, *ne* de **nec** se confondait avec *ne* de **non**. Ainsi dans ces vers :

Ne *puis dormir par nuit* **ne** *someillier,*
Ne *si* **ne** *puis* **ne** *boivre* **ne** *mengier,*

Ne *porter armes* **ne** *monter sor destrier,*
N'*aler a messe,* **ne** *entrer en moustier.*
(*Prise d'Orange*, v. 371)

Seuls les *ne* qui précèdent *puis* représentent **non**; les autres représentent **nec**. On rencontre au XVII[e] siècle quelques traces de *ne* pour *ni* : **Ne** *plus* **ne** *moins que le pontife* (Malh. I, 401).

.......Je **ne** *veux un tombeau*
Plus heureux **ne** *plus beau.*
(Id. I, 311)

Ne *plus* **ne** *moins qu'employoit au désert*
Rustic son diable, Alibech son enfer.
(La Font. V, 482)

Il ne saura qui, quoi, **n'***en quelle part*
N'*en quel logis.*
(Id. V, 44)

La syntaxe de *ni*, en apparence compliquée, s'explique par le fait qu'il est le synonyme de *et* dans une phrase négative. Tandis qu'en latin **nec** vaut **et non**, en français *ni* vaut *et*. Soit la phrase positive : *Le malade mange* **et** *boit depuis deux jours*; rendons-la négative; elle pourrait être : *Le malade ne mange* **et** *ne boit depuis deux jours*; avec cette forme, le sens serait satisfait; mais l'usage réclame la forme suivante : *Le malade ne mange* **ni** *ne boit depuis deux jours. Ni* n'a pas un autre sens dans les exemples suivants : *Je n'entreprendrai point* **ni** *de la condamner* **ni** *de la défendre* (La Rochef. II, 320).

Ni *l'or* **ni** *la grandeur ne nous rendent heureux.*
(La Font. VI, 147)

Je n'ai point exigé **ni** *serments* **ni** *promesses.*
(Boileau, *Lutrin*, II, v. 30)

D'ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer en ancien français des cas où *et* est employé là où nous nous servons de *ni* :

....Molt m'est mal avenu
Que je ne l'ai **et** *pris* **et** *retenu.*
(*Cour. Looïs*, v. 1217)

Par contre, il arrive peu souvent que *ni* (*ne*) ait une pleine valeur négative et ne soit pas accompagné d'une particule négative : *Un moine ne presche* **ni** *endoctrine le monde* (Rabel. I, 149).

> *Elle n'ôte à pas un* **ni** *donne d'espérance.*
> (Corn. III, 106)

> *Tu ne succomberas* **ni** *vaincras que par moi.*
> (Id. III, 306)

Ni n'étant dans la plupart des cas qu'un simple équivalent de *et* devait en conséquence suivre la syntaxe de *et*. La phrase : *L'envie, la malignité* **et** *la cabale avaient des voix parmi eux* devient donc : *L'envie, la malignité,* **ni** *la cabale n'avoient de voix parmi eux* (La Font. VIII, 26). Aussi ne comprend-on guère pourquoi Vaugelas et, après lui, tous les grammairiens ont exigé la répétition de *ni* pour des sujets ou des compléments coordonnés ; elle ne s'imposait pas plus que celle de *et*.

Dans l'usage moderne, *ni* ne peut être accompagné des compléments de la négation *pas* et *point* ; on ne dirait plus : *Qu'il soit le premier de sa race et n'ait pas le liard en sa bourse*, **ni pas** *un valet après lui* (Malh. II, 588) :

> *La vertu n'étoit point sujette à l'ostracisme*
> **Ni** *ne s'appeloit* **point** *alors un jansénisme.*
> (Boil. *Sat.* XI, v. 145)

De plus, l'usage moderne a réduit considérablement l'emploi de *ni*, qu'il remplace dans bien des cas, soit par *et* soit par *ou*. Ainsi après *sans* qui, ayant une valeur négative, pouvait autrefois être suivi de *ni* : *Elle écouta son arrêt sans frayeur* **ni** *sans foiblesse* (Sév. IV, 533). *Mon équipage est venu jusqu'ici sans aucun malheur*, **ni** *sans aucune incommodité* (Id. III, 156).

De même, jusqu'au XVII[e] siècle, *et* faisait place à *ni* quand la deuxième proposition dépendait d'une principale négative :

> *...Ne pense pas qu'au moment que je t'aime*
> *Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même,*

Ni *que du fol amour qui trouble ma raison*
Ma folle complaisance ait nourri le poison.
(Rac. III, 343)

Il n'était pas même nécessaire que le début de la phrase fût négatif; il suffisait qu'il renfermât une idée négative : *Je suis trop pressé pour en faire plus d'une copie*, **ni** *pour vous écrire davantage* (Malh. III, 67). *Le monastère s'est vu hors d'état d'entretenir* **ni** *médecin* **ni** *chirurgien* (Rac. IV, 426).

Je serois bien fâché que ce fût à refaire
Ni *qu'elle m'envoyât assigner la première.*
(Id. III, 174)

Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer
Ni *qu'un mot déjà mis osât s'y rencontrer.*
(Boil. *Art. poét.* II, v. 91)

Le fait est fréquent après une interrogation : *Y a-t-il vertu que je révère* **ni** *que je prêche davantage?* (Malh. II, 23) :

Penses-tu qu'aucun d'eux veuille subir mes lois,
Ni *suivre une raison qui parle par ma voix?*
(Boil. *Ep.* II, v. 3)

Enfin, nous avons vu (§ 374, 1°) l'emploi de *ni* dans le second terme d'une comparaison, emploi qui a persisté jusqu'au XVIIe siècle.

483. Mots a demi négatifs. — Les mots *nul*, *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, *guère* et quelques autres s'emploient en se faisant accompagner de la négation : *Nul* **ne** *prétend. Aucun* **n'***est présent. Personne* **n'***est venu*, etc. Ces mots sont positifs étymologiquement et ne reçoivent une signification négative que de *ne* qui les accompagne toujours. Il n'y a d'exception que pour *nul* (lat. **nullus**) qui est négatif par lui-même, mais qui, toutefois, dès le début de la langue, s'est fait accompagner de la particule *ne*. Au XVIe siècle, sans doute, on le trouve seul dans des phrases négatives : *Ledict cheval estoit si terrible et effrené que* **nul** *ausoit monter dessus* (Rabel. I, 56). *Je prie a Dieu, Mesdames, que cest exemple*

vous soit si profitable que **nulle** *de vous ait envie de soy marier* (*Hept.* II, 156). Mais cette construction est un pur latinisme, et il ne faut pas la confondre avec une construction fréquente en ancien et moyen français où *nul* est employé sans la particule *ne*, comme nous venons de le voir pour *ni*, sous l'influence d'une idée négative renfermée dans la phrase : *Or oiez se onques si orrible traïsons fu faite par* **nule** *gent* (Villeh. 222). *En Venise cuidoient trover plus grant plenté de vaisiaus que a* **nul** *autre port* (Id. 14). Ici *nul* a le sens de *aucun*, *quelque*, et, l'analogie aidant, il a fini par s'employer dans des phrases tout à fait positives : *Le pape prononça grans censures contre tous ceulx qui avoient* **nulles** *choses appartenant aux eglises de ladite cité* (Comm. 14). *Autre exemple aussi remarquable que* **nul** *des précédents* (Mont. I, 3). Encore au XVIIe siècle :

> *Il le peut épouser sans* **nul** *empêchement.*
> (Mol. IV, 439)

Gardons bien que par **nulle** *autre voie elle en apprenne jamais rien* (Id. VII, 391).

Aucun, *personne*, et les adverbes *jamais*, *rien* conservent leur valeur positive dans les interrogations : *Est-il* **aucune** *récompense plus belle? A-t-on* **jamais** *vu pareille chose? Y a-t-il* **rien** *de plus beau?*

Dans les propositions elliptiques, ces mots s'emploient absolument sans *ne* avec valeur négative : *Est-il venu quelqu'un?* **Personne**. — *Qu'a-t-il répondu?* **Rien**.

Remarquons le mot *rien* qui signifie, à proprement parler, « quelque chose » dans : *Est-il* **rien** *de plus beau*? mais qui, sous l'influence de *ne*, devient un mot à demi négatif : *Je n'ai* **rien** *dit*, puis s'emploie dans ce sens nouveau sans la négation : *Rien ne vient de* **rien**, c'est-à-dire « de ce qui n'est rien »; enfin, par une dernière extension, *rien* devient un substantif négatif : *un* **rien**, *des* **riens**.

484. — Négation fortifiée. — Déjà en latin on employait, pour fortifier la négation, des mots désignant

des objets sans valeur ; ainsi l'on disait : *non facere* **flocci, nauci, assis, pili**, etc. (ne pas estimer autant qu'un flocon de neige, qu'un zeste, qu'un sou, qu'un poil). L'ancien français, continuant cet usage, disait : *ne pas priser un* **denier**, *un* **festu**, *un* **pois**, *un* **bouton**, *un* **ail**, etc. De ces litotes la langue a conservé celles où entraient les mots *mie*, *goutte*, *pas* et *point*.

Ces mots ont à l'origine une valeur positive et désignent une petite quantité :

> *Que trop i avroit grant domage*
> *Se li uns d'aus l'autre afoloit*
> *Ou* **point** *de s'enor li toloit.*
> (*Chev. Lion*, v. 6186)

(c'est-à-dire : ou s'il lui enlevait la moindre parcelle de son honneur). La construction, on le voit, est partitive; de là avec une négation :

> *De s'espee ne volt* **mie** *guerpir.*
> (*Rol.*, v. 465)

C'est là l'origine de notre construction actuelle : *Il n'a* **point d'***amis. Il n'a* **pas d'***argent*. Comparez en effet : *Il a trop d'amis. Il n'a guère d'amis. Il a peu d'amis*. De là sans doute aussi : *Je ne veux* **point de** *ceci*, *de cela*. C'est à cette construction que se rattache celle où *sans* était suivi de *point de* et qui resta usitée jusqu'au XVIIe siècle :

> *Li cuens la prent* **sanz point de** *l'atargier.*
> (*Cour. Looïs*, v. 1495)

Ainsi, quand les mots *pas*, *point*, *mie* sont accompagnés de la préposition *de*, ils conservent leur valeur de substantifs.

Mais de bonne heure ces mots s'emploient absolument et deviennent adverbes, d'abord avec une signification positive, comme encore au XVIe siècle : *Cela esmeut une crierie et un tumulte le plus grand qui eust encore* **point** *esté sur la place* (Amyot, *Cam.* 72). Puis ils s'employèrent régulièrement avec *ne*. De là l'usage actuel.

Mie a disparu de l'usage; *goutte* n'est plus guère

usité que dans quelques locutions familières. *Pas* et *point* ont subsisté et accompagnent régulièrement la particule *ne*, sauf dans les cas étudiés § 481, et cette négation composée ne dit rien de plus à l'esprit que la négation simple *ne* ou *non* de l'ancien français. Pourtant les grammairiens indiquent une nuance de sens entre *ne... pas* et *ne... point*, accordant plus de force au second qu'au premier.

L'idée négative a si bien pénétré *pas* et *point* que, dès le XVIe siècle, on voit *ne* supprimé dans les phrases interrogatives : *A il* **poinct** *deffaict la lignee de Lanclastre?* (Comm. 407) *Et me demanderent si le Roy tiendroit* **point** *pour l'enfant* (Id. 533). Cette suppression est fréquente au XVIe siècle, et on la constate encore au XVIIe : *Le perfide est-il* **pas** *de retour?* (Sév. VI, 421).

> *Eh bien! lui cria-t-elle, avois-je* **pas** *raison?*
> (La Font. II, 34)
>
> *Fit-il* **pas** *mieux que de se plaindre?*
> (Id. I, 234)

Cette suppression de *ne* a d'ailleurs beaucoup préoccupé les grammairiens de l'époque, et Vaugelas discute longuement cette question. L'Académie se prononça contre elle, et Corneille, qui supprimait habituellement *ne* dans les phrases interrogatives, se soumit dans l'édition de 1660. Ainsi :

> *Ce grand nom*..............................
> *Marque-t-il* **pas** *déjà sur qui tu dois régner?*
> (III, 187)

fut corrigé en :

> *Ne fait-il* **pas** *trop voir sur qui tu dois régner?*

Aujourd'hui, dans la langue littéraire, on ne peut supprimer la négation *ne* dans les interrogations, et si quelques écrivains l'ont fait, c'est par licence poétique.

Cela n'empêche pas que la langue n'ait une tendance à donner de plus en plus la valeur négative aux mots à demi négatifs dans les phrases elliptiques : **Pas** *d'argent*,

pas *de Suisse. Vous direz cela?* **jamais** *de la vie. Homme simple*, **pas** *orgueilleux. Sévère*, *farouche*, **jamais** *content.* La langue populaire supprime même *ne* complètement : *C'est* **pas** *vrai.* Et cet emploi qui considère *pas* comme négatif a conquis sa place dans le barbarisme aujourd'hui autorisé que présente la phrase : *Je n'ai pas que ce livre*, négation de *Je n'ai que ce livre.*

CHAPITRE VIII

ORDRE DES MOTS

485. De l'ordre des mots.
I. Ordre des mots isolés. — 486. Substantif attributif. — 487. Adjectif attribut. — 488. Article. — 489. Possessifs. — 490. Noms de nombre. — 491. Adverbes.
II. Ordre des éléments de la proposition. — 492. Sujet. — 493. Prédicat. — 494. Régime. — 495. Pronom personnel. — 496. Séparation de termes coordonnés ou subordonnés.

485. De l'ordre des mots. — C'est peut-être dans la partie de la syntaxe relative à l'ordre des mots que la langue actuelle diffère le plus de la langue ancienne. Celle-ci, plus rapprochée du latin et possédant la déclinaison, avait, par suite, dans la construction une liberté plus grande; elle pouvait, comme il a été dit déjà (§ 15), suivre facilement le mouvement de la pensée et rendre l'*impression* immédiate. L'histoire de l'ordre des mots est donc, pour le français, l'histoire de sa marche progressive d'une construction en grande partie synthétique à une construction presque entièrement analytique. Comme ailleurs, l'usage ancien a laissé certaines traces dans le langage moderne.

Nous étudierons d'abord l'ordre des mots isolés, puis l'ordre des éléments de la proposition. Nous ne dirons rien de l'ordre des propositions dans la phrase, la langue ayant gardé sur ce point la plupart des libertés qu'elle possédait autrefois.

I. Ordre des mots isolés.

486. Substantif attributif. — Le substantif attributif est celui qui est relié à un substantif principal par quelque rapport de dépendance, et spécialement de possession : *Les commandements de* **Dieu**.

Telle a été la construction dès les débuts de la langue. Pourtant l'on rencontre assez souvent en ancien français le substantif régime préposé : *Et saisirent* **de lor meillors gens** *une partie fors* (Villeh. 167). Et **de tous ces personnages** *ici se trouveront les quictances en la Chambre des Comptes* (Comm. 418). **De cheval donné** *tousjours regardoit en la gueulle* (Rabel. I, 44). **De ceux la** *est la liberté peu suspecte* (Mont. III, 1). A partir du xviie siècle, cette inversion n'est plus admise qu'en poésie :

Pour **de ce grand dessein** *assurer le succès.*
(Corn. IV, 76).

D'animaux malfaisants *c'étoit un très bon plat.*
(La Font. II, 444).

D'autre part, l'on sait que le rapport de possession pouvait être marqué par la forme du cas régime (§ 462, IV, 2°) et, comme le montrent les anciens juxtaposés *lundi*, *mardi*, *Abbeville* (§ 281), la construction primitive plaçait le déterminant avant le déterminé. C'est ainsi que les *Serments* ont : *pro* **Deo** *amur* et la *Cantilène de Sainte Eulalie : li* **Deo** *inimi*. Cette inversion était constante avec les mots *Dieu*, *diable*, *roi*, *père*. Elle se conserva aux xiie et xiiie siècles pour *Dieu* : *par la* **Dieu** *grace*, *en la* **Dieu** *main*, etc. C'est de là que nous vient la locution **Dieu** *merci*.

487. Adjectif attribut. — L'usage a considérablement varié relativement à la place que doit occuper l'adjectif attribut. L'ancienne langue avait conservé en grande partie la tradition latine qui préposait le plus souvent l'adjectif au substantif. Le souci du rythme de

la phrase qui domine dans la langue depuis le XVII[e] siècle et qui nous empêche de faire précéder un substantif d'un adjectif plus long n'existait point : *Il fesoient trois* **merveillous** *saus* (Joinv. 526). *Il s'avisa d'un* **malicieux** *tour* (Froiss. IV, 348). *La dist... une* **chevaleureuse** *parole* (Ibid., 232). Nous dirions aujourd'hui, par répugnance pour cette chute brève de la phrase : *sauts merveilleux*, *tour malicieux*, *parole chevaleresque*. Et, de fait, les quelques adjectifs que la langue actuelle prépose encore d'une façon presque régulière, à moins que le substantif ne soit monosyllabique, sont courts : *bel*, *bref*, *court*, *long*, *haut*, *jeune*, *bon*, *sot*, etc. A côté de ceux-ci, d'autres non moins courts se placent aujourd'hui régulièrement après le substantif : nous ne dirions plus comme on disait souvent : *une* **plate** *pierre*, *une* **brune** *couleur*, *un* **maigre** *cheval*, *une* **veuve** *dame*, etc.

C'est que peu à peu la place à donner à l'adjectif attribut devint moins fixe, à mesure que le souci de l'harmonie s'introduisit chez les écrivains, et aussi à mesure que l'analyse du rapport marqué par l'adjectif devint plus délicate. Déjà, à partir du XII[e] siècle, quand l'adjectif attire spécialement l'attention sur lui, marque une qualité particulière, il est souvent postposé. De même que le latin disait **navis longa** plutôt que **longa navis** pour désigner une espèce particulière de navire, le vaisseau de guerre, de même l'ancien français mettait après le substantif certains adjectifs comme *grand*, *petit*, *gros*, *riche*, *vilain*, *saint*, etc., quand ils avaient un sens particulier. La postposition était surtout fréquente pour les adjectifs savants qui, plus rares que les adjectifs populaires, présentaient un sens spécial. Certains autres même, qui désignaient des qualités physiques ou des circonstances extérieures, comme *rouge*, *gris*, *écru*, *blanc*, *mâle*, *voisin*, etc., avaient déjà une tendance à être régulièrement postposés.

La langue, à partir du moyen français, n'a fait que développer ce procédé. Robert et Henri Estienne font observer que de la place de l'adjectif résulte souvent une

différence de sens, et que certains adjectifs, notamment ceux qui désignent la couleur, doivent suivre le substantif. Non seulement le nombre de ces derniers s'est accru depuis considérablement, mais les cas où le sens diffère suivant que l'adjectif est préposé ou postposé tendent à se multiplier. Au XVIIe siècle, on plaçait encore indifféremment les adjectifs *même*, *seul*, *certain*, *propre*, *second*, *différent*; aujourd'hui leur sens varie suivant la place qu'ils occupent; ajoutons *bon*, *brave*, *galant*, *grand*, *pauvre*, *triste*, etc. Pour beaucoup d'autres, bien que la différence de sens ne soit pas si tranchée, elle existe néanmoins; comparez *un habile homme* à *un homme habile*; *un savant homme* à *un homme savant*, etc.

Quant aux adjectifs dont la construction ne change pas le sens, c'est, comme le disait Vaugelas, l'oreille et l'usage qui décident de leur place. Il est à noter toutefois que la langue tend de plus en plus à placer l'adjectif après le substantif, c'est-à-dire à lui faire marquer une distinction individuelle plutôt qu'une distinction spécifique.

488. Article. — L'article se place régulièrement devant le substantif déterminé ou l'adjectif attribut de ce substantif : **Les** *conseillers*. **Les** *mauvais conseillers*. En ancien français, comme nous l'avons vu, il pouvait en être séparé par un substantif attribut : **li** *Deo inimi*. Il pouvait en être de même séparé par le relatif *cui* :

Artus, li buens rois de Bretaigne,
La *cui proesce nos enseigne.*
(*Chev. lion*, v. 1).

Li trahitres en **le** *cui aide il aloient* (H. de Valenc. 639). Mais, en général, dans ce cas, il n'y avait point d'article : *en* **cui** *garde* (Villeh. 112). *Ne sai par* **cui** *conseil l'empereres respondi qu'il voloit aler* (Id. 277).

489. Possessifs. — Les possessifs sous leur forme atone se plaçaient et se placent régulièrement devant le substantif; sous leur forme accentuée, ils se plaçaient généralement entre le déterminatif et le substantif : *un*

sien *fils*, *par ceste* **meie** *barbe*, etc. Au XVIe siècle, on rencontre la postposition au substantif du possessif accentué ; mais il a, dans ce cas, la valeur d'une véritable proposition relative : *Les transporta en pays* **sien** (Rabel. II, 19). *Les douceurs de cette vie* **nostre** (Mont. I, 18).

490. NOMS DE NOMBRE. — Les noms de nombre, cardinaux ou ordinaux, se plaçaient généralement et se placent encore devant les substantifs. En ancien français pourtant, pour désigner les dates, le mot *ans* se plaçait entre l'avant-dernier et le dernier nombre : *mille deus cenz* **anz** *et quatre*. En outre, *ambe*, *ambedui*, *andui* (deux) se plaçaient avant le déterminatif :

> **Ambes** *ses mains en levat contre mont.*
> (*Rol.* v. 419).

Dans *Charles Quint*, *François deux*, etc. (§ 378), si le numéral est postposé, c'est qu'il est plus qu'un simple attribut du substantif, il lui sert d'apposition ; l'ancien français disait d'ailleurs plus volontiers : *Charles le quint*.

491. ADVERBES. — I. Aujourd'hui, dans la construction ordinaire, l'adverbe simple ou composé suit, en général, immédiatement le verbe ou précède immédiatement l'adjectif qu'il qualifie. On ne modifie cet ordre que lorsqu'on veut insister d'une façon spéciale sur l'idée qu'exprime l'adverbe : *Il est venu* **ici**. *Il travaille* **courageusement**. *Il est* **très** *bon*. *C'est* **fort** *beau* ; mais : **Jusqu'ici** *tout allait bien*. **Ici** *il faut arrêter et examiner la situation*. **Tant** *il est sage*.

Jusqu'au XVIe siècle, la langue a joui d'une plus grande liberté.

Adverbes de lieu : **Ariere** *se sunt mis* (*Saint-Thomas*, v. 2268). *Je fais* **icy** *sentir mes inclinations* (Mont. III, 9).

Adverbes de temps :

> *De vos seit* **hui** *male confusion !*
> (*Rol.* v. 2255).

Cil ne sont prot **jamais** *por guerreiier.*
(Ibid., v. 1514).

S'en alla en ung jardin où **longuement** *se promena* (*Hept.* I, 279).

Adverbes de manière :

Molt gentement *l'emperere chevalchet.*
(*Rol.* v. 3121).

Et sachiez que onques **plus orgueilleusement** *nuls porz ne fu pris* (Villeh. 157). **Mal apertement** *se partirent* (Joinv. 164). **Beaucoup moins** *est Camillus comparable a Themistocles* (Mont. II, 32). *Il y a de l'abus* **beaucoup** (Rab. II, 36). *Il est bon et frays* **assez** (Id. II, 10). De la préposition de l'adverbe au verbe, nous avons gardé **ainsi** *soit-il.*

L'adverbe *plus*, dans une proposition comparative, se plaçait volontiers après l'adjectif en ancien et moyen français; on disait : *blanc* **plus** *que neige*, au lieu de **plus** *blanc que neige.* En outre, jusqu'au XVII[e] siècle, au lieu de la construction actuelle d'*autant plus... que* (*plus*), on a *plus* ... *plus*, le second *plus* étant mis en tête de la deuxième proposition comparative :

J'y deviens **plus** *sec,* **plus** *j'y vois de verdure.*
(Malh. I, 139).

J'ai **moins** *de repentir,* **plus** *je pense à ma faute.*
(Id. I, 22).

Et l'heur de vous revoir lui semblera **plus** *doux*
Plus *elle aura pleuré pour un si cher époux.*
(Corn. III, 491).

II. Pour la négation, remarquons qu'au XVII[e] siècle on retrouve des traces de l'ancien usage qui d'une part préposait *pas* ou *point* à *ne* : **Pas** *n'y faudrai* (La Font. IV, 98), et d'autre part séparait *ne* de *pas* d'une façon plus libre que l'usage actuel : *Il* **ne** *lui étoit resté* **pas** *un seul amant* (La Font. VIII, 47). *C'est ce qui a différé ma réponse, et la prière que j'ai à vous faire de* **ne** *vous contenter* **pas** *du bruit que les comédiens font de mes*

deux actes (Corn. X, 490). *Je vous supplie... de* **ne** *me refuser* **pas** (La Rochef. III, 167).

II. Ordre des éléments de la proposition.

D'après l'usage actuel, les éléments de la proposition se placent dans l'ordre suivant : sujet, verbe, prédicat (*Dieu est bon*) ou : sujet, verbe, régime (*j'ai écrit ma lettre*). Quand il y a plusieurs régimes différents, la première place est donnée au régime direct (*j'ai donné cet argent à un pauvre*), à moins qu'il ne présente une certaine étendue ou qu'il ne soit accompagné de déterminations accessoires (*j'ai envoyé à mon père la lettre que j'ai écrite*).

Telle est la règle générale de la construction. L'usage actuel toutefois s'accorde, dans des cas déterminés, certaines libertés que nous signalerons plus loin. Ce sont les restes d'un usage plus libre qui régnait dans l'ancienne langue.

Nous examinerons successivement la place du sujet, du prédicat, du régime, et étudierons à part celle du pronom personnel.

492. Sujet. — I. Dans la langue moderne, quand la proposition est composée d'un sujet et d'un verbe sans prédicat ou régime, le sujet peut être postposé dans deux cas :

1° Avec des verbes intransitifs comme *venir*, *survenir*, *entrer*, *apparaître*, *rester*, *suivre*, etc., quand on veut rendre vivement la pensée : **Survient** *un orage*. **Arrive** *mon frère*. **Restoit** *cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne* (Boss. *Or. de Condé*). Le sujet, dans ce cas, ne peut être qu'un substantif.

2° Avec les verbes déclaratifs formant incise, et alors le sujet peut être aussi bien un pronom qu'un substantif : *dit* **le roi**, *dit*-**il**, etc.

Ces deux inversions sont restées telles qu'elles étaient dans l'ancien et le moyen français; toutefois, dans les

premiers textes de la langue, le nombre des verbes neutres postposés était plus considérable.

II. Quand la proposition est composée d'un sujet, d'un verbe et d'un prédicat ou régime, la langue moderne admet encore la postposition du sujet si la proposition commence par un des mots invariables *ainsi*, *peut-être*, *encore*, *à peine*, *de là*, *toujours*, *là*, *jadis*, *autrefois*, etc. : *Peut-être viendra-t-***il**. *A peine arriva-t-***il**. Quand le sujet est un substantif, il est quelquefois préposé au verbe, mais rappelé après celui-ci généralement par un pronom : *A peine* **mon ami** *fut-***il** *arrivé*.

La même construction se retrouve dans les propositions dépendant d'une principale et commençant soit par un relatif régime, soit par une conjonction : *Avez-vous vu la maison qu'a achetée* **mon père** ? *C'est samedi que doit arriver* **mon frère**. *Il n'avait que vingt ans quand fut consommée* **sa ruine**.

Ce sont là des restes d'une construction plus étendue en ancien et moyen français où le sujet pouvait être postposé quand la proposition commençait par un prédicat ou un régime, et l'était régulièrement jusqu'au XIII[e] siècle quand elle commençait par un adverbe :

Bons fut **li siecles** *al tens ancienor.*
(*Alex.* 1).

(C'est ainsi que nous disons encore : *Bienheureux sont* **les pauvres** *d'esprit*, et, avec ellipse du verbe : *Bienheureux* **les pauvres** *d'esprit*, § 493). *Totes les paroles... ne vos contera mie* **li livres** (Villeh. 129). *Apres se croisa* **Henris** *ses freres* (Id. 8). *Et la fu* **je** (Joinv. 93). Cette construction se retrouve encore très fréquemment au XVI[e] siècle, et elle nous explique certaines façons de parler du XVII[e] comme : *bien ai-***je** *cru*, *bien est-***il** *vrai*, *or ai-***je** *dit*, etc.; *Seulement avoit-***il** *force lettres dans ses poches* (Malh. III, 428). *Ce mot d' « aleine » a dejà été commenté et a-t-***on** *dit que* (III, 428).

Mais ils sont innocents : aussi l'étoit **mon frère**.
(Corn. II, 406).

Autant que mon esprit adore vos mérites
*Autant veux-***je** *du mal à vos longues visites.*
(Id. II, 104).

*Vous y jouez comme aussi faisons-***nous**.
(La Font. V, 289).

*On lui permit d'abord de demander tout en argent comptant... et le refusa-t-***on** *de la survivance qu'il demandoit pour moi* (La Rochef. II, 451).

Cette construction nous explique aussi certaines inversions qui nous paraissent si hardies chez les poètes du XVIIe siècle :

Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs,
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux *que la Fortune*
Faisoit leurs serviteurs.
(Malh. II, 274).

Quand pourra **mon amour** *baigner avec tendresse*
Ton front victorieux de larmes d'allégresse?
(Corn. III, 332).

III. Une autre inversion du sujet, fréquente encore au XVIIe siècle, consistait à l'intercaler entre l'auxiliaire et le participe des temps composés ou entre le mode personnel et l'infinitif d'un verbe périphrastique :

Et ne pouvoit **Rosette** *être mieux que les roses.*
(Malh. I, 39).

Celui qu'avoit **Hymen** *à mon cœur attaché.*
(Id. I, 223).

Un monarque françois
Que ne sauroit **l'envie** *accuser d'aucun vice.*
(Corn. X, 90).

Sur qui sera d'abord **sa vengeance** *exercée?*
(Rac. II, 545).

Il en était de même en ancien et moyen français :

Messe e matines ad **li reis** *escoltet.*
(*Rol.* v. 670).

Quant eles furent faites, si fu **la chose** *devisee* (Villeh,

30). *Si furent alors* **leurs cris** *et* **leurs regrets** *entendus clairement* (Amyot, *Rom*. 28).

IV. Sur la place du sujet dans les propositions interrogatives, voir § 391.

V. Dans les propositions optatives, la langue moderne postpose le sujet à certains subjonctifs comme *vive*, *vivent*, *périsse*, *périssent*, *vienne*, *viennent*, *sois*, *soit*, *soient* et *puisse*. Mais l'on dit : **Dieu** *le veuille!* **Dieu** *vous bénisse!* La postposition du sujet était plus étendue au XVIIe siècle (§ 443, IV).

VI. De même enfin, dans les propositions marquant une supposition, où le subjonctif n'est pas accompagné de *que*, le sujet est postposé : *Soit* **le nombre** 2. *Soient* **les phrases**, etc.

493. Prédicat. — Le prédicat se place régulièrement après le verbe : *Dieu est* **bon**. *Il est devenu* **pauvre**. Il peut toutefois, comme nous l'avons vu (491, II), être placé en tête de la proposition : **Bienheureux** *sont les pauvres d'esprit*. **Tel** *est mon avis*. **Autre** *est mon sentiment*. C'était là une construction fréquente jusqu'au XVIe siècle : **Nostre** *estoit-il à très bonnes enseignes* (Mont. I, 23). *Au moins* **sages** *ne pouvons nous estre que de nostre propre sagesse* (I, 24).

Le prédicat pouvait aussi, en ancien français, se placer entre le verbe et le sujet ou entre le sujet et le verbe. Ces deux inversions dont on trouve quelques exemples encore au XVIe siècle ont complètement disparu de l'usage.

494. Régime. — I. *Régime direct*. 1° Le régime direct se place généralement après le verbe : *Dieu aime* **les hommes**. Si l'on veut attirer spécialement l'attention sur le régime, on peut le mettre en tête de la proposition, mais à la condition de le rappeler avec le verbe par un pronom : **Cette lettre**, *je* **l'***ai lue*. L'ancienne langue usait de cette construction, mais sans le pronom : **Grant grace** *nous fist nostre sires* (Joinv. 166). *Et* **ceste response** *ne li fis-je pas* (Id. 421). **Semblables actions** *de graces*

rendit Pantagruel à toute l'assistance (Rabel. I, 320). **Ceci** *ai-je reconnu de mes yeux* (Mont. I, 11). De même dans les phrases interrogatives :

Vostre terre *qui defendra*
Quant li rois Artus i vendra ?
(*Chev. lion*, v. 1617).

Ajoutons toutefois que l'habitude de rappeler le régime direct au moyen d'un pronom s'introduisit d'assez bonne heure.

2° Une autre inversion du régime consiste à le placer entre le sujet et le verbe. Cette inversion n'existe en français moderne que pour les pronoms : *Dieu* **nous** *aime. Je* **le** *veux.* Elle existait aussi pour les substantifs en ancien français : *Li baron* **merci** *vos crient* (Villeh. 106); surtout dans les propositions relatives : *Com cil qui* **grant mestier** *en avoient* (Id. 135). C'est là l'origine des constructions poétiques comme :

Louis dont ce beau jour **la présence** *m'octroie.*
(Malh. I, 252).

Quel astre malheureux **ma fortune** *a bâtie ?*
(Id. I, 129).

Les deux camps mutinés **un tel choix** *désavouent.*
(Corn. III, 335).

L'aigle et le chat-huant **leurs querelles** *cessèrent.*
(La Font. I, 420).

L'on comprend que la disparition de la déclinaison supprimant toute différence de forme entre le sujet et le régime, la construction actuelle ait triomphé définitivement. Elle l'emportait déjà de beaucoup en ancien français, et celle que nous venons de voir était surtout usitée avec les verbes dont le sujet n'était pas exprimé.

3° Jusqu'au XVIIe siècle, le régime direct pouvait s'intercaler entre l'auxiliaire et le participe des temps composés ou entre le mode personnel et l'infinitif ou le participe d'un verbe périphrastique :

Leurs pieds qui n'ont jamais **les ordures** *pressées.*
(Malh. I, 13).

Mais ayant de nos fils **les grands cœurs** *découverts.*
(Id. I, 129).

Le ciel qui nous choisit lui-même des partis
A **tes feux** *et* **les miens** *prudemment assortis.*
(Corn. I, 403).

Vous rendez du défaut **la volonté** *trompée.*
(La Font. VII, 420).

Le pauvre Eschyle ainsi sut **ses jours** *avancer.*
(Id. II, 295).

L'attribut du régime pouvait se placer de même :

Ce parasite ailé
Que nous avons **mouche** *appelé.*
(La Font. I, 403).

4° Dans les propositions impératives, comme l'indiquent les mots composés d'un verbe à l'impératif et d'un régime direct, *Taillefer*, *Boileau*, *couvre-chef*, *garde-robe*, etc., le régime a été, dès l'origine, postposé au verbe : *Aimez* **Dieu**. *Aide* **autrui**. Il n'y a d'exception, nous le verrons, que pour les pronoms.

II. *Régime indirect et circonstanciel.* Jusqu'au XVIIe siècle, la langue a joui d'une liberté presque complète, relativement à la place que doivent occuper ces régimes. Dans la langue moderne, ils sont postposés généralement au verbe, et, quand ils sont accompagnés d'un régime direct, leur place est déterminée par le sens ou l'harmonie de la phrase.

495. Pronom personnel. — *Sujet.* Les règles de construction du pronom sujet sont à peu près les mêmes que celles du substantif sujet. Il n'y a donc rien à ajouter à ce que nous avons dit déjà.

Régime. I. Dans les propositions affirmatives et négatives :

1° L'ordre ancien d'après lequel le régime direct précédait le verbe s'est maintenu depuis l'origine de la langue pour les pronoms atones : *Dieu* **nous** *aime*. De même pour le régime des verbes intransitifs : *Il* **nous**

obéit. Au lieu des formes atones, l'ancien français, on le sait, employait les formes toniques avec un mode personnel (§ 393), et il pouvait même les postposer au verbe : *conseillerent* **soi** (Villeh., 38). On trouve même les formes atones postposées, elles aussi, au verbe : *Ot* **le** *li enfes* (*Cour. Looïs*, v. 87). *Et distrent... se il le voloit faire*, *preïssent* **le**, *et s'il nel voloit faire desfiassent* **le** *de par eus* (Villeh. 210). A partir du XVIe siècle, la forme tonique *soi* a seule continué d'être employée avec les infinitifs et les gérondifs. Il nous en est resté **soi**-*disant*. Notons aussi les formes toniques avec préposition placées devant le participe passé dans : *l'autorisation* **à nous** *accordée*, *une erreur* **par lui** *commise*, etc.

2° Deux pronoms personnels, l'un régime direct, l'autre indirect, ne peuvent précéder le verbe, sauf quand l'accusatif est le pronom de la 3e personne *le*, *la*, *les* : en ce cas, le régime indirect suit, s'il est à la 3e personne, précède dans les deux autres cas. On dira : *il* **m'***envoie à* **toi**, *à* **lui**, et non *il te m'envoie*, *il lui m'envoie* ou *il me t'envoie*, *il me lui envoie*. On dira encore : il **me** **l'***envoie*, et *il* **le lui** *envoie* et non *il le m'envoie*, *il lui l'envoie*. En ancien français, au contraire, lorsque le régime direct était autre que *le la les*, le régime indirect *moi*, *toi*, *lui* avec préposition pouvait se placer avant le verbe :

> *Mieudre de moi* **a vōs m'***envoie*.
> (*Chev. lion*, v. 5072).

D'autre part, quand le régime direct était le *le la les*, il pouvait précéder le régime indirect de la 1re ou de la 2e personne : *Et si* **le vos** *prions* (Villeh. 82). *Car je* **le vous** *doing et si* le **vous** *garantirai* (Joinv. 91). Cette construction était encore en usage au début du XVIIe siècle. Vaugelas et l'Académie ont fait triompher définitivement la construction moderne, bien qu'il soit contradictoire de dire *il le lui dira* à côté de *il me le dira*.

3° Dans les phrases impératives, si elles sont affirmatives, on postpose au verbe le pronom accentué de la 1re et de la 2e personne, et le pronom atone de la 3e : *Aimez*-**moi**. *Conduis*-**toi** *bien*. *Aime*-**le**. *Aime*-**les**. Si elles

sont négatives, on prépose au verbe la forme atone des trois personnes : *Ne* **me** *conduis pas. Ne* **le** *blesse pas.*

Tel était l'usage en ancien français. Pourtant l'on rencontre quelquefois avec un impératif positif le pronom préposé : *Un petit* **me** *souffrés* (*Alisc.* v. 2373). *Donc* **vous** *gardez que vous ne faites* (Joinv. 24). En moyen français et au XVIIe siècle, on retrouve cette construction dans les propositions secondaires : *Roidissons-nous et* **nous** *efforçons* (Mont. I, 19). *Faites faire des informations et* **me** *lez envoyez* (La Rochef. III, 26).

> *Polissez-le sans cesse et* **le** *repolissez.*
> (Boil., *Art. poét.*, I, v. 173).
>
> *Aimez toujours Thétis et* **vous** *aimez aussi.*
> (La Font. VII, 17).

4° Quand le pronom dépend d'une locution composée d'un verbe principal et d'un infinitif, si le pronom est régime de l'infinitif, il se place entre le verbe principal et l'infinitif : *Je vais* **le** *chercher.* Si le pronom est le régime du verbe principal, il se place entre le sujet et le verbe principal : *Je* **le** *vois tomber.*

L'ancienne langue, au contraire, considérait dans l'un et l'autre cas le pronom comme régime de la locution verbale tout entière et non de l'un des deux verbes; par suite, elle préposait toujours le pronom au mode personnel. Tel était encore l'usage au XVIIe siècle : *L'on* **les** *veut mettre dans leur tort* (La Rochef. III, 71).

> *La commune* **s'***alloit résoudre à ce passage.*
> (La Font. I, 209).

J'espère toujours qu'il **les** *pourra vaincre* (La Bruy. I, 372). *Cet homme.... ne* **se** *peut définir* (Id. II, 18). Cette construction ne s'est conservée, dans le cas où le pronom est régime de l'infinitif, qu'avec les six verbes : *voir*, *entendre*, *envoyer*, *sentir*, *laisser*, *faire* : *Je* **vous** *ai vu battre*; c'est qu'ici l'infinitif actif est l'équivalent d'un infinitif passif dont le pronom serait le sujet.

5° Quand *en* et *y* se trouvent ensemble, *y* précède *en* : *Il* **y en** *a*. En ancien et moyen français *en* précédait *y* :

> *Gardez que n'***en i** *viegne plus.*
> (*Chev. lion*, v. 1902).

Et **en y** *avoit qui* (Mont. I, 49).

496. Séparation de termes coordonnés ou subordonnés. — La langue moderne oblige à réunir les termes coordonnés, sujets, adjectifs attributs, adverbes, etc. Dans l'ancienne langue, au contraire, on pouvait les séparer librement, et l'usage actuel était loin d'être fixé encore au XVII[e] siècle :

> *Son devoir m'a trahi, mon malheur, et son père.*
> (Corn. III, 507).

Les Juifs pleins des biens qui flattoient leur cupidité estoient très conformes aux Chrestiens et très contraires (Pasc. *Pens.* I, 267).

De même, les prépositions étaient souvent séparées de leur régime par un substantif attribut :

> *Pour de ce grand dessein assurer le succès.*
> (Corn. IV, 76).

> *Malgré de vos rigueurs l'impérieuse loi.*
> (Id. V, 383).

Enfin le relatif *qui*, *que* pouvait être séparé de son antécédent; dans la plupart de ces cas, pour éviter une équivoque, nous le remplaçons par *lequel*, *laquelle* :

> *Le secret n'est pas grand q***u***'aisément on devine.*
> (Corn. VI, 26).

La Fortune étoit debout devant lui, **qui** *lui délioit la langue* (La Font. I, 32). *Il se forma une cabale de la plupart de ceux qui avoient été attachés à la Reine pendant la vie du feu Roi*, **qui** *fut nommée des Importans* (La Rochef. II, 68). *Une femme survient* **qui** *n'est point de leurs plaisirs* (La Bruy. I, 277).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

NOMS DE NOMBRE

CHAPITRE IV

ARTICLE

I. Article défini et indéfini

II. Article partitif

CHAPITRE V

PRONOMS

I. Pronoms personnels

II. Pronoms possessifs

III. Pronoms démonstratifs

IV. Pronoms relatifs

V. Pronoms interrogatifs

CHAPITRE VI

VERBE

II. Impératif

III. Subjonctif

IV. Infinitif

Section III. — *Des temps.*

Section IV. — *Du nombre et des personnes du verbe.*

CHAPITRE VII

MOTS INVARIABLES

I. Prépositions

II. Négation

CHAPITRE VIII

ORDRE DES MOTS

I. Ordre des mots isolés

II. ORDRE DES ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

